LA

POLITIQUE RELIGIEUSE

DE LA SUISSE

L'état moderne est menacé de deux manières dans sa notion fondamentale : d'une part l'ultramontanisme la nie sans détour et s'efforce d'y substituer l'idée théocratique; de l'autre, l'école autoritaire tend à faire sortir l'état de la neutralité qu'il doit garder vis-à-vis des diverses formes religieuses. Il flotte ainsi entre l'asservissement et le despotisme, entre le cléricalisme et les constitutions civiles du clergé. Dans un cas comme dans l'autre, il perd son caractère laïque, qui est sa manière à lui d'affirmer son respect pour la conscience humaine.

L'état autoritaire peut être aussi bien démocratique que monarchique. On l'a vu, sous la seconde forme, s'armant à Berlin jusqu'aux dents contre l'ultramontanisme et cherchant à soumettre l'église catholique à une législation qu'elle ne saurait accepter sans se transformer dans son essence; il est ainsi conduit par la logique des choses à des mesures de rigueur qui au premier abord semblaient pouvoir être évitées. Aujourd'hui c'est une des démocraties les mieux assises, les plus justement respectées, qui nous révélera cette tendance des états contemporains à sortir de leurs limites et à répondre aux provocations du fanatisme par une exagération en sens contraire. Certes il faut que la crise soit bien aiguë pour que la république helvétique cède sur plus d'un point à l'entraînement fatal de ces tristes représailles. Pour être juste, il faut se souvenir d'où vient la déclaration de guerre et quels brandons de discorde ont été allumés en 1870, le jour où la proclamation de l'infaillibilité papale, commentée par le *Syllabus*, a retenti comme un défi et une

menace à la société moderne. La liberté religieuse existe en Suisse pour les églises séparées de l'état avec des garanties que nous ne possédons pas en France : toute opinion qui n'est pas contraire à l'ordre public peut se produire sans dépendre du bon plaisir de l'administration. Il y a dans cette tolérance une atténuation fort heureuse de la situation très dure faite dans plusieurs cantons aux églises nationales, qu'elles soient catholiques ou protestantes, car la lourde main du pouvoir civil s'est aussi bien appesantie sur les secondes que sur les premières partout où des conflits ont éclaté.

Ce sont ces conflits qu'il s'agit d'apprécier en connaissance de cause et avec équité. Une critique malveillante serait une ingratitude odieuse de la part d'un Français; comment oublier l'hospitalité généreuse et cordiale que notre armée mutilée de l'est a trouvée de l'autre côté du Jura au foyer même des citoyens? Les souvenirs de jours pareils sont ineffaçables. La république helvétique possède encore toutes les grandes vertus qui l'ont maintenue jusqu'à présent. L'ordre y est partout respecté sans que la liberté de la presse ou de réunion y subisse aucune atteinte. Le travail opiniâtre qui constitue l'épargne et avec elle l'indépendance n'est point ralenti par une vie politique ardente à laquelle prennent part tous les citoyens. Le patriotisme domine les divergences de parti, et attache avec une sorte de passion les fils de la Suisse à une terre parée des magnificences de la création. Néanmoins ce qui se passe à cette heure chez nos voisins ne saurait nous laisser indifférens. Les questions qui s'y agitent nous pressent nous-mêmes; le conflit entre le pouvoir civil et l'ultramontanisme n'est retardé chez nous que par une trêve éphémère. Il importe de recueillir les leçons salutaires que nous donnent à cet égard les événemens contemporains, et de faire ressortir les périls qui résultent de l'immixtion du pouvoir civil dans le domaine religieux, non-seulement quand il parle au nom d'une vieille royauté, comme en Prusse, mais encore quand il se pose comme l'organe et le serviteur de la volonté populaire. Quatre-vingts ans après la révolution française, nous assistons à une nouvelle expérience de la politique religieuse qui a si gravement compromis l'œuvre de la grande constituante de 1789.

I.

La crise ecclésiastique qui a éclaté en Suisse et qui vient de provoquer de si importans débats constitutionnels à Berne ne date pas d'hier. La Suisse était vouée aux luttes confessionnelles par le mélange même des races dont elle se compose. C'est une sorte d'Europe en miniature, qui trouve son lien d'unité dans la con-

fédération républicaine. L'élément germanique est en présence de l'élément roman ou italien, et les cantons fortement marqués de l'empreinte protestante sont les voisins de ces vieux cantons catholiques, fidèles gardiens de la foi de leurs pères, qui, non contens de fournir la garde du corps de la papauté, l'entourent d'un attachement fidèle et passionné. Après les grandes luttes du XVIe siècle, qui en Suisse, comme en Allemagne et en France, entrechoquèrent les idées sur les champs de bataille, un ordre nouveau cimenté par le sang répandu surgit et se consolida. La paix religieuse résulta partout de l'immense lassitude du monde et de l'équilibre des forces dans les deux camps. La foi nouvelle eut ses frontières qu'elle dut respecter. Le temps des Farel et des Viret, de ces tribuns aussi dévoués à leur croyance qu'ardens à la défendre par des harangues enflammées, était passé. Les baillis de Berne n'avaient plus le droit de suivre de ville en ville les réformateurs pour constituer d'office le nouveau culte. Chaque confession demeura chez elle, le torrent si impétueux au XVIe siècle, et qui ne connaissait pas de rivages, était endigué et ne débordait plus. Les petits cantons pouvaient, comme états souverains, maintenir dans toute leur pureté leurs antiques croyances, tandis que la réforme, dominant à Zurich et à Berne, trouvait à Genève sa place de sûreté, sa ville de refuge où affluaient les proscrits de Louis XIV. Cette cité, petite alors, si on la comparait aux grandes capitales européennes, restera à jamais glorieuse comme l'asile de la liberté de conscience et le foyer d'une vie religieuse austère et puissante. Elle était bien cette « ville située sur la montagne » dont parle l'Écriture, qui fait resplendir sur le monde une grande idée. Pendant deux siècles, la Suisse conserva la paix religieuse. Le XVIIIe siècle avait porté ailleurs que dans les luttes confessionnelles l'ardeur de l'esprit humain, et néanmoins il devait les rallumer sous l'influence de la révolution française. Notre époque était destinée à les raviver à son tour : elles durent leur vivacité nouvelle en Suisse à deux causes qui remontent l'une et l'autre au grand et terrible mouvement qui avait mis fin à l'ancienne société.

La première de ces causes est toute religieuse; c'est le développement d'un nouvel ultramontanisme qui s'est mis en guerre ouverte avec la société moderne. La seconde cause est essentiellement politique; elle tient à la transformation profonde apportée depuis 1848 à la constitution fédérale. On sait que celle-ci a fait une part très large à la centralisation gouvernementale en substituant à l'ancienne diète deux conseils, le conseil national, représentant directement le peuple dans la proportion d'un député par 100,000 habitans, et le conseil des états, nommé à raison de deux députés

pour chaque canton par l'assemblée législative cantonale. Les deux conseils réunis élisent le conseil fédéral, pouvoir exécutif de la confédération, composé de cinq membres. L'autorité centrale ainsi constituée est bien mieux armée pour intervenir dans les conflits intérieurs qui éclatent dans les cantons, surtout dans les conflits religieux, les plus fréquens et les plus ardens de tous. Il ne faut pas oublier que la reconstitution de la république helvétique avait été précédée et amenée par une véritable guerre de religion, la guerre du *Sonderbund* en 1848, et qu'elle avait porté au pouvoir, non-seulement à Berne, mais dans les principaux cantons, le parti radical, très disposé à exagérer l'autorité de l'état en face de l'église. Son premier acte après son triomphe avait été l'expulsion des jésuites. Il était facile de prévoir que, si l'ultramontanisme se montrait de nouveau agressif, il soulèverait en Suisse la plus vive opposition et provoquerait contre lui des mesures de rigueur. Le fameux décret du concile du Vatican ne pouvait donc manquer de jeter la Suisse dans une phase de luttes violentes. Il était probable qu'elles seraient vigoureusement menées par le pouvoir central, car il s'était toujours montré peu soucieux de maintenir la ligne de démarcation entre le domaine spirituel et le domaine temporel.

Il suffit de tenir compte des antécédens du conflit actuel et des causes générales qui l'ont amené pour écarter l'accusation calomnieuse lancée contre le conseil fédéral de s'être mis servilement à la remorque de l'empire d'Allemagne dans sa guerre à l'église catholique. Sans parler du noble esprit d'indépendance qui caractérise la république helvétique, l'exposé des faits établit clairement que la lutte ecclésiastique en Suisse a précédé de bien des années celle qui trouble l'Allemagne, et qu'elle est résultée naturellement des circonstances du pays, soit politiques, soit religieuses. Ce n'est pas à Berlin qu'il faut aller chercher la cause de ces tristes discordes, c'est au Vatican, dans cette politique à outrance qui est aussi du radicalisme à sa façon. Il n'en demeure pas moins qu'il y a de meilleures méthodes pour en triompher que celles qui ont été employées par les autorités suisses.

C'est à Genève que la crise a éclaté tout d'abord, — non sans avoir été lentement préparée (1). Jusqu'en 1815, les conflits religieux y étaient impossibles, par la raison bien simple que la ville de Calvin était restée exclusivement protestante. Le souffle du XVIIIe siècle avait bien passé sur elle; elle n'avait pas subi impunément le voisinage de Voltaire et la gloire de Jean-Jacques Rous-

(1) Voyez *la Question catholique à Genève de 1815 à 1873*, par M. A. Roget, Genève 1874.

seau : ce refroidissement momentané de la foi religieuse n'avait rien enlevé au sentiment huguenot, Genève se considérait toujours comme la citadelle du protestantisme au centre de l'Europe. Dans les remaniemens territoriaux qu'opéra le congrès de Vienne, taillant l'Europe comme une pièce d'étoffe, vingt et une communes catholiques de la Savoie et du pays de Gex lui avaient été annexées. Le roi de Sardaigne avait fait insérer quelques clauses destinées à protéger le culte de ses anciens sujets; il avait obtenu que la république s'engageât à maintenir le culte catholique dans ces communes, que leurs conseils municipaux seraient composés par moitié de membres lui appartenant, et que, sauf à Carouge, on n'y établirait aucun temple protestant. Évidemment ces stipulations n'avaient de raison d'être qu'au point de vue de la constitution de la république genevoise à cette époque, alors qu'elle avait un caractère essentiellement confessionnel; elles ne pouvaient pas plus lui survivre que les chambres de l'édit instituées par Henri IV ne pouvaient subsister dans la France nouvelle. A supposer que la république genevoise cessât de reconnaître le protestantisme comme religion nationale, il est évident que les clauses de 1815 ne seraient plus admissibles; aussi ont-elles été abrogées en 1848 à l'unanimité d'un grand-conseil où siégeait une minorité catholique importante. Rien ne prouve mieux combien sont dérisoires les prétentions du parti ultramontain fondées sur les clauses de 1815. N'oublions pas non plus qu'il n'y a plus de roi de Sardaigne en Savoie, et que l'héritier de celui qui avait pris tant de précautions au congrès de Vienne s'appelle Victor-Emmanuel. Il est donc établi que la question religieuse à Genève reste une question d'intérieur qui n'admet à aucun titre une immixtion étrangère.

Jusqu'en 1871, l'agitation religieuse a pu être parfois très vive, mais sans réagir sur la législation, et surtout sans demander aucun sacrifice à la liberté de conscience. Le zèle protestant s'est plus d'une fois heurté au zèle catholique; les descendans des vieux huguenots, pour lesquels le nom de Genève était inséparable de celui de Calvin, voyaient avec un profond regret la population catholique s'accroître d'abord par les annexions de 1815, puis par l'abolition des anciennes restrictions à l'exercice des droits politiques dans la ville de Genève. La révolution de 1842 avait supprimé le cens électoral et divisé le canton en dix colléges électoraux, ce qui permettait aux catholiques d'acquérir une véritable influence politique dans les colléges où ils étaient en majorité. Quand le gouvernement radical de M. Fazy eut aboli les antiques remparts de la ville et l'eut ouverte à l'émigration, il sembla à plus d'un Genevois d'ancienne race que c'en était fait de sa patrie religieuse, et que la tentative d'agression catholique avortée dans la fameuse nuit de l'escalade allait

réussir en s'étendant sur une longue période d'envahissement progressif.

Malgré tout, le catholicisme demeura en minorité même dans les colléges où il semblait devoir l'emporter; il ne fut représenté au grand-conseil que dans sa forme la plus libérale et la plus modérée. Il subissait d'ailleurs très largement l'influence du milieu; les catholiques animés de l'esprit moderne étaient nombreux, le parti catholique se réduisait à une infime minorité, très ardente il est vrai, mais incapable de modifier la politique générale du canton; un grand travail de rapprochement s'opérait dans les esprits. Le pouvoir civil se dépouillait toujours davantage de son caractère confessionnel. La constitution de 1842 avait été heureusement modifiée sur ce point, on avait pourtant conservé la clause qui portait que la religion protestante demeurait *dominante* dans l'ancien territoire. Il ne s'était trouvé personne lors du vote pour répéter la parole célèbre de Mirabeau à la constituante : « Dominant! je n'entends pas ce mot. Est-ce le culte du plus grand nombre? Mais le culte est une opinion. Or votre pensée est à vous, elle est indépendante. Rien ne doit dominer sur la justice; il n'y a de dominant que le droit de chacun. » Cette expression malheureuse disparut dans la constitution nouvelle élaborée à la suite de la révolution d'octobre 1846, laquelle fut surtout dirigée contre le maintien de l'ordre des jésuites en Suisse. On se contenta de la désignation de *religion de la majorité*. La société dite *des intérêts protestans* abandonna sagement le domaine de la politique, où elle ne pouvait que nuire, et l'action gouvernementale fut remplacée par l'action morale et religieuse du prosélytisme. La constitution fédérale de 1848 contre-balançait l'accroissement des citoyens catholiques par l'adjonction des électeurs protestans des autres cantons, qui obtinrent le droit de vote à Genève comme dans tous les états de la confédération. Cette adjonction diminuait beaucoup la portée du recensement de 1861, qui établissait que la population catholique s'élevait dans le canton au chiffre de 42,000 âmes, tandis que la population protestante ne dépassait pas 40,000. Le gouvernement n'en poursuivait pas moins ses réformes dans le sens de la liberté religieuse. En 1848, le grand-conseil de Genève rendait une loi qui excluait le clergé des deux églises de la direction des écoles. C'est cette même année que fut abrogé le régime des garanties établi par les traités de 1815. Les catholiques de naissance se montraient dans le grand-conseil aussi empressés que les protestans de séculariser l'état, et bon nombre d'entre eux étaient, comme en France, très ardens dans leur opposition au cléricalisme. Enfin en 1860 un député catholique proposa une loi établissant le mariage civil dans les communes qui

avaient fait partie du territoire sarde; elle fut adoptée à l'unanimité.

La paix religieuse paraissait donc assurée sur la base de la liberté de conscience, quand tout changea en 1871, par suite de l'impulsion que le concile du Vatican avait donnée au parti ultramontain. Celui-ci sans doute n'était pas resté dans les bornes de la modération pendant la période précédente. La cure catholique de Genève avait été un foyer d'opposition; le curé Vuarin avait dès 1835 lancé un factum véhément contre « les piéges tendus par l'hérésie à la foi de la population catholique. » Il n'avait pas perdu une occasion de faire une résistance hautaine à l'autorité civile. L'abbé Marilley, qui avait signé son réquisitoire de 1835, ne fut pas agréé comme son successeur par le gouvernement genevois, et son insistance à s'emparer de la cure amena en 1842 son expulsion du territoire suisse. Il n'y rentra que comme évêque de Fribourg en 1846, et à ce titre il devint le surintendant des catholiques de Genève, qui faisaient partie de son diocèse depuis la convention passée en 1821 avec le saint-siége. Il avait été remplacé à Genève même par l'abbé Gaspard Mermillod. A en juger d'après les apparences, M. Mermillod semblait fait pour ce poste : insinuant et habile, on eût dit que nul ne saurait comme lui éviter les violences inutiles, adoucir par la séduction des manières une position délicate. Pourtant toutes ces grâces ecclésiastiques n'étaient pas précisément ce qui pouvait accroître son influence sur cette terre classique de l'austérité protestante. Le type de l'abbé de salon n'est pas à sa place dans la patrie de Calvin : trop d'habileté apparente y équivaut à la maladresse parce qu'elle fait dépasser le but; d'ailleurs sous cette parole mielleuse on sentait l'esprit de domination de l'ultramontain. On se souvenait que l'abbé Mermillod s'était écrié à Annecy dans une fête en l'honneur de saint François de Sales : « O grand saint, prêtez-moi un cœur et des lèvres comme les vôtres pour que Genève, ressuscitée, vienne s'agenouiller aux pieds d'Annecy. » Ceux qui ont eu l'honneur de rencontrer M. l'abbé Mermillod à Rome pendant le concile savent quel zèle il a déployé pour le triomphe du nouveau dogme. Il a été le *factotum* de l'infaillibilité. Quand il revint à Genève après le concile, on voyait en lui un des représentans les plus attitrés de l'ultramontanisme triomphant. Il ne se fit pas faute de célébrer la défaite du catholicisme libéral.

Rien n'était plus propre à réveiller les susceptibilités protestantes et les passions radicales. On ne s'en aperçut que trop promptement aux élections pour le grand-conseil, qui eurent lieu en novembre 1870, au lendemain du concile; elles se firent au point de vue con-

fessionnel bien plus qu'au point de vue politique. Une majorité radicale remplaça la majorité libérale. La nouvelle assemblée se montra disposée à inaugurer une lutte à outrance contre l'ultramontanisme. Un projet de loi fut proposé pour soumettre les congrégations catholiques existantes à une nouvelle demande d'autorisation qui les faisait dépendre du bon plaisir du conseil d'état. Les promoteurs de la loi s'appuyaient sur l'article 14 de la constitution de 1847, qui portait qu'aucune congrégation ou corporation ne pouvait s'établir dans le canton sans l'autorisation du grand-conseil, accordée sur le préavis du conseil d'état. Personne jusqu'à cette époque n'avait songé à donner à cet article un caractère rétroactif; aussi avait-on laissé en paix les quelques congrégations enseignantes ou charitables qui s'étaient introduites dans le canton. Le parti libéral du grand-conseil, qui comptait des protestans éminens comme MM. Pictet et A. Roget, soutint qu'on ne pouvait revenir sur des faits acquis tant que l'ordre public n'était pas menacé, que d'ailleurs ce que la loi de 1847 avait voulu empêcher, c'était, non pas une simple association de religieux qui peut se réclamer du droit commun, mais l'établissement sans autorisation de corporations agissant comme personnes morales avec le droit d'acquérir et de posséder. Cette distinction est essentielle; dès qu'on la méconnaît, on supprime non-seulement la liberté religieuse, mais la liberté d'association. Le grand-conseil de Genève fut renouvelé en 1871 dans un sens encore plus radical, et la loi fut votée aux applaudissemens des autoritaires de la démocratie; elle fut appliquée capricieusement, comme les lois de ce genre, et elle débuta en frappant les sœurs de charité et les frères de la doctrine chrétienne. Le conseil d'état avait la main malheureuse.

Un nouveau conflit bien plus grave fut provoqué par la curie romaine. On a vu que les paroisses catholiques du canton de Genève avaient été rattachées au diocèse de Fribourg par un accord conclu entre l'état genevois et la papauté en 1821; aucune modification ne pouvait y être apportée sans l'aveu des deux parties contractantes. L'abbé Mermillod avait évidemment formé le dessein de devenir l'évêque de l'antique métropole du calvinisme. Dès 1864, le nouveau curé de Genève apprenait au conseil d'état que le pape l'avait nommé évêque *in partibus* d'Hébron. On s'en émut fort peu; Hébron était bien loin! Ce qui était plus grave, c'est que l'évêque de Fribourg annonçait au gouvernement genevois que l'abbé Mermillod remplirait désormais les fonctions d'évêque auxiliaire. Le conseil d'état répondit qu'il était bien entendu que le seul évêque de Genève restait à Fribourg. Il écarta péremptoirement une demande détournée que fit Mgr Marilley en juillet 1865 pour changer cet état de choses; aussi la surprise fut-elle grande lorsque, dans le courant

de l'année 1872, le conseil d'état apprit de l'évêque de Fribourg, à l'occasion de deux nominations de curés, que M. Mermillod était l'évêque de Genève investi directement par la curie romaine. Le conseil d'état signifia à l'abbé Mermillod qu'il ne le considérerait jamais comme évêque, qu'en conséquence il eût à s'abstenir de tout acte qui impliquerait cette haute fonction. M. Mermillod répondit en invoquant sa subordination vis-à-vis de Rome. L'évêque de Fribourg de son côté renouvela ses déclarations d'incompétence pour la nomination des curés, car il se regardait comme remplacé par son collègue de Genève. C'en était trop; le conseil d'état rendit le 20 septembre 1872 un arrêté par lequel M. Mermillod cessait d'être reconnu comme curé et voyait son traitement supprimé; il lui était interdit de remplir aucun acte sacerdotal dans le canton. Ces mesures étaient strictement légales; le conseil d'état dépassa son droit en annonçant le 22 octobre qu'il présenterait au grand-conseil un projet de loi sur l'élection des prêtres par les fidèles.

Dès le commencement de l'année 1873, les événemens se précipitèrent. Au lieu d'entrer en transaction, le pape lançait le 16 janvier un bref par lequel il nommait l'abbé Mermillod son vicaire apostolique. La question cantonale devenait ainsi fédérale, car elle intéressait directement les rapports de la Suisse et du saint-siége. Le conseil fédéral remit immédiatement au nonce apostolique, M[gr] Agnozzi, une note ferme et modérée dans laquelle il rappelait que les mesures prises par le saint-siége concernant le nombre, la circonscription et le dénombrement des évêchés suisses avaient un caractère à la fois confessionnel et politique, et qu'elles ne pouvaient être prises que du consentement de l'autorité civile. Le saint-siége d'ailleurs avait déjà traité plus d'une fois avec les autorités fédérales au sujet de l'organisation du culte catholique en divers cantons, notamment dans le Tessin, peu de mois auparavant; il était même en pourparlers avec le conseil fédéral sur la question genevoise, quand le bref du 14 janvier était venu mettre fin à ces négociations. « Dans cette situation, portait la note, le conseil fédéral doit revendiquer hautement les droits de l'état. La confédération ne reconnaîtra à l'avenir, comme elle n'a connu jusqu'à présent, que le diocèse de Lausanne et de Genève (1). » Sommé de se soumettre aux décisions des autorités cantonales et fédérales, l'abbé Mermillod résista. Le conseil fédéral rendit alors le 17 février un arrêté qui le bannissait du territoire de la Suisse jusqu'au jour où il aurait renoncé à exercer la charge de vicaire apostolique.

(1) *Verhandlungen des Nationalrathes über den Recurs Mermillod.* Discours de M. Cérésole, président de la confédération.

Cet acte de sévérité des autorités fédérales a donné lieu à un débat mémorable à Berne dans les deux assemblées fédérales. M. Cérésole, président de la confédération, en a présenté une apologie éloquente qui a produit en Europe une vive impression. Avec une patriotique fierté, il a repoussé l'accusation soulevée contre le gouvernement fédéral de se mettre à la remorque d'une puissance étrangère dans sa politique ecclésiastique; en même temps il a décliné avec énergie toutes les tentatives du parti ultramontain pour faire intervenir l'Europe dans ce conflit, qui ne regarde que la Suisse. Tout en approuvant ce langage, il nous est impossible d'admettre la justification de l'acte de bannissement de l'abbé Mermillod, car pour l'accomplir il a fallu se mettre, de l'aveu même de M. Cérésole, au-dessus des lois; la preuve en est qu'on demande des lois nouvelles pour le légitimer à l'avenir. Tranchons le mot, c'est une mesure de salut public; les précédens empruntés à l'histoire de la Suisse ancienne ou récente ne lui enlèvent pas ce caractère. Rien n'eût empêché le gouvernement de Genève de signifier au délinquant que toute fonction lui était interdite comme curé de Genève, et, s'il passait outre, de le déférer aux tribunaux. Un moyen plus radical, dans le bon sens du mot, eût été de déclarer que l'état ne reconnaissait plus la fraction de l'église catholique de Genève qui lui refusait l'obéissance, et qu'elle n'avait plus qu'à se constituer à l'état d'association usant du droit commun. Enfin, en face de l'obstination de la curie romaine, le conseil fédéral eût été fondé à rompre toute relation diplomatique avec elle; il l'a bien fait quelques mois plus tard. Tout était préférable à un exil sans jugement. Quand l'état puise sa faculté de sévir dans la considération du péril, il est dans la voie de l'arbitraire sans limite, car il mesure ses sévérités à ses inquiétudes. Transportez la politique si éloquemment défendue par M. Cérésole dans une démocratie menacée et puissante, vous aurez bientôt les violences de 1792.

Ce grand exemple de notre révolution a été trop perdu de vue dans les mesures prises par le gouvernement de Genève pour la réorganisation du culte catholique. Il a suivi les erremens de l'assemblée constituante en faisant comme elle une vraie constitution civile du clergé. Rappelons rapidement les faits avant de les juger. Le 11 janvier 1873, le conseil d'état, après avoir pris l'avis d'une commission consultative composée de vingt et un citoyens catholiques, présenta au grand-conseil, récemment renouvelé sous l'influence du conflit avec Rome, un projet de loi statuant qu'à l'avenir les curés seraient nommés par les électeurs catholiques (1). La prise

(1) Cette commission consultative, quoi qu'on en ait dit, ne peut être assimilée à

en considération du projet fut combattue par M. James Fazy, l'ancien chef du parti radical, plus libéral cette fois que ceux qui l'avaient si souvent accusé d'une politique autoritaire. Il invoqua l'incompétence du pouvoir civil pour ce qui concerne la constitution intérieure de la société spirituelle, et proposa le régime, récemment si prôné par ses adversaires, de la séparation de l'église et de l'état. Il fut battu non-seulement dans ce premier débat, mais dans la discussion du fond qui s'engagea sur le rapport présenté par M. Bard, député catholique. M. James Fazy fut soutenu par la parole incisive de M. Charles Vogt, le célèbre naturaliste. Le principe de l'élection des curés par les citoyens catholiques fut accepté à une majorité considérable, puis ratifié par le vote populaire.

L'élection des ecclésiastiques par le peuple chrétien est sans doute conforme à l'antique tradition de l'église; mais ce n'est pas à l'état qu'il appartient de réaliser des progrès pour l'église, elle seule est compétente pour modifier ses institutions. Une assemblée politique se compose d'hommes de toute croyance et elle compte des membres sans convictions religieuses; elle constitue un corps essentiellement laïque : aussi se met-elle dans une position fausse lorsqu'elle délibère sur les institutions ecclésiastiques. On dira que la croyance n'est pas même effleurée par l'élection des curés. — C'est une grave erreur; l'organisation de l'autorité ecclésiastique touche à l'essence même de la foi catholique. On ne saurait prétendre que le grand-conseil de Genève a rendu la liberté aux citoyens en leur laissant le choix de leurs pasteurs; ce serait oublier qu'il avait commencé par régler la question de l'origine des pouvoirs ecclésiastiques, qui est une question religieuse. Il n'est pas admissible qu'un corps délibérant composé en majorité de protestans soit appelé à déterminer les conditions de l'autorité catholique. Imposer la liberté à une société religieuse, c'est encore l'asservir. Il ne sert de rien de dire que, sur 10,979 électeurs inscrits à la votation sur la loi ecclésiastique, il n'y eut que 150 *non* et 1,700 abstentions ou bulletins blancs : cela prouve que la fraction ultramontaine était en minorité à Genève, qu'en conséquence rien n'était plus facile au gouvernement que de s'adresser aux catholiques genevois et de les mettre en demeure, en face de la résistance de Rome, de lui présenter les bases d'un nouveau contrat.

La loi votée le 19 février 1872 s'était bornée à poser le principe de l'élection des curés. Elle fut complétée par une loi organique qui fut adoptée le 17 août de la même année. Le système de la consti-

une délégation régulière des catholiques de Genève, délibérant librement sur la réorganisation de leur église, puis traitant en leur nom propre avec le gouvernement.

tution civile du clergé y fut poussé jusqu'à ses dernières conséquences. Le serment politique exigé des curés porta non pas seulement sur l'obéissance aux lois, mais encore sur l'acceptation de l'organisation du *culte catholique de la république*. Des conseils de paroisse et un conseil supérieur, où l'élément laïque a une part prépondérante, furent institués. Les curés peuvent être soumis à la réélection sur la pétition motivée d'un nombre déterminé d'électeurs; il est de plus décrété que jamais Genève ne pourra posséder un évêque. On ne saurait contester que le catholicisme ainsi remanié n'est plus ce qu'on a jusqu'ici connu sous ce nom; c'est en réalité, selon la formule du serment, *le culte catholique de la république*, c'est-à-dire une religion nouvelle quant à son organisation. Le parti radical extrême, à la tête duquel est M. le conseiller d'état Carteret, qui dans tous ces débats a montré le plus parfait dédain pour l'indépendance de la société spirituelle, aurait voulu que l'élection ne portât que sur des prêtres qui eussent rompu déjà avec Rome. Cette motion n'a pas été acceptée; elle était bien inutile, car il est évident qu'aucun prêtre rattaché à l'église catholique romaine ne peut se soumettre à l'élection là où elle n'a pas été spécialement autorisée par le pape, comme en Orient ou dans quelques paroisses de la Suisse allemande. Il n'est donc pas étonnant que les curés nommés le premier dimanche d'octobre 1872 aient tous appartenu au mouvement vieux-catholique inauguré à Genève par le père Hyacinthe. Il demeure établi que le gouvernement genevois, provoqué par les prétentions de la curie romaine, n'a pas su choisir la politique qui, tout en étant conforme aux vrais principes de la liberté religieuse et des droits de l'état, eût été la plus efficace pour vaincre son habile et ardent adversaire, alors qu'il est entré partout en guerre avec la société moderne.

II.

La crise ecclésiastique a revêtu un caractère beaucoup plus grave dans la Suisse allemande (1). Pour le comprendre, il faut remonter à l'organisation assez bizarre qui fut donnée au culte catholique dès 1828 dans les cantons de la Suisse qui, ne pouvant à eux seuls constituer un évêché, devaient arrêter de concert le mode de nomination de leur évêque. Les cantons de Soleure, Berne, Zug et Lucerne convinrent de former un seul diocèse; les cantons de Bâle-

(1) Voyez le rapport du département politique au conseil fédéral sur les protestations et les recours relatifs aux conflits ecclésiastiques dans l'évêché de Bâle (*Verhandlungen des grossen Rathes betreffend die Ruhestörungen im Jura*, Berne 1874).

Campagne, Argovie et Thurgovie entrèrent tout de suite dans cette confédération ecclésiastique, à laquelle adhéra le Jura bernois, détaché en 1815 de l'ancien évêché de Bâle. Ce diocèse, quelque peu dispersé, prit de nouveau le nom de Bâle. Les chanoines étaient chargés de désigner l'évêque à l'investiture du saint-père. Un bref du 26 mars 1828 régla cet état de choses. Il n'avait rien de définitif, car le pouvoir civil, imitant les erremens du premier consul au lendemain du concordat, greffa sur le traité conclu avec Rome des clauses qui rappelaient nos lois de germinal an x. Les délégués des cantons qui venaient de former le nouveau diocèse décidèrent que l'évêque devait être agréé par les gouvernemens représentés par une délégation ou conférence à laquelle appartiendrait également le droit de *placet*, c'est-à-dire l'approbation des actes émanés de la cour de Rome. Il est certain que le pouvoir civil ne saurait se désintéresser de la nomination d'ecclésiastiques qui dépendent de lui. Le seul reproche qu'on pouvait faire aux gouvernemens cantonaux comme au législateur de germinal, c'était de n'avoir pas prévenu le saint-siége de leur intention et d'avoir pris sur eux de remanier après coup un traité conclu. Néanmoins la paix religieuse ne fut pas troublée pendant de longues années; il fallut le concile de 1870 pour déchaîner une lutte ardente dont on ne peut entrevoir le terme.

Le consistoire de l'église catholique de Thurgovie déclara, au mois de décembre de cette même année, qu'il comptait désormais représenter seul les catholiques dans la conférence diocésaine. Cette prétention pouvait être fondée au nom du droit absolu, mais elle était injustifiable au point de vue de l'organisation existante; aussi fut-elle repoussée par le conseil d'état, qui se vit obligé de casser, le 22 septembre 1871, une décision du synode catholique conforme à la réclamation du consistoire. Le conseil d'état du canton d'Argovie ne fit pas droit aux réclamations des catholiques, qui se plaignaient que le grand-conseil eût proclamé, le 27 septembre 1871, le principe de la séparation de l'église et de l'état, et introduit la sécularisation des écoles. Ce corps politique avait simplement usé de son droit de souveraineté. La conséquence logique de cette grande réforme était que le canton cessait d'être représenté dans la conférence diocésaine. Les catholiques d'Argovie n'étaient pas fondés à se plaindre de cette résolution, qui en définitive les préservait d'un conflit dangereux. L'autorité fédérale a écarté les appels qui lui avaient été adressés par les catholiques de ces deux cantons.

Si jusqu'ici dans les débuts de cette nouvelle lutte religieuse les torts ont été du côté des autorités ecclésiastiques, nous allons voir le pouvoir civil déployer un arbitraire injustifiable dans la destitution de l'évêque de Bâle. Celui-ci avait proclamé le dogme

de l'infaillibilité, comme c'était son devoir d'évêque catholique non séparé du saint-siége. Le mouvement vieux-catholique venait d'éclater dans la Suisse allemande, à Zurich et à Olten; il avait aussitôt pris une consistance sérieuse, et il avait trouvé très bon accueil auprès des gouvernemens cantonaux, qui avaient provoqué les populations à décider elles-mêmes de leurs préférences. Rien n'était plus correct, c'était non pas une constitution civile du clergé élaborée par un corps politique, mais la mise en demeure des fidèles de choisir entre deux formes religieuses que l'état ne se chargeait pas d'organiser. Le mouvement vieux-catholique avait eu son contre-coup dans l'évêché de Bâle; deux curés en avaient porté les doctrines en chaire. L'évêque Lachat les avait frappés d'excommunication; il ne pouvait agir autrement, une fois le dogme de l'infaillibilité proclamé. La conférence diocésaine n'avait qu'une chose à faire, c'était de convoquer les deux paroisses et de reconnaître le ministère des curés excommuniés au cas où les catholiques l'auraient réclamé en majorité. Le régime de la séparation eût mieux valu sans doute que ce recours aux subsides et à la protection du pouvoir civil, cause constante de réclamations contradictoires; mais, tant que le régime de l'union des deux sociétés subsiste, le devoir des gouvernemens est de soutenir tout culte sérieux en ne se laissant guider que par le vœu des citoyens, également tenus de subvenir par l'impôt aux dépenses des diverses églises. Ce n'est pas ainsi que l'entendit la conférence diocésaine. Convoquée à Soleure le 19 novembre 1872, elle somma M. Lachat de retirer l'excommunication dont il avait frappé les deux curés, et de ne plus enseigner le dogme de l'infaillibilité. L'évêque refusa de se soumettre à une semblable injonction, et la conférence diocésaine le révoqua par un arrêté du 19 janvier 1873. Il lui était interdit d'exercer à l'avenir les fonctions épiscopales dans les cantons diocésains. Un délai lui était fixé par le gouvernement de Soleure, à l'expiration duquel il devait avoir quitté le palais épiscopal. Communication de ces décisions serait donnée au conseil fédéral avec prière de les faire parvenir au saint-siége. Ces décisions furent prises par cinq voix, parmi lesquelles on remarquait la délégation des quatre cantons protestans et celle du canton de Soleure, gagné en grande partie au vieux-catholicisme. Zug et Lucerne formaient la minorité. On sait que dans le délai fixé ces résolutions furent appliquées à l'évêque, qui ne céda qu'à la force. Il fut emmené sous la conduite de la gendarmerie aux frontières du canton de Soleure.

Cette grave affaire a été portée en appel à Berne par l'évêque Lachat, par ses collègues dans l'épiscopat et par des délégués d'assemblées populaires catholiques. On peut s'en faire une juste idée grâce

aux documens soumis au conseil fédéral. Les ultramontains se posent constamment sur le terrain d'une indépendance absolue vis-à-vis de l'état, comme si les définitions du pouvoir épiscopal par le concile de Trente et le droit canon devaient échapper au contrôle des gouvernemens. Cette argumentation n'aurait de valeur que pour une église séparée de l'état, elle serait irréfutable dans la bouche des évêques catholiques en Amérique et en Angleterre. Il n'en est pas de même des églises que les gouvernemens soutiennent de leurs subsides. Il faut que la société religieuse paie la rançon de sa liberté totale en se suffisant à elle-même et en se passant du prestige officiel. Ce n'est que dans ce régime que l'on trouve le secret de la paix religieuse et que l'on évite la contrainte ou les conflits. Il ne s'ensuit pas que tout soit permis au pouvoir civil du jour qu'il a conclu un traité avec une église, et qu'il puisse revendiquer, comme le fait la vice-présidence de la conférence diocésaine dans sa réponse au recours de M. Lachat, une suprématie absolue sur la société religieuse. Ce qui lui est interdit en tout cas, c'est de pousser ses exigences jusqu'au point où elles sont incompatibles avec le principe constitutif de l'église qui est entrée en relation avec lui. Or il est certain que, sous peine de rompre avec le centre de l'unité catholique, un évêque est tenu d'enseigner le dogme proclamé au dernier concile. C'est donc le catholicisme romain en soi que la conférence diocésaine frappait directement, et prétendait exclure du partage des bénéfices résultant de l'union des diverses églises avec l'état.

La révocation de M. Lachat est devenue définitive après que le conseil national eut écarté l'appel de l'évêque. Elle a eu les conséquences les plus graves dans le Jura bernois. On a vu que ce territoire, presque entièrement catholique, avait été détaché de l'ancien évêché de Bâle en 1815 et annexé au canton de Berne; sa population demandait tous les ménagemens d'une minorité facilement alarmée sur ses droits. Déjà, avant les derniers conflits, d'assez graves difficultés avaient surgi entre les catholiques du Jura bernois et le gouvernement cantonal. Le collége de Porrentruy avait été rendu mixte, de confessionnel qu'il était au début. Les religieuses ursulines s'étaient vues expulsées sous prétexte d'affiliation aux jésuites. Enfin à la suite de la décision de la conférence diocésaine sur l'évêque de Bâle, le gouvernement bernois, par une circulaire du 1er février 1873, intima l'ordre aux curés du Jura de rompre toute relation avec l'évêque de Bâle. Les curés, au nombre de 69, auxquels 10 vicaires s'étaient joints, répondirent par un mémoire collectif où ils protestaient contre les mesures prises par la conférence diocésaine, ajoutant qu'ils repoussaient tout projet d'organisation du culte catholique qui n'aurait pas l'agrément du chef

suprême de l'église. Tout observateur impartial de ces conflits religieux conviendra qu'il n'est pas possible à un prêtre qui n'a pas rompu avec l'église romaine de tenir un autre langage. Le seul grief reproché à son évêque, c'est en définitive qu'il est orthodoxe et accepte le concile. Le gouvernement qui lui demande de désavouer son supérieur ecclésiastique dans de telles conditions le place entre la lâcheté et la résistance. En définitive, ce sont les partisans du *Syllabus* qui ont ici représenté la liberté de conscience vis-à-vis de ces protestans inconséquens. On s'imagine encore dans ce cas répondre à toutes les objections en disant que ces curés n'ont qu'à se séparer de l'état et à se placer sur le terrain de la liberté générale. Ce serait très bien, si les populations catholiques du Jura bernois étaient en majorité de cet avis, mais il n'en est rien; elles se plaignent qu'on les prive de la répartition des fonds budgétaires auxquels elles contribuent par l'impôt, et c'est leur faire tort que de les mettre ainsi brusquement en dehors des cadres de l'église nationale uniquement parce qu'elles sont demeurées fidèles à leur foi catholique.

On ne saurait reprocher au gouvernement bernois des hésitations et des timidités dans sa politique religieuse. A peine avait-il reçu la protestation des curés, qu'il prit la résolution, à la date du 18 mars 1873, de proposer à la cour d'appel et de cassation du canton, qui est chargée de décider dans tous les cas de révocation, de destituer le clergé récalcitrant. Ce haut tribunal a rendu son arrêt le 15 septembre; il a prononcé la révocation. L'arrêt renfermait ce considérant vraiment dépouillé d'artifice : « attendu que les curés bernois ont contrevenu à leurs devoirs de fonctionnaires établis, salariés et assermentés, ils sont indignes ou incapables d'être maintenus à la tête des paroisses. » Cela revient à dire que, pour être digne d'être curé, il faudrait se montrer indigne d'être prêtre ou ministre d'une religion qui a souci de son indépendance. Chose remarquable, sur trois juges de la cour d'appel, deux étaient catholiques, et c'est le protestant qui fit la minorité. Rien ne prouve mieux à quel point la question de droit prime dans cette grave affaire toutes les questions confessionnelles.

Au moment où il allait donner force de loi à la décision de la cour d'appel et de cassation, le gouvernement bernois trouva bon de lancer un violent factum contre le catholicisme ultramontain, sous la forme d'un mandement pour le jeûne fédéral. En Suisse, on a gardé la coutume, dans plusieurs cantons, de célébrer tous les ans une grande solennité religieuse et nationale qui est inaugurée par une sorte d'homélie gouvernementale destinée à être lue dans toutes les chaires. Les pouvoirs publics qui en sont char-

gés se contentent d'ordinaire de quelques paroles patriotiques empreintes d'un sentiment religieux très général. Il n'en est pas moins vrai que cette coutume, supportable dans les temps de calme, entraîne de graves inconvéniens quand les divisions religieuses ont éclaté, car elle donne au gouvernement la tentation de faire un sermon provoquant; on s'en est bien aperçu dans le canton de Berne pour le jeûne fédéral de 1873. Le conseil d'état a fait un mandement qui n'était qu'une virulente diatribe contre l'église ultramontaine. La curie romaine y est prise violemment à partie, la papauté infaillible est signalée comme un pouvoir malfaisant, blasphématoire, pervertissant la raison, poussant à l'abrutissement systématique des peuples. Ce prône édifiant se terminait par ces mots : « c'est notre devoir à tous, chers citoyens, de démasquer l'hypocrisie, le mensonge, quels que soient ses déguisemens et ses ruses. » Qu'on n'oublie pas que ce mandement devait être lu dans toutes les chaires, même dans les chaires catholiques! Est-il possible aux représentans du pouvoir civil de manquer davantage à toutes les convenances et de blesser plus gravement le droit des consciences?

La destitution en masse des 69 curés et 10 vicaires a promptement suivi l'arrêt de la cour d'appel. Le gouvernement bernois a décidé que les cures seraient réduites au nombre de 28, et que les registres de l'état civil seraient immédiatement remis aux autorités laïques. La fin de 1872 a été consacrée à la nomination et à l'installation des nouveaux curés, qui naturellement appartenaient tous à la fraction du catholicisme qui a rejeté les décrets du concile, car la voie était entièrement fermée aux catholiques orthodoxes.

L'occupation militaire du Jura bernois est la preuve évidente que ces derniers ont pour eux la majorité de la population. D'ailleurs des renseignemens certains établissent que, sauf dans quelques centres de population importans, le culte patronné par le gouvernement ne se célèbre que devant d'infimes minorités. Le gouvernement avait autorisé d'abord la célébration de l'ancien culte dans les églises à des heures différentes; il est bien vite revenu sur cette mesure : les curés destitués n'ont pu célébrer que furtivement des messes basses. Une vive irritation a été la conséquence d'une situation aussi violente. Il est certain que les persécutés ont cherché à rendre la vie dure au clergé qu'ils regardaient comme un intrus, qu'ils ont profité de leur influence sur la population pour l'exciter contre ce qui leur semblait un sacrilége, et que l'opposition ultramontaine ne s'est pas renfermée dans les limites de la modération. Il s'est passé dans le Jura bernois ce que l'on a vu lors de la révolution française : le mépris le plus sanglant a été infligé au clergé assermenté, et les réfractaires ont soulevé

autant de colères contre leurs remplaçans que d'enthousiasme pour eux-mêmes. L'histoire avait appris déjà ce qu'il en coûte de mettre le feu aux passions religieuses. Il faut reconnaître aussi que les autorités locales ont eu la main lourde, et que des mesures iniques ont été appliquées sans ménagement.

Le conseil d'état ne s'en est pas tenu là : il a porté la question devant le grand-conseil du canton dans les séances du 12 et du 13 janvier 1874 pour demander des pleins pouvoirs. Les orateurs du gouvernement sont entrés dans les plus minutieux détails pour établir que les prêtres réfractaires étaient des agens de désordre; ils n'ont pas reculé devant les incidens puérils ou comiques qui montrent à quel point les esprits sont surexcités. Malgré les réclamations de M. Folletête, député catholique du Jura bernois, le grand-conseil a voté les pleins pouvoirs demandés par le conseil d'état, et le premier usage qu'il en a fait a été de décréter l'expulsion momentanée des curés réfractaires de leurs districts respectifs. La minorité catholique du grand-conseil de Berne avait porté dès le 13 novembre 1873 ses réclamations au conseil fédéral, et celui-ci avait donné un préavis par lequel il écartait ce recours comme tous les autres. La haute assemblée fédérale ayant adopté ce préavis, le recours a été rejeté. Il nous paraît qu'après une telle décision il n'y a plus lieu d'en appeler jamais dans des cas pareils aux conseils de la confédération, et qu'il faut au moins attendre la révision constitutionnelle. On peut espérer que les nouvelles chambres fédérales se croiront mieux armées alors pour protéger le droit de la conscience et ne seront pas tentées d'imiter notre ancien sénat, qui avait été déclaré par Napoléon III gardien de la liberté religieuse; ce ne fut pas la moindre de ses sinécures.

III.

Avant d'en venir à la révision fédérale, il faut signaler des mesures législatives importantes prises dans divers cantons, et qui révèlent la même tendance de la part de l'état démocratique à exagérer ses pouvoirs dans l'organisation des églises nationales, qu'elles soient catholiques ou protestantes. Les conflits religieux ont été la cause ou l'occasion de ces essais de réorganisation ecclésiastique. C'est encore à Berne que la pensée inspiratrice qui leur est commune se manifeste avec plus de netteté. L'exposé des motifs de la législation nouvelle, présentée au grand-conseil par le pouvoir exécutif au commencement de cette année, déclare nettement que le dessein que l'on poursuit est la transformation de l'église bernoise en une église vraiment démocratique. Le grand-conseil a soin d'ex-

pliquer que ce qu'il entend par là n'a aucun rapport avec la constitution libérale de la grande démocratie américaine. La séparation de l'église et de l'état ne répond pas aux nécessités du moment, elle favoriserait l'esprit de secte en laissant trop d'indépendance aux ecclésiastiques non salariés. Or l'état n'est pas d'humeur à renoncer à son autorité dans ce domaine; au contraire il compte en user largement. L'église démocratique telle qu'il l'entend, c'est l'église dépendant absolument du suffrage des citoyens, en sorte que la paroisse soit maîtresse souveraine, sauf en ce qui concerne les conflits avec le pouvoir civil, qui réclame une subordination prompte et absolue. Tout citoyen inscrit comme protestant ou catholique sur les registres du recensement est électeur de droit dans son église sans qu'aucune condition religieuse soit réclamée de lui; qu'il soit chrétien ou libre penseur, dévot ou athée, son droit est intégral et inviolable. Il n'est pas permis à l'église de se défendre par aucune mesure disciplinaire contre l'invasion des idées qui lui sont le plus contraires. En effet, la paroisse élit son pasteur, ses vicaires et son conseil-directeur, se régit à sa guise, sans dépendre d'aucune autorité supérieure, et détermine à elle seule la croyance qu'il lui convient d'adopter et de faire prêcher. La loi bernoise institue bien un conseil ecclésiastique, sorti, lui aussi, de l'élection des paroisses, chargé de la surintendance de l'église catholique, et un synode jouant le même rôle dans la communion protestante. Il est clairement spécifié que ces hautes assemblées n'ont le droit de rien imposer aux églises locales; toutes leurs décisions, qu'elles portent sur la doctrine ou la discipline, peuvent être rejetées par le *veto* de la paroisse, convoquée à cet effet sur l'initiative du tiers des électeurs. Il s'ensuit que les plus grandes variétés peuvent se produire dans l'enseignement doctrinal, et que le lien de la foi commune est entièrement brisé. Pour rendre la paroisse plus démocratique encore, les pasteurs et les curés sont soumis à la réélection tous les six ans.

Tel est le projet de loi ecclésiastique qui a été soumis au mois de janvier dernier à la votation du peuple dans le canton de Berne. Si l'on excepte quelques stipulations très libérales en faveur de la liberté religieuse, qui n'ont pas empêché l'expulsion des curés catholiques du Jura, et les clauses excellentes en faveur du mariage civil et de la neutralisation des cimetières, cette loi porte la plus grave atteinte à l'essence même de la société religieuse. Celle-ci n'est rien, si elle n'est pas une libre association de croyans. L'état a le devoir d'empêcher une église quelconque d'entraver la liberté d'un seul citoyen et de réclamer le concours des autorités civiles pour maintenir sa discipline en lui donnant une sorte de sanction; mais à quel titre refuser à l'église le droit de définir sa doctrine et de ré-

clamer l'adhésion de ses membres à son symbole? C'est en détruire l'idée essentielle et la vouer à une anarchie qui ne connaîtra plus de limites. Cela est surtout vrai dans un temps de crise comme le nôtre, qui fait surgir dans les anciens cadres ecclésiastiques les divergences les plus radicales, depuis l'orthodoxie rigide jusqu'à la négation du Dieu personnel et de l'âme immortelle. Que s'il avait plu à une église quelconque de se donner elle-même une pareille constitution, l'état n'aurait eu qu'à l'accepter de ses mains; mais que ce soit lui qui en règle ainsi l'organisation, voilà ce qui est insoutenable. C'est encore le système de la constitution civile du clergé et de la pire des constitutions civiles. Qu'on veuille bien remarquer que la loi ecclésiastique bernoise est faite pour s'adapter aussi bien au catholicisme qu'au protestantisme. Cette identification suffit pour la juger, car il n'est pas possible qu'une même constitution convienne à deux églises si différentes dans leur principe. Celle qui est imposée au catholicisme dans le canton de Berne aurait pour résultat inévitable de le détruire au moins dans le cadre officiel. Le principe de l'élection des prêtres ne saurait être admis sans le consentement du saint-père. Le décréter d'office, c'est exclure de l'église nationale et de ses avantages tout catholique orthodoxe. « Nous voulons, dit encore l'exposé des motifs, qu'une paroisse catholique puisse à son gré rejeter le dogme de l'infaillibilité. » L'état impose ainsi le principe de la diversité indéfinie des croyances à l'église de l'unité et de l'autorité. On voit que cette fameuse église démocratique qu'on a voulu fonder à Berne repose sur la confusion la plus fâcheuse entre la société civile et la société religieuse. Ajoutons que le clergé catholique est soumis à l'examen d'état comme le clergé prussien. Cette prétendue église est une création artificielle du radicalisme politique, et elle porte en elle un germe de désorganisation et de mort. C'est la négation de l'église. On croit répondre à toutes les objections en invoquant la majorité considérable qui l'a sanctionnée dans les comices populaires. Les plébiscites ne décident rien quand ils s'appliquent à ces hautes questions qui ne relèvent que de la conscience; en dépassant ses justes limites, la souveraineté du peuple se transforme en usurpation et en despotisme.

Ce qui donne une gravité particulière à cette législation, c'est qu'elle semble se propager dans toute la Suisse. Un projet de loi analogue pour la constitution de l'église protestante vient d'être voté par le grand-conseil du canton de Genève, et le canton de Neuchatel l'avait précédé dans la même voie.

Le gouvernement a pris la tête du mouvement dans cette portion de la Suisse française. Le catholicisme y est dans une si infime minorité

qu'il est resté en dehors de la réorganisation ecclésiastique qui vient d'entrer en vigueur. Le canton de Neuchatel a longtemps conservé une position exceptionnelle, grâce au lien qui l'unissait naguère à la Prusse. L'église y formait une véritable corporation possédant ses biens et se gouvernant par son clergé. Depuis la révolution de 1848, il a fait disparaître de sa législation tout ce qui rappelait sa constitution aristocratique. Le gouvernement de l'église neuchateloise depuis 1848 avait passé du clergé au synode nommé directement par les paroisses, qui elles-mêmes avaient acquis le droit de choisir leurs pasteurs. Le gouvernement respectait les décisions synodales, et l'unité de la croyance était maintenue dans de sages limites. Les partisans de la séparation de l'église et de l'état étaient devenus assez nombreux pour qu'un projet de loi dans ce sens ait été proposé au grand-conseil en 1869 et n'ait manqué pour réussir que de quelques voix. La crise religieuse qui a travaillé partout le protestantisme contemporain avait éclaté à la même époque dans ce canton, mais elle n'avait amené que de pacifiques débats et point de conflits avec le pouvoir civil. On ne peut s'expliquer les motifs qui ont poussé le conseil d'état neuchatelois à proposer au printemps dernier un projet de réorganisation ecclésiastique imbu des mêmes principes que celui de Berne. L'exposé des motifs déclare que l'église nationale appartient à tous et que l'on en fait partie de naissance. Dès l'abord, toute condition religieuse est exclue. « L'unité de doctrine, ajoute l'exposé, est tout ce qu'il y a de plus opposé à la notion d'une telle église. En conséquence, les paroisses ne sont plus des groupes religieux, ce sont de simples circonscriptions territoriales. » Tout protestant de naissance est électeur, eût-il renié avec éclat la foi chrétienne. La majorité de chaque paroisse choisit la doctrine qui lui plaît davantage, et la fait enseigner par le pasteur. Il est spécifié que celui-ci ne saurait être soumis à aucun *credo* qui lie sa liberté d'enseignement. Au bout de six ans, il est soumis à la réélection. Il n'est pas nécessaire qu'il ait reçu la consécration au saint ministère; il passe, comme on l'a dit, à l'état de simple orateur communal. Le conseil d'état est la véritable autorité ecclésiastique chargée de faire marcher toute l'organisation. Le char de l'église démocratique a pourtant une cinquième roue, c'est le synode, qui est chargé d'en représenter toutes les contradictions sans avoir un seul pouvoir sérieux.

Ce projet a soulevé la plus vive agitation dans le canton de Neuchatel. Une minorité fortement soutenue par l'opinion proposa au grand-conseil un contre-projet ainsi conçu : « chaque église ou association religieuse se constitue librement par le concours des personnes qui veulent en faire partie, sans autres restrictions que

les règles du droit commun applicables à toutes les associations. » On ne pouvait rien proposer de plus sage et de plus libéral. Le grand-conseil n'en vota pas moins la loi proposée et se refusa, à la majorité de 3 voix, à soumettre la législation nouvelle au vote du peuple, bien que la constitution porte que la confirmation d'un plébiscite est nécessaire pour tout ce qui touche aux lois fondamentales de l'organisation ecclésiastique.

Les adversaires de la loi tentèrent alors de profiter de l'article de la constitution qui exige que celle-ci soit soumise à une révision sur la réclamation de 3,000 citoyens, un vaste pétitionnement s'organisa en faveur de la séparation de l'église et de l'état. Le nombre des voix nécessaires fut de beaucoup dépassé, la révision constitutionnelle sur le point indiqué par les pétitionnaires fut soumise au peuple neuchatelois le 14 septembre 1873, et, sur 14,000 votans, le parti gouvernemental n'obtint que 16 voix de majorité. Il s'en contenta, et la nouvelle organisation fut proclamée sans délai, non sans donner lieu à une scission importante, car plus d'une moitié de l'église nationale se constitua en église indépendante, et jeta les bases d'une organisation libérale et chrétienne dans un synode tenu à Neuchatel en novembre 1873.

IV.

La crise ecclésiastique, de cantonale, devait nécessairement devenir fédérale, non-seulement par suite des appels multipliés qui avaient été portés à Berne, mais encore par la nature et la gravité des questions qu'elle soulevait. Une commission nommée par le conseil national et le conseil des états travaillait assidûment depuis plusieurs mois à ce projet de révision de la constitution. La date assignée au débat était le mois de novembre 1872. La proximité d'une discussion si importante contribuait à surexciter les esprits. L'automne se passa en conférences et en assemblées populaires. Les vieux-catholiques réunis à Olten au mois d'août 1873 esquissèrent un projet d'organisation qui devait relier plus tard les unes aux autres leurs communautés, en attendant qu'ils eussent leur évêque. Les assemblées populaires tenues par les ultramontains furent très violentes; le fanatisme s'y donna pleine carrière. Les pèlerinages qui faisaient tant de bruit en France s'en mêlèrent; M. Mermillod fit entendre un langage bien fait pour irriter ses adversaires dans un pèlerinage qui eut lieu en Savoie, aux confins de la Suisse française. De grandes foules se réunirent à Saint-Maurice, dans le Valais, au pied des rochers pittoresques qui dominent le Rhône. La messe fut célébrée

en plein air; l'évêque Lachat assistait à la cérémonie avec Mgr Marilley de Fribourg. Un prêtre genevois prononça des paroles ardentes; il invoqua le souvenir des persécutions des empereurs romains et termina son discours par des allusions à peine voilées au triomphe probable du catholicisme orthodoxe par la prochaine restauration monarchique en France. Il faut avoir vu cette multitude immense frémir d'indignation et d'enthousiasme en entendant ces harangues frénétiques, puis se courber tout entière avec ferveur sous la bénédiction des évêques persécutés, il faut avoir entendu ces cantiques ressemblant à des chants de guerre et invoquant le sacré cœur comme une divinité vengeresse, pour comprendre combien il est dangereux d'irriter le sentiment religieux là où la sincérité l'emporte de beaucoup sur les lumières. Cette exaltation explique sans la justifier l'énergie des gouvernemens démocratiques qui se sentent poussés par d'autres colères répondant à leur propre sentiment.

Les importans débats sur la révision de la constitution fédérale ont été ouverts au mois de novembre 1873; nous n'en relèverons que ce qui se rapporte aux questions confessionnelles (1). On se rappelle qu'après le rejet du premier projet de révision au mois de mai 1872 à une très faible majorité, l'élaboration d'un nouveau projet fut confiée au conseil fédéral, puis soumise à une commission. Le caractère général de la révision telle qu'elle est sortie de cette double délibération et des débats des chambres fédérales est une centralisation modérée qui fait droit aux réclamations des cantons dans ce qu'elles avaient de fondé, spécialement sur la question de l'organisation militaire. Le pouvoir central conserve tout ce qui est indispensable à la direction de la défense nationale, l'instruction de l'armée fédérale tout entière dans ses armes diverses lui est réservée. Sauf sur ce point de l'instruction, l'exécution de la loi militaire est confiée aux autorités cantonales sous la surveillance de la confédération. Les articles sur le droit civil et les finances sont empreints du même esprit de modération; aussi a-t-on lieu de croire que la nouvelle loi fédérale ne rencontrera pas la même opposition que celle de 1872. La question confessionnelle était traitée dans les articles 48 et 49 du projet élaboré par le conseil d'état et remanié par la commission législative; ils comprennent dans la rédaction définitive proposée au vote la partie qui s'étend de l'article 49 à l'article 55, et ils y ont subi des modifications fort graves dont il faut chercher la portée dans les débats publics. La constitution de 1848 n'avait consacré qu'un seul article à la liberté religieuse; il était ainsi conçu :

(1) Message du conseil fédéral à la haute assemblée fédérale concernant la révision de la constitution fédérale (4 juillet 1873). — Loi fédérale concernant la révision de la constitution fédérale (31 janvier 1874).

« Le libre exercice du culte des confessions chrétiennes reconnues est garanti dans toute la confédération; toutefois les cantons et la confédération pourront toujours prendre les mesures propres au maintien de l'ordre public et de la paix entre les confessions. » Une pareille législation ne garantissait la liberté religieuse qu'aux églises déjà reconnues, et permettait de supprimer le droit des minorités qui se plaçaient en dehors des cadres administratifs. Le projet du conseil fédéral fait disparaître cette anomalie. On en jugera par le texte primitif, que nous reproduisons.

« Art. 48. La liberté de conscience et de croyance est inviolable.

« Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association religieuse, de suivre un enseignement religieux ou d'accomplir un acte religieux.

« On ne peut faire dépendre les droits civils et politiques de prescriptions et de conditions de nature ecclésiastique ou religieuse.

« Nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique.

« Nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est spécialement affecté aux frais proprement dits du culte d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas.

« Art. 49. Dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs, chacun professe sa religion avec la même liberté et obtient pour son culte la même protection.

« Les cantons et la confédération peuvent prendre des mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre public et de la paix entre les membres des diverses communautés religieuses, ainsi que contre les empiétemens réciproques du domaine civil et du domaine religieux.

« On peut recourir auprès de la confédération des décisions des cantons sur les contestations de droit public ou de droit privé auxquelles donne lieu la création de communautés religieuses nouvelles ou une scission de communautés religieuses existantes. »

Le projet du conseil fédéral portait encore l'interdiction de créer des évêchés sans l'approbation de la confédération, l'abolition des juridictions ecclésiastiques et la sécularisation de l'état civil. L'art. 64 visait rétrospectivement le cas de M. Mermillod et stipulait que quiconque exerce sur le territoire suisse, sans l'assentiment de la confédération, des fonctions officielles au nom d'un état étranger, peut être expulsé. Le conseil fédéral donnait dans son rapport du 4 juillet 1873 un éloquent commentaire de la législation qu'il proposait concernant les questions confessionnelles. Il n'était pas nécessaire de justifier longuement les réformes qui portaient sur l'introduction du

mariage civil obligatoire et mettaient un terme à des empêchemens injustes, maintenus dans certains cantons par le clergé. « La confédération, disait le rapport, ne reconnaît aucune communauté ou dénomination religieuse; elle ne les connaît que pour protéger leurs libertés et pour faire régner la paix entre elles. Elle ne défend ni une confession ni une église; elle défend l'individu en lui assurant le respect de sa croyance et sa liberté de conscience. »

On remarque une lacune dans cet exposé de principes. Il ne suffit pas de protéger les libertés individuelles, il faut encore garantir la liberté de l'association, surtout dans le domaine religieux, car l'église n'a pas d'autre base. Si l'individu est gêné dans son droit de s'associer conformément à ses croyances, toujours à la condition qu'il se soumette aux lois, sa liberté n'est pas suffisamment respectée, car elle ne se termine pas à lui, elle implique la libre association. Le grand danger de la démocratie autoritaire est précisément de ne permettre aucune liberté collective. Il est certain que le projet du conseil fédéral péchait déjà par ce côté. La commission législative l'a singulièrement aggravé dans le remaniement qu'elle lui a fait subir. Elle a proposé à l'art. 48 d'interdire absolument aux églises de frapper leurs ressortissans d'une peine quelconque, ce qui équivalait à supprimer toute discipline ecclésiastique. Non contente de l'interdiction de nouveaux couvens, elle défendait à ceux qu'on laissait subsister de recevoir des novices. Le conseil fédéral demandait que la confédération protégeât aussi bien l'église contre les empiétemens de l'état que l'état contre les usurpations de l'église; la commission n'admettait pas que la souveraineté civile pût avoir des torts, et elle ne parlait que de ses droits. La nonciature était abolie, et l'examen d'état était imposé à tous les ecclésiastiques. Ces restrictions, on le voit, étaient toutes dans un sens contraire à la liberté des associations religieuses. Le conseil fédéral les combattit dans les deux chambres avec un succès inégal, car le projet définitif ne porte encore que trop l'empreinte de l'esprit autoritaire.

La discussion s'ouvrit à Berne le 15 novembre dans le conseil national. Le parlement de la république helvétique présente un grand spectacle dans sa noble simplicité. La salle des séances pour les deux assemblées est parfaitement appropriée à sa destination. Elle forme un hémicycle autour duquel les siéges sont disposés en gradins. Le fauteuil du président est très peu élevé; le conseil fédéral est placé en face de l'assemblée. Les discussions ont lieu tour à tour en français, en allemand et en italien, et un interprète officiel donne un court résumé de chaque discours. Les débats sont graves et libres; les orages sont rares; il semble qu'en s'élevant sur le terrain fédé-

ral les passions politiques s'épurent et s'apaisent. Les murmures et les interruptions sont l'exception, et il faut l'éloquence d'un orateur comme M. Cérésole pour arracher des applaudissemens à cette grave assemblée, où l'on retrouve, dans leur type le plus original, les diverses nationalités qui composent la confédération helvétique. C'est avec un sentiment de respect sympathique que l'on franchit l'enceinte de cet inviolable asile de l'indépendance d'un peuple fier et généreux, qui n'a plus qu'à savoir borner sa propre souveraineté pour être un modèle et une consolation aux amis de la liberté.

Les députés catholiques ouvrirent le feu. — Ils étaient appelés, par la nécessité de leur situation, à prendre en cause cette liberté religieuse tant de fois condamnée par leur chef spirituel. Leurs adversaires ne manquèrent pas de leur opposer à chaque instant l'infaillibilité et le *Syllabus*. Leurs réponses étaient embarrassées quand ils cherchaient à concilier leur libéralisme du jour avec les doctrines de la papauté. Cependant il serait en vérité trop commode de refuser le droit commun aux ultramontains parce qu'ils l'ont méconnu; le plus beau triomphe pour la liberté, c'est d'amener ses adversaires à l'invoquer et à lui rendre hommage. Le premier orateur entendu, M. de Segesser, député de Lucerne, eut le tort de demander que la confédération reconnût et protégeât non-seulement la liberté religieuse en soi, mais encore les droits relatifs à la propriété et à la liberté de culte de la confession évangélique réformée et de la confession catholique romaine. C'était sortir du droit commun, et le conseil national dut écarter ce contre-projet. Où la réclamation des députés catholiques était parfaitement fondée, c'était sur l'interdiction aux couvens existans de recevoir des novices; on les condamnait ainsi à mourir à petit feu. C'était une aggravation flagrante de la défense de fonder des couvens nouveaux, mesure injustifiable au point de vue de la liberté, car, tant qu'une congrégation n'a pas violé les lois du pays, elle est une forme respectable du sentiment religieux, elle est fondée à invoquer le droit d'association. Le conseil national n'a pas adopté l'avis de sa commission en ce qui concerne l'interdiction d'admettre des novices dans les couvens existans; il s'est contenté de confirmer l'expulsion des jésuites et de défendre la fondation de nouvelles maisons religieuses sur le territoire suisse. Il a écarté la clause qui demandait des examens d'état pour tous les ecclésiastiques. Malheureusement il ne s'est pas rendu aux justes observations qui avaient été faites sur l'article d'après lequel « aucun citoyen ne pouvait être soumis à des peines, de quelque nature qu'elles fussent, pour cause d'opinion religieuse. »

Les députés de la minorité demandaient que l'on spécifiât qu'il

s'agissait de peines pouvant avoir quelque effet civil. Le conseil national se refusa à une définition si juste, qui laissait aux pénalités ecclésiastiques leur caractère exclusivement religieux. M. Anderwert, député de Thurgovie, avoua sans détour « qu'il s'agissait d'empêcher dans l'église catholique les abus de pouvoir de la part des évêques, savoir la destitution des curés qui ne veulent pas accepter certains dogmes, et l'excommunication des prêtres et des fidèles qui sont dans le même cas. » Une telle prétention est tout à fait inadmissible. Empêcher une église de protéger sa croyance et d'écarter de son sein les opinions qui nient son principe, c'est lui interdire le droit de légitime défense, c'est dissoudre en fait une association en l'empêchant de maintenir sa raison sociale, qui dans ce domaine est toute morale. Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas seulement des églises nationales, puisque la confédération comme telle n'en reconnaît aucune; cette clause est applicable à toutes les associations religieuses, et elle constitue une atteinte des plus graves à la liberté des cultes. C'est en vain que M. Cérésole, parlant au nom du conseil fédéral, a fait les plus grands efforts dans les deux chambres pour écarter une disposition qui dépare la loi nouvelle. En adoptant la rédaction restrictive de la commission, on a donné gain de cause au radicalisme autoritaire, qui s'est exprimé dans toute sa rudesse par la bouche de M. Carteret, conseiller d'état de Genève. « On a parlé, disait cet orateur, de séparation du domaine civil et du domaine religieux; mais cette séparation est absolument impossible, et dès lors il n'y a de système admissible que celui d'après lequel l'état, usant de la suprématie qui lui appartient, règle en vertu de sa souveraineté ce qui est de son domaine, et prend des mesures qui lui donnent la sécurité et garantissent la liberté de tous en assurant le développement de la civilisation. » Le conseil national n'a pourtant pas suivi dans ce premier débat le bouillant député jusqu'au bout de son système, car il a refusé d'adhérer à la proposition de M. Weissenbach, qui voulait qu'on donnât à la confédération la mission de s'opposer aux empiétemens de l'église sur les droits de l'état sans admettre la réciproque, parce qu'à ses yeux l'état ne saurait borner sa propre souveraineté. L'article fut voté sous sa forme la plus libérale dans la séance du 27 novembre, ainsi que l'ensemble des articles confessionnels avec les modifications que nous avons indiquées.

Ces articles furent portés au conseil des états dans les séances des 16 et 17 décembre 1873. Le parti autoritaire y était représenté par l'ancien landamman Keller, célèbre pour avoir provoqué la fermeture des couvens d'Argovie, petit vieillard énergique, à la parole brève et incisive, passionnément attaché au vieux-catholicisme. Le

congrès de Constance l'avait nommé son vice-président. Rapporteur de la commission au conseil des états, il insista avec une grande force sur la nécessité de maintenir la clause interdisant aux églises l'application d'une discipline toute spirituelle, et il triompha au vote, malgré un discours très net de M. Cérésole. Il fut moins heureux dans sa tentative de faire effacer la réserve en faveur de l'église contre l'usurpation de l'état. M. Velti fit passer une nouvelle rédaction qui ne faisait que reproduire l'article 44 de la constitution de 1848, ainsi conçu : « Toutefois les cantons et la confédération pourront toujours prendre les mesures propres au maintien de l'ordre et de la paix publique contre les confessions. » Le conseil des états admit encore une modification au projet qui lui avait été transmis. L'article 49 portait que nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est affecté aux frais du culte d'une confession ou d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas. M. Cérésole fit remarquer qu'on pourrait inférer de cet article que les citoyens ont le droit de se refuser de participer au budget des cultes dans le canton où il est maintenu. « Je suis, dit-il, partisan convaincu de la séparation de l'église et de l'état, et je crois que l'avenir lui appartient, mais je ne pense pas que ce soit à la confédération à l'imposer aux cantons. Il me semble surtout que ce n'est pas en prenant les églises nationales par la famine qu'il faut séparer l'église de l'état. » En conséquence de ces observations, l'article fut ainsi rédigé : « Nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est spécialement affecté aux frais proprement dits du culte d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas. » Les amendemens du conseil des états furent reportés au conseil national dans la séance du 22 janvier 1874. Malheureusement le parti autoritaire l'emporta sur la clause si grave qui stipule les droits de l'état à l'exclusion des droits de l'église. Il fut entendu qu'elle seule était dans le cas d'usurper, et qu'il n'y aurait aucune protection à lui accorder contre les empiétemens de l'état.

Le projet de révision sortit de cette double délibération beaucoup moins libéral que sous sa forme primitive, bien qu'il ait conservé les clauses si excellentes sur le mariage civil et la liberté de conscience. Il est regrettable qu'il n'ait pas conservé dans une mesure suffisante la liberté des associations religieuses en leur laissant le droit de se multiplier sous la forme qui leur plaît et de se défendre par l'usage de la discipline ecclésiastique. Il est vrai que sur ce point le conseil fédéral maintient son interprétation. La nouvelle constitution qui va être présentée en bloc au vote du peuple suisse le 18 avril prochain aura sans doute réalisé quelques progrès importans; mais les restrictions qu'elle apporte à la li-

berté légitime des églises l'empêcheront de mettre un terme aux conflits existans sans éviter les nouveaux.

Le conseil national, avant de se séparer, a vu encore éclater un débat très passionné à l'occasion des questions confessionnelles. On apprit tout à coup en Suisse, vers la fin de janvier, qu'on faisait circuler un appel aux puissances signataires du congrès de Vienne, qui les pressait d'intervenir pour maintenir le droit des ultramontains. Un ballot de ce factum violent avait été saisi chez l'abbé Collet, prêtre français établi à Genève, et on avait constaté en même temps qu'un Anglais, M. Urquart, demeurant à Montreux, en avait reçu quelques exemplaires. L'émotion fut grande; elle se calma quelque peu quand on apprit que l'appel était dû à la plume d'un curé français, l'abbé Defourny, curé de Beaumont en Argonne, qui avait inventé à lui tout seul cette petite machine de guerre. L'abbé Collet fut expulsé d'après la loi qui permet en tout pays de conduire aux frontières les étrangers qui troublent la paix publique. Un incident très fâcheux vint donner à la discussion une gravité inattendue; un document fut produit qui prouvait qu'en 1852 M. Vuilleret, député du canton de Fribourg, alors simple avocat, avait adressé un mémoire à Napoléon III sur les affaires confessionnelles, pour le moins aussi violent que celui du curé français. L'assemblée vota un ordre du jour très sévère pour un acte aussi coupable et mal excusé après un éloquent discours de M. Céresole. Les citations qu'il fit de la presse ultramontaine à Fribourg établirent que quelques enfans perdus du parti, désavoués par tout ce que le catholicisme suisse compte d'honorable et d'éminent, ne craignaient pas de soutenir la légitimité de l'intervention. La Suisse a eu le bon sens de ne pas exagérer l'incident et de laisser à la charge d'un individu isolé ce ridicule appel à l'intervention étrangère. Elle sait que, s'il est en France des têtes folles et exaltées qui troubleraient volontiers la paix du monde pour le plus grand péril de leur patrie en prêchant la croisade de l'ultramontanisme, on est de plus en plus convaincu, même dans les rangs de la majorité de l'assemblée nationale, que de pareilles opinions ne méritent pas d'être prises au sérieux.

Peu de temps après l'allocution du pape prononcée dans le consistoire tenu au commencement de cette année, où la Suisse était fort sévèrement traitée, la nonciature, que le conseil fédéral n'avait point abolie en droit dans le projet de constitution, l'a été en fait; ses passeports ont été remis au nonce. Cette rupture formelle entre la confédération et la cour de Rome fait mesurer la gravité de la crise ecclésiastique que nous avons essayé de caractériser.

Cette crise, rapprochée de celle qui a éclaté dans l'empire d'Al-

lemagne, soulève le problème le plus délicat et le plus périlleux des temps modernes; nous voulons parler des limites où le pouvoir civil doit se renfermer dans sa résistance à l'ultramontanisme. Il est certain que le catholicisme qui obéit aux injonctions du pape infaillible est constitué à l'état d'opposition permanente et souvent de guerre contre la société moderne. Partout où il n'est pas le maître il entrera tôt ou tard en conflit avec elle. Il serait absurde de soutenir qu'il n'est pas permis aujourd'hui de lui faire opposition comme sous l'ancien régime, qui avait poussé bien loin ses précautions, et avait su résister sans ménagemens aux prétentions romaines. Si nous nous placions au point de vue des principes, qui est aussi le point de vue de l'avenir, il suffirait de réclamer la pleine séparation de l'église et de l'état sous la condition d'une application juste et sévère au besoin du droit commun. Ce serait saisir l'épée d'Alexandre pour trancher les inextricables nœuds qui résultent de l'union des deux pouvoirs. Il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir la paix religieuse, pourvu qu'on y arrive par des transitions équitables qui ménagent tous les droits acquis, et qu'en élargissant le droit de la propriété ecclésiastique on évite la mainmorte. Rien ne serait plus facile à la Suisse que de réaliser cette grande réforme que tout appelle; ceux-là même qui n'en veulent pas aujourd'hui l'acclament en principe. Déjà le canton d'Argovie l'a décidée, et il s'en est fallu de peu de voix dans le canton de Neuchatel pour qu'elle y triomphât. On y viendra certainement quand on sera las des luttes religieuses et des haines qu'elles allument. En attendant ce remède héroïque, l'état peut beaucoup faire pour apaiser et terminer les conflits, sans manquer à sa haute mission, qui est d'être le protecteur du droit. S'il ne veut pas imiter la république américaine, qu'il imite au moins la sage et prudente politique de l'Italie, qui a su ménager la conscience catholique, sauf sur le point où elle ne pouvait capituler, rendre à l'église en liberté ce qu'elle lui a pris en privilèges, abroger le *placet*, et se désintéresser de la nomination des évêques. Il faut choisir aujourd'hui entre le système de Cavour et celui de M. de Bismarck.

Si nous cherchons à déterminer d'une manière précise jusqu'où doit aller le droit de l'état dans la résistance à l'ultramontanisme, nous dirons d'abord que, tant que le régime du *placet* n'est pas aboli, il est fondé à refuser la reconnaissance officielle aux brefs et aux bulles qui contiennent des principes attentatoires à sa constitution. C'est ce qu'a fait l'ancienne France pour les décrets du concile de Trente. Ceux du concile du Vatican sont infiniment plus graves. Nous savons bien que, par ce temps de publicité universelle, ces restrictions ressemblent à des treillages mis au travers d'un fleuve;

cependant elles sont une conséquence du régime concordataire, et elles dégagent au moins la responsabilité du pouvoir civil. Ce que nous lui refusons absolument, c'est d'interdire la doctrine elle-même, fût-elle aussi dangereuse que l'infaillibilité papale, tant qu'elle reste à l'état d'opinion, et d'empêcher l'église qui l'adopte de la mettre en pratique dans sa discipline; sinon il lui faudrait mettre hors la loi le catholicisme ultramontain tout entier, les résignés aussi bien que les ardens. Le *Syllabus*, nous en convenons, présente plus de difficultés que le dogme de l'infaillibilité, parce qu'il tend à en faire ressortir les conséquences sociales. Pourtant, si l'on se contente de ses formules générales, que par d'incroyables artifices d'interprétation des évêques au fond opposés à l'ultramontanisme ont cherché à détourner de leur sens naturel, il ne saurait à lui seul être une cause d'exclusion et de condamnation. Il n'en serait plus de même, si l'église en faisait une arme contre la législation du pays et prêchait la révolte ouverte contre sa constitution. Alors l'enseignement, soit dans les séminaires, soit dans la chaire, serait un délit qui mériterait d'être poursuivi et châtié. Ici se présente la question fort complexe des ordres religieux; il en est qui, comme les jésuites, sont les soutiens reconnus du régime théocratique. Cette fois encore nous appliquerions la règle de conduite que nous avons déterminée pour les dogmes dangereux à l'état. Si un ordre se borne à un enseignement purement théorique, il doit jouir des immunités de la chaire catholique, même quand on pourrait inférer de cet enseignement des conséquences fâcheuses. Ce n'est pas à l'état de faire le dialecticien et de conclure des idées aux actes. Si cet ordre au contraire est convaincu d'avoir prêché la révolte ou de l'avoir favorisée, il doit être traité comme toute association qui met l'état en péril. Il faut d'ailleurs distinguer dans un ordre religieux la corporation qui veut posséder comme personne morale et l'association religieuse. La première est nécessairement sous l'entière dépendance de l'état, la seconde doit bénéficier du droit commun, et il n'est pas permis de l'exclure. Il vaut mieux, disait très bien l'ancien président de la confédération suisse, ouvrir une école que de fermer un couvent. Ce n'est pas la peine de bannir un jésuite pour chasser une liberté.

Venons-en maintenant au cas où le conflit a éclaté par la faute de l'ultramontanisme, comme à Genève, où il a violé les traités conclus. La résistance est alors un devoir pour l'état, mais à deux conditions : c'est d'une part qu'il ne sorte pas du droit commun, qui fournit toutes les ressources nécessaires à la défense sociale; c'est de l'autre qu'il ne se mêle pas d'organiser lui-même l'église par des constitutions civiles du clergé qui aboutissent promptement à

la désorganisation, comme on l'a vu dans les lois votées à Berlin en mai 1872, aussi bien que dans la législation des cultes élaborée à Berne et dans le projet de révision fédérale. Dès que l'état se met à faire directement des lois ecclésiastiques, il sort de son rôle et de sa compétence, il cesse d'être laïque en exagérant ses droits, c'est-à-dire qu'il ment à son idée fondamentale et qu'il se suicide à force de vouloir se défendre.

L'état laïque, voilà la solution de la crise. Nous avions essayé naguère de montrer combien elle était nécessaire aux pays monarchiques; on a vu aujourd'hui qu'elle ne l'était pas moins pour une république. L'état laïque n'est pas la démocratie du *contrat social* écrasant l'individu et régentant sa conscience; c'est l'état entièrement neutre et désintéressé entre les diverses confessions, soldat armé du droit, commençant par le respecter et le garantir dans sa forme la plus élevée, qui est la conscience religieuse. Il est redresseur de torts et non d'erreurs. Il importe tout autant de soustraire la conscience et la pensée humaine aux décisions orageuses de la démocratie que de les mettre hors de l'atteinte de la tyrannie des césars. Le grand-conseil de Berne faisant un mandement de jeûne contre le catholicisme, quitte à l'appuyer par ses milices, enlève aussi bien le caractère laïque à l'état que le souverain qui dans une lettre mémorable déclare se mettre en guerre avec l'église ultramontaine. Les félicitations bruyantes des *meetings* de Londres et de Berlin en faveur de la politique de compression ne couvriront pas la voix de la conscience, qui proteste contre cet enivrement fatal; elles ne séduiront pas davantage le libéralisme sincère, qui s'honore en couvrant du bouclier sacré du droit jusqu'à ceux qui l'ont méconnu aux jours de leur triomphe et sont condamnés à lui rendre un tardif hommage aux jours de leur défaite. Cette amère expérience sera féconde, car, en se combinant avec la chute définitive de la royauté terrestre de la papauté, elle amènera des temps nouveaux qui seront marqués par la disparition de tous les pouvoirs temporels dans l'ordre religieux. Nous sommes arrivés à la dernière étape du régime bâtard des concordats. Disons-nous sans illusion qu'elle sera longue et difficile; efforçons-nous de l'abréger et surtout de la fournir en libéraux conséquens avec eux-mêmes, si nous ne voulons pas qu'une dernière guerre religieuse fasse sortir l'affranchissement des deux sociétés de l'excès même des maux enfantés par leurs conflits et de l'horreur d'une lutte suprême.

E. de Pressensé.

LES PROGRÈS

DE

L'INSTRUCTION EN RUSSIE

I. *Plan général pour l'organisation des études populaires*, publié sur l'ordre de l'empereur, par M. P. de Taneef, 1862. — II. *Polozenie o natschalnykh narodnych utschilitschtchakh* (*Règlement général des écoles populaires*, préparé par le ministre de l'instruction publique, prince Paul Gagarin). — III. Rapport du ministre de l'instruction publique, comte Dmitri Tolstoï, à l'empereur, 1872 et 1873.

La Russie montre depuis vingt ans comment un grand état peut se relever d'une défaite. Comme la Prusse après Iéna, elle a compris la dure leçon des champs de bataille. Elle se recueillait, disait-on; — oui, mais ce temps de recueillement n'a pas été perdu dans l'inertie ou dans des tâtonnemens stériles; ç'a été au contraire une période de réformes radicales et de rénovation complète. En 1854, la Russie n'avait pas été réellement vaincue, puisqu'après deux années d'efforts gigantesques les alliés n'étaient parvenus à lui enlever qu'une seule ville, située à l'extrémité de son territoire. Ses frontières n'étaient pour ainsi dire pas entamées, car l'ennemi ne songeait même pas à conduire ses armées au cœur du pays. L'empire néanmoins était épuisé; il fit la paix, faute de ressources pour continuer la guerre. Le gouvernement russe se rendit parfaitement compte des causes principales de sa faiblesse. Ces causes étaient au nombre de trois : d'abord le manque de voies de communication rapides, — en second lieu, le développement insuffisant des forces productives du pays, — en troisième lieu, le défaut de lumières et d'ini-

tiative des populations. Si en 1853 la Russie avait eu des chemins de fer, jamais les alliés ne se seraient aventurés en Crimée, ou ils auraient été bientôt rejetés à la mer, et si d'autre part ses richesses naturelles avaient été exploitées par un peuple libre et éclairé comme ceux de l'Occident, elle aurait pu défier longtemps tous les assauts de la France et de l'Angleterre. C'est à faire disparaître ces différentes causes de faiblesse que la Russie travaille depuis vingt ans avec une persévérance infatigable et une méthode intelligente.

Elle a commencé par tracer le réseau de ses voies ferrées, qu'elle étend encore chaque année dans toutes les directions. Ensuite elle a émancipé ses serfs, réforme profonde qui transformera la situation économique de l'empire quand elle aura éveillé au cœur des populations ce besoin de progrès qui accompagne toujours le sentiment de l'indépendance. Récemment on vient d'introduire le service militaire personnel obligatoire pour tous, sans même excepter les fils des familles nobles. Enfin depuis quelques années le gouvernement aborde sérieusement la tâche immense de répandre l'instruction dans toutes les classes de la société, même dans les campagnes. C'est là, à mon avis, la chose essentielle. Ce qui rend surtout le travail productif, c'est l'application des connaissances scientifiques à l'œuvre économique. Si pour une même somme d'efforts les hommes recueillent cinq fois, dix fois plus de produits aujourd'hui qu'autrefois, c'est parce que, grâce à la science, les forces naturelles domestiquées travaillent elles-mêmes à créer tout ce qui peut satisfaire nos besoins. Les États-Unis sont certainement le pays où se produit relativement le plus de richesses; c'est aussi le pays où, plus qu'ailleurs, les lumières, les découvertes, sont appliquées à la direction du travail. Ouvrez en Russie autant d'écoles qu'en Amérique, et la puissance de cet immense empire dépassera celle de tout autre état du monde. Seulement, il faut le reconnaître, tout est à créer de ce côté, jusqu'aux élémens mêmes qui peuvent permettre de faire quelques pas en avant. Pour le comprendre, il faut jeter un coup d'œil sur le passé.

Les premières tentatives du gouvernement pour répandre l'instruction datent du règne de Pierre le Grand. En Hollande, où déjà alors les bonnes écoles étaient nombreuses, le réformateur couronné en avait vu les merveilleux fruits. En 1714, il créa des « écoles d'arithmétique, » obligatoires pour les personnes des hautes classes. En 1715 et 1719, des règlemens plus stricts furent édictés; la fréquentation de ces écoles était obligatoire pour tous, excepté pour la noblesse. Ces excellentes mesures, loin d'être accueillies avec faveur, soulevèrent la plus vive opposition. Les conseils de plusieurs villes envoyèrent des pétitions pour demander la suppression de ces

écoles comme dangereuses et funestes. En 1744, on constata que pas un élève de la classe bourgeoise ne les fréquentait, et elles furent même complétement désertées quand on eut fondé des établissemens spéciaux d'instruction pour le clergé et la noblesse.

Sous l'empire des idées du XVIIIe siècle, Catherine II ordonna en 1775 de fonder des écoles dans les villes et dans les villages. Elle voulait que la rétribution scolaire fût minime, afin de ne pas éloigner les enfans des paysans; malheureusement l'ukase resta lettre morte : tout manquait, maîtres, locaux, livres, argent. Depuis cette époque, les efforts se succédèrent, mais toujours avec aussi peu de résultats. Il aurait fallu des subsides considérables afin de tout reprendre par le commencement, et on se contentait de faire des lois. En 1782, une commission, présidée par M. Zavadovsky, proposa la création de deux espèces d'écoles, les unes avec un terme de quatre années pour la classe aisée, les autres de deux années pour le peuple. En 1786, on exige, au moins pour les villes, des preuves de capacité de la part de ceux qui veulent ouvrir une école. En 1803, les écoles supérieures sont transformées en gymnases organisés sur le modèle de ceux de l'Allemagne. Dans les écoles populaires de Catherine, on avait adopté comme base de l'instruction le *Livre des devoirs de l'homme et du citoyen;* on le remplaça par un livre de lecture contenant des notions d'agriculture, d'hygiène et de physique usuelle. L'époque utilitaire succédait à l'âge « philosophique. » En 1804, nouvel effort pour créer des écoles sur les terres de l'état et sur celles de la noblesse; mais, faute d'argent, rien de sérieux ne se fait. Enfin le clergé à son tour se pique d'honneur : il veut montrer ce que peuvent le dévoûment et le zèle des ministres de la religion. En 1806 en effet, on constate qu'il existe, rien que dans le gouvernement de Novgorod, 106 écoles tenues par des desservans; malheureusement, ajoute le rapport du prince Gagarin, deux ans après toutes avaient disparu.

Enfin on comprit que dans un pays de servage, où l'initiative individuelle est nécessairement très faible et concentrée dans le cercle des intérêts privés, l'intervention directe et effective du gouvernement est indispensable. En 1828, quelques mesures furent prises dans ce sens, et en 1835 une loi soumit toutes les écoles existantes à la surveillance des curateurs des arrondissemens scolaires, immenses circonscriptions embrassant plusieurs gouvernemens. Plusieurs écoles de district furent fondées par l'état pour servir de modèle, mais les écoles de paroisse se multiplièrent très lentement.

Après l'abolition du servage, l'empereur Alexandre II reconnut que le complément indispensable de cette grande réforme était une

organisation sérieuse de l'instruction populaire. Une commission fut nommée en 1861 pour élaborer un projet de loi; en 1862, M. Taneef adressait à l'empereur un *Plan général pour l'organisation des écoles populaires.* Ce plan renfermait quelques dispositions bien conçues; il aboutit au *Règlement général* de 1864, qui est actuellement en vigueur. Ni en France ni en Angleterre, l'état n'a formulé aussi nettement le problème à résoudre. Les difficultés que rencontre une organisation complète de l'enseignement populaire sont énormes en Russie; elles proviennent principalement de l'extrême dissémination et de la pauvreté relative des habitans de la campagne. La dépense pour une école est estimée dans le *Rapport* de la façon suivante :

	Villes.	Campagnes.
Traitement du maître.	250 roubles (1).	150 roubles.
Indemnité au maître de religion. . .	80 —	50 —
Livres et objets de classe.	70 —	50 —
Total. . .	400 roubles.	250 roubles.

Ainsi l'entretien d'une école à la campagne coûte tout d'abord environ 900 francs, et il faut ajouter à cette somme le prix du chauffage et une indemnité de logement, ce qui porte la dépense totale à plus de 1,000 francs. On estime que, pour couvrir cette dépense annuelle, il faudrait 800 personnes ou 200 familles contribuant chacune en moyenne pour 5 francs, ou 1 fr. 25 cent. par tête. Relativement à d'autres pays bien plus riches que la Russie, c'est déjà beaucoup. Aux États-Unis, dans les cantons protestans de la Suisse et en Danemark, la dépense scolaire monte, il est vrai, à plus de 5 francs par habitant; mais en France elle n'est que de 1 fr. 56 cent., en Norvége de 1 fr. 50 cent., en Suède de 1 fr. 23 cent., en Espagne et en Grèce de 1 fr., en Italie de 55 centimes, et en Portugal de 32 centimes.

En Russie, 800 personnes vivent en moyenne dispersées dans huit petits hameaux, sur une étendue de 20 verstes carrés. La densité de la population est si faible que l'on ne compte que 13,6 habitans par kilomètre carré, au lieu de 69 comme en France. Dans ces conditions, il n'y aurait guère que le hameau central et les agglomérations les plus rapprochées dont les enfans pourraient fréquenter régulièrement l'école, surtout pendant l'hiver ou lors de la fonte des neiges. Les autres paieraient sans un avantage proportionné à leurs sacrifices, ce qui provoquerait un légitime mécontentement. On n'a donc pu songer, conclut le prince Gagarin, à

(1) Le rouble argent vaut 4 francs, mais le rouble papier, généralement en usage, ne vaut ordinairement qu'environ 3 fr. 50 cent.

décréter en Russie ni l'enseignement obligatoire, comme en Allemagne, ni même l'école obligatoire pour chaque commune, comme en France.

Sans doute, il est impossible de songer à introduire immédiatement en Russie les institutions scolaires des pays occidentaux. Ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher des précédens à imiter. Les conditions géographiques et économiques sont trop différentes; mais il est un pays où se rencontrent les mêmes difficultés que dans l'empire russe, et même plus grandes encore, et où cependant l'instruction est aussi généralement répandue qu'en Suisse, en Allemagne ou en Danemark : c'est la Norvége. En Norvége, la population est encore plus éparpillée qu'en Russie, car on ne compte que 4,7 habitans par kilomètre carré. Le territoire est partout entrecoupé de vallées profondes et de hauts plateaux inhabitables; le climat est aussi rude, les neiges et les boues aussi abondantes, et les hameaux aussi petits, car souvent ils ne se composent que de deux ou trois fermes perdues dans le désert. Néanmoins tous les Norvégiens et même beaucoup de Lapons savent au moins lire et écrire, et les paysans possèdent généralement une instruction solide et assez développée. Comment a-t-on obtenu ces résultats extraordinaires? Au moyen de l'école ambulante, *flyttande skola*. Un maître d'école parcourt un district en s'arrêtant successivement dans chaque hameau. Il est reçu dans l'une ou l'autre ferme, où il est entretenu, et il réunit autour de lui les enfans des habitations voisines. Comme ils sont peu nombreux, le maître peut s'occuper de chacun d'eux individuellement et longtemps, et ainsi ils font beaucoup de progrès en peu de temps; après son départ, la mère, qui sait lire, fait répéter ce qui a été appris, et prépare ses enfans à recevoir une nouvelle dose d'instruction au retour de l'instituteur. L'enseignement populaire a été d'abord répandu en Norvége et dans le nord de la Suède presque exclusivement par les maîtres ambulans. En 1840, il y avait en Norvége 7,133 écoles ambulantes et seulement 222 écoles fixes. Depuis que le pays s'est enrichi et que les paysans se sont imposés plus de sacrifices pour améliorer l'instruction, cette proportion s'est complétement modifiée. Le recensement scolaire de 1863 donnait 3,560 écoles ambulantes et 2,757 écoles fixes, — le recensement de 1866, 3,909 écoles fixes et seulement 2,345 écoles ambulantes.

La Russie devrait en tout suivre l'exemple de la Norvége, et commencer par l'école ambulante. Le colporteur joue déjà un rôle considérable dans la vie rurale russe; il apporte les produits des industries lointaines et les nouvelles du dehors. Il représente ainsi à la fois le commerce et la presse. L'instituteur ambulant serait le

colporteur de la civilisation. L'instruction serait ainsi portée à domicile, et l'influence exercée par le maître sur les parens et sur les hameaux où il séjournerait successivement serait heureuse et profonde. Il ne faudrait pas hésiter non plus à s'adresser au clergé, qui, étant national, ne serait pas ici, comme dans les pays catholiques, l'instrument de la politique ultramontaine. Il serait bon d'appliquer en Russie l'idée si ingénieuse récemment mise en pratique en Angleterre, et qui consiste à proportionner les subsides aux résultats acquis. C'est le principe de la responsabilité et du travail aux pièces, ce grand ressort de la production industrielle, introduit dans le domaine de l'école. D'après l'article 19 du « nouveau code » de 1871, le directeur d'une école ouverte au moins quatre cents fois dans l'année, soit le matin, soit l'après-midi, peut réclamer 6 shillings par enfant fréquentant régulièrement les classes pendant toute l'année, et en outre pour tout enfant soumis à l'examen annuel devant les inspecteurs publics (1) :

	4 shillings, s'il satisfait pour la lecture,
	4 shillings, s'il satisfait pour l'écriture,
	4 shillings, s'il satisfait pour le calcul.
Total. .	12 shillings.

Qu'on introduise ce principe en Russie, qu'on accorde 1 ou 2 roubles au maître ou au pope par enfant sachant bien lire et écrire, et on obtiendra des résultats qui surprendront; mais, si l'on veut arriver à des progrès sérieux, il faut avant tout une intervention pécuniaire de l'état plus généreuse. L'empereur Alexandre paraît assez convaincu de la nécessité d'une action énergique, mais pour cela il faut beaucoup d'argent. Dans un rescrit récent du 25 décembre dernier, adressé au ministre de l'instruction publique le comte Dmitri Tolstoï, l'empereur, après une rapide esquisse des développemens qu'a pris l'enseignement depuis quelques années, insiste en termes profondément sentis sur l'urgence de garantir par un contrôle vigilant les principes de la foi, de la morale et des devoirs civiques dans les nombreuses écoles organisées en vue de répondre aux exigences de l'époque. « Il ne faut pas, dit l'empereur, que ce qui selon mes vues doit servir à la saine éducation des jeunes générations puisse devenir l'instrument d'une démoralisation du peuple, dont quelques symptômes se sont déjà produits. Maintenir l'éducation populaire dans l'esprit de la religion et de la morale est une tâche qui incombe non-seulement au clergé, mais encore

(1) Voyez, pour les détails, mon livre sur *l'Instruction du peuple*.

à tous les hommes éclairés, et particulièrement à la noblesse russe, qui est appelée à se constituer la gardienne des écoles publiques en les préservant d'influences dangereuses et corruptrices. A cet effet, des droits spéciaux seront conférés aux maréchaux de la noblesse en leur qualité de curateurs des écoles primaires de leur gouvernement, et le ministre de l'instruction publique, de concert avec le ministre de l'intérieur, est invité à s'entendre avec eux afin de profiter de la part active qu'ils sont destinés à prendre dans cette œuvre aussi grande que sainte. »

Qu'on se le persuade bien, la noblesse et le clergé n'arriveront à rien sans de larges subsides. En 1870, le comte Tolstoï demande une augmentation de 200,000 roubles sur le crédit affecté aux écoles primaires, et il n'en obtient que 100,000. Cependant il faut ajouter que tout récemment les subsides ont été notablement augmentés. Les sommes dépensées pour les écoles primaires se sont élevées en 1871 à 2,742,008 roubles, dont 1,271,825 provenaient des communes urbaines et rurales, 766,642 des états provinciaux, et 703,541 de l'état. Le subside de l'état, qui était d'abord de 100,000 roubles, a donc été plus que sextuplé en peu d'années. En outre, pour les écoles normales qui ont coûté en tout 334,351 roubles, l'état en a donné 216,329, ou environ 64 pour 100 de la dépense totale; le reste a été fourni par les états provinciaux, par les intérêts des fonds légués et par les rétributions des élèves; mais, il faut bien l'avouer, ces sommes paraissent insignifiantes quand on songe à ce qui se fait ailleurs, aux États-Unis par exemple ou en Allemagne. Récemment la ville de Berlin a décidé que, pendant les cinq années qui vont suivre, 250,000 thalers ou 937,000 francs seraient affectés annuellement à la construction d'écoles supérieures. Les besoins de l'instruction populaire en Russie sont véritablement énormes. Presque partout les locaux convenables font défaut. Tandis que les rapports officiels s'efforcent généralement d'embellir la situation, ceux du prince Gagarin et du comte Tolstoï ont ce grand mérite de ne rien cacher de la vérité, quelque fâcheuse qu'elle puisse être.

Le rapport en russe publié en 1871 par le ministre de l'instruction publique constate que le règlement de 1864 n'est pour ainsi dire pas mis à exécution. Sur les 34 provinces où les *zemstvos* (conseils provinciaux) ont été constitués, 14 seulement ont envoyé des rapports très incomplets. Dans ces 14 provinces, les plus peuplées et les plus civilisées de la Russie slave, Saint-Pétersbourg, Moscou, Poltava, Tver, Kostroma, Kherson, Iaroslaf, Ekaterinoslaf, Charkof, Tambof, Orel, Kasan, Symbirsk, Penza, avec 20,425,294 habitans, il existait approximativement, en janvier 1870, 4,247 écoles avec 4,982 instituteurs, dont 3,516 prêtres, et 143,385 élèves, soit

1 élève par 142 habitans. En Danemark, en Suède, en Norvége, en Saxe, dans les cantons protestans de la Suisse, on trouve 1 élève par 6 habitans. Dans les campagnes, dit le rapport officiel, les maîtres sont rares et très mal payés. Les écoles qui existent, en fort petit nombre, se tiennent dans les locaux les moins bien appropriés, dans les vestibules ou même à côté des prisons communales (*arestantskaia komnata*). Dans le gouvernement de Toula, dit le rapport en français de 1872, sur 599 écoles qui s'y trouvent, 12 seulement ont un bâtiment spécial, 70 sont installées dans les locaux des administrations de bailliage, 59 dans les maisons de garde des églises, et les autres dans des emplacemens pires encore. « L'installation défectueuse de la plupart des écoles, dit le rapport, en explique l'état si peu satisfaisant, en même temps qu'elle nuit au développement ultérieur de l'instruction populaire. Des écoles mal installées, privées de bons maîtres et du matériel de classe le plus indispensable, engendrent la défiance à l'égard de l'enseignement, et il n'est pas rare que cette défiance entraîne la fermeture des écoles. Ainsi en 1871 il n'y avait pas une seule école dans le district de Tsaritsine, gouvernement de Saratof, parce que les anciennes écoles qui s'y trouvaient avaient toutes été fermées par les autorités communales, et les bâtimens vendus pour être démolis. » Il faut avouer que ce sont là des faits déplorables; mais ils s'expliquent, comme le dit le ministre de l'instruction publique, par l'exiguïté des ressources dont disposent les écoles. D'après les renseignemens fournis par les curateurs des arrondissemens scolaires, chaque école ne disposerait en moyenne que de 142 roubles, somme complétement insuffisante, puisque le minimum de ce qui est nécessaire pour l'entretien d'une école de campagne est 250 roubles. En outre la répartition des subsides est extrêmement inégale. Les écoles modèles à deux classes du ministère de l'instruction publique reçoivent chacune de 885 à 1,226 roubles, et parmi les écoles des états provinciaux il y en a qui jouissent d'allocations variant de 600 à 1,020 roubles; en revanche, il y en a aussi qui, comme celles du district de Gdovsk, dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, ne reçoivent que 50, 25 et même 10 roubles par an. Pour mettre un terme à une situation aussi fâcheuse, il faudrait imposer aux communes et aux provinces une dépense proportionnée à leurs ressources et à leurs besoins et surtout accorder de larges subsides sur le budget de l'état.

Il est assez difficile de dire exactement quel est le nombre des écoles primaires; il ne semble pas qu'il y ait de statistique officielle complète, car le rapport russe du prince Gagarin pour 1863 relevait dans 36 provinces, — la Russie d'Europe en compte 49, —

30,179 écoles avec 682,471 élèves, tandis que le rapport français de 1872 du comte Tolstoï n'en porte en chiffres ronds que 24,000 avec 875,000 élèves pour toute la partie européenne de l'empire. Comme l'avoue le ministre, ces nombres, assez considérables en apparence, sont insignifians relativement à la population, qui doit atteindre environ 65 millions d'âmes en Europe seulement. On ne trouverait ainsi que 1 élève par 75 habitans, tandis qu'on en compte 1 par 4 habitans dans les états de la Nouvelle-Angleterre et dans le Haut-Canada et 1 par 6 habitans en Danemark et en Saxe. Les états les plus mal notés sous ce rapport présentent encore une proportion bien plus favorable que la Russie : ainsi l'Italie 1 sur 19, la Grèce 1 sur 20, le Portugal 1 sur 40 et la Serbie 1 sur 48.

Le gouvernement a compris que, pour développer l'instruction primaire, le point capital est d'avoir de bons instituteurs en nombre suffisant, et il s'efforce en conséquence de multiplier les écoles normales ou « séminaires. » Au commencement de l'année 1871, il n'y avait en tout que 15 écoles normales. Pendant l'année 1871, on en a créé 10 nouvelles et décidé l'établissement de 8 autres; de sorte qu'en un an le nombre a été plus que doublé. En janvier 1873, il y avait 41 établissemens destinés à former des instituteurs. En outre les états provinciaux ont organisé à leurs frais des cours pédagogiques, annexés aux écoles de district, dans dix-huit localités différentes. Tout cela est sans doute encore très insuffisant; néanmoins on est heureux de voir que les administrations provinciales et l'état rivalisent de zèle pour cet objet si essentiel. Ainsi par exemple l'état accorde 14,810 roubles par an à l'école normale de Kief, et il consacre 63,000 roubles ou environ 250,000 francs à la construction du local. Celle de Kazan a déjà coûté en 1871 64,433 roubles, et on lui en affecte encore 25,000 en 1872. A ce prix, on peut avoir des bâtimens très convenables, et nulle libéralité n'est mieux entendue ni plus féconde. Dans la seule année 1872, l'allocation accordée par l'état pour les écoles normales a été augmentée de 229,000 roubles. Une donnée essentielle que le rapport néglige d'indiquer, c'est le nombre des maîtres que forment annuellement ces diverses institutions pédagogiques et le nombre de jeunes instituteurs qui est indispensable pour recruter le personnel enseignant. Il faut connaître l'étendue des besoins, si l'on veut déterminer ce qui est nécessaire pour y pourvoir.

On a introduit en Russie les conférences d'instituteurs, qui rendent de si grands services aux États-Unis. Ces réunions ont lieu sous la direction de « pédagogues » expérimentés nommés par les autorités scolaires et sous la surveillance des inspecteurs de l'enseignement primaire. Les frais sont payés par les états provinciaux. Ces confé-

rences, qui ont eu lieu en 1872 dans quarante-sept localités différentes, exercent la plus salutaire influence, dit le ministre de l'instruction publique. Elles font connaître les meilleurs manuels, les meilleurs procédés d'enseignement et les moyens d'application de ces procédés. Elles créent des centres d'informations pédagogiques, et complètent ainsi la préparation reçue à l'école normale. Il conviendrait d'introduire ces conférences dans toutes les provinces en obligeant les maîtres à y prendre part, en leur accordant, bien entendu, une indemnité de déplacement et de séjour. En Amérique, cette institution est si populaire que les familles se font une fête d'offrir l'hospitalité aux maîtres d'école qui se rendent à la réunion.

L'ignorance est grande dans les campagnes russes. D'après le consul d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, M. Michell (1), qui a étudié à fond la situation des classes rurales en Russie, le nombre de ceux qui savent lire et écrire n'est que de 8 ou 9 pour 100, et cependant le paysan russe a l'esprit très ouvert, il apprend extrêmement vite tout ce qu'on lui enseigne. C'est peut-être une aptitude de la race, car, on le sait, nul ne parle plus purement et plus facilement que les Russes les langues étrangères; mais cela peut provenir aussi de ce que le paysan, exerçant tous les métiers, aiguise ainsi ses facultés de compréhension. Non-seulement il cultive les différens produits nécessaires à sa consommation; mais en outre il construit sa maison, ses granges, confectionne son ameublement, son habillement, ses outils, son chariot, les harnais de ses chevaux, enfin tout ce qu'il peut faire avec les matériaux qu'il a sous la main. La nécessité et l'habitude de penser à tout, de suffire à tout, contribue à développer en lui le goût du travail, le sentiment de l'imitation, et en fait un travailleur étonnant de sagacité et d'intelligence. Il profiterait donc admirablement de l'instruction qui serait mise à sa portée. Instruit, dégourdi, mieux nourri, le Russe deviendrait un des meilleurs ouvriers de l'Europe. On n'ignore pas que son principal défaut est l'ivrognerie; il abuse de l'eau-de-vie, du *vodka*, surtout depuis qu'elle a baissé de prix et qu'elle est devenue la *deshofka*, c'est-à-dire la boisson à bon marché. Pour combattre ce vice, qui est un véritable fléau pour les campagnes, le meilleur moyen, semble-t-il, est d'élever le niveau intellectuel des classes rurales, ce qui leur inspirerait des goûts plus relevés et leur ferait rechercher des amusemens moins grossiers.

Les lois d'émancipation de 1861 ont accordé à la commune une autonomie presque aussi complète que celle dont jouit le *township*

(1) Voyez son excellent rapport dans un *Blue-Book* de 1870 intitulé *Reports from her Majesty's representatives respecting the tenure of land in the several countries of Europe.*

américain. Les habitans nomment librement leur conseil communal et le *staroste*, le maire ; ces autorités non-seulement administrent les intérêts locaux, mais exercent même le pouvoir judiciaire en première instance. On prétend parfois que les paysans russes ne sont pas en état de tirer bon parti d'institutions aussi décentralisées et aussi radicalement démocratiques, et on cite une foule d'abus qui en sont la conséquence (1). Ce régime pourtant n'est autre que celui qui est en vigueur en Suisse, et pratiqué même par les cultivateurs et les pasteurs très agrestes des cantons forestiers, où il produit les meilleurs résultats. Il assure une liberté complète et cependant ordonnée; il habitue le peuple au *self-government* et lui inspire l'amour ardent de la patrie et le respect des coutumes traditionnelles. Pour que le régime communal introduit en Russie en 1861 fonctionnât aussi bien, il suffirait de donner aux paysans russes le degré d'instruction très élémentaire que possèdent les montagnards d'Uri et d'Unterwalden. Ceux-ci, il est vrai, jouissent de ces libres institutions depuis un temps immémorial ; mais, avant que Boris Godunof n'eût introduit le servage en Russie, la commune y était organisée comme celle des cantons suisses. Le même régime est en vigueur chez les Slaves méridionaux, en Serbie. Ce ne serait donc qu'un retour aux traditions nationales ; seulement, comme l'existence moderne est plus compliquée, il faudrait nécessairement plus de lumières, même pour bien administrer une simple communauté rurale.

La Russie fait de grands efforts pour répandre l'instruction parmi les populations de race étrangère qui habitent les grandes steppes à l'est du Don. Des écoles ont été fondées pour les Tartares, les Bachkirs et les Kirghiz; les écoles normales de Kazan et d'Irkoutsk ont pour mission de préparer des instituteurs pour ces tribus touraniennes. Ceci est d'une politique prévoyante. C'est non-seulement un service rendu à la civilisation tout entière, mais en répandant ainsi la connaissance de la langue russe on amènera peu à peu l'assimilation de ces races étrangères avec le reste de la population d'origine slave. On peut attendre le même résultat des écoles tartares d'Oufa et de Simphéropol, dont le but essentiel est de prépa-

(1) Voici un exemple de ces abus rapporté par M. Michell. Il y a quelque temps, un habitant d'Elisavetgrad accuse Euphrosine M... d'avoir manqué à ses devoirs. Le mari croit le fait certain, quoique aucune preuve n'ait été fournie. Il provoque la réunion des habitans sous la présidence du staroste, et obtient un jugement qui condamne sa femme, sans qu'on lui permît de se défendre, à être promenée nue par tout le village et à recevoir en cet état quinze coups de bâton. La sentence fut exécutée à la lettre par un jour de forte gelée au mois d'octobre. C'est certainement de la justice primitive et expéditive.

rer des instituteurs connaissant parfaitement la langue russe. Le gouvernement attache avec raison tant de prix au succès de ces écoles tartares et kirghises qu'il a nommé un inspecteur spécial, M. Radlof, qui agit sur ces tribus par la persuasion et des encouragemens, qui établit des écoles là où il les croit possibles et qui leur imprime une direction convenable. M. Radlof a entrepris la publication des livres d'école les plus nécessaires : un manuel pour l'étude du russe et de l'arithmétique à l'usage des Tartares, et une chrestomathie pour la lecture en tartare. Une autre publication très intéressante a été faite par ordre du ministre de l'instruction publique : c'est celle de cartes indiquant exactement toutes les populations de race étrangère qui habitent les gouvernemens de Kazan, d'Astrakhan et de Samara, ainsi que toutes les colonies étrangères établies dans ces régions.

La Russie ne néglige rien de ce qui peut servir à rendre plus intimes ses relations avec les populations de l'Asie et accroître son influence de ce côté. On a réorganisé récemment l'institut des langues orientales, qui a pris le nom de son défunt curateur, le conseiller privé Lazaref. En 1871, 20,000 roubles y ont été consacrés. Il y existe neuf chaires, celles de littérature arménienne, des langues arabe, persane, géorgienne, turque et turco-tartare, d'histoire de l'Orient et de calligraphie orientale. Les professeurs et les étudians jouissent des mêmes droits que les professeurs et les élèves des universités. La récente expédition de Khiva a montré une fois de plus combien il est utile de connaître la langue de l'ennemi que l'on va combattre. Deux officiers russes possédant parfaitement l'idiome usité dans le khanat ont renouvelé l'audacieuse entreprise du Hongrois Vambéry : ils ont pénétré à Khiva, et ils ont rapporté à l'état-major russe des plans exacts des canaux et des fortifications.

L'enseignement moyen est organisé à peu près comme en Allemagne, surtout depuis le statut de 1871, qui a réglé les études dans les gymnases, et le statut de 1872 concernant les écoles professionnelles (*Realschulen*). Les gymnases doivent enseigner maintenant les deux langues anciennes, le grec et le latin, outre les langues modernes, allemand et français, et les branches scientifiques. Les écoles professionnelles ou *réales*, comme les appelle le *Rapport*, sont des institutions excellentes et tout à fait appropriées aux besoins actuels de la Russie; sans négliger les objets d'instruction générale, comme l'histoire, elles concentrent les études, selon les différentes sections dont elles se composent, soit sur les mathématiques pures et appliquées, soit sur le dessin d'imitation ou linéaire, soit sur la chimie théorique et pratique, soit enfin sur les langues modernes ou sur les autres branches propres à seconder l'activité industrielle. Elles per-

mettent aux jeunes gens d'acquérir une instruction complète et d'un niveau très élevé, sans faire des études humanitaires qui les lancent dans une carrière souvent sans issue. Elles diminuent ainsi le nombre de ces vocations manquées ou, pour employer l'expression triviale, mais juste, de ces « fruits secs » qui sont la plaie des familles et de la société. En Hollande, on a aussi organisé récemment dans toutes les villes importantes, sous le nom de *Hoogburgerscholen*, des écoles professionnelles qui peuvent servir de modèle.

La preuve que ce genre d'établissemens répondait en Russie à un véritable besoin, c'est qu'aussitôt les statuts et la circulaire ministérielle publiés, plus de quarante états provinciaux et municipalités s'adressèrent au ministère de l'instruction publique pour obtenir l'installation d'écoles *réales*. Vingt-quatre d'entre eux fournissaient les bâtimens, un capital de fondation, ou des subsides annuels. Rien que le chiffre des capitaux de fondation offerts s'élève pour la seule année 1872 à 280,000 roubles ou environ 1,100,000 francs, sans compter douze locaux dont plusieurs ont une valeur considérable. Ainsi Borissoglebsk, dans le gouvernement de Tambof, offre un bâtiment estimé 400,000 francs, Kief un autre d'une valeur de 240,000 francs. Rostof sur le Don donne annuellement plus de 100,000 francs, somme suffisante pour couvrir tous les frais d'une école professionnelle à six classes. Sarapoul présente un subside annuel de 50,000 fr., Krementchoug 60,000, Rossieni 40,000 fr.; enfin Krasnooufimsk, dans le gouvernement de Perm, offre une maison de 60,000 francs pour créer une école *réale* à quatre classes dont le plan d'études réponde spécialement aux exigences de la métallurgie et de la fonderie, avec une section d'économie rurale dans la cinquième et la sixième classe, et une section de mécanique appliquée dans le cours supérieur. Ces nombreuses demandes, accompagnées d'offres si généreuses, partant même des provinces les plus écartées de l'empire, sont une admirable manifestation de l'esprit de progrès qui pénètre partout; elles prouvent que les administrations locales comprennent que c'est par la diffusion des connaissances scientifiques que doivent se développer les ressources économiques du pays. Malheureusement les fonds mis à la disposition du ministère sont déplorablement insuffisans; par suite, la plupart de ces demandes, si dignes d'un bienveillant accueil et d'un large encouragement, ont dû être ajournées. A la fin de 1872, il n'y avait encore que 27 écoles *réales*, non compris, il est vrai, celles des arrondissemens scolaires de Dorpat et du Caucase.

Au 1er janvier 1872, on comptait 126 gymnases et 32 progymnases, fréquentés par 42,751 élèves, soit 3,720 de plus qu'en 1871. Le nombre de ceux qui se sont présentés aux examens d'entrée du

mois d'août s'élevait à 11,068; — 2,239, c'est-à-dire 20 sur 100, n'ont pas satisfait aux épreuves des examens d'admission, qui sont très sévères, et malgré cette réduction 44 gymnases sur 127 ont dû refuser, faute de place, 1,048 élèves admissibles. C'est une preuve nouvelle de l'empressement des populations à profiter de tous les moyens d'instruction mis à leur disposition. Remarquez ce contraste : ailleurs c'est l'état qui fait des efforts pour engager les administrations locales et les citoyens à s'occuper de l'enseignement; ici au contraire ce sont les particuliers, les villes et les provinces qui précèdent l'état. Le devoir le plus impérieux, le plus pressant du gouvernement, n'est-il pas de seconder ce mouvement de régénération? L'entretien des gymnases et progymnases pendant l'année 1871 a coûté 4,467,644 roubles, dont 3,215,889, ou environ 72 pour 100, ont été fournis par l'état; le reste provient des municipalités, des états provinciaux, des particuliers et de l'intérêt des fonds scolaires. Un fait très curieux à noter, c'est que la Russie place chaque année comme professeurs dans ses établissemens d'enseignement moyen un grand nombre de Slaves autrichiens, 60 en 1870 et 60 en 1871. Si ce recrutement continue, il peut n'être pas sans conséquence pour l'avenir.

Le rapport officiel nous fait connaître aussi les efforts persévérans qui se font pour russifier la Pologne et les provinces baltiques. En 1871, il n'existait plus en Pologne qu'un seul gymnase où l'instruction ne se donnait pas en russe, et encore était-ce une ancienne école allemande transformée. « A partir de la seconde moitié de 1871, dit le *Rapport*, ce gymnase a été rangé à cet égard sous la loi commune. » Il s'ensuit que le polonais est désormais complétement banni de l'instruction moyenne. On se montre aussi très exigeant dans les examens d'admission aux gymnases pour la connaissance de la langue russe. « A la suite de cette mesure, ajoute le *Rapport*, les parens ont tâché de mieux préparer leurs enfans dans le russe, et ceci a eu pour résultat de rendre plus fructueuse pour les élèves la fréquentation des cours. » Dans les provinces baltiques, c'est-à-dire dans l'arrondissement scolaire de Dorpat, on procède avec plus de ménagemens. Sur onze gymnases, il y en avait dix où non-seulement le russe n'était pas la langue de l'enseignement en général, mais où l'enseignement particulier de cette langue laissait beaucoup à désirer. Les familles préfèrent l'allemand, qui est leur langue maternelle et qui les met en rapport avec l'Occident. D'ailleurs les maîtres de russe sont ou des Allemands qui savent mal l'idiome qu'ils ont à enseigner, ou des Russes qui n'ont pas fait d'études philologiques. Pour remédier à cette situation, qu'il déplore, le gouvernement a créé six bourses dans l'institut histo-

rico-philologique afin de préparer des maîtres de langue russe pour les gymnases de l'arrondissement de Dorpat. En second lieu, il a ouvert à Riga le gymnase Alexandre, où toutes les branches sont enseignées en russe, et il établira prochainement à Réval un second gymnase russe qui, comme celui de Riga, portera le nom d'Alexandre, et qui sera aussi convenablement doté. Il est naturel que le gouvernement s'efforce de répandre la langue nationale dans les provinces d'origine étrangère. La France a fait ainsi en Alsace et dans la Flandre française, et la Prusse dans le duché de Posen; mais il faudrait éviter tout ce qui semble une persécution ou une atteinte à l'attachement très naturel des populations pour leur langue maternelle. Les mesures de compression provoquent l'esprit de résistance et rendent bien plus difficile l'assimilation que l'on poursuit.

Il est un point où la Russie l'emporte sur plus d'un pays de l'Occident, c'est l'instruction des filles de la classe aisée. Chez nous, on ouvre des lycées et des colléges pour les jeunes gens, mais les jeunes filles reçoivent leur instruction dans les couvens. Il en résulte trop souvent une opposition complète entre les idées du mari et celles de la femme, l'un tout dévoué aux idées modernes, l'autre aveuglément soumise aux influences ultramontaines. En Russie, l'état, les provinces et les municipalités ont créé des gymnases et des progymnases de filles dont l'enseignement atteint un niveau élevé, à en juger par les connaissances et la supériorité des femmes russes qui ont suivi les cours de ces établissemens. Il existe même à Moscou une école, l'institut Fischer, où l'on a complétement adopté le programme des gymnases de garçons. Un professeur de l'université de Moscou a fondé des cours supérieurs pour les femmes, qui peuvent ainsi acquérir une instruction universitaire; c'est la réalisation de l'idée si féconde que M. Duruy aurait mise à exécution en France sans l'opposition acharnée des évêques. En Russie comme aux États-Unis, les femmes peuvent s'initier aux hautes sciences historiques, naturelles ou philologiques sans encourir l'excommunication. De 50,000 roubles, l'état a porté ses subsides pour les gymnases de filles à 100,000 roubles d'abord en 1873, puis à 150,000 roubles en 1874. A la fin de 1871, il existait 186 établissemens d'enseignement moyen et supérieur pour les filles, coûtant environ 2 millions 1/2 de francs et comptant 23,404 élèves. Le nombre total des établissemens scolaires de tous les degrés s'élevait en janvier 1872 à 1,081, comprenant 38,430 élèves, dont 16,641 garçons et 21,789 filles; donc, chose remarquable, plus de filles que de garçons. Presque toutes les écoles privées se trouvent à Saint-Pétersbourg et à Moscou; 835 correspondaient à des écoles primaires.

La Russie a 8 universités organisées sur le modèle de celles de

l'Allemagne; elles sont situées à Saint-Pétersbourg, Moscou, Kharkof, Kazan, Kief, Odessa, Dorpat et Varsovie. Elles comptaient 512 professeurs et 6,779 étudians dont presque la moitié, 3,247 ou 47 pour 100, étudiaient le droit; les facultés de médecine avaient 1,922 élèves ou 27 pour 100. Le nombre des étudians qui reçoivent des secours pour faire leurs études est très considérable, 1,430 jouissent d'une bourse, 2,208 d'une demi-bourse et 1,732 de secours temporaires, c'est-à-dire que 80 pour 100 d'entre eux ne peuvent suffire à leurs besoins par les ressources de leurs familles. C'est une curieuse indication de l'état social de la Russie. Cela prouve que les classes élevées n'envoient guère leurs enfans à l'université et que la classe bourgeoise est encore peu nombreuse. Quel contraste avec les universités anglaises, peuplées uniquement de fils de lords et de millionnaires! La puissance de l'aristocratie anglaise provient de ce que les rejetons des grandes familles font en général de fortes études, et s'initient de bonne heure aux travaux et aux traditions de la politique. La Russie manquait de bons professeurs pour l'enseignement supérieur, et souvent un grand nombre de chaires restaient vacantes. Pour obvier à ce grave inconvénient, l'état s'est décidé à former pour ainsi dire sous ses auspices une pépinière de jeunes professeurs. Il a donné pour 250,000 francs de bourses à des jeunes gens qui se préparent à la carrière du haut enseignement, tant dans le pays même qu'à l'étranger. Autre mesure excellente pour laquelle la Russie précède les nations occidentales : à l'instar de l'Allemagne, elle organise dans son université des instituts scientifiques spéciaux pourvus de locaux, d'instrumens et d'appareils. C'est ainsi que des observatoires astronomiques ont été organisés à Odessa et à Kief. En 1871, on a terminé le bâtiment spécial affecté à la chimie, où les étudians pourront se livrer aux manipulations, aux expériences et aux études pratiques, dont la nécessité est mieux comprise de jour en jour. Dans la seule année 1871, l'état a augmenté ses subsides aux universités de 525,000 francs.

Les gouvernemens russe et américain se sont donné à toute occasion des preuves d'entente et d'amitié. Les particuliers en Russie paraissent aussi vouloir rivaliser avec les citoyens américains en fait de munificence pour les écoles. C'est bien comprendre les conditions du progrès et la véritable source de la prospérité du pays. Voici quelques exemples de cette intelligente bienfaisance. M. Narychkine fonde à Tambof l'école normale Catherine et la dote d'un grand local et d'un fonds de 1,600,000 francs. La donation du marchand Matveïef permet d'agrandir le cabinet histologique de l'université de Moscou. Grâce aux libéralités de la comtesse Moussine-Pouchkine, on améliore l'enseignement dans le lycée de Negine

du prince Bezborodko. Un legs de M. Botkin, bourgeois de Moscou, a permis à l'université de cette ville d'acquérir des œuvres d'art et de fonder un prix d'histoire nationale. A Holdingen, la noblesse du pays prend l'initiative pour la fondation d'un gymnase. L'école normale de Tver a été fondée et est entretenue aux frais de M. Maximof, propriétaire dans cette localité. Ces quelques exemples de libéralité en faveur de l'enseignement sont empruntés aux rapports de deux années seulement, 1871 et 1872, et il n'est guère de pays qui pourraient en citer de semblables. Partout on rencontre des gens aimant leur patrie, mais il en est bien peu dont le patriotisme soit éclairé et qui comprennent comment ils peuvent le mieux lui être utiles.

Le gouvernement russe vient d'adopter le service militaire personnel et général. S'il n'était pas arrêté par le manque d'écoles, il décréterait également l'instruction obligatoire, qui est le complément indispensable de l'enrôlement obligatoire. Si vous imposez la caserne, il faut aussi imposer l'école. On doit sans doute regretter de voir l'Europe, par suite de l'armement universel, se transformer en un camp, et peut-être un jour en un immense champ de bataille; mais il est des nécessités auxquelles une nation qui veut conserver son indépendance doit savoir se soumettre. Seulement, si l'état demande à chacun de porter les armes pour la défense de la patrie, son premier devoir est d'assurer à chacun en échange le bienfait de l'instruction. Le comte Tolstoï exprime son opinion à ce sujet en des termes qui méritent d'être reproduits ici. « Il faut absolument tendre à ce qu'il y ait partout des écoles primaires avec un matériel complet d'enseignement et des maîtres capables. L'un des moyens les plus propres d'atteindre ce but si élevé serait l'introduction graduelle du système de l'instruction obligatoire. Ainsi que l'a démontré l'exemple de la Prusse et en général de toute l'Allemagne, il n'y a nul doute que ce système ne soit l'instrument le plus puissant de la propagation de l'instruction dans toutes les classes de la société. Divers états provinciaux soulèvent chez nous la question de son application. » Le comte Tolstoï constate ensuite que dans la plupart des villages et même des villes il n'existe pas un nombre suffisant d'écoles. Il faut donc commencer par les établir; mais dans les deux capitales, Moscou et Saint-Pétersbourg, rien ne s'oppose à l'introduction de l'enseignement obligatoire. « Aussi me semble-t-il, ajoute le ministre, qu'il serait temps d'appliquer ce système à la jeunesse de ces deux villes, placées, sous le rapport de l'instruction, dans des conditions essentiellement favorables. Cette mesure habituerait au travail et à l'étude une foule de jeunes gens que perd maintenant l'oisiveté, et qui deviennent ainsi

pour la société des membres nuisibles ou dangereux. » Déjà l'on fait le relevé des enfans en âge d'école à qui l'obligation devrait être imposée, de sorte qu'en ce point encore la Russie aura précédé l'Angleterre et la France.

En résumé, malgré les progrès relativement extraordinaires accomplis dans ces dernières années et constatés dans les rapports du ministre de l'instruction publique pour 1871 et 1872, la Russie a encore des sacrifices énormes à faire pour mettre l'enseignement au niveau atteint dans les pays les plus avancés sous ce rapport. Comme le montrait récemment ici même M. Anatole Leroy-Beaulieu (1), la Russie s'est trouvée retardée de plusieurs siècles par suite de l'occupation tartare, qui s'est prolongée jusque vers la fin du moyen âge; mais aujourd'hui, on vient de le voir, tous les pouvoirs constitués et toutes les classes influentes semblent décidés à regagner le temps perdu. Il faut s'en applaudir. Le développement complet de l'instruction publique dans l'immense empire de l'est est d'un grand intérêt pour l'humanité tout entière. Ce n'est que par la Russie que la civilisation peut pénétrer dans les vastes régions de l'Asie centrale. Nous avons vu avec quel succès des fonctionnaires dévoués organisent des écoles jusque parmi les hordes tartares et kirghises à l'orient du Volga. C'est de la même façon que les khanats pacifiés seront peu à peu amenés dans le cercle de la culture occidentale, et un jour, rien ne défend de l'espérer, les déserts de la Sibérie et de la Tartarie indépendante seront également peuplés et soumis aux influences civilisatrices de l'Occident. Enfin la race slave n'a jamais pu donner la mesure de son génie, parce que toujours elle a été morcelée en groupes séparés et asservis. Elle n'a pas encore apporté à la civilisation un contingent comparable à celui que nous devons aux branches latine et germanique. Toutefois elle possède des instincts et des institutions qui lui sont propres, et qu'on ne doit pas étouffer ou fausser par une imitation servile de l'Occident. Il faut au contraire respecter avec soin l'élément original russe, mais en lui assurant son plein épanouissement par la diffusion générale des lumières dans toutes les classes de la population.

Si nous n'avons pas hésité à donner ici des chiffres précis et des détails en apparence minutieux, c'est que les progrès de l'instruction dans l'immense empire de l'est intéressent autant l'avenir de notre Occident que celui de la Russie elle-même. On pourrait répéter à ce propos le mot inscrit sur une colonne plantée dans la lave, au pied du Vésuve : *Res nostra agitur*. Les destinées de la civilisa-

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

tion européenne dépendent en grande partie du degré d'instruction qu'auront atteint les Russes dans cent ans d'ici. Avant un ou deux siècles au plus, l'empire russe sera l'état prépondérant en Europe, parce qu'il possède d'immenses espaces où 300 millions d'habitans pourront vivre à l'aise, tandis que la croissance des autres pays sera nécessairement limitée par l'étendue restreinte de leur territoire. Si la masse de la population russe demeure ignorante, la forme du gouvernement restera inévitablement une autocratie militaire, et en ce cas cette colossale puissance, aux mains d'un souverain absolu, sera une menace permanente pour la liberté de l'Europe, car on ne peut compter sur une succession de souverains sages et amis de la paix comme l'empereur actuel. Le sort de l'Occident sera à la merci des caprices d'un monarque commandant des armées de 3 ou 4 millions d'hommes. Si, au contraire, les lumières se répandent assez vite pour que la Russie se transforme en un état libre et constitutionnel au moment où elle sera assez forte pour dominer l'Europe, le danger pour la civilisation aura disparu, car un peuple n'a jamais intérêt à faire des conquêtes, ou à imposer ses volontés à des populations asservies. C'est là une vérité si évidente qu'elle finira par être comprise. Supposez la Russie arrivée au niveau de l'Angleterre ou des États-Unis; il n'y aurait même plus lieu de craindre de lui voir étendre ses frontières sur des pays moins civilisés qu'elle. Les défenseurs de l'ancien système de l'équilibre européen y trouveraient sans doute à redire; mais au point de vue général de l'humanité il n'y aurait pas à le regretter. Faisons donc des vœux pour que le gouvernement russe ne recule plus devant les sacrifices nécessaires pour répandre largement l'instruction. C'est l'avenir de la liberté, de la civilisation européenne, qui le réclame, autant que le véritable intérêt du grand empire slave.

ÉMILE DE LAVELEYE.

ARCHITECTES CONTEMPORAINS

VICTOR BALTARD.

M. Baltard, que la mort frappait il y a quelques semaines, n'était pas seulement, par le nombre et l'importance des monumens qu'il avait construits ou restaurés, un des représentans les plus en vue de notre école d'architecture. La part plus ou moins directe qu'il eut pendant bien des années à toutes les grandes entreprises de peinture, de sculpture, de gravure même, accomplies par l'ordre et aux frais de l'administration municipale, — l'influence souvent prépondérante qu'il exerça, comme directeur des travaux d'art de la ville de Paris, sur le développement ou l'emploi des talens contemporains, — la double autorité en un mot que lui donnaient ses propres œuvres et sa situation administrative, — tout semble le rendre jusqu'à un certain point responsable de ce qui a été fait de nos jours, et avec un succès inégal, pour l'embellissement de notre ville; tout tend à associer son nom au souvenir des tâches publiques imposées à notre école en dehors des commandes et du patronage de l'état.

Il ne faudrait pas pourtant s'exagérer si bien le rôle de M. Baltard dans les affaires de l'art contemporain qu'on se crût le droit d'expliquer en toute occasion, par cette action officielle d'un homme, les mérites ou les fautes d'autrui, qu'on en vînt par exemple à mettre au compte du directeur des travaux de la ville les belles peintures monumentales dues aux pinceaux d'Hippolyte Flandrin, de M. Alexandre Hesse, de M. Lenepveu, ou telles peintures médiocres dont les murs de nos églises ont été quelquefois revêtus. Ce qui est juste seulement, c'est de ne pas isoler des preuves personnelles faites par M. Baltard les œuvres produites à son instigation ou sous sa surveillance, et, tout en laissant une part principale

à chacun des artistes qui les ont signées, de mesurer aussi celle qui lui revient dans l'inspiration de l'ensemble. Hâtons-nous d'ajouter que, quelque jugement que l'on porte sur les travaux qui ont rempli sa vie, cette vie même si constamment studieuse, si obstinément réglée et dominée par la mâle passion du devoir, ne saurait éveiller chez personne d'autre sentiment que le respect. Ceux qui en ont été les témoins les plus rapprochés n'ont pas besoin, pour en garder pieusement la mémoire, qu'on leur rappelle ce qu'elle a été; mais ceux qui ne connaissent de M. Baltard que ses ouvrages, ceux qui l'auront vu vivre de loin pour ainsi dire, ignorent peut-être avec quelle inflexible droiture, avec quelle dignité dans le caractère, il a parcouru depuis les premiers pas jusqu'aux derniers la carrière que son talent lui avait ouverte. Il ne sera donc pas superflu de montrer, en citant quelques faits, comment, au lieu de dépendre simplement d'une chance heureuse à un moment donné, les succès de M. Baltard et sa fortune d'artiste ont été préparés par l'énergie des efforts de sa jeunesse, de plus en plus justifiés par les généreux labeurs de son âge mûr, et combien l'habile architecte, dont la place est marquée parmi les plus considérables de notre temps, mérite aussi le renom d'honnête homme, dans la plus haute, dans la plus sérieuse acception du mot.

I.

Par la date de sa naissance comme par le tempérament de son esprit, Victor Baltard appartenait à cette génération d'artistes qui, sans prendre bruyamment parti dans les querelles entre les disciples et les adversaires de la doctrine dite classique, sans se dérober ni s'asservir aux traditions de la vieille école ou aux exigences de la nouvelle, ne devait accepter les unes et les autres que sous bénéfice d'inventaire, et, dans la pratique, travailler avec la même impartialité à réformer ce qu'elles pouvaient avoir de téméraire ou d'immobile, d'indéterminé ou d'absolu. Né à Paris le 19 juin 1805, par conséquent un peu avant Hippolyte Flandrin, avant Simart et d'autres peintres ou sculpteurs destinés à constituer un jour avec lui, au milieu des luttes engagées, une sorte de phalange intermédiaire ou, si l'on veut, de tiers-parti, il arrivait à l'âge d'homme au moment où Delacroix dans la peinture, David d'Angers dans la statuaire, Duban et ses amis dans l'architecture, avaient déjà tenté le combat et remporté leurs premières victoires. Enhardis par le succès, les chefs du mouvement ne songeaient guère qu'à marcher en avant, au risque de laisser le pays affranchi à peu près livré à lui-même. Restait pour les survenans à organiser le présent conformément aux besoins de l'esprit nouveau aussi bien qu'aux souvenirs

judicieux du passé, à profiter de l'indépendance récemment conquise sans pour cela méconnaître la nécessité d'une discipline; il fallait enfin tenir compte des périls à éviter au moins autant que des avantages obtenus, et faire intervenir la prudence là où il ne s'était agi encore que de résolution et de vivacité dans l'attaque.

Parmi les jeunes artistes dont l'éducation s'achevait il y a environ un demi-siècle, nul mieux que Baltard n'était préparé à cette tâche délicate, à cette entreprise de conciliation entre les idées despotiques dont avait vécu l'ancien régime et les réformes trop radicales qu'entendaient introduire les novateurs. Fils d'un contemporain et d'un ami de Percier, de Guérin, de Lethière, de tous ceux qui, sous l'influence de David, avaient le plus contribué à faire de l'imitation de l'antique la loi principale et comme la religion de l'école française, il s'était, dans la familiarité de ces croyans, pénétré dès l'enfance d'un salutaire respect pour l'objet de leur foi, en même temps qu'il se sentait prémuni contre les entraînemens fanatiques par l'excès même du zèle qu'affichaient quelques-uns d'entre eux, par l'intolérance systématique dont ils se paraient comme d'une vertu. D'ailleurs, si le futur architecte trouvait auprès des amis de son père des leçons d'autant plus profitables qu'elles étaient en réalité à double fin, les enseignemens et les exemples qu'il recevait à tout instant de son père lui-même devaient naturellement lui inspirer, avec l'aversion pour la routine, le goût et l'habitude de compter sur soi et sur sa propre expérience plus encore que sur la tradition.

La vie et les doctrines de l'homme dont le jeune Baltard portait le nom n'avaient en effet que bien peu de rapport avec les mœurs intellectuelles d'une époque qui, entre autres préjugés imposés par David, gardait la superstition des spécialités une fois choisies, des efforts étroitement limités. C'était un artiste d'une trempe particulière, et, pour le temps, d'une singulière indépendance dans les idées, que ce Louis-Pierre Baltard, architecte, peintre, sculpteur, graveur, écrivain même à ses heures, qui, sans avoir jamais eu de maître, par la seule force de sa volonté et l'opiniâtreté de son travail, réussit à se rendre capable d'exposer avec succès aux divers salons des tableaux, des bas-reliefs, des projets de monumens de toute sorte, de construire à Lyon le remarquable Palais de Justice, à Paris les chapelles de Sainte-Pélagie et de Saint-Lazare, enfin de graver, outre un grand nombre de planches d'histoire ou de paysage, celles qui composent les recueils intitulés *Paris et ses monumens*, *Vues des monumens antiques et des principales fabriques de Rome*, et le plus connu de tous, *la Colonne de la Grande-Armée*. Peut-être le légitime orgueil que lui inspiraient la variété de ses aptitudes et la spontanéité de ses progrès se révélait-il parfois chez

ce fils de ses œuvres un peu plus solennellement que de raison. Lorsque, dans des termes conformes à la phraséologie du dernier siècle, il se déclarait avec quelque emphase « l'élève de la nature et de la méditation, » il ne laissait pas, à ce qu'il semble, de s'exagérer les bienfaits de l'éducation exceptionnelle qu'il s'était donnée. Quoi qu'il en soit, il y avait dans le spectacle de cette vie si occupée et si féconde, dans l'activité de cet infatigable esprit, quelque chose de communicatif et de fortifiant dont l'intelligence de Victor Baltard devait profiter tout d'abord en attendant le moment où l'enfant, devenu artiste à son tour, montrerait qu'il avait conservé la mémoire et le respect de ces premiers exemples.

D'autres souvenirs d'ailleurs, plus intimes encore, méritaient de survivre dans son cœur et y furent en effet fidèlement gardés jusqu'à la fin. Comment Baltard aurait-il pu oublier les preuves de désintéressement données en toute occasion par ce digne homme, et d'un désintéressement d'autant plus méritoire qu'il fallait, sans autre ressource que le travail de chaque jour, pourvoir à l'entretien et à l'éducation d'une famille de onze enfans? Le moyen d'autre part de se laisser aller au goût des superfluités ou à la mollesse pour qui se rappelait avoir vu son père dessiner du matin au soir l'hiver, dans une chambre sans feu, courir les rues en habit par une température glaciale, en un mot s'interdire presque comme des infractions au devoir les facilités les mieux permises, les plus simples commodités de la vie? Sans doute il arrivait bien à Louis-Pierre Baltard de pousser assez souvent de ce côté les choses à l'extrême, témoin la privation de nourriture ou de sommeil qu'il croyait devoir s'imposer de temps à autre pour le seul plaisir de se soustraire à ce qu'il appelait la tyrannie du corps, — ou bien encore le bizarre engagement qu'il prenait vis-à-vis de lui-même, et qu'il réussissait à tenir, de faire le voyage de Paris à Lyon sans s'être un seul instant accoté, durant tout le trajet, contre le dossier du compartiment de la diligence où il avait pris place. Oui, c'étaient là des pratiques un peu puériles, mais ces vanités mêmes d'un faux stoïcisme avaient leur excuse dans une préoccupation vraiment philosophique des conditions de la dignité humaine. D'ailleurs, excès pour excès, mieux valent encore, on en conviendra, les entraînemens résultant d'un trop vif besoin de sacrifice que ceux dont l'amour de soi est la cause exclusive et la jouissance à tout prix l'unique fin.

Nourri à cette école de liberté dans les études et d'austérité dans les mœurs, Victor Baltard ne laissa jamais s'effacer en lui les traces de la double influence qu'il avait subie au début de la vie. Sans passer avec la même facilité que son père de la composition d'un projet d'architecture à l'exécution d'une gravure, d'un dessin de figures ou d'un tableau, il n'eut garde, une fois devenu archi-

tecte, de se cantonner si bien dans l'exercice de son art professionnel qu'il refusât de se rendre familière la connaissance, la pratique même de l'art du peintre ou du graveur; comme, sans suivre à la lettre toutes les traditions de rigorisme qui lui avaient été léguées, il s'en appropria l'esprit de manière à concilier avec un emploi honorable de la fortune acquise la fidélité personnelle aux coutumes de la simplicité.

Et cependant, si modestes que fussent ses habitudes pour tout ce qui n'était que question de forme et d'extérieur, Baltard, quant au fond des choses, n'était pas d'humeur à faire bon marché de ses idées. Les opinions qu'il avait une fois conçues, les priviléges qu'il estimait appartenir à lui-même ou à ses confrères, il entendait bien n'en rien abandonner, n'en rien rabattre. Confondant même parfois la cause de quelques-uns avec les intérêts généraux de l'art et son dévoûment pour les gens avec son zèle pour les principes, jaloux jusqu'au préjugé des prérogatives attachées au titre d'architecte, il apportait dans la défense de ce qu'il croyait un droit social ou une vérité esthétique une énergie qui n'avait d'égale que son intraitable confiance en ses amis. C'était de la meilleure foi du monde qu'il regardait ceux-ci comme à peu près infaillibles et que, le cas échéant, il prêtait appui même à leurs erreurs; c'était avec la même conviction ingénue que dans la discussion il se refusait à rien céder de ses idées ou de ses théories, quelque arbitraires ou, à certains égards, quelque hasardées qu'elles fussent. On peut dire de lui ce que Joubert disait de lui-même : en matière d'affection comme dans la spéculation pure, il avait le « cœur têtu, » et, si plus d'une fois il lui est arrivé par là d'étonner quelque peu ses adversaires, jamais du moins il ne leur a fourni un prétexte pour mettre en doute la loyauté de ses résistances et la sincérité parfaite de son obstination. — Mais revenons au temps où la partialité de Baltard ne témoigne encore chez lui que de la docilité filiale et où ses efforts n'ont d'autre objet que le progrès dans les études préparatoires, d'autre récompense que les premiers succès d'atelier.

On a vu qu'une part principale dans l'éducation du jeune artiste revient à celui qui, par ses leçons familières et surtout par les exemples de sa vie, avait su lui inspirer en même temps que la passion du beau le respect du devoir en toutes choses. Victor Baltard néanmoins n'eut pas son père pour unique maître. Sans parler de ses études classiques au lycée Henri IV, celles qu'il fit sous la direction de Percier pendant les années qui précédèrent son admission au concours pour le prix de Rome, l'apprentissage de la peinture commencé par lui dans l'atelier de Lethière, continué dans les galeries du Louvre et mené de front avec les travaux de sa profession spéciale, enfin les cours scientifiques ou littéraires du Collége de France

et de la Sorbonne presque aussi assidûment suivis que les cours techniques des professeurs à l'École des Beaux-Arts, — tout avait contribué à donner à Baltard une instruction assez solide et assez étendue pour que, soit comme artiste, soit comme homme, il ne se trouvât un jour pris au dépourvu devant aucune tâche ni en flagrant délit d'ignorance sur quelque point ou dans quelque milieu que ce fût.

L'avenir semblait donc n'avoir pour Baltard que des promesses favorables, surtout depuis qu'il avait obtenu le prix de Rome à la suite du concours de 1833 (1); mais dans le présent l'extrême exiguïté des ressources matérielles ne laissait pas de le soumettre à des épreuves d'autant plus dures qu'elles ne pesaient pas sur lui seul. A l'époque où il arrivait à Rome comme pensionnaire de l'Académie de France, Baltard était déjà marié. Il avait épousé la sœur d'un de ses camarades d'école, M. Lequeux, destiné, lui aussi, à prendre rang parmi les architectes les plus distingués de notre temps, et bientôt la naissance d'un enfant, d'une fille, qui devait être jusqu'au dernier jour l'orgueil et la joie de sa vie, était venue lui imposer avec de nouveaux devoirs de nouvelles difficultés.

La somme allouée, aux termes des règlemens, à chaque pensionnaire suffit à peine pour les dépenses qu'exigent ses travaux et les nécessités de sa vie. Qu'est-ce donc lorsque, au lieu d'habiter la villa Médicis, de n'avoir à songer qu'à soi et aux moyens d'équilibrer un budget tout personnel, il faut avec cette faible somme pourvoir aux frais d'une installation au dehors et aux besoins d'une famille! Baltard, il y a quarante ans, se trouvait en face de ce redoutable problème, et de moins braves que lui s'en fussent à bon droit effrayés; mais quoi? à défaut d'autres biens, il avait la jeunesse, l'espérance, une inaltérable sérénité d'esprit, il avait surtout, pour l'aider à supporter la gêne présente, la tendre complicité de celle qui devait, ensuite et toujours, rester si étroitement unie à sa bonne comme à sa mauvaise fortune et, jusqu'à l'heure de la séparation suprême, marcher avec lui dans la vie sans que sa main eût un seul instant quitté la sienne. Dès lors qu'importaient quelques privations, quelques périls même, à qui se sentait si bien en mesure de les affronter? Pendant les premiers temps de son séjour à Rome, le pauvre ménage, il est vrai, ne possédait en guise d'argenterie que des couverts de fer, et il fallut plus tard l'affectueuse intervention de M. et de Mme Ingres pour réformer à cet égard ses habitudes (2).

(1) Le programme de ce concours était un *projet d'École militaire*. Outre le premier grand prix remporté par Baltard, deux seconds grands prix furent décernés, dont l'un au futur architecte du nouveau Louvre, M. Lefuel.

(2) Baltard conserva religieusement jusqu'à la fin de sa vie les couverts d'argent qu'Ingres, alors directeur de l'Académie de France, lui avait apportés un jour en lui

La frugalité de l'ordinaire, l'extrême simplicité de la toilette étaient, cela va sans dire, des lois imposées par les circonstances et forcément observées en toute rigueur. Que de compensations toutefois à ces menus sacrifices dans la pleine et libre jouissance de la nature et des chefs-d'œuvre au milieu desquels on vivait, dans l'amitié fraternelle de ces jeunes pensionnaires, — Flandrin, Simart, Ambroise Thomas, — dont les noms, alors inconnus, aujourd'hui célèbres, resteront inséparables de celui de Victor Baltard pour personnifier les souvenirs d'une époque et les efforts communs d'un groupe de talens! Enfin, si pendant la première année de sa pension, qui était aussi la dernière du directorat d'Horace Vernet, les relations avec son chef hiérarchique ne furent pas toujours très faciles, si même, à l'occasion de je ne sais quel propos que le directeur l'accusait bien à tort d'avoir tenu, Baltard dut un jour recevoir à bout portant la demande au moins imprévue d'une réparation par les armes (1), la bienveillance constante qu'il rencontra chez le successeur d'Horace Vernet le dédommagea amplement des méprises dont il avait été l'objet, et, sa bonne humeur naturelle aidant, lui fit perdre jusqu'au souvenir de ses griefs, à plus forte raison de ses ennuis passés.

Ingres avait pour Baltard une estime et une affection particulières. Il lui en donna la preuve en le chargeant de tracer l'architecture dans le tableau de *Stratonice*, auquel le maître travaillait vers la fin de 1835, et, de son côté, en s'acquittant de cette tâche sous les yeux mêmes d'Ingres, en subissant chaque jour du matin au soir l'autorité de sa puissante parole, l'influence pénétrante de ses enthousiasmes d'artiste et de ses généreuses colères, Baltard se prit pour l'homme qui se révélait ainsi à lui d'un sentiment d'ardente vénération, on dirait presque d'une passion de dévoûment dont, plus tard comme alors, personne n'eût été bien venu à prétendre critiquer l'exagération. Et cependant, si prompt qu'il fût en général aux vives émotions, Baltard n'était rien moins qu'un fanatique. Quand il s'agissait pour lui d'apprécier les idées ou les choses, il apportait dans ses jugemens autant de désintéressement

intimant, d'un ton qui ne permettait pas de réplique, l'ordre de les accepter « comme il les aurait reçus de la main de son père et comme l'obéissance d'ailleurs le lui prescrivait. » Le bienfait méritait d'être d'autant mieux apprécié qu'il se déguisait avec moins d'adresse sous les apparences d'un acte d'autorité. Baltard en fut touché jusqu'au fond du cœur, et, bien peu de temps avant sa mort, c'était encore avec des larmes de reconnaissance dans les yeux qu'il répétait à celui qui écrit ces lignes les paroles naïvement impérieuses par lesquelles Ingres avait entendu vaincre les scrupules de son subordonné et lui interdire d'avance toute objection.

(1) Les choses fort heureusement en restèrent là. Informée des susceptibilités d'Horace Vernet et de l'étrange suite qu'il prétendait y donner, l'ambassade de France se mêla de l'affaire et s'empressa, comme il convenait, de l'arranger.

que d'attention; mais, — nous avons eu l'occasion de le dire déjà, — dès que ceux qu'il aimait se trouvaient en cause, il ne consentait pas plus à sacrifier quoi que ce fût de leurs mérites présumés ou réels qu'il ne se sentait d'humeur à rien reprendre de lui-même une fois qu'il s'était donné. Ce fut donc tout entier qu'il se livra, tout entier qu'il ne cessa d'appartenir à Ingres, et, si le grand peintre put compter parmi ses disciples des admirateurs aussi convaincus de son génie, il n'en eut jamais de plus foncièrement attachés à sa personne, ni de plus zélés, de plus fervens dans les témoignages de leur respect.

Tandis que Baltard inclinait ainsi son intelligence et son cœur sous la bienfaisante domination du directeur de l'Académie, l'empire qu'il exerçait lui-même sur ses camarades permettait déjà de pressentir et justifiait d'avance celui qui devait un jour lui être attribué à Paris dans une sphère beaucoup plus vaste. Par la variété de ses connaissances, par la franchise de son caractère, Baltard, dès son arrivée à Rome, avait naturellement inspiré aux autres pensionnaires une confiance qu'augmentait encore son expérience personnelle des graves devoirs de la vie. Bientôt sa modeste demeure était devenue pour eux un centre où ils venaient chercher et où ils trouvaient soit d'utiles conseils pour leurs travaux, soit d'affectueux secours contre les tristesses de l'âme ou les découragemens de l'esprit. A de certains momens même, cette assistance n'était pas prêtée sous la forme de simples avis; elle consistait dans des mesures plus immédiatement efficaces, sauf, pour celui qui les prenait, à y sacrifier une bonne part de ses ressources et de son temps. C'est ainsi qu'à l'époque de la première invasion du choléra à Rome, en 1837, Baltard n'hésitait pas à recueillir chez lui, aux heures des repas, son camarade Simart, à qui la terreur avait presque fait perdre la tête, et que, un peu plus tard, lorsque celui-ci eut quitté Rome pour Naples, il s'employait à prévenir les conséquences fâcheuses qu'aurait pu entraîner cette absence, le tout avec une simplicité cordiale dont quelques mots d'une de ses lettres suffiront pour donner le ton. « Je suis allé ce matin à ton atelier, écrivait-il à Simart. Zaccarini (c'était le nom du praticien employé alors par le statuaire) y travaille tous les jours. Cependant je n'ai pas trouvé que ta figure d'*Oreste* (1) fût bien avancée. Ce motif ne t'empêchera pas sans doute de songer à ton retour, car tu as, comme on dit, plus d'un chat à peigner et particulièrement, mais sans allusion, le buste de ton compatriote (2). Et ta *Vierge* de Troyes, y as-tu songé? Question oiseuse, mais l'as-tu composée? Si ta réponse est

(1) Aujourd'hui au musée de Rouen.

(2) Il s'agit ici du buste de M. Jourdan, dont le conseil municipal de Troyes venait de confier l'exécution à Simart, et qui est conservé aujourd'hui dans le musée de la ville.

affirmative, pourquoi ne viendrais-tu pas la monter? Depuis environ quinze jours et avant qu'il parût en avoir le droit, le lion, je veux dire le choléra, est rentré dans son antre, de sorte que la température est devenue fort douce et extrêmement agréable... » Et comme s'il voulait, en faisant bon marché de sa propre énergie, mettre son ami en demeure de lui fournir un utile exemple, il ajoutait : « Si l'on avait un peu de cœur, on travaillerait ferme; mais la passion est éteinte, mon travail n'est plus que manuel, et la langueur s'ensuit. Si tu étais là, j'aurais recours à toi, toi l'homme du désespoir pour ton compte, mais qui dans l'occasion sais bien aussi remonter tes amis. »

Baltard avait beau dire, cette langueur dont il s'accusait engourdissait si peu son esprit et sa main, qu'il trouvait le temps d'ajouter à ses travaux réglementaires de nombreuses études destinées soit à lui servir de documens ou de modèles pour les monumens qu'il serait dans le cours de sa vie appelé à construire, soit à être reproduites par la gravure et publiées en corps d'ouvrage. Pendant cette même année 1837, la quatrième du temps de sa pension, nous le voyons mener à fin, pour son *envoi*, la *Restauration* en dix feuilles *du théâtre et du portique de Pompée*, conservée aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts, — exécuter une suite de dessins d'après les encadremens des *loges* de Raphaël qui, sept ans plus tard, sera exposée au Salon, — enfin relever, mesurer, dessiner d'un bout à l'autre cette villa Médicis dont il publiera en 1847 la monographie en dix-huit planches, accompagnée d'une notice historique très instructive et très complète. Viennent les derniers mois de son séjour à Rome, et Baltard redoublera d'activité non-seulement pour terminer dans le délai voulu son envoi final (un *projet de Conservatoire de musique*), mais pour s'approvisionner, en vue de l'avenir, de tous les renseignemens que pourront lui fournir les grands monumens de l'antiquité et de la renaissance, pour recueillir, depuis les plus importans jusqu'aux moindres, tous les témoignages de l'art d'une époque ou d'une école.

Telles étaient d'ailleurs en toute occasion sa manière de procéder et sa coutume. Là où d'autres se seraient contentés d'un coup d'œil jeté en passant sur quelque débris plus ou moins curieux, il s'arrêtait assez longtemps pour l'étudier sous chacun de ses aspects, pour en reproduire toutes les faces; là où ils n'eussent trouvé matière qu'à un croquis, il ne quittait la place qu'après en avoir fait trois ou quatre, comme dans ses recherches d'ensemble sur des monumens d'un certain ordre, sur ce qui a survécu des spécimens d'une architecture donnée, il arrivait à découvrir et à s'approprier avec le crayon plus de documens que n'auraient pu le prévoir les plus intéressés même ou les mieux informés.

On en trouverait la preuve dans l'ample moisson qu'il rapporta d'un voyage entrepris à travers les Pouilles et la Calabre pour rassembler les élémens d'une publication archéologique qui devait être jointe à l'*Histoire*, par M. Huillard-Bréholles, *des Normands et de la maison de Souabe dans l'Italie méridionale.* Un homme dont le nom se rencontre toujours si honorablement mêlé aux grandes tâches accomplies de notre temps dans le domaine de l'érudition ou de l'art, M. le duc de Luynes, avait eu la pensée de cette publication. Le sujet était absolument neuf, les monumens de la Basse-Italie ayant été jusqu'alors ou dédaignés par les archéologues ou regardés par eux comme à peu près inabordables, en raison des difficultés de plus d'une sorte qu'aurait entraînées un essai d'exploration; mais, ce programme une fois arrêté, restait à trouver un jeune artiste assez expérimenté déjà pour qu'on pût se reposer sur lui du soin d'en remplir les conditions et en même temps assez résolu pour braver des fatigues certaines, peut-être, le cas échéant, des dangers. Le duc de Luynes demanda conseil à Ingres, qui s'empressa de lui désigner Baltard. Celui-ci partit donc bien décidé à se montrer digne de la confiance qu'on mettait en lui, et qu'il devait en effet justifier même au-delà de ses propres espérances. Lorsqu'il revint à Rome après une absence durant laquelle, comme il le disait, il n'avait eu, malgré plus d'un accident de santé et plus d'une rencontre au moins suspecte, « ni le temps d'être malade, ni le temps d'avoir peur, » le nombre des dessins qu'il rapportait dépassait presque de moitié celui qu'avaient paru promettre les renseignemens recueillis d'avance sur les trouvailles à faire et sur les lieux à visiter. Inutile d'ajouter que les clauses du contrat primitif se modifièrent en proportion. Ainsi qu'un écrivain bien informé, M. Timbal, le rappelait récemment dans une touchante notice nécrologique, « le Mécène fut aussi généreux que l'avait été l'artiste, » et Baltard, deux fois heureux, deux fois riche, puisqu'il avait réussi à augmenter le trésor de son savoir personnel et les ressources de sa famille, Baltard, rentré sous son paisible toit, se remit à la besogne, l'esprit plus dispos, le cœur plus léger que jamais.

Cependant le moment allait venir où il faudrait quitter avec Rome cette douce vie de travail désintéressé et de contemplation studieuse, où la lutte s'engagerait forcément non plus dans la pure sphère des idées, mais sur le terrain des questions pratiques et des affaires. Encore quelques mois, et tout sera fini de ces années intermédiaires entre l'époque où l'on a cessé d'être un apprenti et celle où il s'agit bon gré mal gré de montrer qu'on est passé maître. Adieu la discipline tutélaire sous laquelle on s'abritait encore, et qui, sans supprimer la responsabilité de chacun, en diminuait au moins les périls; adieu aussi ces rêves en commun, cette heureuse

confraternité entre jeunes gens à qui le présent donnait une sécurité égale, et qui jusqu'alors n'avaient guère envisagé les chances incertaines de l'avenir que comme des menaces à longue échéance! Hélas! c'est là maintenant ce qu'il faut se préparer à aborder en face, c'est sur soi seul, sur le mérite des efforts isolés, qu'on devra compter désormais. Baltard ne voyait pas sans quelque trouble s'approcher ce moment décisif. « L'idée, écrivait-il, du départ de Rome accompagnée de l'idée du retour dans Paris, le passage prochain de l'état d'écolier à celui d'homme appelé à donner son numéro parmi d'autres hommes forts et sévères, la certitude que, quels qu'aient été les succès de l'écolier, ils ne préjugent rien sur la position qu'on va occuper,... toutes ces réflexions m'assombrissent. » Et lorsque quelques années plus tard il aura justement conquis cette position, lorsque le problème aura été résolu tout à l'avantage de l'artiste, avec quel sentiment de pieuse gratitude, avec quelle fidélité attendrie il restera attaché à la mémoire de tout ce qui a instruit, ému ou charmé sa jeunesse! « Heureux, écrira-t-il alors, ceux à qui il est donné de jalonner le passé par les souvenirs des lieux où leur pensée s'est élevée et agrandie en face des beautés de l'art et de la nature, où ils se sont sentis vivre davantage par l'affection qu'ils portaient aux hommes et aux choses!.. Après le toit paternel viennent les écoles, les lieux d'étude, les pays classiques... C'est Rome pour ceux qui ont eu le bonheur d'y demeurer, c'est pour moi et pour d'autres la Villa Médicis. »

On peut dire de la tendresse vouée par Baltard à Rome, à l'Académie de France et au maître illustre qui la dirigeait, qu'elle avait quelque chose de vraiment filial, et qu'en la confondant presque avec sa vénération pour son propre père, l'ancien pensionnaire devait jusqu'à la fin conserver à l'égal des plus religieuses affections de son cœur les impressions qu'avait reçues à l'origine ou les croyances qu'avait adoptées son esprit. Comment un homme aussi persévérant dans le culte des souvenirs n'aurait-il pas au moment du départ ressenti vivement, avec le regret d'un passé désormais clos pour lui, l'inquiétude de l'avenir, tout contraire peut-être, dans lequel il allait entrer? Baltard toutefois n'était pas homme à se complaire dans les agitations stériles, encore moins dans les molles tristesses. Après les inévitables chagrins de la séparation, il prit bravement son parti, et, si en rentrant dans Paris il se savait exposé au risque d'y attendre plus ou moins longtemps le succès, il y revenait du moins bien préparé pour la lutte et très résolu à l'entreprendre de son mieux et au plus tôt.

II.

Une des premières occasions qui se présentèrent pour Baltard de produire son talent devant la foule fut le concours ouvert à la suite de la translation à Paris des restes de l'empereur Napoléon. Aux termes du programme ou plutôt de l'avis publié par l'administration, — car tout s'était borné à un appel aux artistes sans qu'aucune condition technique eût été d'avance imposée à leurs travaux, — les architectes, les sculpteurs, les peintres même, s'étaient empressés de participer à ce concours, et depuis Duban, M. Labrouste, M. Duc, jusqu'à Debay et M. de Triqueti, jusqu'à Achille Devéria, quatre-vingt-un d'entre eux avaient exposé à l'École des Beaux-Arts leurs projets pour l'exécution du tombeau que la loi du 10 juin 1840 ordonnait de placer sous le dôme de l'église des Invalides.

Libre de donner carrière à son imagination, sans autre obligation en fait que le devoir de s'en tenir au lieu indiqué, Baltard, contrairement à la plupart des concurrens, avait eu la pensée d'établir la sépulture de Napoléon non pas au niveau du sol de l'église, mais dans un caveau creusé à une certaine profondeur et auquel aurait donné accès une galerie souterraine se prolongeant sous la grande nef, galerie dont la porte se serait trouvée dans le piédestal d'une statue équestre érigée au centre de la cour royale, par conséquent à l'extérieur de l'église. Sauf l'idée assez regrettable de placer l'entrée d'un pareil monument dans le piédestal d'une statue qui d'ailleurs, en s'élevant à cette place, semblait transformer Napoléon en gardien de son propre tombeau, le projet de Baltard se distinguait par la grandeur de l'ordonnance, par l'heureuse combinaison des diverses parties. Aussi obtint-il l'unanimité des voix dans la commission instituée pour juger les résultats du concours. Malheureusement un autre travail tardivement envoyé, si tardivement même qu'on soupçonna l'auteur de ne l'avoir entrepris qu'après avoir eu connaissance des œuvres de ses rivaux et surtout des bonnes dispositions du ministre à son égard, un autre projet fut, unanimement aussi, placé par la commission au même rang que celui de Baltard. Conseillée ou non, cette bienveillance des premiers juges permit à l'administration de trancher la question dans le sens de ses préférences personnelles, et ce fut Visconti qu'elle chargea d'édifier le tombeau de Napoléon.

Nous n'avons pas à insister ici sur les détails se rattachant à l'issue de ce concours, ni à mesurer la part plus ou moins grande qu'a pu prendre celui qui en profitait aux faits qui l'avaient amenée. Bornons-nous à dire que là où Baltard eût paru excusable de garder quelque ressentiment, c'est à peine s'il donna lieu de croire qu'il

voulût même se souvenir. A aucune époque, il n'essaya de se venger de Visconti en médisant de son talent ou en usant de sa propre influence pour diminuer ou compromettre la sienne. Jamais il ne se déroba au devoir de louer, quand l'éloge était légitime, l'architecte auquel la faveur, au moins autant que la justice, avait attribué la grande tâche qui avait failli lui échoir à lui-même, et l'un des derniers jours de sa vie encore, par les dernières paroles qu'il devait prononcer en public (1), il signalait dans les œuvres de Visconti des mérites qu'un autre à sa place n'eût pas peut-être proclamés d'aussi bonne grâce, ni reconnus au fond d'aussi bon cœur.

Les suffrages dont Baltard avait été honoré par les membres de la commission et le commencement de notoriété que le projet exposé avait valu à son nom n'eurent en somme d'autre conséquence que la nomination du jeune architecte au poste de sous-inspecteur des travaux de reconstruction de la Halle aux vins. Pour qui avait pu, quelques jours auparavant, rêver la mission de construire un monument héroïque, c'était tomber bien brusquement des sphères de l'idéal sur l'humble terrain de la réalité. Baltard pourtant ne fut pas étourdi de la chute. Heureux de trouver, faute de mieux, du travail, il se résigna vaillamment à servir en sous-ordre, en attendant que le moment vînt pour lui de faire acte de chef à son tour. Bien lui en prit, car, au bout de quelques mois, le zèle qu'il avait montré dans ses modestes fonctions lui valut d'être appelé à des occupations plus dignes de lui. Les travaux entre autres qu'il exécuta, avec le concours de son ancien condisciple Simart, pour la décoration de la barrière du Trône, le mirent si bien en crédit auprès de l'administration municipale que celle-ci lui confia le soin de diriger toutes les entreprises ayant pour objet l'entretien, la restauration ou l'embellissement intérieur des diverses églises de Paris. Il convient d'ajouter que cette importante charge, Baltard ne la devait pas seulement aux muets témoignages de son talent ou aux services qu'il avait déjà rendus. Un membre du conseil municipal alors justement influent, un artiste dont le nom, inséparable de celui d'Ingres, a aussi inévitablement sa place dans les souvenirs des premiers encouragemens reçus, des premières grandes tâches accomplies par les principaux élèves du maître, M. Gatteaux, provoqua en faveur de Baltard la décision dont il s'agit, comme à peu près à la même époque il obtenait pour le pinceau d'Hippolyte Flandrin les murs, bientôt si noblement consacrés, d'une chapelle à Saint-Séverin et du sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés.

Il ne serait point possible ici de suivre pas à pas Baltard dans la carrière qu'il fournit à partir de ce moment, tant comme inspecteur

(1) Notice sur l'*École de Percier*, lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts le 15 novembre 1873.

des églises de Paris que comme architecte employé par la ville à l'achèvement des bâtimens du nouveau Timbre, que la mort de M. Paul Lelong avait laissés interrompus, ou à la construction d'autres monumens diversement importans. La nomenclature seule des travaux conçus ou dirigés par lui dépasserait de beaucoup les limites que nous devons nous imposer. Sans compter certaines transformations partielles de l'Hôtel de Ville aujourd'hui détruites, hélas! comme le reste, sans compter à plus forte raison les décorations éphémères pour les fêtes successivement données sous le second empire dans cet immense édifice, il faudrait bien des pages pour tout mentionner, — depuis l'essai encore timide de la polychromie dans la nef de la petite église de Saint-Louis-d'Antin jusqu'à l'emploi qui en est fait pour ainsi dire à force ouverte sur les murs de Saint-Germain-des-Prés et sur les voûtes de Saint-Roch, — depuis les belles restaurations de Saint-Eustache et de Saint-Étienne-du-Mont jusqu'aux bâtimens pour divers services de la ville élevés de chaque côté de l'avenue Victoria. Il nous suffira de rappeler, sans relever les preuves une à une, que, si l'usage de la peinture décorative s'est depuis trente ans de plus en plus généralisé à Paris, c'est en grande partie à l'action exercée par Baltard que l'on doit rapporter cette sorte de renaissance d'un art pendant si longtemps tombé en désuétude.

Dans le domaine de l'architecture proprement dite, n'est-ce pas aussi à Baltard qu'appartient l'honneur d'avoir, mieux qu'aucun autre, su approprier aux conditions du beau les progrès que la science moderne n'avait poursuivis qu'en vue de l'utile, et de s'être servi en artiste des procédés ou des matériaux qu'on aurait pu croire exclusivement réservés aux travaux d'un ordre tout industriel? Le parti vraiment admirable qu'il a réussi à tirer de la fonte dans la construction des Halles centrales de Paris montre bien en ce sens l'ampleur libérale de ses doctrines et la rare sagacité de son esprit. Les Halles d'ailleurs ne sont pas seulement le chef-d'œuvre de Baltard, le titre principal à la réputation qu'il a obtenue et qui devra lui survivre : de toutes les grandes entreprises d'architecture menées à fin en France depuis un quart de siècle, aucune n'a aussi manifestement que celle-ci le caractère exact de sa destination. Si le nouveau Palais de Justice, les vastes guichets du Louvre sur le quai, la salle de travail à la Bibliothèque, si quelques autres beaux spécimens encore de l'art contemporain se recommandent par des mérites supérieurs au point de vue du goût, de la délicatesse ou de la majesté des formes, le tout, en ce qui concerne l'invention même, la stricte convenance, la logique dans l'ordonnance générale et dans les combinaisons de détail, n'en laisse pas moins à l'œuvre

de Baltard une valeur exceptionnelle et une éloquence d'autant plus pénétrante qu'elle est à la fois moins pompeuse et plus imprévue.

A l'époque où Baltard fut chargé de remplacer par des constructions plus dignes d'une ville comme Paris les tristes auvens qui abritaient les boutiques entassées sur la place du marché des Innocens et sur les places environnantes, ces halles nouvelles qu'on se décidait à établir avaient déjà leur légende. Nous ne parlons pas des accroissemens successifs du centre d'approvisionnement de Paris depuis que de l'île de la Cité et de la place de Grève, où ils avaient été primitivement installés, le marché dit *Marché-Palud* à cause du sol marécageux qu'il couvrait et le marché appelé déjà *Alle* ou *Halle* avaient été vers 1180 transférés par ordre de Philippe-Auguste sur une partie de l'emplacement que les Halles centrales occupent aujourd'hui : nous voulons parler de la période toute moderne, de celle qui commence avec l'année 1810. Napoléon, dit-on, traversant un jour de cette année le quartier des Halles, fut frappé de la mauvaise disposition des divers marchés dont elles se composaient et de l'aspect misérable que présentaient ces milliers d'échoppes plus ou moins délabrées, d'étalages en plein vent ou de grossiers parapluies en guise de toitures. Il voulut, — nous répétons les paroles qu'on lui prête, — que « le peuple eût aussi son Louvre, » et, quelques mois plus tard, un décret paraissait au *Moniteur* ordonnant « la reconstruction et l'agrandissement des Halles. » Malheureusement, on le sait de reste, les événemens qui survinrent n'étaient pas de nature à favoriser l'exécution de ce projet. Le décret demeura à l'état de lettre morte pendant les dernières années de l'empire, et, tant que dura la restauration, tout se borna à quelques acquisitions de terrains et à quelques déblaiemens partiels.

En 1838 seulement, l'administration municipale entreprit d'étudier sérieusement la question et d'aviser aux moyens de donner, sinon un Louvre au peuple, comme on le lui avait un peu emphatiquement promis, du moins aux marchands et aux acheteurs un édifice assez bien combiné et assez spacieux pour satisfaire à toutes les conditions d'emmagasinage, de circulation et de salubrité. Les projets affluèrent à l'Hôtel de Ville, les enquêtes, les séances des commissions se multiplièrent, les envoyés à l'étranger recueillirent et rapportèrent les documens les plus propres à éclairer qui de droit. Bref, on travailla sans relâche, et cependant il fallut près de quatorze années encore avant qu'on arrivât à formuler des conclusions et à déterminer un programme. Enfin, dans les derniers jours de l'année 1851, on statua tant sur l'adoption d'un plan que sur le choix d'un architecte. Baltard, ayant pour adjoint M. Callet, qui devait mourir peu après, fut chargé de reconstruire les halles, non pas, tant s'en faut, telles que nous les voyons aujourd'hui, mais

sous la forme de huit pavillons en pierre, isolés les uns des autres, et affectés chacun à un service particulier, à l'exposition et à la vente d'un genre spécial de denrées.

Qui n'aurait cru dès lors que l'on touchait au terme des ajournemens et des incertitudes? Bientôt en effet les travaux, activement poussés, aboutissaient à l'achèvement d'un de ces pavillons, et l'on posait déjà les fermes du comble lorsque les réclamations, les protestations même des plus directement intéressés vinrent soulever des difficultés nouvelles et tout remettre une fois de plus en question. L'entassement à outrance de ces pierres, destinées pour ainsi dire à embastiller des fruits ou des légumes, ne laissa pas d'effrayer les gens qui devaient par état subir, eux aussi, une incarcération quotidienne dans la même citadelle, et, les mauvais plaisans s'étant à leur tour unis aux mécontens, on n'appela plus que « le fort de la halle » ce trop robuste spécimen des sept autres monumens futurs.

Baltard n'était pas en réalité responsable de l'erreur commise, puisqu'il n'avait fait que mettre en œuvre les idées qui avaient prévalu dans le sein du conseil municipal, et néanmoins ce fut à lui qu'on s'en prit. Sa situation devenait critique, surtout depuis que l'empereur, après un examen sur les lieux, avait paru condamner les travaux en cours d'exécution et les travaux conformes qui devaient suivre. Bien plus l'ordre formel fut donné d'arrêter le tout et de suspendre les paiemens de l'agence. Sous un coup aussi terrible, un autre eût fléchi; Baltard se redressa. Au lieu de perdre son temps ou de compromettre sa dignité dans des essais de justification inutiles, il ne répondit à ses détracteurs que par les efforts nouveaux de son talent, et, au bout de quelques jours d'un travail acharné, il produisait des plans, bien personnels cette fois, où la fonte, la brique et le verre remplaçaient partout les pierres de taille, où l'air et la lumière se substituaient à l'atmosphère obscure d'un local inexorablement muré, et les grandes voies intérieures divisant une superficie unique au morcellement du sol en enclos séparés.

Pour le coup, le problème était résolu, et résolu de manière à défier les objections, de quelque côté qu'elles pussent venir. Personne d'ailleurs n'eut la tentation d'en élever contre le projet lui-même. A peine essaya-t-on de signaler les prétendus emprunts que Baltard aurait faits aux plans antérieurs d'un de ses confrères, imputation dont il devait plus tard se justifier dans les pages qui accompagnent les planches du recueil publié par lui en 1863 (1). Lorsque la première moitié du gigantesque édifice, terminée dans le courant de 1857, eut permis de pressentir ce que serait l'en-

(1) *Monographie des Halles centrales de Paris*, in-folio.

semble, il n'y eut qu'une voix pour louer l'insigne habileté avec laquelle l'architecte avait su créer une œuvre uniforme sans monotonie, simple sans pauvreté, et surtout si bien conçue au point de vue pratique qu'elle est devenue le modèle d'après lequel les reconstructions des anciens marchés ont été ou sont encore entreprises dans toutes les grandes villes de l'Europe.

Les Halles de Paris, telles qu'elles existent aujourd'hui, abritent une superficie de 40,390 mètres, superficie qui se trouve doublée par les caves pratiquées partout sous le sol. Si, en examinant les dispositions extérieures et intérieures de cet immense entrepôt, on s'attache à la signification qu'elles tirent des besoins auxquels il fallait pourvoir, des exigences imposées par la nature des objets à préserver et par l'affluence des gens que ces objets attirent, il est impossible de ne pas reconnaître combien, à tous égards, le contenant est ici en juste rapport avec le contenu. Précautions pour maintenir au degré qui convient la température de ces rues couvertes où s'entasse, sous le zinc des toitures, tout ce qui végétait hier en plein air, tout ce qui vivait dans les champs, dans les bois ou au fond des eaux, — mesures propres à assurer la ventilation sans introduire la tempête, à faire pénétrer un jour suffisant sans donner accès aux rayons desséchans du soleil, à faciliter enfin la circulation de la foule au milieu de cette ville de boutiques sans sacrifier l'espace nécessaire aux marchandises et aux vendeurs, — rien n'a été négligé par l'architecte, rien n'a échappé à son ingénieuse sollicitude. Et cependant la vigilance et la sagesse dont il a fait preuve dans les aménagemens nous semblent, si remarquables qu'elles soient, moins dignes d'attention encore que les qualités déployées par lui dans toutes les parties du travail qui en intéressent directement l'élégance ou la solidité (1). Ce n'est pas seulement un ingénieur, c'est un artiste, et un artiste assurément bien inspiré, qui a déterminé les proportions de ces sveltes colonnes de fonte, la forme à la fois souple et ferme de ces arcades, les profils de ces trois étages de toitures s'élevant au-dessus des douze pavillons qu'encadrent, sans les isoler les uns des autres, des voies intérieures coupées à angle droit et aboutissant chacune à une vaste baie, dont l'ampleur même fait ressortir par le contraste l'ossature fine et les lignes serrées des constructions environnantes.

(1) Une épreuve aussi concluante qu'imprévue fut faite en 1870 de l'énorme poids que pouvaient supporter ces constructions si frêles en apparence. Pour l'approvisionnement de Paris, un peu avant le commencement du siége, on entassa sur le sol des Halles, c'est-à-dire au-dessus des voûtes en briques et des points d'appui en fonte établis dans les caves, autant de sacs de blé que le monument tout entier en pouvait contenir. Non-seulement aucun accident grave ne survint, mais on n'eut à constater nulle part la moindre déviation, le moindre fléchissement dans ces points d'appui et dans ces voûtes.

C'est la main d'un artiste aussi qui a diversifié par les combinaisons de l'appareil l'aspect de ce soubassement en briques sur lequel reposent toutes les faces de l'édifice, ou qui a dessiné, ici les divisions en compartimens réguliers de l'espace compris entre les arcades et les toitures, là les barreaux croisés ou parallèles entre lesquels l'air et la lumière pénètrent dans l'intérieur de chaque marché. En un mot, soit qu'on en considère l'ensemble, soit qu'on en étudie les détails, les Halles centrales apparaissent comme le spécimen le plus achevé, comme le type par excellence de l'architecture appartenant en propre au temps où nous vivons : architecture issue de nos besoins mêmes et de nos idées modernes, architecture vraiment nouvelle, dont on pourrait ailleurs, dans quelques gares de chemins de fer par exemple, trouver le pressentiment et jusqu'à un certain point la promesse, mais qui ne s'était encore, qui ne s'est depuis lors manifestée nulle part sous des formes aussi caractéristiques ni aussi judicieusement expressives.

Nous avons cru devoir insister sur ce qui se rattache à la construction des Halles de Paris, parce que cette grande œuvre marque à la fois dans la biographie de l'artiste et dans l'histoire de son talent un moment principal. Mieux qu'aucune autre, elle résume et met en relief les mérites particuliers de Baltard, cette ouverture et en même temps cette rectitude d'esprit qui le poussaient aux innovations en le préservant des aventures, cette aptitude singulière à trouver le secret du beau dans une saine appréciation de l'utile, la grandeur ou l'élégance de la composition dans la simplicité même des moyens. Suit-il de là que, de tous les autres monumens dus à l'architecte des Halles, aucun ne saurait suffire pour lui assurer une place parmi ceux de ses confrères dont les noms survivront à notre époque? Une pareille conclusion serait injuste. Les Halles nous semblent à tous égards l'œuvre la mieux réussie de Baltard, mais il a prouvé ailleurs, avec moins d'éclat il est vrai, avec moins d'égalité surtout dans les inspirations générales ou dans les procédés d'agencement partiels, qu'il n'était au-dessous d'aucune tâche, si difficile, si impraticable même en apparence qu'elle fût.

Ainsi, comment ne pas reconnaître les obstacles qu'il a eu à vaincre et les témoignages d'habileté qu'il a donnés dans la construction de l'église de Saint-Augustin? Le terrain sur lequel l'édifice devait s'élever avait à peu près la forme d'un éventail, et, pour se conformer aux prescriptions de l'édilité parisienne, il fallait, en bâtissant cette église, subordonner la direction des murs extérieurs à celle des deux voies obliques percées d'avance sur ses flancs, la largeur de la façade à l'étroit espace compris entre ces deux voies, un peu avant le point où elles convergent. De là, dans les dispositions intérieures, l'obligation pour l'architecte de remédier à ce dé-

faut de parallélisme et de rétablir par une sorte de fiction l'équilibre des lignes. C'est ce que Baltard a travaillé et jusqu'à un certain point réussi à faire en ouvrant sur chacun des côtés de la nef une série de chapelles en fausse équerre, dont les dimensions vont grandissant à partir de l'entrée de l'église jusqu'au chœur. Sans doute cette nef, avec son plafond surbaissé, n'a pas toute la majesté digne du lieu, sans doute encore l'emploi apparent de la fonte dans un pareil monument est loin d'être aussi opportun, aussi heureux qu'il l'avait été dans la construction des Halles. Ce n'est pas sans une surprise mêlée de regret que l'œil voit se dresser le long des murs latéraux cette succession d'étroits piliers en métal supportant des statues d'anges coulées dans le même moule et dont on a vainement, au moyen de l'enluminure, essayé de vivifier l'inerte uniformité. Il serait difficile aussi de passer condamnation sur le réseau également métallique qui, en adhérant aux parois inférieures de la coupole, semble encager les lignes architectoniques et en arrêter l'élan là où il importait surtout de l'accentuer, de le stimuler pour ainsi dire par une extrême sobriété dans les formes accessoires; mais, ces points et quelques autres étant réservés, il n'y a que justice à louer les belles proportions de cette coupole et des grands arcs au-dessus desquels elle s'élève, l'effet imposant que produit le maître-autel à la place où il est érigé, enfin l'ordonnance conforme à la fois aux traditions religieuses et à la logique pittoresque, qui fait du sanctuaire un point de mire pour les regards de quiconque entre dans l'église, et un centre principal pour les adorations des fidèles. Certes l'église de Saint-Augustin n'est pas une œuvre irréprochable. Dans les mauvaises conditions qu'imposait ici la configuration du terrain, la périlleuse gageure acceptée par Baltard n'a pas été si bien gagnée qu'il n'y ait plus aujourd'hui qu'à en admirer les résultats. Il s'en faut de beaucoup toutefois que cette gageure ait été perdue, et, si celui qui s'est risqué à la soutenir n'a pas toujours trouvé dans son imagination des ressources à la hauteur de son courage, il a bien souvent lutté avec succès contre des difficultés que nul autre peut-être n'aurait même eu la pensée d'aborder.

L'église de Saint-Augustin est un des derniers travaux de Baltard, j'entends des travaux dont la responsabilité lui revient tout entière. Ceux qu'il eut à surveiller comme directeur des différentes entreprises d'architecture, de peinture, de sculpture ou de gravure, ordonnées par la ville, — depuis que son ancien titre et ses fonctions d'inspecteur des églises avaient été échangés contre un titre et un office bien autrement importans, — les soins de chaque jour qu'exigeaient de lui soit les mille détails administratifs du service dont il était le chef, soit les œuvres d'art projetées ou mises en train, — les conseils souvent délicats à donner aux artistes et aux commis-

sions, à ceux qui distribuaient les tâches comme à ceux qui devaient les accomplir, — d'autres occupations encore, après comme avant l'achèvement de Saint-Augustin, furent continuellement imposées à Baltard sans arriver jamais à lasser ses forces, encore moins à refroidir son zèle. Gardant et utilisant jusqu'au bout son intelligence alerte, toujours prête à tout, à la solution d'un problème d'affaire aussi bien qu'à l'examen d'une question d'esthétique, ami de l'action, du travail sous toutes les formes, du devoir à tous les degrés, Baltard a été dans l'acception la plus exacte du mot un vaillant. Peut-être aux yeux de ceux qui n'ont eu avec lui que des relations passagères, son ardeur même a-t-elle pu prendre parfois les semblans d'une orgueilleuse fantaisie de l'esprit; peut-être, à le voir au hasard d'une rencontre si entier dans ses opinions, si difficilement porté à donner raison à ses adversaires, et plus difficilement tort à ses amis, s'est-on cru le droit d'expliquer par le goût de la domination cette confiance apparente en soi-même. Rien de moins fondé pourtant. Le ton volontiers un peu tranchant qu'on pouvait reprocher à Baltard n'exprimait en réalité que l'énergie de ses convictions personnelles, comme la partialité où il s'obstinait à l'égard des idées ou des hommes qu'il avait une fois adoptés était chez lui une affaire de fidélité et de conscience bien plutôt que le fait de l'entêtement. Aussi quiconque avait l'occasion de l'approcher familièrement savait-il vite à quoi s'en tenir sur les vrais motifs de sa raideur ou de sa hauteur prétendue.

Ne suffisait-il pas d'ailleurs, pour deviner ce qu'il y avait dans cœur de Baltard, de regarder attentivement sa personne, d'écouter l'accent de sa voix, de suivre les mouvemens intérieurs que traduisait si franchement, si honnêtement, sa belle et vive physionomie? Jamais homme n'eut des dehors moins trompeurs. L'aspect à la fois sympathique et séduisant que donnaient à son visage une chevelure blanchie bien avant l'âge de la vieillesse et des traits restés jeunes longtemps après que la jeunesse avait fini, un langage précis sans sécheresse sur des lèvres qui, même en se prêtant à l'expression ironique, gardaient je ne sais quoi d'aimable et de naturellement bienveillant, un mélange en un mot de finesse et de bonhomie, de fermeté virile et d'animation naïve, — tels étaient les signes d'après lesquels on pouvait, sans se méprendre, pressentir les inclinations intimes de Baltard et les caractères de sa complexion morale. En tout cas, ses travaux si nombreux, si variés, le bon emploi à tous égards qu'il a fait de sa vie, montrent assez ce qu'il faut penser de lui, et combien, pour parler comme Montaigne, « son existence a été étoffée des plus riches parties et désirables. L'homme en lui a vécu avec une puissance extrême. »

Oui, par les qualités de l'intelligence comme par l'élévation des

sentimens et la vigueur du caractère, par l'âme aussi bien que par l'esprit, Baltard est un exemple de ce que peut et de ce que doit être un artiste qui veut avant tout se comporter en homme. Homme, il l'a été dès les premières années de la jeunesse et ensuite dans toutes les situations, à tous les momens difficiles ou brillans de sa vie. Il l'était encore pendant le siége de Paris, lorsque, malgré son âge et l'altération grave de sa santé, il s'imposait les fatigues du service dans les rangs de la garde nationale, lorsqu'il se résignait, sinon sans déchirement, au moins sans plainte, à la perte d'un de ses enfans d'adoption tué en défendant son pays, et que, dans sa maison même, à ce foyer accoutumé de famille d'où les obus allemands ne purent pas le chasser, il voyait son petit-fils bien-aimé dépérir et bientôt succomber sous les étreintes de la maladie. Enfin c'est en homme que, le moment venu, il s'est à son tour préparé à recevoir la mort, qu'il n'a cessé de regarder en face depuis le premier jusqu'au dernier jour de ses longues souffrances, et que, pour aguerrir les siens contre le coup dont ils allaient être frappés, il leur montrait dans la séparation prochaine la promesse d'une éternelle réunion. Soutenu par une foi religieuse dont l'ardeur, même au milieu des occupations et des affaires, ne s'était jamais attiédie, il donna aux êtres chéris qui l'entouraient l'exemple de la sérénité dans le courage, et lorsque le 13 janvier 1874 l'heure sonna pour lui du départ sans retour, lorsque sa femme et ses enfans se penchèrent sur son lit de mort pour recueillir son adieu suprême, ce fut en murmurant ces mots : « au revoir... en Dieu, » qu'il leur adressait avec un dernier sourire de tendresse une dernière exhortation à la patience et à l'espoir.

III.

Si, pour apprécier le talent de Baltard, on en rapproche les œuvres de celles qu'ont produites les architectes français depuis un demi-siècle, nul doute que la comparaison ne mette en relief chez l'architecte des Halles et de Saint-Augustin des facultés d'invention d'autant plus remarquables qu'elles se développent souvent en raison inverse des conditions ingrates ou de l'aridité des tâches. L'originalité de Baltard consiste dans l'énergique bon sens avec lequel il arrive à dégager la signification essentielle d'un programme imprévu, d'un procédé si inusité qu'il soit, et à découvrir les moyens d'accomplir une besogne que de moins clairvoyans ou de plus timides auraient probablement jugée impraticable. Un exemple entre bien d'autres suffira.

Quiconque a vu ce qui était, il y a trois ans encore, l'Hôtel de Ville, se rappellera ce pompeux escalier en fer à cheval élevé, au

temps du second empire, dans la petite cour centrale. Certes au point de vue des convenances archéologiques, comme au point de vue de l'art lui-même et du respect des proportions, l'idée qu'avait eue l'administration municipale était assez étrange d'encombrer ainsi cet étroit espace, d'ajouter cette énorme et toute moderne pièce de rapport à un petit monument de la fin du XVIe siècle, — et cela non pour quelque nécessité du service quotidien, mais dans l'unique dessein de donner plus d'éclat aux fêtes dont l'Hôtel de Ville était à de certains jours le théâtre. D'autres que Baltard n'eussent pas volontiers consenti à tenter l'aventure; en tout cas, il ne semble guère possible qu'ils l'eussent menée à meilleure fin. Puisqu'il s'agissait seulement ici d'éblouir le regard et de combiner des effets pittoresques, on serait mal venu à critiquer les contours agités de cet escalier de parade serpentant, ainsi que les colonnes qui le soutenaient, au-dessus de deux étages de bassins d'où émergeait tout un peuple de statues et d'où jaillissaient çà et là des jets d'eau. On ne saurait sans injustice se montrer fort sévère pour ce tumulte de lignes, pour ce luxe de formes épisodiques, pour ces fantaisies difficilement acceptables, j'en conviens, partout ailleurs, mais qui, le thème une fois donné, avaient leur raison d'être ou plutôt leur place nécessaire dans une construction toute décorative, dans une œuvre moins architectonique par sa destination que théâtrale. C'est ce qu'on peut dire aussi de l'arc de triomphe, de la fontaine monumentale, des vastes portiques dont Baltard, à l'époque de l'inauguration du boulevard du Prince-Eugène, dut orner la place de la barrière du Trône pour la cérémonie à laquelle l'empereur présida. Là, comme dans la cour de l'Hôtel de Ville, il ne songea, et il eut raison de ne songer qu'à produire, par la richesse des élémens de composition, un effet correspondant à l'esprit de la solennité même. Il avait, en édifiant les Halles centrales, imprimé à l'ensemble et à toutes les parties du monument le caractère exprès de l'utilité; en face de tâches qui devaient tirer tout leur sens d'un principe absolument contraire, il ne se proposa d'autre but que la magnificence, et procéda résolûment pour la seule satisfaction des yeux.

Qui sait au surplus? Peut-être cette extrême diversité dans les programmes était-elle pour l'imagination de Baltard un stimulant plus puissant et plus sûr que la grandeur même ou la beauté des sujets; peut-être son talent avait-il besoin, pour produire tous ses fruits, de changer ainsi d'atmosphère, d'être sans cesse sollicité au mouvement, à la lutte avec l'inconnu, avec l'inaccoutumé tout au moins. Il y a dans le monde des arts comme ailleurs deux sortes d'esprits, les esprits recueillis dont les facultés ne se développent qu'au sein des paisibles études, et les esprits faits pour l'action qui portent leurs habitudes pratiques jusque dans le domaine idéal et

leurs inclinations militantes jusque dans le travail solitaire. Baltard est certainement un de ceux-ci. Ne demandez pas à ses ouvrages cette correction patiemment recherchée, cette finesse dans les détails, ce style élégamment néo-classique qui distingue les monumens construits par Duban ou par M. Duc, ni cette fermeté renouvelée de la manière romaine dont Léon Vaudoyer a marqué ses travaux, comme M. Labrouste a le souvenir et le goût des formules, simples parfois jusqu'à la sécheresse, de l'art étrusque. Ne vous attendez pas non plus à y rencontrer l'expression sans merci de ce dévoûment aux exemples et aux traditions du moyen âge dont M. Viollet-Le-Duc a fait la règle ou plutôt la religion de sa pensée. Tout respectueux qu'il se montre envers l'antique, tout instruit qu'il est, — et il l'a prouvé dans plusieurs de ses restaurations, — des secrets de l'art national au XIIIe siècle ou au XVIe, Baltard n'affecte pas plus de reconstruire sous notre ciel les monumens d'Athènes ou de Rome que d'imposer à notre époque les goûts ou les coutumes des temps féodaux. Éclectique plutôt que doctrinaire, préoccupé à la fois des enseignemens que nous a légués le passé et des innovations que comporte, des améliorations qu'appelle l'état présent de nos mœurs, il ne se refuse ni aux réformes d'aucun genre là où les intérêts de l'art et de l'histoire ont pu être méconnus ou compromis, ni aux mesures, si matérielles qu'elles soient, provoquées par des besoins modernes. Tout en travaillant un des premiers à restituer scrupuleusement à nos vieilles églises l'aspect qu'elles avaient à l'origine, il s'est un des premiers aussi appliqué à les rendre plus habitables et plus saines. Si, par déférence pour la vérité historique, il n'a pas craint d'enduire de vives couleurs les colonnes d'une nef romane ou les voûtes d'un sanctuaire de la renaissance, il n'a pas hésité davantage à soulever les dalles d'un pavement pour établir un calorifère souterrain ou à démonter une ancienne porte pour en matelasser les vantaux.

Cette conciliation entre les souvenirs d'un autre temps et les exigences du temps où nous vivons, ce mélange d'érudition, de rigueur scientifique et d'accommodement avec nos mœurs, Baltard n'entendait pas seulement en faire le principe et l'objet de ses propres travaux, il voulait encore que ceux dont il avait la surveillance ou la direction fussent inspirés par les mêmes pensées et soumis aux mêmes lois, qu'ils portassent franchement, comme il disait, « la physionomie de leur époque et leur date. » Sans doute, il est plus d'une fois advenu que ses recommandations sur ce point ont été prises trop au pied de la lettre. A force de prétendre se soustraire aux dangers de la contrefaçon archaïque, certains artistes employés à la décoration de nos églises n'ont réussi qu'à créer un anachronisme entre le caractère pittoresque de leurs œuvres et celui de

l'architecture qui les encadre, ou à substituer l'amusement mondain du regard à l'émotion religieuse sous prétexte de sincérité dans le style et d'aisance dans les formes de l'exécution. En revanche, combien de fois et avec quelle justesse la mesure n'a-t-elle pas été observée par les peintres et par les sculpteurs qui concouraient, sous les yeux de Baltard, à l'embellissement de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Gervais, de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, de bien d'autres églises encore dont l'actif directeur des travaux d'art de la ville de Paris a successivement entrepris d'orner les murs, de reconstituer les verrières, de repeupler les niches ou les tympans! Que, en se rappelant l'intervention de Baltard dans ces divers travaux, on se garde d'en exagérer les mérites au détriment de ce qui appartient aux artistes eux-mêmes, il n'y aura là, nous le disions en commençant, rien que de strictement équitable, mais on n'en a pas moins le devoir de tenir grand compte de cette intervention. Ne fût-ce qu'à cause des occasions qu'il leur fournit, des moyens qu'il leur facilita de prouver leurs talens, nombre de peintres et de statuaires parmi les plus importans de notre époque doivent beaucoup à Baltard. C'est ce que ni ceux qui voient aujourd'hui leurs œuvres ni les historiens à venir de l'art contemporain ne sauraient oublier.

Dans les entreprises auxquelles il n'a participé que par ses conseils et par son influence comme dans ses travaux absolument personnels, Baltard s'est donc toujours montré aussi peu enclin à immobiliser l'art qu'à le pousser, par un besoin immodéré du changement, aux essais périlleux ou irréfléchis. La prudence chez lui fut au niveau du zèle, le savoir égal au désir d'innover. Si dans l'application qu'il a faite de cette science et de ce bon vouloir il lui est arrivé de commettre des fautes, si même, aux remarquables qualités qui recommandent son talent, il n'a pas en général joint un goût très pur, un sentiment très délicat de l'ornement, en tant que conséquence directe et rationnelle des formes particulières de la construction, jamais du moins il n'a consenti à ériger en droits les licences de la fantaisie ou en axiome esthétique l'imitation servile des anciens chefs-d'œuvre. Étranger à tous les partis, il a su se tenir à égale distance de tous les extrêmes et, contrairement à des tendances trop communes aujourd'hui, à des engouemens ou à des dédains aussi injustes les uns que les autres, professer le respect du passé sans pour cela tout sacrifier du présent, ni désespérer systématiquement de l'avenir.

HENRI DELABORDE.

LES

CIMETIÈRES DE PARIS

I. — LES SERVICES FUNÈBRES.

Au cours de ces études, nous avons eu souvent occasion de faire remarquer la diversité des usages adoptés par les différentes classes du peuple parisien; cette diversité, nous la retrouvons jusque dans les choses de la mort. Lorsqu'une personne est décédée à Paris, on envoie à ses amis une lettre d'invitation pour les prier d'assister à son convoi; quelque temps après, on expédie des lettres de faire part à toutes ses connaissances pour leur donner avis de sa mort. A la seule inspection d'une lettre d'invitation annonçant le décès d'un homme marié, on peut reconnaître à quelle catégorie sociale il appartenait. Parmi les gens qui s'appellent exclusivement la bonne compagnie et restent enfermés dans les coutumes léguées par l'ancienne noblesse, la veuve n'invite jamais, car elle est censée dans les six semaines de retraite qui doivent inaugurer son deuil; dans la bourgeoisie au contraire et parmi les artisans, la veuve invite toujours, tenant à faire acte de présence au moment où elle perd celui dont elle a porté le nom et à constater ainsi que le lien qui l'unissait à lui était public et légitime, — nuance peu importante en elle-même, mais qui dénonce cependant des divergences profondes entre les divers groupes dont se compose notre société. Jadis c'était plus simple : on faisait « le cry des corps. » A toute heure du jour ou de nuit, « les crieurs-jurés » s'en allaient par les rues, agitant leurs clochettes :

> Réveillez-vous, gens qui dormez,
> Priez Dieu pour les trépassés!

Ils glapissaient le nom du mort, le lieu du décès, l'heure des funé-

railles. Vêtus d'une dalmatique blanche semée de larmes noires, ornée de têtes de squelettes posées sur des ossemens entre-croisés, ils épouvantaient les enfans, et, si l'on en croit le poète Saint-Amant, faisaient hurler les chiens. Leur costume, à force de vouloir être lugubre, fut trouvé ridicule, et on le remplaça par la longue robe noire des avocats. Lorsqu'ils suivaient le convoi funèbre d'une personne de qualité, ils portaient sur la poitrine un écusson de carton peint, représentant les armes du défunt, que l'on applique aujourd'hui sur les faces latérales du corbillard.

Leur nombre n'était pas considérable; ils furent douze au début, dans le XIIIe siècle, vingt-quatre sous Louis XIV; on en compte trente au moment de la révolution. Ils ne criaient pas que les corps : ils criaient le vin à vendre, les enfans égarés, les chiens perdus; ils criaient « les choses estranges, » dit la grande ordonnance de 1415. Petit métier, mais bon métier : 5 sous parisis par cri; en ce temps-là, c'était presque une somme. Cependant ils avaient d'autres ressources plus amples et plus certaines; spéculer sur la douleur et sur la vanité des gens, c'est un sûr moyen de faire fortune; tous ceux qui l'ont employé en savent quelque chose. Depuis le XIIIe siècle, les crieurs-jurés, que le peuple de Paris appelait familièrement les « clocheteurs des trépassés, » étaient en possession de fournir ce que l'on jugeait nécessaire aux funérailles des particuliers, des seigneurs et des rois. Charles V détermine leurs priviléges, qui furent maintenus par Charles VI, par Henri II, par Louis XIII et par Louis XIV. L'ordonnance de 1672 confirma leurs attributions, spécifia leurs devoirs et leur imposa un tarif. Ils eurent souvent de vives contestations avec le clergé, qui, propriétaire des cimetières et maître d'accorder la sépulture dans les églises, revendiquait le droit de subvenir à tout ce qui concernait les cérémonies funèbres. C'était là un sujet de conflits renaissans qu'on ne parvenait pas toujours à éteindre; la part du clergé avait cependant été faite par un règlement très sage que Chamvallon, archevêque de Paris, publia le 30 mai 1693, et que le parlement homologua le 10 juin de la même année. Les crieurs-jurés relevaient directement de la prévôté des marchands, comme aujourd'hui l'administration des pompes funèbres, qui leur a succédé, relève du préfet de la Seine; mais nul des employés de celle-ci n'est forcé d'assister aux obsèques des personnes royales, en robe drapée et une sonnette d'argent à la main, ainsi que cela était impérieusement prescrit aux clocheteurs des trépassés. De même les allures du clergé ne sont plus à cette heure, aux enterremens, ce qu'elles étaient jadis; quelle que soit la qualité du personnage porté au cimetière, le clergé l'accompagne en voiture, ou, — dans de rares circonstances, — à pied en psalmo-

diant les hymnes sacrés. Autrefois, pour faire honneur à certains morts, les prêtres se transformaient en cavaliers; on lit dans le *Journal de Barbier*, à la date du 10 février 1740 : « Le corps de M. le duc (de Bourbon) était dans un chariot à huit chevaux avec quatre aumôniers à cheval, qui portaient le poêle. »

Jusqu'au commencement de notre siècle, la plupart des corps, placés sur des brancards, étaient transportés à la main, comme nous voyons faire aujourd'hui pour les petits enfans; parfois même le cercueil, soutenu sur l'épaule d'un vigoureux *semonneur* (1), s'en allait ainsi chercher la demeure suprême. C'était là ordinairement toute la cérémonie que l'on faisait pour les petits bourgeois et les artisans; il n'en était plus ainsi dès qu'il s'agissait des gros financiers et des gens de la noblesse. On se servait en ce cas d'un corbillard surmonté d'un catafalque et traîné par un nombre de chevaux en rapport avec la fortune ou la qualité du défunt. Il se produisait alors un fait singulier auquel il serait assez difficile d'ajouter foi, si l'on n'avait le témoignage des écrivains contemporains. La machine funèbre était si lourde que l'on redoutait toujours un accident, et que, pour y parer, les jurés-crieurs emmenaient avec eux une escouade d'ouvriers selliers, bourreliers et charrons. Il fallait les avoir sous la main et cependant ne pas les mêler, en costume de travail, à la foule des invités; on les faisait donc monter dans le corbillard, sur le cercueil même, et ils étaient dissimulés par les amples draperies qui tombaient de l'impériale jusqu'aux plats-bords du char. Pendant le trajet, ils jouaient aux dés sur la bière, parfois même, entr'ouvrant les rideaux noirs, passaient la tête et faisaient la grimace aux aumôniers à cheval.

Les jurés-crieurs de corps furent dépouillés de leurs priviléges pendant la révolution, mais ils possédaient un matériel funéraire qui leur assurait le service de presque tous les enterremens; ils continuèrent donc, par la force même des choses et comme dans le passé, à pourvoir à ce premier besoin de la salubrité et de la décence urbaines; ils ne criaient plus, ils ne clochetaient plus, mais ils drapaient et portaient toujours jusqu'aux heures douloureuses où toute marque de supériorité sociale devint un motif à délation; les gens riches s'habillaient de carmagnole, et, pour n'éveiller aucun soupçon, l'on faisait enterrer ses morts très humblement. Les municipalités de Paris se chargèrent alors des inhumations, qui furent faites à prix débattu, jusqu'à ce qu'un arrêté du 18 thermidor an IV fixât à 10 francs la taxe des morts âgés de moins de sept ans

(1) C'était le nom que l'on donnait aux employés des crieurs-jurés chargés d'aller inviter, — semondre, — à domicile; ils faisaient aussi fonctions de porteurs.

et à 20 francs celle des adultes. Ce que furent les convois, on peut se le figurer. Tous les corps étaient portés à bras, et plus d'une fois les brancards stationnèrent à la porte des cabarets. Cela dura jusqu'à l'avénement de Frochot à la préfecture de la Seine : nul magistrat ne fit peut-être plus que lui pour la ville de Paris; mais il faut reconnaître que, lorsqu'il arriva, tout était à faire. Il remit d'abord le soin des cérémonies funèbres à un entrepreneur désigné dans chaque arrondissement, puis bientôt, dès l'an IX, à un entrepreneur-général qui devait centraliser le service. Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), qui reconnaissait aux fabriques des églises catholiques, aux consistoires protestans et israélites, le droit de faire « les fournitures d'enterrement, » amena un conflit entre le clergé et l'entrepreneur. De gros intérêts étaient en jeu, la querelle menaçait de s'aggraver; un homme qui aimait à être obéi intervint et mit fin à toute dispute. L'empereur accepta un entrepreneur unique, privilégié, responsable, mais il lui imposa un cahier des charges qui l'obligeait à remettre aux représentans des cultes reconnus une part considérable, plus de la moitié, de l'argent qu'il aurait à recevoir. L'affaire restait exceptionnellement fructueuse pour tous les ayant-droit, et chacun eut le bon esprit de se montrer satisfait. Cette affaire tenait au cœur de Napoléon, car il y revint plus tard, et la régla minutieusement lui-même par le décret du 18 août 1811, qui divisait tous les services funèbres en six classes; la première coûtait 4,282 francs, la sixième 16 francs.

L'organisation imaginée par Frochot, adoptée par Napoléon Ier, et qui n'était, sous une forme plus moderne et surtout plus démocratique, qu'un retour à la vieille institution des crieurs-jurés, subsiste encore. Tavernier raconte naïvement dans ses voyages qu'ayant été obligé de faire enterrer son frère, mort aux Indes, il s'était promis de bien soigner sa santé parce que cela coûtait fort cher d'être inhumé dans ces pays-là. Que dirait-il donc aujourd'hui à Paris? L'entreprise des pompes funèbres a tous les inconvéniens des monopoles, mais elle compense ceux-ci par des avantages où la ville, les cultes et les gens pauvres trouvent leur bénéfice. A y bien regarder, le service funèbre, constitué tel qu'il l'est aujourd'hui, est un impôt somptuaire très onéreux, mais levé seulement sur ceux qui s'y soumettent, beaucoup sans doute par respect pour les morts qu'ils regrettent, et un peu aussi, avouons-le, par vanité. Écoutez les curieux qui regardent passer un corbillard drapé, empanaché de plumes d'autruche, traîné par quatre chevaux caparaçonnés, tenus aux mains des valets de pied, suivi par des maîtres de cérémonie qui portent « les honneurs » sur des coussins de velours noir; que disent-ils? « C'est un bel enterrement! » Il est permis

aux riches d'étonner les foules, de faire brûler des lampadaires à l'alcool sous la nef des églises, et d'avoir des cercueils capitonnés de satin blanc; ce n'est qu'une affaire d'argent. Tout se paie, jusqu'à la rosette en crêpe que l'on peut attacher au fouet du cocher; mais ce qu'il faut considérer, c'est que le pauvre ne paie rien. La dernière adjudication pour l'entreprise des pompes funèbres a eu lieu le 1er janvier 1860. Par le cahier des charges, le service est divisé en neuf classes : la première coûte 7,184 francs, et la neuvième 18 fr. 75 cent.; entre ces deux extrêmes, il n'est si grosse vanité ou si mince situation qui ne trouve ce qui lui convient. Toutefois, si l'on permet à l'entreprise de faire des bénéfices excessifs, c'est à des conditions qu'il est bon de faire connaître. La ville, en vertu de ce contrat synallagmatique, paie à l'entrepreneur 5 francs par corps inhumé dans les cimetières de Paris; de ce seul chef, l'administration des pompes funèbres a touché en 1873 la somme de 217,990 francs, représentant 43,578 inhumations; mais l'entrepreneur doit faire remise, aux représentans des cultes reconnus, de 56 pour 100 sur toute somme encaissée par lui. Or, pour 1873, cette remise équivaut à 1,709,350 fr. 38 c., dont 1,620,715 fr. 23 c. ont été versés au seul culte catholique. En outre les pompes funèbres sont tenues de faire gratuitement le convoi de tout individu indigent dont la famille ou la succession ne peut acquitter les frais portés au tarif d'une des neuf classes désignées. C'est là une charge pesante, car le nombre des inhumations gratuites est singulièrement plus élevé que l'on n'imagine, et en 1873 il a été de 25,017, tandis que celui des inhumations payantes n'a été que de 18,561. Dans le système adopté, les riches paient pour les pauvres, et l'impôt funèbre fournit aux besoins du culte dans les églises, les temples et les synagogues.

Pour subvenir d'une façon régulière aux exigences d'un service qui représente plus de cent enterremens par jour, les pompes funèbres possèdent un matériel important et un nombreux personnel. On doit avoir en provision prévue les tentures, les chevalets, les candélabres, les coussins, les bénitiers, en un mot tous le objets necessaires à l'appareil usité; en outre 6,000 *voliges*, — bières en sapin, — sont en réserve à l'administration centrale, sans compter le dépôt obligatoire dans chacune des mairies de nos vingt arrondissemens, et le magasin de *chênes* ou cercueils de luxe qui peuvent être demandés pour des inhumations de classes supérieures. 585 agens de toute sorte, 570 voitures corbillards, chars, berlines de deuil, fourgons à tenture, 270 chevaux suffisent à parer aux éventualités d'une mortalité normale; si par hasard on manque de chevaux, on en loue à la Compagnie générale des petites voitures

Cet outillage général est combiné de telle sorte que l'on a pu faire face aux nécessités exceptionnelles amenées par des épidémies; en 1849, en 1854, chaque mort eut son cercueil, son corbillard, son convoi, et l'on ne vit plus « rouler les tapissières » comme pendant le choléra de 1832. L'adjudication des pompes funèbres a pris fin le 1er janvier 1871; l'heure était mal choisie pour la renouveler, personne ne s'en souciait, ni l'entrepreneur, ni la préfecture de la Seine. On revint alors à la lettre des décrets impériaux; les fabriques, les consistoires, prirent l'affaire à leur compte et la confièrent en régie à l'adjudicataire sortant. En somme, il n'y eut rien de changé: la ville paie toujours 5 francs par inhumation, les cultes reçoivent toujours 56 pour 100, et les enterremens gratuits sont toujours à la charge de l'entreprise. Seulement la situation n'est plus très régulière; les responsabilités sont déplacées, et aujourd'hui le chef de ce service, qui a une importance municipale sur laquelle il serait puéril d'insister, semble dépendre beaucoup plus des fabriques que de la préfecture de la Seine. C'est là un fait anormal auquel il serait bon de mettre fin. Une difficulté se présentera peut-être lors de la future adjudication: la ville a construit à ses frais, rue Curial, un vaste établissement destiné à loger l'administration des pompes funèbres et toutes les dépendances qu'elle comporte. Les dépenses ont été considérables, et le bail sera élevé; mais cet inconvénient disparaîtra devant des avantages majeurs : aussi le premier article du prochain cahier des charges devra exiger du preneur un loyer rémunérateur représentant l'intérêt normal des sommes employées. Cette condition ne peut même pas donner lieu à un débat, car, malgré les servitudes financières sagement imposées à l'entreprise, celle-ci fait de tels bénéfices qu'ils sont de nature à éveiller de très sérieuses concurrences.

Dans les convois, le principal personnage n'est pas le maître des cérémonies qui, l'air grave et même légèrement attristé, comme il convient à la circonstance, prie « la famille et messieurs les invités » de le suivre : celui-là, il est vrai, mène le chœur funèbre des porteurs et indique avec précision, pendant le service religieux, à quelle minute il faut se lever, s'agenouiller ou s'asseoir; mais l'homme important, c'est l'ordonnateur, agent direct de la préfecture de la Seine, employé de l'état civil et délégué du maire de l'arrondissement que le défunt habitait. Il représente la municipalité prenant le corps d'un de ses administrés à la maison mortuaire, l'accompagnant à l'église, veillant à ce qu'on lui fasse place à travers nos rues encombrées, l'introduisant au cimetière et ne le quittant qu'après avoir vu tomber sur lui la dernière pelletée jetée par le fossoyeur. Il est reconnaissable à la cocarde tricolore maintenue par

la gance de son tricorne et à la canne à pomme d'ivoire qu'il lui suffit de lever, sans avoir besoin d'invoquer l'ordonnance de police du 10 février 1848, pour arrêter toute voiture qui, dans le trajet de la maison au cimetière, pourrait couper et interrompre le convoi. Il est l'autorité et le contrôle; c'est lui qui s'assure que toutes les prescriptions émanées de l'entreprise des pompes funèbres ont reçu exécution, qui interdit aux porteurs, aux plombiers, aux tapissiers, de demander des pourboires, — qui recommande la bonne tenue aux divers agens de ces tristes choses et donne à tous l'exemple du respect dû à la douleur. Il a vécu trop mêlé au personnel qui fait le service des inhumations pour ne pas savoir que là aussi, comme dans tous les corps d'état, il y a un langage particulier légué par les corporations du passé; il connaît les termes en usage, mais il les regarde comme indignes de lui et ne les emploie jamais. Les porteurs ne se gênent guère entre eux malgré les mines piteuses qu'ils prennent volontiers lorsqu'ils se sentent sous les yeux des assistans. Très susceptibles pour eux-mêmes, ils le sont moins pour les autres. C'est les insulter gravement que de les appeler croquemorts, mais ils trouvent fort naturel de dire : J'ai fait un *saumon*, un *hareng* ou un *éperlan*, ce qui signifie : j'ai porté le corps d'un riche, d'un pauvre ou d'un enfant; cela ne les empêche pas d'être de fort braves gens et très dévoués à leur lugubre besogne. On pourrait penser que de vivre toujours au milieu des tentures noires et d'avoir pour fonctions spéciales de manier des cercueils dispose à la mélancolie; ce serait une erreur : la plupart de ces hommes sont gais, si gais que plusieurs figurent le soir dans les ballets-pantomimes de certains théâtres, et que l'un d'eux obtint une certaine notoriété aux bals masqués de l'Opéra.

La loi a déterminé le délai qui doit exister entre le décès et l'inhumation; l'article 77 du code civil dit expressément : « Aucune inhumation ne sera faite que... vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlemens de police. » Ce laps de temps a paru nécessaire pour ne point confondre la mort apparente avec la mort réelle. Jadis on était moins prudent, et parfois on était enterré peu d'heures après avoir expiré. On trouve la preuve de ce fait dans l'acte de décès d'un homme dont Mme de Sévigné a bien déploré la mort : « Le 3 juillet 1690, à trois heures du matin, Michel Lasnier, maistre d'hostel de Mme la marquise de Sévigny, est décédé rue Couture-Sainte-Catherine, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Paul, sa paroisse, le même jour (1). » Il faut des cas absolument exceptionnels pour que

(1) Voyez *Lettres de Mme de Sévigné*, t. IX, p. 531, édit. Hachette.

l'on abrége aujourd'hui le délai légal, et la préfecture de police, gardienne de la santé publique, a seule le droit, sous sa responsabilité, de prendre des mesures en conséquence. En comprenant le temps employé au service religieux et au trajet fort long et fort lent à travers Paris, on peut compter que le délai a toujours été dépassé lorsqu'un corps arrive au cimetière, où l'attendent une fosse préparée et les fossoyeurs chargés de l'inhumer.

II. — LES CHARNIERS.

Cimetière, en grec, c'est κοιμητήριον, l'endroit où l'on dort. — Le vieux Paris n'avait pas ménagé ces lieux de repos; on enterrait partout, dans les églises d'abord, place d'honneur où l'on accordait sépulture en échange de quelque rente perpétuelle. Le donataire qui avait fait construire ou orner une chapelle à ses frais avait le droit de s'y faire inhumer et parfois même d'y admettre quelques amis, témoin cette chapelle dédiée à saint Vincent de Paul, dans l'église Saint-Paul de la rue Saint-Antoine, où les La Meilleraye avaient un tombeau qui reçut le corps de George Cadoudal en 1804 et le garda jusqu'en 1814. Nos églises actuelles sont pleines encore de monumens funéraires, datant des siècles passés et indiquant avec quelle ardeur on se portait vers les lieux saints pour y reposer près des reliques sacrées, dont on espérait que le contact ne serait pas inutile au salut éternel, et dans la foi touchante que l'âme participerait au bénéfice des prières récitées chaque jour. Il n'y avait guère que les gros personnages de la noblesse, du clergé, de la robe, de la finance; le menu fretin des trois ordres et toute la population s'en allaient simplement en terre comme de petites gens qu'ils étaient. Aussi les cimetières abondaient, le plan de Gomboust est parsemé de groupes de croix cernés d'un trait qui les indiquent : cimetière Saint-Nicolas, proche la rue Troussenonnain, — cimetière Saint-Paul, où Rabelais fut enterré sous un noyer, — cimetière Saint-Séverin, d'où s'élevait une buée malsaine quand soufflaient les vents d'ouest, — cimetière Saint-Joseph, où nous avons fait un marché, — cimetière de la Trinité, près la rue Grenéta, d'où l'on enleva plus de quarante tombereaux d'ossemens en 1858, — cimetière Verd, près la rue de la Verrerie, — cimetière Saint-Médard, où les convulsionnaires se donnaient en spectacle, — cimetière aux carmes, aux capucins, aux chartreux, — cimetière aux Incurables, à la Charité, aux Petites-Maisons, — cimetière à tous les hospices, cimetière à tous les couvens. Les bourgades de morts étaient disséminées tout à travers la ville des vivans.

Aussi, lorsque l'on entreprit ces travaux d'amélioration qui ont

modifié l'aspect de certains quartiers de Paris, on fut étonné de l'énorme quantité de sépultures que l'on mettait au jour; chaque coup de pioche pour ainsi dire faisait jaillir des ossemens. On les porta dans l'ancien cimetière de l'Ouest, fermé depuis 1825 et que l'on avait converti en un vaste ossuaire; on s'aperçut un jour qu'il contenait 1,110 mètres cubes d'ossemens trouvés en fouillant la voie publique. L'entassement devenait une gêne; un arrêté préfectoral pris en 1859 fit envoyer tous ces débris aux catacombes. Quelques-uns de ces restes éveillèrent l'attention. Au mois d'octobre 1864, en creusant un branchement d'égout pour la maison portant le n° 4 de la rue de la Paix, maison qui prenait la place de la caserne des pompiers, on trouva le cercueil en plomb contenant le corps de la duchesse de Guise, princesse de Joinville, veuve en premières noces du prince de Bourbon et décédée en 1656. Elle avait été inhumée au couvent des capucines, à travers les dépendances duquel la rue de la Paix avait été tracée.

Les différens cimetières que j'ai indiqués étaient réservés aux catholiques; avant la révocation de l'édit de Nantes, les protestans en possédaient un qui leur était officiellement consacré : il était situé rue des Saints-Pères, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'École des ponts et chaussées; mais après le 22 octobre 1685, rejetés hors du droit commun, ils durent pourvoir à leur sépulture et cherchèrent dans Paris des lieux secrets, ignorés sinon inconnus, où ils purent inhumer leurs morts. Les enterremens se faisaient la nuit; on ne savait quelles précautions imaginer pour déjouer la surveillance; il y allait de la vie ou tout au moins des galères à perpétuité. De deux rapports que j'ai sous les yeux, l'un daté du 17 mai 1694 et adressé à La Reynie, l'autre du 7 mai 1696 et transmis au procureur-général, il résulte que l'on portait ces malheureux dans des jardins de propriétés particulières, où l'on pouvait. On recommande à la police, à la prévôté de Paris, aux juges du Châtelet, d'être très attentifs et de réprimer de tels scandales. Les plus grands personnages se mêlent de ce genre d'espionnage, et Monsieur, « frère du roy, » dénonce à Louis XIV « qu'il vit, il y a quelque temps, passer dans la rue Saint-Honoré pendant la nuit un chariot couvert de blanc, dans lequel on prétend qu'estoient les corps de ceux de la R. P. R., lesquels on va enterrer dans un cimetière près du Roulle. » Une autre dénonciation apprend qu'on les inhume aussi dans un jardin situé vers les Gobelins. La Hollande, le Danemark, l'Angleterre, réclamèrent diplomatiquement un lieu de sépulture pour les protestans de ces nations qui mouraient à Paris. On accorda 276 toises, dont 31 occupées par les bâtimens, rue de la Voirie, dans le haut du faubourg Saint-Martin. Pendant le XVIIIe siècle, on était plus tolérant, et

les protestans regnicoles purent être inhumés auprès des protestans étrangers; mais une certaine crainte ou le besoin de mystère naturel à l'homme subsistait encore, car les réformés avaient un champ de sépulture secret au port au Plâtre, qui est devenu le quai de la Râpée. C'était un chantier dont l'emplacement est délimité aujourd'hui par le quai de la Râpée, la rue de Bercy, la rue Traversière et la rue Villiot. Ce cimetière semble avoir été réservé de préférence aux personnages importans et riches du protestantisme installés ou tolérés à Paris. Parmi les noms de ceux qui furent conduits au port au Plâtre, s'en trouvent qui ne sont ni oubliés ni éteints : de La Boulaye, Soubeyran, de Brissac, Say, Delessert, Mallet, Perrégaux, Necker, de Witt, Thelusson, Tronchin, de La Baumelle. Toutes ces distinctions entre communions hostiles n'ont heureusement plus aucune raison d'être aujourd'hui; les catholiques et les protestans, saint Pierre et saint Paul, dorment fraternellement côte à côte dans les mêmes enclos. Aussi tous ces petits cimetières, dispersés autrefois, cachés dans des jardins, dans des chantiers, dans des bosquets perdus au milieu des parcs, ont-ils disparu. Tous? Non; il en existe encore un. Celui-là n'a jamais reçu aucun protestant; il appartient aux israélites, a été fondé en 1780, et renferme une quinzaine de tombes. En le cherchant bien, on pourrait le découvrir du côté de La Villette.

Ces cimetières israélites, protestans, catholiques, n'ont point laissé trace dans les souvenirs de la population parisienne; un seul est resté légendaire et méritait de l'être : c'est le cimetière, le charnier des Innocens. Longtemps il fut le lieu de sépulture aristocratique; c'était quelque chose pour une famille bourgeoise d'avoir ses ancêtres aux Saints-Innocens; puis il devint la fosse commune, le *pourrissoir*, comme l'on disait, où vingt-deux paroisses, où l'Hôtel-Dieu, où la basse geôle du Châtelet versaient leurs morts. Il fut, pendant des siècles, au milieu même de la cité, dans l'endroit le plus peuplé, le plus fréquenté, un foyer d'infection toujours entretenu, toujours alimenté, et auquel on doit plus d'une des « pestes » qui ont ravagé la ville. Dans l'origine, il appartenait à ce vaste terrain nommé les Champeaux, sur lequel on a construit les halles, et qui s'étendait jusqu'où finissent aujourd'hui les rues Croix et Neuve-des-Petits-Champs. Une tradition prétend qu'on y enterrait déjà à l'époque de l'occupation romaine; le fait n'a rien d'improbable, car les Champeaux étaient traversés par la route qui allait de Lutèce vers les provinces du nord. Ce fut Philippe-Auguste qui en 1186 le fit enclore de murs; auparavant c'était un lieu vague, chacun y passait, et à certains jours de l'année on y vendait des chevaux. Une église dédiée aux saints Innocens fut édifiée, et peu après on

éleva autour du cimetière des arcades supportant des greniers, — des galetas, c'était le mot, — qui servirent de charnier, c'est-à-dire d'ossuaire. On tenait à honneur d'augmenter et d'embellir le cimetière parisien par excellence; c'était là œuvre pie qui appelait l'indulgence de Dieu. Nicolas Flamel y fit construire deux arcades, l'une en 1389, l'autre en 1404. Guillebert de Metz, qui visita Paris sous Charles VI, dit : « Illec sont paintures notables de la danse macâbre et aultres, avec escriptures pour esmouvoir les gens à dévotion. » Par le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, on sait exactement à quelle époque furent faites ces compositions à la fois naïves et terribles, dont il restait trace encore à la fin du XVIIe siècle : commencées en août 1424, elles furent terminées pendant le carême de l'année suivante. Il y avait là une logette où l'on emmurait certains coupables qui n'avaient plus pour subsister que l'aumône des passans; la porte, solide et armée de fer, s'ouvrait à deux clés, dont l'une était gardée par le marguillier de l'église des Saints-Innocens, et l'autre déposée au greffe du parlement; c'est là qu'en 1485 fut enfermée à toujours Renée de Vendomois, qui avait assassiné son mari.

Les caveaux de l'église étaient si pleins de cadavres que, dès le XVIe siècle, il n'était pas rare de voir des cercueils rangés le long des murs et attendant qu'on eût trouvé place pour les caser. Dans le cimetière, on voyait quelques sépultures particulières; mais le mode d'inhumation pour les petites gens était atroce : on creusait de grandes fosses dans lesquelles on enfouissait pêle-mêle, les uns par-dessus les autres, 1,200 et parfois 1,500 corps. Lorsque le terrain était comblé, ce qui arrivait souvent, on déterrait les plus anciens morts, et on jetait leurs ossemens dans les galetas qui surmontaient les arcades. La moyenne des inhumations était, dit-on, de 2,000 par an. L'espace était fort restreint; tout l'emplacement, y compris l'église, — enfermé par la rue de la Lingerie, la rue Saint-Denis, la rue de la Ferronnerie et la rue aux Fers, — contenait 1,700 toises carrées (1). Le typhus régnait en permanence dans les maisons appuyées contre les murs mêmes du cimetière, qui, enveloppé de toutes parts de hautes constructions, ressemblait à un vaste puits dont le fond n'était en quelque sorte que de la pourriture humaine. Dès 1554, on s'émut de ce danger permanent. Deux très savans médecins de l'époque, Fernel et Houillier, furent chargés d'étudier la question et d'en faire un rapport. Ils conclurent à la suppression immédiate et ne furent point écoutés. Le temps

(1) La contenance exacte du cimetière était de 7,160 mètres carrés, celle de l'église de 1,798 mètres : total, 8,958 mètres carrés.

passe, le péril augmente, les habitans voisins poussent des cris de détresse : l'Académie des Sciences délègue en 1737 trois de ses membres, Lemery, Geoffroy, Hunauld; leurs conclusions sont conformes à celles de Fernel et ont le même sort.

Il faut dire, pour expliquer, sinon excuser de tels ménagemens envers ce lieu de putridité, que le peuple de Paris aimait son cimetière; on lui donnait là le spectacle de belles processions avec encens et psalmodies à certains jours de fêtes carillonnées. Il y venait volontiers, non pour évoquer les âmes des aïeux, mais pour faire sa prière en l'église des Saints-Innocens, populaire entre toutes, pour admirer les monumens funéraires, les chapelles d'Orgemont, de Villeroy, de Pommereux, la tombe Morin, le squelette d'albâtre (1), qu'il attribuait faussement à Germain Pilon, l'ancien prêchoir, où pendant la ligue il se fit de si belles harangues, la croix des Bureaux, la croix Glatine, la statue du Christ, que l'on nommait le Dieu de la cité, et la tour de Notre-Dame des Bois, où chaque soir on allumait une veilleuse qui servait de fanal à ce champ des morts. On y faisait le commerce; dans les galeries, les marchandes de modes et de lingerie vendaient leurs chiffons; contre les piliers des arcades, sous les greniers qui pliaient au poids des ossemens, les écrivains publics avaient installé leurs tables et fournissaient de la littérature épistolaire à prix fixe. En effet, les MM. de Villiers, qui visitèrent les charniers en janvier 1657, disent : « Si c'est du haut stile, la lettre vaut 10, 12 ou 20 sols; si c'est du bas stile, elle n'est que de 5 ou 6 sols. » La foule y circulait sans cesse; c'était un lieu de promenade, une sorte de contrefaçon des fameuses galeries du Palais. La nuit, les filles vagues le fréquentaient, comme les larves de l'amour vénal (2). Tous les Parisiens étaient persuadés, sur la foi d'une légende ridicule, que la terre du cimetière des Innocens avait la propriété de dévorer les corps en vingt-quatre heures. C'était une croyance enracinée contre laquelle rien ne pouvait prévaloir. Les MM. de Villiers rapportent cette tradition, et ils ajoutent naïvement : « Mais nous n'en avons pas veu l'effet (3). »

Voyant que l'autorité civile restait désarmée, et que l'église, à laquelle tous les lieux de sépulture ont appartenu en France jusqu'à la loi du 15 mai 1791, ne voulait pas fermer ce cloaque pestilentiel, le parlement intervint. Par un arrêt du 12 mars 1763, il avait

(1) Actuellement au Louvre, dans les salles des sculptures de la renaissance.

(2) Voyez le manuscrit attribué à Sauval. Bibl. nat., manuscrits fr. 13,635.

(3) Evelyn avait déjà signalé le fait en 1644 : « De là, je suis allé faire un tour au cimetière des Innocens, où je passai pas mal de temps à ouïr les récits qu'on me fit de la rapidité avec laquelle ce terrain dévore les corps qu'on y enterre; vingt-quatre heures suffisent, me disait-on. » *Voyage de Lister à Paris*, supplément, p. 257.

prescrit aux paroisses de Paris, aux commissaires et aux officiers du Châtelet de faire une enquête sur le nombre des décès et les inconvéniens des modes de sépulture en usage. Cette question fort délicate, qui touchait à des habitudes invétérées et à des sentimens religieux très respectables, fut approfondie avec soin, et le parlement rendit le célèbre arrêt du 25 mai 1765, qu'il ne serait peut-être point inutile de consulter encore aujourd'hui. « La cour ordonne : 1° qu'aucunes inhumations ne seront plus faites à l'avenir dans les cimetières actuellement existans dans cette ville, sous aucun prétexte que ce puisse être;... 3° qu'aucunes sépultures ne seront faites à l'avenir ou accordées dans les églises;... 4° qu'il sera fait choix de sept à huit terrains différens, propres à recevoir et consommer les corps et situés hors de la ville... » L'arrêt portait que toutes ces prescriptions étaient exécutoires à compter du 1er janvier 1766. C'était net et clair; s'empressa-t-on d'obéir? Nullement; les sépultures dans les églises ne furent point interrompues, et l'on continua de « fossoyer » aux Innocens comme par le passé.

Au commencement de 1780, le cimetière durait toujours, — c'est le vrai mot, — et peut-être durerait-il encore, si un accident n'était venu épouvanter et convaincre les plus récalcitrans. La terre, bourrée de corps sur une profondeur de vingt-six pieds, ne les contenait plus; elle avait beau se soulever, chercher des points d'appui contre les piliers des arcades, s'exhausser de telle sorte qu'il fallait descendre pour entrer dans l'église, où l'on pénétrait jadis de plain-pied, elle était gorgée au-delà de toute mesure et vomissait sa putréfaction. Au mois de février 1780, un habitant de la rue de la Lingerie, ouvrant sa cave, fut repoussé par une odeur tellement insupportable qu'il se sauva et alla chercher ses voisins. On revint en nombre, on s'enhardit, on se mit sous le nez des mouchoirs imbibés de vinaigre, et l'on se trouva en présence d'un spectacle horrible. La terre, gonflée par des pluies récentes, avait fait ce que l'on nomme une poussée contre les murs mitoyens; elle y avait ouvert une large brèche par où s'était effondré un éboulement de cadavres. La police essaya de tenir l'aventure cachée : il fut interdit aux journaux d'en parler; mais garder un secret dans le quartier des Halles n'est point chose facile, et tout Paris sut bientôt à quoi s'en tenir sur l'état de ce cimetière. Ce fut un cri qu'il fallut bien entendre : l'autorité civile se montra très ferme et adopta une décision péremptoire; elle y mit cependant le temps de la réflexion, car cet enclos consacré à la peste, comme disait Voltaire, ne fut définitivement fermé et pour toujours que le 1er décembre 1780 (1).

(1) Il convient d'ajouter que le cimetière était entouré d'un ruisseau profond où les riverains jetaient leurs immondices.

Ce n'était pas tout de l'avoir interdit, il fallait le supprimer, et ce fut seulement au commencement de 1786 que l'archevêque accorda son autorisation. On ne l'avait pas attendue; de Crosne, récemme nommé lieutenant-général de police, avait voulu payer sa bienvenue au peuple de Paris en lui donnant un marché qui lui manquait, un marché aux légumes, et, avec un discernement où l'on peut trouver quelque habileté politique, il avait choisi l'emplacement du cimetière des Innocens. On dut l'approprier à sa nouvelle destination, abattre l'église, enlever les monumens funéraires, jeter bas les cent soixante-cinq arcades et les charniers qu'elles supportaient, déplacer les ossemens, enlever les terres pourries et fouir le sol assez profondément pour éviter tout danger futur. La Société royale de médecine délégua une commission dont Thouret fut le rapporteur. Celui-ci fut chargé de surveiller et au besoin de diriger l'opération. On ne perdit pas de temps; la commission, nommée en octobre 1785, était à l'œuvre dès le mois de décembre. Les escouades d'ouvriers se relayaient, car on était à la besogne jour et nuit. Pour recueillir les ossemens qu'on allait exhumer, on imagina de créer ce que l'on nomma alors un cimetière souterrain; on utilisa les longues carrières d'où sont sorties la plupart des constructions du vieux Paris et dont l'entrée était à la Tombe-Issoire. Cette nouvelle nécropole fut consacrée par le clergé dans la journée du 7 avril 1786; ce sont les catacombes. C'est là que l'on transporta tout ce que l'on ramassa alors aux Innocens; les prêtres accompagnaient les chariots funéraires, qui partaient ordinairement du quartier des Halles vers la fin du jour, et arrivaient, la nuit tombée, à l'emplacement indiqué. Le rapport de Thouret nous dit dans une phrase un peu prétentieuse comment on procédait pour installer les morts dans la demeure qu'on leur avait choisie : « L'aspect de ce lieu souterrain, les voûtes épaisses qui semblent le séparer du séjour des vivans, le recueillement des assistans, la sombre clarté du lieu, son silence profond, l'*épouvantable fracas des ossemens précipités* et roulant avec un bruit que répétaient au loin les voûtes, tout retraçait dans ce moment l'image de la mort et semblait offrir aux yeux le spectacle de la destruction. » Cela signifie que l'on versait les ossemens comme l'on verse un chargement de sable, en faisant basculer le tombereau.

L'emplacement du vieux cimetière, nettoyé, pavé, orné de la fontaine de Pierre Lescot et de Jean Goujon, devint le marché aux légumes que nous avons connu. Les ouvriers qui travaillèrent sous la direction de Thouret n'ont pas enlevé, tant s'en faut, tous les débris humains que la terre recélait. Diverses constructions faites sur le marché en 1808, en 1809, en 1811, nécessitèrent des fouilles

qui amenèrent la découverte d'une quantité considérable d'os dénudés. En 1830, pendant la révolution de juillet, il y eut aux Halles un combat assez meurtrier. Le peuple, mû par la tradition des anciens jours et voulant inhumer les morts, creusa les terrains voisins de la fontaine : au premier coup de pioche, des fragmens de squelette apparurent; lorsqu'au début du second empire on reconstruisit sur un nouveau modèle les pavillons des Halles, on retrouva des ossemens; on peut fouiller encore, on en extraira toujours. Six siècles consécutifs de sépulture laissent des traces qui ne disparaissent pas facilement.

La suppression du cimetière des Innocens fit naître un projet qui ne reçut pas exécution, mais qui mérite de n'être point passé sous silence, car nous l'avons vu reparaître de nos jours. Un architecte du comte d'Artois, nommé Labrière, proposa d'établir un champ de sépulture unique pour Paris; son mémoire, adressé à Calonne, fixe par cela même la date entre 1783 et 1787 : 90 arpens, pris entre La Villette et Aubervilliers, auraient été convertis en nécropole; on y eût construit un temple pour les tombeaux des rois, une galerie pour ceux des princes du sang et des principaux seigneurs du royaume, une enceinte réservée aux hommes illustres; on y eût trouvé en outre six pyramides, deux mille chapelles pour des concessions à perpétuité, treize fosses publiques et un terrain « en forme de champs élysées » où l'on aurait pu faire élever des tombes « pittoresques. » Labrière offrait aussi d'édifier auprès de ce cimetière « un chartrier considérable, voûté, bâti en pierre de taille et en briques, précédé de trois portes de fer de distance en distance pour empêcher que le feu, quelque terrible qu'il pût être, n'y pénétrât jamais. » C'est dans cette construction incombustible que l'on eût réuni les papiers de famille et les actes de l'état civil, singulière prévision que les incendies du mois de mai 1871 ont justifiée. Le projet de Labrière fut repoussé, et, quand bien même il eût été adopté, la chute de la royauté l'aurait mis à néant (1).

La révolution, en dépossédant l'église, lui enleva les cimetières, dont la propriété fut transférée à l'autorité municipale. Les cimetières, considérés comme biens du clergé, furent décrétés biens nationaux et mis en vente; mais la loi du 15 mai 1791 prend à cet égard des précautions indiquées par les plus simples notions d'hygiène, et avec une expression brutale elle dit : « Les cimetières ne pourront être mis dans le commerce qu'après dix années à compter des dernières inhumations. » On arrivait pourtant à cette heure de

(1) *Mémoire sur la nécessité de mettre les sépultures hors de la ville de Paris*, par le sieur Labrière, architecte de monseigneur le comte d'Artois. S. L. N. D. — Pièce de huit pages et deux planches gravées.

fièvre chaude où la guillotine, en permanence sur nos places publiques, allait exiger pour elle seule la création de cimetières supplémentaires, dont l'un est devenu la propriété indivise de plusieurs familles qui s'y font encore enterrer. Les exécutions avaient lieu à l'est et à l'ouest de la ville. La commune, prévoyante et voulant éviter un trop long trajet aux suppliciés, fit ouvrir deux cimetières, l'un au levant, près de la place du Trône, hors des murs, derrière les jardins de l'ancienne maison des dames chanoinesses de Picpus, l'autre au couchant, près de la place de la Concorde, qui était devenue la place de la Révolution, dans un grand terrain dépendant de l'ancienne paroisse de la Madeleine et servant de potager aux religieuses bénédictines de la Ville-l'Évêque.

Le cimetière de Picpus n'est point fermé; il est situé au bout du jardin des dames de l'adoration perpétuelle; c'est là que fut enterré le général Lafayette. Il a été acheté par des familles qui ont voulu être réunies après la mort à ceux de leurs parens que la révolution avait inhumés là après les avoir tués (1). La partie du cimetière de la Madeleine où l'on a cru retrouver les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette est occupée par la chapelle expiatoire entourée d'un *square*; des constructions couvrent les terrains, qui, prenant façade sur la rue de la Ville-l'Évêque, longeaient toute la rue de l'Arcade, et étaient séparés de la rue d'Anjou par une suite de maisons non interrompue. On a dit que l'on avait été obligé d'abandonner ce cimetière parce qu'il était plein. C'est inexact : la place n'y manquait pas; seulement il était fort mal situé, au milieu d'un quartier peu peuplé, mais riche; il était en outre « le sujet des diatribes des aristocrates et des contre-révolutionnaires; » on résolut de le déplacer. On fit choix d'une sorte de désert qui, s'appuyant contre les murs mêmes de la Folie-Chartres, c'est-à-dire du parc Monceau, était bordé par le mur d'enceinte, la rue de Valois et la rue du Rocher, qui à cet endroit s'appelait la rue des Errancis. Ce fut le cimetière de Mousseaux, comme l'on disait administrativement; mais pour le peuple de la petite Pologne le vieux mot avait persisté, et ce fut toujours le cimetière des Errancis. Il dominait et pouvait regarder la voirie établie au bas de la butte, sur les lieux où la place Delaborde s'étale actuellement. Il dut être « inauguré » en juillet 1793, car le corps de Charlotte Corday fut un des premiers que l'on y transporta. Il reçut les fournées de thermidor; ces durs hommes de la montagne y furent rejoints plus tard par Bourbotte, Romme, Goujon, Duquesnoy, Duroy et Soubrany. Le ci-

(1) Voyez, dans *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montaigu*, in-8°, Rouen, 1859, le chapitre intitulé *l'OEuvre de Picpus*, p. 208 et seq. C'est l'histoire de la création de ce cimetière.

metière a été promptement clos et mis hors d'usage; avant le 18 brumaire, on n'y enterrait plus, et l'existence en semblait ignorée. J'y ai connu un jardin à musique; on y buvait, on y dansait, on y chantait; l'annexion de la banlieue a fait disparaître ce « petit Tivoli. » Le boulevard Malesherbes, le prolongement de la rue Miroménil, ont morcelé l'ancien cimetière; les ossemens trouvés ont été versés aux catacombes. Ce qui en reste est enfermé de murs, et quelques joueurs de boules s'y réunissent pour viser le cochonnet. Picpus, la Madeleine et les Errancis furent donc les trois dépôts de la guillotine. Dans certains cas de mort naturelle frappant des prisonniers importans, on avait recours aux anciens cimetières de paroisse. Le 10 juin 1795, à la nuit tombante, le corps de Louis XVII fut conduit et inhumé au vieux cimetière Sainte-Marguerite-Saint-Antoine. Aux premiers jours de la restauration, on bouleversa le terrain sans pouvoir découvrir le corps; celui-ci, déterré furtivement par suite d'ordres supérieurs, dans la nuit qui suivit l'inhumation, avait été transporté à Sainte-Catherine. L'état dans lequel on retrouva le sol où l'on chercha les restes de Louis XVI à la Madeleine fait supposer que le cadavre avait été aussi enlevé ou tout au moins changé de place.

Deux cimetières, ou peu s'en faut, suffisaient à tout Paris; l'un, que l'on nommait indifféremment le cimetière de l'Ouest ou de Vaugirard, occupait *extra muros* l'espace compris entre les barrières de Vaugirard et de Sèvres, non loin de la barrière de la Voirie, qui est aujourd'hui la barrière des Fourneaux; La Harpe y fut inhumé en 1803. Après avoir servi d'ossuaire et recueilli momentanément les ossemens mis à découvert par les fouilles de la voie publique, il a été coupé en partie par le prolongement de l'ancien boulevard extérieur; ce qui en subsiste fait office de dépôt pour les pavés de la ville. L'autre cimetière a une double histoire qui se mêle et se confond si bien qu'il est parfois difficile de la débrouiller; plus d'un écrivain s'y est laissé prendre. Il avait un renom assez sinistre dans la population parisienne, car longtemps on y porta les corps des suppliciés. L'Hôtel-Dieu et l'hôpital de la Trinité possédaient dans le faubourg Saint-Marcel un terrain composé de deux lopins achetés en 1672. Cet enclos s'appelait Clamart du nom de l'hôtel de Crouy-Clamart, qui avait subsisté auprès de la maison Scipion jusqu'en 1646. Ce terrain était situé sur la ruelle de la Muette, qui servait de point de jonction à la rue Poliveau et à la rue du Fer-à-Moulin. La Trinité, dont le cimetière particulier était trop étroit, l'Hôtel-Dieu, qui renonçait à déposer ses morts aux Innocens, ouvrirent là une sorte de cimetière supplémentaire vers le milieu du XVIIIe siècle. La petite nécropole était déjà presque comblée aux premiers jours

de la révolution, et c'est tout au plus si l'on y trouva place pour les victimes des massacres de septembre. A la fin de 1793, le cimetière fut définitivement fermé. Cependant jusqu'en 1814 tous les historiens parlent du cimetière Clamart, confusion facile à comprendre et facile à expliquer. L'hôpital Sainte-Catherine avait, le 31 mai 1783, acheté trois jardins contigus à Clamart, dont ils n'étaient séparés que par un mur, pour y créer un cimetière, qui fut béni le 2 octobre de la même année par le curé de Saint-Gervais. Lorsque Clamart fut fermé, Sainte-Catherine continua de rester ouvert. Le peuple n'y regarda pas de si près, le nom auquel on était habitué se substitua naturellement à un nom plus nouveau, et pour tout le monde le cimetière Sainte-Catherine fut le cimetière Clamart. C'est à Sainte-Catherine que Mirabeau entra en sortant du Panthéon; enfoui à 2 mètres de profondeur, son cercueil y est encore, et l'on pourra le reconnaître à la plaque de cuivre rouge sur laquelle sont inscrits les noms et titres du grand tribun. C'est à Sainte-Catherine que les suppliciés de nivôse furent inhumés; une grille de fer placée dans la fosse même autour de leurs corps permettra de les retrouver. Bichat y fut porté en 1802; le 16 novembre 1845, on l'en retira pour le conduire au Père-Lachaise; le 5 avril 1804, on y plaça le général Pichegru, dont les restes, exhumés en 1861, reposent maintenant à Arbois. Clamart a complétement disparu aujourd'hui sous les vastes constructions de l'École d'anatomie de l'assistance publique; un réservoir à été élevé sur le tumulus qui couvrait les massacrés de septembre. Le cimetière Sainte-Catherine, coupé par le boulevard Saint-Marcel, garde encore quelques tombes qui penchent et s'effritent à l'ombre des sureaux et de quelques cyprès, survivans d'un autre âge. Bientôt sans doute il sera envahi par une école communale qu'il faut agrandir.

Ce ne fut qu'aux premières annés du XIXe siècle que Paris fut doté d'un système de nécropoles qui parut très large dans le principe et qui est devenu absolument insuffisant aujourd'hui. Le véritable créateur des cimetières parisiens fut Frochot. Lorsqu'il arriva à la préfecture de la Seine, tout était à créer en cette matière, car ce qui existait était un objet d'horreur et de dégoût. Le 2 ventôse an IX (12 mars 1801), il arrête que « trois grands enclos de sépulture seront établis hors de la ville de Paris : le premier au nord, le second à l'est, le troisième au sud. » Des fonds nécessaires aux acquisitions furent votés dans la session du conseil-général de l'an X, et la loi du 17 floréal an XI (7 mai 1803) autorisa l'achat de jardins situés près du boulevard d'Aulnay et que l'on nommait le Mont-Louis. Le décret impérial du 23 prairial an XII (12 juin 1804), qui règle la matière et qui a encore force de loi, épousait et complétait libéralement

les idées de Frochot : il renouvelait l'interdiction de faire des sépultures dans les églises, les hospices et les hôpitaux; il décidait qu'à l'avenir tout cimetière serait placé hors de l'enceinte des villes, et il mettait à la disposition de Paris quatre cimetières : deux anciens, celui du sud-est, Sainte-Catherine, celui de l'ouest, Vaugirard, et deux nouveaux, celui du nord, Montmartre, celui de l'est, le Père-Lachaise ou Mont-Louis.

Sainte-Catherine et Vaugirard ont été remplacés par le cimetière du sud, qui est Montparnasse; celui-ci, Montmartre et le Père-Lachaise ont été pendant longtemps les seuls champs des morts réservés à Paris; mais au 1er janvier 1860 l'annexion de la banlieue a fait entrer quinze cimetières dans Paris; de plus les nécessités ont été si pressantes qu'il a fallu en ouvrir deux nouveaux pour éviter un encombrement qui devenait un danger public (1). Paris est donc desservi par vingt nécropoles, auxquelles il faut ajouter Picpus et le cimetière spécial des hôpitaux, qui a gardé, parmi la population parisienne, son vieux nom de *Champ-des-Navets*; j'ai eu occasion d'en parler dans une étude précédente.

III. — LES INHUMATIONS.

La ville de Paris est propriétaire des terrains consacrés aux sépultures; elle les vend, les loue, les prête; c'est ce qui constitue les concessions perpétuelles, les concessions temporaires, les inhumations gratuites. Moyennant une somme déterminée, elle aliène à toujours un certain nombre de mètres à ceux qui veulent creuser un caveau, élever un monument et donner aux choses de la mort un caractère de perpétuité que tout condamne, la fragilité de la postérité humaine aussi bien que la fragilité des sentimens humains; ce fut là une erreur de Frochot, erreur qui causera dans l'avenir de nombreux embarras à la municipalité parisienne, car le contrat survivra aux ayant-droit; certains terrains immobilisés par le fait même de l'acte de vente ne pourront jamais être repris et resteront sans cesse inutilisés parce qu'ils contiendront la dépouille de familles éteintes depuis longtemps. Une emphytéose de quatre-vingt-dix-neuf ans renouvelable suffisait à tous les besoins, et aurait permis à la ville de rentrer dans une propriété qui, un jour donné, peut devenir fort importante. Du reste le nombre des concessions per-

(1) Ces vingt cimetières sont Est, Nord, Sud, Auteuil, Batignolles, Belleville, Bercy, Charonne, La Chapelle, Grenelle, Ivry (ancien), Ivry (nouveau), La Chapelle (Marcadet), Montmartre (Calvaire), Montmartre-Saint-Ouen (ancien), Montmartre-Saint-Ouen (nouveau), Montmartre-Saint-Vincent, Passy, La Villette, Vaugirard.

pétuelles n'est pas grand à Paris, car au 1er janvier 1874 il ne s'élevait qu'au chiffre de 67,216 pour tous nos cimetières.

Les concessions temporaires donnent droit d'occuper, pendant cinq ans, une fosse isolée de toute tombe voisine « de trois ou quatre décimètres sur les côtés, et de trois à cinq décimètres à la tête et aux pieds, » selon les termes du décret de prairial. Il est inutile d'en dire le nombre, qui varie incessamment, puisque la ville ressaisit les terrains à l'expiration du bail et les approprie à d'autres sépultures. Les morts se pressent tellement dans nos cimetières que l'on n'a pas le temps d'attendre; il faut se hâter de faire place aux survenans qui à chaque heure du jour frappent à la porte funèbre. Les inhumations gratuites ont lieu dans ce que l'on nommait jadis la fosse commune, et dans ce que l'on appelle aujourd'hui la tranchée gratuite; ce n'est pas un simple euphémisme administratif comme on pourrait le croire, ce sont deux opérations absolument différentes. Autrefois l'insuffisance des terrains avait fait adopter une mesure dont souffrait l'hygiène publique, aussi bien que le respect dû aux morts. Les bières, entassées les unes par-dessus les autres et pressées côte à côte, formaient un vaste foyer d'infection que l'on recouvrait de 50 centimètres de terre environ; cette promiscuité de cadavres révoltait tous les cœurs, et les pauvres gens avaient quelque raison de dire : « On nous jette à la voirie comme des chiens. » Des achats de terrain successifs ont permis d'agrandir les cimetières, sinon de leur donner l'ampleur indispensable, et l'on a pu alors procéder avec plus d'humanité. Un règlement du 14 décembre 1850 a déterminé le mode des inhumations gratuites. Dans les longues tranchées ouvertes à 1m,50 de profondeur, les cercueils sont placés à une distance de 20 centimètres les uns des autres, mesurés à la plus large saillie, c'est-à-dire aux épaules. Si chacun n'est pas absolument chez soi, comme dans le caveau des concessions perpétuelles ou dans la fosse des concessions temporaires, on est du moins à peu près isolé, et l'on peut être retrouvé avec certitude en cas d'exhumation; l'on a au-dessus de sa dépouille une croix qui ne s'égare pas sur une autre, et le *ci-gît* n'est plus menteur comme au temps de la fosse commune. On comble la tranchée gratuite à mesure qu'elle reçoit sa sinistre pâture; lorsqu'elle est pleine, on la laisse reposer pendant cinq ans au moins : c'est le laps de temps que l'on juge nécessaire pour qu'un corps soit réduit à l'état inoffensif de squelette; puis on la retourne, on l'ouvre de nouveau, on la creuse dans les dimensions réglementaires, et elle recommence à être ce que les Grecs appelaient sarcophage, — la mangeuse de chairs. Les tranchées gratuites doivent être toujours prêtes, attendant la proie qui ne leur manque pas, car on a calculé que, sur 100 inhumations, 10 ont lieu dans les concessions perpétuelles, 27 dans les

concessions temporaires, et 63 dans ce que la tradition du peuple nomme encore la fosse commune.

Paris a beau avoir de nouveaux cimetières à Ivry et à Saint-Ouen, il a beau s'être approprié ceux des communes qui jadis composaient sa banlieue, il croit toujours qu'il n'a que trois cimetières, l'Est, le Sud et le Nord; ces termes administratifs lui sont peu familiers, et n'éveillent aucun écho dans sa pensée; mais parlez-lui du Père-Lachaise, de Montmartre, de Montparnasse, il saura à quoi s'en tenir. Le Père-Lachaise surtout a grand renom, et il est aussi populaire aujourd'hui que le cimetière des Innocens le fut autrefois. Il domine notre ville, il a reçu nos grands hommes, il est ombragé par de vieux arbres magnifiques, il est un lieu de promenade et de pèlerinage; Paris en est fier et le montre avec orgueil aux étrangers. Ce cimetière n'a pas toujours eu les dimensions qu'on lui voit aujourd'hui : les premières acquisitions, faites par Frochot en l'an XI, comprenaient 17 hectares et avaient coûté 160,000 francs; les terrains, on le voit, étaient moins chers qu'à présent. A peine fut-il livré au public, le 21 mars 1804, qu'on sentit la nécessité de le rendre plus vaste, et la contenance en fut portée à 26 hectares 50; des agrandissemens faits en 1849 et en 1850 lui donnent aujourd'hui une superficie de 43 hectares 95 ares 56 centiares. C'est le plus grand cimetière de Paris. L'origine en est intéressante. Toute cette colline, autrefois couverte de vignes et de cultures, était une propriété de l'évêché de Paris, et s'appelait le Mont-l'Évêque. Un épicier enrichi en acheta une partie, et y fit construire en 1547 une maison de plaisance admirablement située pour découvrir Paris, et que l'on nomma la Folie-Regnault; une rue voisine en garde le souvenir. Les jésuites de la rue Saint-Antoine l'acquirent en 1615, et y établirent une « maison des champs » où ils allaient faire retraite à certaines époques de l'année. On dit que, le 2 juillet 1652, Louis XIV enfant assista d'une fenêtre de cette maison au combat dont Mademoiselle décida l'issue en faisant tirer le canon de la Bastille. La flatterie ne manqua pas une si belle occasion de s'affirmer, et de ce jour ce fut le Mont-Louis. En 1676, le roi en fit don au père Lachaise, son confesseur; la Folie-Regnault fut démolie et remplacée par une maison qui subsista jusqu'en 1820; celle-ci était assez laide et composée de deux étages de style commun surmontés d'un belvédère à trois fenêtres qui prenaient vue sur la ville. Elle occupait l'emplacement de la lourde chapelle centrale qui fut inaugurée en 1834 (1). Le nom du confesseur seul a subsisté, et Mont-Louis n'est plus connu.

(1) « De la butte du Jardin (du Roi), j'ai vu de l'autre côté de la rivière, sur la pente d'une chaîne de collines, le palais ou la maison de campagne du père de Lachaise, con-

La partie ancienne du cimetière, c'est-à-dire celle qui est antérieure aux agrandissemens de 1849 et de 1850, est admirable. Il faut la voir au printemps, lorsque les arbres verdissans sont couverts d'oiseaux, que les primevères, les violettes, les ciguës, frissonnent aux premiers rayons du soleil; c'est là une antithèse dont il est difficile de n'être pas frappé entre ces sépulcres recouvrant des êtres immobiles à toujours et cette nature insouciante qui verse la vie à pleins flots. Il y a surtout une sorte d'allée courte et large, assez ignorée des curieux, et qui forme le Bosquet-Delille, car dans cette ville des morts chaque boulevard, chaque rue, chaque ruelle, a son nom. Le tombeau du poète aveugle, lézardé par l'âge, dévoré de mousses qui lui font des taches joyeuses, regarde la sépulture de Talma; entre eux s'allonge une rangée de tombes timbrées de noms qui eurent leur minute de célébrité : des buissons, des arbres, enveloppent d'une verdure mouvante cet « endroit où l'on dort. » Nul bruit, c'est à peine si le murmure de la grande ville pénètre jusqu'à ces demeures silencieuses; cela est si calme, si doux, si profondément assoupi, que l'on répète involontairement le mot de Luther dans le cimetière de Worms : *invideo quia quiescunt!* je les envie, parce qu'ils reposent.

Tout n'est point ainsi au Père-Lachaise. Le temps, qui sème les folles herbes à pleines mains, qui épaissit les feuillages, grandit les arbres, revêt les pierres de sa sombre patine, le temps seul fait les beaux cimetières : il leur donne je ne sais quel recueillement mystérieux dont l'âme la plus sceptique est atteinte, et qui saisit le voyageur d'une émotion profonde dans les champs des morts de Constantinople et de Scutari; mais, lorsqu'il n'a pas fait son œuvre, le cimetière apparaît dans sa laideur et dans son insupportable vanité. La partie nouvelle du Père-Lachaise, où les tombes emphatiques affectent toute sorte de formes prétentieuses et stériles, ressemble à une ville improvisée dont les habitans ne sont point encore arrivés. C'est déplaisant à voir. Tout est neuf, les monumens, les épitaphes, les grilles, les couronnes, les noms même que nul n'a entendu prononcer; on dirait les petits palais d'un peuple de parvenus qui ont cherché à se surpasser mutuellement. Éternité de l'amour de soi-même qui veut se prolonger au-delà du néant! Qui fait le plus d'efforts pour échapper à l'oubli? Est-ce la gloire, est-ce la noblesse, est-ce l'argent? C'est l'argent. Trois monumens semblent au Père-Lachaise vouloir écraser les autres, tous les trois recouvrent les dépouilles d'hommes qui ont fait fortune dans l'in-

fesseur du roi; elle est dans une belle exposition au midi et bien boisée à droite et à gauche. C'est une demeure fort convenable pour un esprit contemplatif. » Voyez *Voyage de Lister à Paris en 1698*, p. 168.

dustrie. Les curieux les regardent, et s'en vont ailleurs en quête de tombes plus humbles, mais qui sont restées populaires comme le nom de ceux qu'elles renferment.

Il en est pour les morts comme pour les vivans, la célébrité les abandonne et toute popularité s'en éloigne. Qui s'occupe aujourd'hui de la tombe du jeune Lallemand, tué le 3 juin 1820 dans une échauffourée de libéraux, comme l'on disait alors? Ce fut un lieu de pèlerinage pendant bien des années; les gardes du cimetière, les hommes de police, étaient sur les dents, et suffisaient à peine à la surveillance ordonnée : ils avaient beau ouvrir les yeux, ils ne parvenaient pas à empêcher les dévots à la politique d'opposition de tracer sur la pierre des inscriptions menaçantes. J'ai lu les rapports relatifs à cette affaire; les agens intéressés perdent la tête, ils ne peuvent saisir les coupables sur le fait, et chaque jour « on sape le trône et l'autel. » Les inscriptions, j'en conviens, n'étaient point positivement bienveillantes : — « nous te vengerons, — mort au tyran, — tout Bourbon doit finir comme Capet, » — et celle-ci, qui avait exaspéré le conservateur du cimetière, et dont je renonce à pénétrer le sens : « puisque le Mexique est une terre fertile, il faut saigner les gendarmes. » Le tombeau de Manuel, dont la mort causa tant d'émotion, est visité encore avec quelque curiosité parce que Béranger y a été inhumé, non loin de Judith Lepère, sa Lisette, dont la pierre tumulaire fléchit déjà. On passe avec indifférence devant la statue du général Foy, on ne demande plus où est La Bédoyère, et si l'on rencontre un jardinet carré entouré d'une grille, planté de pensées et de violettes, sans qu'il y ait là un nom, un emblème, pour indiquer celui qui dort sous cette terre anonyme, on ne se doute guère que l'on est devant la sépulture de Michel Ney, duc d'Elchingen et prince de la Moskova. Les passions qui poussaient les foules vers les cimetières se sont éteintes et ont été remplacées par d'autres; la politique n'est pas immuable, elle change souvent d'objets et de principes. La chute d'un gouvernement donne le repos à bien des tombes. Depuis la révolution de juillet, on ne pense plus à Lallemand; depuis la révolution de février, on ne pense plus à Godefroy Cavaignac; depuis la révolution de septembre, on ne pense plus à Baudin.

Un tombeau, un seul attire toujours les curieux, c'est celui d'Héloïse et d'Abeilard; la grande construction gothique, la prétendue statue des deux amans, le petit parterre très bien entretenu par l'administration, sont entourés de gens réellement émus, qui ouvrent de grands yeux, se racontent la légende et déposent des fleurs. Les jeunes mariés y viennent et les amans aussi : se tenant par la main, ils font serment de s'aimer toujours, et la couronne qu'ils jettent au

pied du mausolée est une oblation à ces deux victimes de l'amour sincère. Le tombeau est isolé du public par une grille, sage précaution, car la pierre disparaissait sous les noms inscrits au couteau. On sera peut-être forcé d'en faire autant pour la tombe de Rachel, qui est debout à l'entrée du cimetière exclusif réservé aux israélites. C'est une sorte de monument rappelant la baie des spéos égyptiens; les pieds-droits et le linteau de la porte, les parois extérieures, sont couverts d'inscriptions. Tous les admirateurs, tous les amoureux posthumes de celle qui galvanisa un moment la tragédie française, sont venus et ont voulu laisser trace de leur passage; ils se sont écrits, ils s'écrivent à la porte, comme l'on fait chez les malades. Bien plus, à travers les barreaux de fonte, j'ai aperçu au fond de la crypte un grand nombre de couronnes fraîchement déposées sur une sorte de tablette qui forme autel; l'une de ces guirlandes en verroterie noire et blanche supportait une carte de visite cornée où j'ai lu le nom d'un homme connu dans le commerce parisien!

Il est encore au cimetière de l'Est une tombe qui excite un vif intérêt, c'est celle de la famille Lesurques; j'en ai été surpris, un garde-brigadier auquel je faisais part de mon étonnement m'a répondu un mot de haute portée : « c'est à cause du *Courrier de Lyon.* » Le corps de Lesurques n'a jamais été exhumé de Sainte-Catherine où il a été porté; mais le tombeau élevé par sa famille dans ce que l'on nomme le quartier de l'Orangerie lui a été dédié : « à la mémoire de Joseph Lesurques, victime de la plus déplorable des erreurs humaines, 31 octobre 1796, sa veuve et ses enfans. » Sur le marbre blanc, bien des noms sont écrits au crayon; ils furent si nombreux pendant un moment et accompagnés de phrases si étranges que l'on s'en émut; on agita la question de savoir si cette sorte d'épitaphe commémorative d'un fait très douloureux, mais que la justice n'a pas encore reconnu, ne constituait pas une attaque directe à la chose jugée. Un rapport fut demandé à un haut fonctionnaire. Ce rapport, je le copie; il est bref et d'une brutalité administrative singulière. « La loi répond elle-même à la question qui m'est posée : ordonnance royale du 6 décembre 1843, titre III, article 6 : aucune inscription ne pourra être placée sur les pierres tumulaires ou monumens funèbres sans avoir été préalablement soumise à l'approbation du maire. — Code pénal, livre Ier, art. 14 : les corps des suppliciés seront délivrés à leurs familles, si elles les réclament, à la charge par elles de les faire inhumer sans aucun appareil. — Il résulte de ces deux articles que l'inscription désignée ne peut subsister. » Elle subsiste cependant, et on a bien fait de ne point l'effacer. Si excellente que soit l'institution du jury, il est bon de lui rappeler parfois qu'elle peut n'être pas infaillible.

Quelques tombeaux appartiennent à cette « architecture parlante » dont Ledoux fut l'apôtre fervent. Celui de Chappe est un amoncellement de rochers minuscules surmontés d'un télégraphe aérien; une des ailes de celui-ci a été enlevée par un coup de vent; il serait convenable de la réparer. Une autre tombe « parlante » est celle d'un orateur de l'opposition qui eut du renom sous le règne de Louis-Philippe : elle représente une tribune sur laquelle on a déposé une couronne d'immortelles; le tout est en marbre blanc et ressemble à un fauteuil de bureau dont le « rond » s'est dérangé. Le sépulcre de Parmentier est charmant, d'un style un peu grêle, mais très fin. Je l'ai visité pendant une journée d'avril tiède et lumineuse, le printemps soulevait toute la nature, les bourgeons éclataient et les oiseaux étaient fous, une fourmilière s'était établie sous l'entablement et travaillait, abritée par la tombe de ce grand homme de bien; mais, puisque sur les parois funéraires on a sculpté des alambics, des seigles, des maïs, pourquoi n'a-t-on pas gravé le sphinx atropos, qui est un emblème de mort et qui a traversé les océans pour suivre la pomme de terre dont il se nourrit?

Au Père-Lachaise, comme à tous les autres cimetières, les israélites ont un champ de sépulture, enclos de murailles, absolument isolé, précédé d'une salle où l'on fait les purifications prescrites et où tous les rites religieux peuvent être accomplis loin des yeux profanes; dans la mort comme dans la vie, les descendans d'Abraham ont tenu à rester un peuple à part. C'est seulement au Père-Lachaise que l'on trouve un cimetière musulman; sur la demande de l'ambassadeur de la Sublime-Porte, le préfet de la Seine prit un arrêté, en date du 29 novembre 1856, qui fixait l'ouverture au 1er janvier 1857. Ce lieu est triste, envahi par les herbes; une prétendue mosquée, qui n'est qu'une chambre d'ablutions, quelques stèles couronnées de turbans, rappellent seules que c'est un lieu funèbre. La pauvre reine d'Oude y repose sous ce climat froid qui l'a tuée : sa tombe, d'énorme dimension, est un quadrilatère aplati formé de dalles juxtaposées; mais dans les interstices la poussière s'est accumulée, les grains semés par le vent y ont pris racine, les herbes y poussent; l'invincible force de la végétation disjoint les pierres et disloque ce vaste sépulcre.

Le Père-Lachaise est réellement le cimetière de la population parisienne; il contient 29,371 concessions perpétuelles, et du 21 mars 1804 jusqu'au 1er janvier 1874 il a reçu 688,477 corps. Malgré son renom aristocratique, c'est le vrai pays de l'égalité; la mort ne demande pas le mot de passe, elle accueille tout le monde et donne à chacun sa place dans la nuit. Voilà, dans l'avenue centrale, le monument que l'on dresse aux généraux Lecomte et Clément Thomas;

plus loin, vers la droite, voici la tranchée où 878 fédérés dorment d'un sommeil que ne troubleront plus ni le meurtre, ni l'incendie; soldats bleus ou rouges, héros du devoir ou fanatiques du pétrole, tous ont eu les six pieds de terre auxquels ils avaient droit. Qu'ils reposent en paix!

Le cimetière le plus important après le Père-Lachaise est celui du Nord, Montmartre, qu'on a longtemps appelé *le Champ du repos*. Il existait avant 1804 et fut utilisé par Frochot. Des agrandissemens nécessaires en ont augmenté la superficie en 1819, 1824, 1849, 1850 et lui ont donné une contenance de 19 hectares 47 ares 82 centiares. L'entrée en est hideuse, et il est impossible de comprendre que les différentes administrations qui se sont succédé à la préfecture de la Seine depuis soixante-dix ans n'aient pas donné un aspect convenable aux abords d'un cimetière où l'on compte 20,100 concessions perpétuelles et où, jusqu'au 1er janvier 1874, on a fait 382,937 inhumations. Jadis, au temps où bruissaient les Porcherons, il y avait là une sorte de ferme doublée d'un cabaret; les ouvriers venaient s'y amuser le dimanche. On n'était pas difficile alors sur les constructions de plaisance : on buvait du lait dans une masure, on buvait du vin dans une autre. Ces deux baraques existent encore : l'une sert de loge au concierge, l'autre est le bureau du conservateur. Ces deux chaumières, qui dépareraient le dernier village des Abruzzes, sont à jeter bas et à remplacer immédiatement. Le prix des concessions à perpétuité et des concessions temporaires est assez élevé pour que l'entrée d'un de nos grands cimetières, de celui qui dessert des arrondissemens payant de très lourdes contributions, ne ressemble pas à un cabaret de joueurs de quilles.

Autrefois, dès que l'on avait franchi la porte du cimetière, on trouvait à droite une sorte de précipice semblable à un petit cratère éteint et rempli d'une végétation magnifique; je me le rappelle très nettement, car je l'ai admiré maintes fois lorsque, tout enfant, j'allais visiter « mes pauvres morts, » comme disent les Italiens. Des cyprès énormes montaient au-dessus des mélèzes et des saules pâlissans; les tombes renversées gisaient sur le sol avec des attitudes désespérées; des clématites, des aubépines, des chèvrefeuilles, des rosiers qu'on n'avait jamais taillés, s'allongeaient sur les pierres disjointes; des ramiers roucoulaient sur les branches, des lézards couraient à travers les racines. La nature avait repris possession de ce coin abandonné et en avait fait une sorte de bosquet vierge mêlé à des ruines. Une concession perpétuelle dont on ne parvenait pas à retrouver le titulaire empêchait que l'on ne comblât ce ravin magnifique. Le propriétaire fut malheureusement découvert en Amérique; il autorisa l'exhumation qu'on lui demandait, et la ville

redevint maîtresse de ce lieu charmant. Vers 1839 ou 1840, on déracina les arbres, dans le trou on versa quelques charretées de gravois, et maintenant c'est un terrain attristé de tombeaux uniformément laids et entourés de buis. Le cimetière est froid d'aspect, coupé par de grandes allées ombreuses; près de la croix, le tombeau de Godefroy Cavaignac montre l'admirable statue qui fut modelée par Rude et par Christophe; l'eau des pluies s'accumule dans les plis de la draperie en bronze, et les petits oiseaux y vont boire. Il y a là aussi, plus loin, au milieu d'un dédale de tombes, une autre statue couchée et si élevée sur le piédestal qu'il est difficile de la voir. On l'a inaugurée en grande pompe, et elle a entendu plus d'un discours. C'est là un mauvais reste de nos haines et un appel à des sentimens néfastes. Si l'oubli du mal et cette fraternité dont on a volontiers le mot à la bouche doivent être prêchés, c'est sur les tombeaux. Les monumens expiatoires, les sépulcres commémoratifs ne sont bons qu'à raviver des souvenirs qu'il faut laisser éteindre. Dans nos temps troublés, quel est l'homme politique qui peut se glorifier de n'avoir jamais rêvé l'appel à la violence? Le culte des morts n'est sacré qu'à la condition de rester abstrait.

Après la grande bataille de mai 1871, l'on a porté au cimetière du nord 783 fédérés, qui ont été inhumés côte à côte, dans leurs vêtemens sanglans, au fond d'une tranchée longue de près de 100 mètres. La folle avoine a poussé sur leurs corps et a nivelé le terrain; mais un jour une vieille femme vint qui se mit à arracher les herbes, à préparer la terre et à planter quelques fleurs sur un coin de cette vaste fosse. Il semble qu'elle se soit donné une tâche à laquelle elle ne veut faillir. Chaque matin, elle arrive dès que les portes du cimetière sont ouvertes, et tout le jour elle est là, agenouillée, fouissant la terre et la rendant plus meuble; elle apporte des plantes dont quelques-unes sont rares et belles. Les gardes ne la dérangent jamais; elle s'entend au jardinage et y met une vive ardeur. Dans peu de temps, si elle continue, elle aura changé ce terrain désolé en une plate-bande ruisselante de fleurs. A-t-elle fait un vœu? est-elle payée pour cette rude besogne? Je me suis bien gardé de le demander.

Le cimetière du sud, Montparnasse, n'a été ouvert que le 25 juillet 1824; destiné d'abord aux hôpitaux, établi dans des terrains vagues que l'on nommait le champ d'asile, il fut agrandi en 1846, et contient actuellement 18 hectares 44 ares 53 centiares. On comprend bien difficilement que l'on ait eu l'idée d'établir un cimetière dans un endroit pareil, précisément au-dessus des catacombes. Ce terrain est un écumoir, il n'y a que des fontis; les arbres descendent tout seuls dans les carrières et parfois les tombes aussi; quel-

ques-uns des monumens couvrant les 12,800 concessions perpétuelles qu'il renferme ont exigé de sérieux travaux pour s'appuyer sur des fondations solides (1); il n'en est pas moins très peuplé, et depuis l'inauguration a reçu 422,506 cercueils. C'est là que dort Dumont-d'Urville, sous une sorte de colonne dont la forme étrange évoque le souvenir des cultes phéniciens. Au sommet d'un tertre se dresse une colonnette brisée; la pierre, engravée d'inscriptions, usée par les couteaux, laisse à peine lire des noms et une date : Bories, Goubin, Pommiers, Raoulx, — 21 septembre 1822. Ce son les quatre sergens de La Rochelle, retrouvés après 1830 dans la partie du cimetière des hôpitaux réservée aux suppliciés. On leur a élevé ce tombeau, qui paraît entretenu encore avec quelque soin.

Sous un fouillis d'arbres, à côté de tombes nombreuses, on aperçoit une pierre, — une borne plate, — pas un nom, pas une date, pas un mot. Dans la nuit du 24 août 1847, à une heure et demie du matin, on apporta un cadavre mystérieux qui fut enterré là; nul ne l'avait suivi, si ce n'est un des plus hauts personnages du temps. Un prêtre récita les prières, à la clarté douteuse des lanternes, et donna l'absoute à ce corps, dont les gardiens mêmes ignoraient le nom. On combla la fosse et l'on refoula la terre sur celui que l'on eût qualifié jadis de très haut et très puissant seigneur, mais qui n'était en réalité qu'un criminel vulgaire et maladroit : le duc de Choiseul-Praslin. Cette tombe inspire grande pitié; elle est plus qu'abandonnée, elle est maudite, il n'y pousse même pas les vertes herbes que je vois sur les immenses tranchées où l'on a enfoui 1,634 fédérés après la défaite de la commune par l'armée française.

Nos cimetières sont tranquilles et respectés. Des gardiens, qui sont tous d'anciens militaires, s'y promènent jour et nuit, surveillent les promeneurs et savent bien voir. A peine, par-ci par-là, signale-t-on quelque vol de couronnes, et souvent celles-ci sont enlevées par de pauvres gens qui veulent honorer la tombe de leur enfant, de leur femme, et qui n'ont pas de quoi acheter ce que leur langage prétentieux appelle « un emblème de douleur. » Cependant, il y a ving-six ans, tous les cimetières de Paris furent en rumeur, et les gardes armés faisaient des rondes nocturnes pour saisir un être insaisissable que l'on n'apercevait jamais, mais dont le pas-

(1) Il est absolument indispensable d'asseoir les cimetières sur des terrains placés loin de toute excavation; l'accident qui s'est produit récemment au Père-Lachaise en est la preuve. Dans la nuit du 7 au 8 février dernier, la voûte du tunnel du chemin de fer de ceinture s'est effondrée dans la partie qui passe sous le cimetière. Malgré le zèle que l'inspection générale des cimetières et l'administration du chemin de Ceinture ont déployé, dix-neuf corps ont disparu; il faudra attendre pour les retrouver que les travaux de reconstruction du tunnel soient fort avancés.

sage laissait des traces aussi épouvantables qu'extraordinaires. Des sépultures étaient violées, et des cadavres étrangement lacérés gisaient au milieu des avenues. Des faits que l'on ne peut raconter firent reculer d'horreur les gardes du cimetière du Sud dans les matinées du 16 novembre et du 12 décembre 1848. Les bruits les plus invraisemblables se répandaient dans Paris; la légende grossissait: les cimetières étaient visités par un vampire invisible qui déterrait les morts et les mangeait. On avait beau redoubler de vigilance, renforcer les gardiens par des agens de police, lâcher des chiens formidables, les hommes n'apercevaient personne, les chiens n'aboyaient pas; cependant un matin on trouva onze corps exhumés, dépecés, répandus par morceaux sur une large surface, et jusque parmi les branches des arbres. Ces monstruosités semblaient s'être concentrées dans le cimetière Montparnasse. On y prépara une façon de machine infernale composée d'un petit mortier chargé de toute sorte de projectiles, et à la détente duquel aboutissaient de nombreux fils de fer, tendus vers plusieurs directions. Dans la nuit du 15 au 16 mars 1849, la machine fit explosion, et l'on apprit que le lendemain un sergent-major d'infanterie, nommé François Bertrand, était entré à l'hôpital du Val-de-Grâce pour se faire soigner de blessures singulières qu'il avait reçues dans la région dorsale; c'était le vampire.

Il eût dû répondre à un tribunal d'aliénistes, et il comparut devant un conseil de guerre le 10 juillet 1849. C'était un fort bon sujet, très doux, excellent soldat, ayant fait de suffisantes études dans un séminaire. Loin d'essayer de nier, il avoua avec une franchise et une humilité très sincères. Lorsque « sa frénésie » le prenait, il s'échappait de la caserne, sautait d'un bond par-dessus les murs du cimetière; il savait qu'on avait installé une machine infernale; il y courait et « la démantibulait d'un coup de pied, » les chiens s'élançaient vers lui, il marchait contre eux, et les chiens se sauvaient. Il parvenait à cette inexplicable puissance surhumaine qui n'est pas très rare dans certains cas d'affection nervoso-mentale. Sa force dépassait tout ce que l'on peut imaginer : à l'aide de ses seules mains, il enlevait la terre qui recouvrait le cercueil, brisait celui-ci et déchirait le cadavre, qu'il hachait aussi quelquefois à coups de sabre. Était-ce tout? Non, mais il est des atrocités que l'on doit se refuser à écrire. Ce possédé se sauvait ensuite des lieux de repos qu'il avait souillés, puis se couchait n'importe où, — dans un fossé, au bord d'une rivière, sous la neige, sous la pluie, — et dormait d'un sommeil cataleptique qui lui permettait de percevoir tout ce qui se faisait autour de lui. A la suite de ces accès, il se sentait « brisé et comme moulu pendant plusieurs jours. » C'était un monomane

emporté par des impulsions irrésistibles et fort probablement atteint d'épilepsie larvée. Il fut condamné à un an d'emprisonnement, maximum de la peine édictée par l'article 360 du code pénal. Cet homme vit toujours; il est guéri, et c'est un modèle de bonne conduite.

Ce n'était pas, on le pense bien, aux concessions perpétuelles qu'il s'adressait, car elles sont enveloppées de monumens en pierre qu'il n'aurait pu desceller malgré la vigueur morbide dont il était animé; son aberration ne lui ôtait pas toute lucidité d'esprit, et il allait fouir les concessions temporaires ou les inhumations gratuites. Celles-ci en effet sont couvertes par une terre si souvent remuée qu'il est relativement facile de les atteindre. Le lieu qui leur est réservé est d'un aspect étrange; les immenses terrains séparés par de petites barrières en bois, piqués de croix noires, disparaissent sous la masse des emblèmes funèbres qui les couvrent. Quoique nul bruit ne s'y agite, cela donne l'idée d'une foule énorme dont tous les individus seraient enfermés dans un cachot cellulaire. Là on voit bien la puissance de la mort, et l'on comprend que sa force de production est incessante. On entend tinter une cloche, c'est le signal qu'un mort vient prendre possession de sa demeure; le corbillard, longeant les avenues, s'approche le plus près possible du terrain désigné; le corps est descendu, porté jusqu'au bord de la tranchée et remis aux fossoyeurs; l'aumônier des dernières prières, dont l'institution démocratique et généreuse remonte au 21 mars 1852, vient réciter les paroles consacrées et jeter l'eau bénite; les assistans, le chapeau à la main, très recueillis, s'associent à la cérémonie lugubre; les femmes, qui depuis quelques années suivent les convois, surtout dans les classes populaires, restent à l'écart, pleurant et tenant des couronnes d'immortelles. La première pelletée de terre jetée par le prêtre retentit sur le cercueil sonore; la fosse est comblée, et chacun s'éloigne.

Le prêtre n'apparaît pas toujours aux inhumations, et, pour éviter tout scandale, il est bien recommandé aux aumôniers des dernières prières de ne venir que s'ils sont appelés. Quelques-uns, mus par un zèle trop ardent, se sont trouvés en présence de « libres penseurs, » et des paroles regrettables ont été échangées. On fait quelque bruit, depuis un an ou deux, autour de ces enterremens où la libre pensée s'affirme par un appel au néant. Ce mode de manifestation politique n'aura d'autre importance que celle qu'on lui accordera; il prendra fin tout naturellement, si on n'y fait pas attention. Il ne date pas d'hier : déjà à la fin du second empire on croyait faire acte d'opposition au gouvernement en éloignant le prêtre des abords d'une tombe; déjà cela s'appelait « un enterrement civil. » On prononçait de violens discours, et, comme d'ordinaire les assistans

avaient fait de copieuses libations, la parole trahissait la pensée des orateurs. Les enterremens exclusivement civils sont aujourd'hui dans la proportion de 4 à 5 pour 100, ce qui ne semble pas excessif lorsque l'on se rappelle la propagande qui a été entreprise à cet égard. Quel emblème place-t-on sur la tombe d'un libre penseur pour la reconnaître? Invariablement une croix. On tente parfois de se rabattre sur l'épitaphe et d'en faire une déclaration de principes; mais cela n'est pas facile. L'ordonnance de 1843 est péremptoire, toute inscription est soumise au visa de l'autorité municipale. Au premier abord, cela paraît intempestif, et l'on estime que chacun a le droit d'honorer à sa guise la mémoire des morts. C'est là une opinion dont on revient promptement lorsque l'on a entre les mains la copie des épitaphes refusées. Il est impossible de se figurer un tel ramassis de niaiseries et de sottises. Je laisse de côté celles qui cachent un sens répréhensible au point de vue de la morale; à ne s'occuper que des phrases qui donneraient à rire, que doit-on penser de ceci : « ici repose le deuil de la couronne de Henri IV et le deuil de la couronne de Louis XVIII; gloire au vieux soldat et au jeune. » — « Elle aurait donné pour son mari ce que le pélican donne à ses petits. » — « X, décédé à l'âge de trois mois; sa vie ne fut qu'abnégation et sacrifice. » C'est à l'infini que je pourrais multiplier de telles citations. De braves gens mus par un sentiment sérieux ne se doutent pas qu'ils font une chose ridicule en voulant écrire sur la tombe d'un homme âgé de soixante-quatorze ans : « Le ciel compte un ange de plus! » On a grand'peine à leur faire comprendre que leur intérêt même exige qu'on ne se moque pas de l'expression de leurs regrets; ils maugréent et accusent l'autorité de despotisme.

Les épitaphes qui sont tant soit peu singulières excitent une curiosité excessive. Dans un de nos trois grands cimetières, sur une tombe fort modeste, on a gravé une inscription qui relate un fait pathologique rare, mais non point sans exemple. Lorsque la foule envahit les cimetières au jour des trépassés, on est obligé de placer des agens près de ce tombeau, parce qu'il est tellement environné de curieux que les sépultures mitoyennes ont à en souffrir; on se presse, on s'entasse pour mieux voir, et, sans y prendre garde, on brise les grilles ou les clôtures voisines. Les inscriptions qu'on lit sur les dalles tumulaires sont bien peu variées et le plus souvent d'une vulgarité désespérante. Il y a longtemps que l'on a dit : menteur comme une épitaphe. Regrets éternels, éloges de toute vertu, espérance de bientôt se rejoindre, on tourne toujours dans le même cercle de phrases toutes faites et de sentimentalités banales. Chez les gens d'éducation médiocre, l'épitaphe n'est plus l'expression de regrets éprouvés; elle semble n'être qu'un acte de politesse

pour les survivans. On tâche de n'oublier personne afin de ne point faire de mécontens : « regretté de son père, de sa mère, de sa tante Ursule, de sa cousine Anna, des amis et de toutes les connaissances en général de sa famille; » on peut lire cela sur le tombeau d'un enfant, dans un des cimetières de notre ancienne banlieue. Cela semble de rigueur dans un certain monde et se renouvelle à chaque tombeau, surtout aux tranchées gratuites et aux concessions temporaires. Cette vieille rhétorique funéraire est bien entrée dans nos mœurs, et elle y régnera longtemps encore. Un nom, une date, pourraient suffire; des hommes de génie s'en sont contentés, Cuvier entre autres. L'épitaphe remarquable est ce qu'il y a de plus rare; l'antiquité, qui excellait à enfermer une pensée gracieuse dans une forme exquise, ne nous en a légué que deux dignes d'échapper à l'oubli, et toutes deux rappellent des danseuses. L'une vient de Grèce : « O terre, sois-lui légère, elle a si peu pesé sur toi! » L'autre est du Latium : *Saltavit biduo, et placuit;* elle dansa deux jours et plut! — Parmi toutes celles que j'ai lues dans nos cimetières, laquelle pourrais-je citer? Celle de Boufflers peut-être : « mes amis, croyez que je dors. » Au temps de mes voyages, j'ai trouvé dans le champ des morts d'une ville de la Cœlé-Syrie le tombeau d'un homme qui était né sur les bords du Gange; j'ai relevé l'inscription déroulée sur le cippe funéraire, la voici : « soumise à la vieillesse et aux chagrins, affligée par les maladies, en proie aux souffrances de toute nature, unie à la passion, destinée à périr, que cette demeure humaine soit abandonnée avec joie. » C'est un verset des lois de Manou.

IV. — MÉRY-SUR-OISE.

Tous les cimetières contenus dans l'enceinte de Paris sont actuellement fermés, c'est-à-dire que l'on n'y permet plus les inhumations que dans les concessions perpétuelles; les concessions temporaires et les tranchées gratuites sont closes; les morts ont saturé la terre, et la place manque pour en recevoir de nouveaux; on n'en sera pas surpris, si l'on se rappelle que le Père-Lachaise, Montparnasse et Montmartre ont seuls reçu 1,493,920 morts depuis qu'on les a ouverts. L'hygiène publique aussi bien que le respect dû aux trépassés ne s'accommode guère d'un tel entassement; par cette accumulation de matières en décomposition, nous avons jeté un défi à la peste; c'est miracle qu'elle n'y ait point répondu. Pour faire face à des exigences que chaque jour renouvelle et rend plus poignantes, la ville a été obligée d'établir deux nouveaux cimetières hors de Paris, l'un à Ivry, l'autre à Montmartre-Saint-Ouen. Le premier, situé en face de Bicêtre, qui le regarde du haut de sa laide colline, a été

ouvert le 1er janvier 1874; il longe la route de Choisy, déjà bordée de petites maisons où s'installent les marbriers, les fabricans de croix et les marchands de couronnes. Le pays qui l'entoure est désolé et sent fort mauvais; des fabriques de colle animale, de chandelles, de poudrette, le dominent aux quatre points cardinaux; de quelque côté que souffle le vent, il est empesté. Près de là verdoient les cyprès de l'ancien cimetière d'Ivry et se dressent les clôtures en planches qui environnent le Champ-des-Navets. Ce cimetière a une étendue qui atteint presque 14 hectares : dans trois ans, il sera épuisé, et il faudra le fermer. Au milieu bâille une vaste excavation qui est une carrière; on en tire des moellons pour construire l'enceinte, dont la solidité apparente n'a rien de rassurant. Le terrain sablonneux est propice aux inhumations, mais il est mêlé à de gros silex qui sonnent sinistrement sur les bières. Pourquoi M. le directeur des travaux de Paris, qui a charge d'aménager la surface des cimetières et d'y ordonner les plantations, ne fait-il pas enlever ces cailloux? Il pourrait s'en servir avantageusement pour réparer le macadam de nos grandes voies publiques, qui, en tant d'endroits, est singulièrement défectueux.

Le cimetière de Saint-Ouen, que les gens du métier ont surnommé *Cayenne*, est un peu plus grand qu'Ivry : 14 hectares 1/2; il fonctionne depuis le 1er septembre 1872, et l'on calcule qu'il pourra durer encore trois ans. Il est, lui aussi, placé à côté d'un vieux cimetière devenu insuffisant; on y arrive par la route départementale nº 20, qui prend naissance à la porte de Clignancourt. Tout ce large chemin est embarrassé des deux côtés par des constructions en bois, en pisé, en feuilles de zinc provenant des démolitions, — embryon d'un village qui se fonde, — cabarets, tonnelles, jeux de boules, jeux de siam, jeux de quilles, balançoires. C'est d'une gaîté étourdissante; les gens qui se rassemblent là sont bien vivans et ne se dérangent guère lorsque passent les corbillards; peut-être, en temps d'épidémie, feraient-ils comme ces ouvriers dont parle Chateaubriand et qui en 1832, assis aux barrières, regardant défiler les convois, levaient leur verre plein et s'écriaient : « A ta santé, Morbus ! » Un peu plus haut que ces masures à ivresse, le cimetière étale ses tombes nouvelles; elles se pressent, elles dévorent l'emplacement, et bientôt il faudra laisser reposer la terre. Saint-Ouen, Ivry, les 28 hectares qu'ils représentent, ce n'est que de l'empirisme qui coûte fort cher, ne remédie à rien et ne touche même pas au problème. En réalité, Paris n'a pas de cimetière; ceux où il a versé ses morts depuis soixante ans ne sont plus qu'une cause d'insalubrité. On a acheté les terrains d'Ivry et de Saint-Ouen pour inhumer les corps, mais surtout pour gagner du temps, pouvoir raisonner à loisir sur un parti à prendre et qui

aurait dû être pris depuis plusieurs années, car le péril ne date pas d'aujourd'hui.

Il faut d'abord faire remarquer que, d'après le décret de prairial, il est rigoureusement interdit d'établir un cimetière dans l'intérieur des villes; or Paris en renferme quatorze (1); je sais que la loi d'annexion a réservé la question, mais tout commande de la résoudre au plus tôt. La totalité de la superficie des champs de sépulture réservés exclusivement à Paris est d'un peu moins de 140 hectares. Dans cette étendue, l'on a donné aux tombes tout l'espace qu'on pouvait leur accorder, on a même été forcé de ne plus tenir compte des règlemens et d'envahir les avenues. En effet, pendant la période d'investissement, la mortalité s'étant accrue dans des proportions extraordinaires, il n'était pas possible d'aller chercher un nouvel asile pour les morts au-delà des fortifications; faute de mieux, on a pris les allées : dans plus d'un cimetière, les sépultures se sont étendues jusque sur les chemins. En retirant de ces 140 hectares ce qui est occupé par les bâtimens d'administration, les routes indispensables, les concessions perpétuelles, les concessions temporaires, les tranchées gratuites, qu'on ne peut rouvrir sans danger, on s'aperçoit avec stupeur que l'on reste en présence d'une superficie disponible équivalant à 34 hectares 1/2. Or, pour satisfaire aux besoins normaux de Paris pendant sept ans et en admettant qu'aucune cause fortuite ne vienne modifier la moyenne de notre mortalité ordinaire, si l'on veut supprimer l'insupportable fosse commune et accorder une durée double aux concessions temporaires, il faut 143 hectares au moins; mais en réalité il en faudrait 170, car on doit toujours se mettre en mesure de parer à des éventualités possibles, et encore n'aurait-on aucun emplacement réservé pour les concessions perpétuelles, dont les exigences représentent 1 hectare par année. Il nous manque donc quatre fois ce que nous avons. Si l'on n'avise pas, il sera nécessaire de rendre aux sépultures banales des terrains saturés outre mesure, et qui vont bientôt rappeler les Innocens.

On demande à la terre un travail qu'elle ne peut fournir : on veut que les tranchées gratuites, — où 20 centimètres seulement séparent les bières, — dévorent une énorme masse de corps en cinq ans. Cela est normal pour la première période; pour la seconde, c'est déjà difficile; à la troisième, c'est impossible : la terre, repue de matières animales, refuse de faire son œuvre. Lorsqu'une fosse commune est retournée pour la troisième fois, on est presque certain d'y retrouver les corps entiers : ils se sont saponifiés. En 1851, on fit des fouilles dans la partie du cimetière du Sud abandonnée

(1) Quatorze cimetières intérieurs, six extérieurs.

aux hôpitaux; les fosses, qui avaient 7 mètres de profondeur, renfermaient des corps superposés; les cadavres des couches supérieures étaient des squelettes, ceux des couches inférieures étaient conservés : Thouret avait constaté le même fait lors de la translation des restes recueillis aux Innocens. Le vent passant sur ces terres imprégnées de gaz méphitiques ne nous apporte pas précisément la santé. Rien n'est plus redoutable que les exhalaisons qui parfois s'échappent des tombeaux. Le 27 septembre 1852, trois fossoyeurs faisant une exhumation et n'ayant, selon l'usage invariable des ouvriers, pris aucune précaution, crèvent d'un coup de pioche un caveau voisin et tombent morts foudroyés. Si l'air que nous respirons nous arrive chargé de miasmes impurs, que dirai-je de la nappe d'eau souterraine qui alimente bien des puits encore et se mêle à la Seine? La pluie qui tombe sur la surface des cimetières pénètre le sol, rencontre les corps, aide à la désagrégation, se charge de molécules méphitiques, glisse sur les couches d'argile ou de marne et va empoisonner les puits. Parfois même elle se fraie une route invisible et aboutit subitement au jour. C'est une source. On y goûte; elle a une saveur singulière qui rappelle le soufre; si on l'analyse, on y rencontre le sulfure de calcium, invariablement produit par la décomposition des matières organiques. Il y en a plus de dix à Paris qui proviennent tout simplement de l'écoulement des eaux pluviales filtrées à travers les cimetières. Une de ces sources est exploitée; j'en lis le prospectus : « eau sulfhydratée, hydrosulfurique calcaire. » Elle guérit toute sorte de maladies; à deux sous le verre, on peut aller boire cette putréfaction liquide : c'est pour rien.

Le moyen le plus simple de remédier à tous ces inconvéniens, à l'entassement irrespectueux des corps, à l'air vicié, à l'eau putride, ce serait de retourner aux usages des Romains de l'antiquité et d'élever des bûchers au lieu de creuser des fosses. On a entrepris une longue campagne en faveur de la crémation, elle a échoué devant l'indifférence publique et la résistance de beaucoup de fonctionnaires. On a fait des tentatives individuelles qui n'ont point été heureuses. Le 31 mai 1857, une personne demanda l'autorisation d'exhumer le corps de son père, mort depuis neuf ans, et de l'incinérer, il lui fut répondu que la loi de prairial s'opposait à ce que l'on condescendît à son désir. L'idée est dans l'air cependant, elle finira par se formuler d'une façon pratique. L'Autriche, dit-on, ne refuse pas d'y accéder, et la Suisse la préconise. Il ne s'agit pas d'imposer la crémation, il suffira de la laisser facultative. L'église s'y oppose, et ne s'appuie cependant sur aucun décret ecclésiastique; nul texte en effet n'interdit l'incinération des corps, — *et in pulverem reverteris,* disent les livres saints. Elle obéit sans doute à la tradition de ses propres origines. Les premiers chrétiens furent des

Juifs convertis par les apôtres et des Grecs convertis par saint Paul. Or les Grecs ne brûlaient les cadavres qu'en temps de peste ou après les batailles, et la vallée de Josaphat nous prouve que les Hébreux enterraient leurs morts. L'église a respecté et consacré par l'usage les coutumes de ses premiers enfans, coutumes auxquelles ceux-ci devaient d'autant plus tenir qu'elles étaient en contradiction avec celles des Romains, qui les ont si durement persécutés, — et puis saint Paul a dit que nos corps sont les membres de Jésus-Christ et les temples saints de l'esprit de Dieu. Cela fait comprendre l'opposition de l'église, comme les nécessités des investigations pour faits criminels expliquent celle de la magistrature. Ce serait cependant un mode de disparaître supérieur à celui qui nous est imposé. Il vaut mieux s'en aller en fumée, devenir un peu de cendres, que de finir par être cette chose sans nom que la science elle-même ne sait comment désigner.

Puisque l'incinération est interdite, et que nos cimetières gorgés, trop étroits, mal situés, en contradiction flagrante avec la loi, sont insuffisans, il faut courir au plus pressé et se débarrasser de nos morts, qui vont être un danger public, si l'on ne se hâte pas de leur créer la nécropole dont nous avons besoin. Si, au commencement du siècle, des moyens de transport et de locomotion imparfaits ont contraint l'administration municipale à ouvrir les cimetières à la porte même de Paris, il n'en est plus ainsi de nos jours : un chemin de fer fait dix lieues pendant qu'un corbillard franchit la distance qui sépare la Madeleine de Saint-Ouen. En outre Paris n'a pas de territoire, il ne possède que lui-même; les terrains qui l'entourent sont, pour la plupart, couverts de maisons de campagne et ont une valeur excessive. C'est donc au loin et à l'aide d'un railway qu'il faut aller chercher notre cimetière futur. Cette idée a déjà été émise; elle a fait du bruit en son temps; M. Haussmann avait voulu la mettre à exécution, mais les modifications survenues dans le gouvernement l'empêchèrent de suivre son projet jusqu'au bout, et les administrateurs qui ont passé à la préfecture de la Seine ont été empêchés de le reprendre par suite des circonstances douloureuses que l'on sait. La résistance soulevée par la translation de nos cimetières fut sans mesure et dépassa le but. C'était une arme d'opposition; chacun s'en empara. Sur cette question, où il est si facile de faire de la sentimentalité, on cria au sacrilége, et sous prétexte de respecter les morts on se souciait fort peu du salut des vivans. La politique saisit l'occasion avec empressement, et beaucoup de provinciaux dont les parens étaient inhumés dans les départemens déclarèrent solennellement qu'en touchant au Père-Lachaise, à Montparnasse et à Montmartre, on allait violer la sépulture de leurs familles.

L'ancien préfet de la Seine avait conçu un projet grandiose. Il voulait doter Paris d'un champ de sépulture très vaste placé parmi des terres sablonneuses propres au rapide anéantissement des corps, exposé au vent du nord, qui est celui dont nous recevons le moins les atteintes; la ville aurait été reliée à sa nécropole par un chemin de fer spécial qui, pour ne point déranger les habitudes de notre population, aurait eu trois gares, une dans chacun de nos trois grands cimetières. La tranchée gratuite, la fosse commune, — cette horreur du pauvre, — était supprimée à jamais. Au lieu de ces inhumations dont 20 centimètres de terre ne dissimulent qu'imparfaitement l'humiliante promiscuité, il donnait à chacun sa sépulture individuelle, semblable à celles que l'on trouve aujourd'hui dans les concessions temporaires, et il ne la reprenait qu'au bout de trente ans. Pour bien des gens, c'était la perpétuité. Il vendait aux riches, à beaux deniers comptans, autant de mètres de terrain qu'ils en auraient voulu pour dresser des mausolées; aux pauvres, il accordait gratuitement la place fixe, déterminée, nominative, qui constitue l'authenticité du tombeau. Vraiment un tel projet ne méritait pas tant d'anathèmes. Après des études approfondies et très sérieusement conduites par un ingénieur tel que M. Belgrand, il fit des acquisitions près de la vallée de Montmorency au territoire de Méry-sur-Oise, et la ville possède maintenant sur ce plateau exceptionnellement bien situé 514 hectares de terrain.

Que va-t-on faire? La mort sans répit nous pousse à prendre une détermination définitive. Le provisoire actuel est ruineux : on a acheté des champs à Ivry, des champs à Saint-Ouen, on sait quand ils seront saturés; en prévision de nécessités inéluctables, dans la crainte que le projet de la grande nécropole centrale de Méry-sur-Oise soit abandonné, on a fait des études sur différens points pour y établir encore des cimetières transitoires. Ce serait aggraver le mal au lieu de le détruire, ce serait reculer la solution d'un problème qui s'impose comme un devoir aux soucis de l'administration. Il y aurait une généreuse hardiesse à exécuter le plan de M. Haussmann, et à doter notre futur cimetière de l'ampleur suffisante aux besoins d'une population qui tend toujours à s'accroître, et qui dépassera 3 millions d'habitans lorsque les espaces vides subsistans entre nos anciens boulevards extérieurs et les fortifications seront bâtis. De travaux exécutés par des géomètres, de calculs faits par des gens compétens, il résulte que, pour ne point léguer à l'avenir les difficultés qui nous assaillent, la nécropole unique d'une ville comme Paris doit couvrir 827 hectares, dont 277 absorbés par les constructions administratives et religieuses, par les avenues, par la gare d'arrivée, et 550 réservés aux sépultures. En se conformant au projet originel et en ne faisant les reprises des

terrains employés qu'au bout de trente années, la durée du cimetière serait de cent quarante et un ans; elle serait au contraire de quatre siècles, si les tombes étaient rouvertes au bout de dix ans. Pour parvenir à ce résultat, qui fonderait une ville des morts en proportion avec notre ville des vivans, il manque 313 hectares; il est facile de les acheter. En se mettant à l'œuvre aujourd'hui même, il faudra au moins trois ans pour approprier les terrains de Méry-sur-Oise, y établir les bâtimens, les plantations indispensables, construire le chemin de fer, et nous savons que dans trois ans nos cimetières ne pourront recevoir un mort de plus.

Le trajet de Paris à Méry-sur-Oise ne durera pas une heure, et l'administration devra décider si elle fera elle-même un chemin de fer rigoureusement réservé aux convois funèbres, ou si elle aura avantage à prendre des arrangemens avec une compagnie déjà existante. On ira plus loin qu'aujourd'hui, mais les déplacemens seront moins longs, et les « services » gratuits seront gratuitement transportés. La population finira par s'accoutumer à ce déplacement, que la force des choses rend nécessaire; le texte de la loi, la salubrité de Paris, le respect des morts, l'exigent; toute autre mesure ne serait qu'un expédient. Cependant il est bon de prévoir une difficulté et d'aviser aux moyens de la vaincre. Comment transportera-t-on à 22 kilomètres de Paris et ramènera-t-on ici dans la même journée la foule qui visite pieusement nos cimetières? Les diverses administrations de nos voies ferrées nous ont souvent accoutumés à des tours de force, et nous ne devons pas douter qu'en cette circonstance elles ne satisfassent à l'une des coutumes les plus respectables et les plus touchantes de la population. Celle-ci aime ses morts et va les voir; si elle ne trouve pas toute facilité à cet égard, elle sera mécontente, et aura raison de l'être. On a fait des relevés très instructifs. Du 1er au 7 décembre 1873, on a compté le nombre des convois et des individus qui sont entrés dans les cimetières parisiens : 752 convois escortés par 21,418 personnes en ont franchi les portes, et 46,617 visiteurs isolés sont venus près de la tombe de ceux qu'ils ont perdus. Les cinq premiers jours ont été brumeux, le lundi cependant accuse 6,837 visiteurs; le temps se met au beau le samedi, se maintient le dimanche, et ce dernier jour donne un total de 24,320. Il faut compter qu'en moyenne le nombre des visiteurs quotidiens est de 8,964 en hiver et de 11,245 en été; mais cette moyenne est dépassée dans d'énormes proportions à certaines époques solennelles : à la fête de la Toussaint par exemple, et au jour des Trépassés qui la suit. Dans la même année 1873, il plut pendant ces deux journées, et le chiffre des personnes qui visitèrent les morts de nos cimetières a dépassé 370,000. Le danger d'un tel

encombrement d'individus s'entassant dans une gare à la même heure, voulant tous partir par le même train, a de quoi effrayer les employés les plus actifs; ce danger ne se produira pas immédiatement, car le nombre des visiteurs est en rapport avec celui des morts enclos dans les cimetières, et Méry-sur-Oise ne « se peuplera » que lentement; mais le meilleur moyen de n'être pas pris au dépourvu en présence d'une telle foule possible, c'est de savoir dès à présent comment on pourra lui faire place dans les wagons, la conduire jusqu'à la nécropole et l'en ramener.

Ce respect pour les morts, cette sorte de culte que l'on rend à leur mémoire est un des caractères distinctifs du peuple de Paris. Coutume léguée par l'antiquité, croyance religieuse, souvenir de tendresse pour des êtres chéris, tout cela sans doute se réunit pour former ce sentiment qu'il est impossible de ne pas remarquer lorsque l'on parcourt nos cimetières, où les tombes délaissées sont si rares qu'on pourrait les compter. On dirait que la mort n'est pas comprise, et que nul ne veut admettre l'idée de l'anéantissement matériel. On veut plaire à un mort, comme l'on plairait à un vivant. Cela apparaît surtout très nettement dans les cimetières où il existe un point de vue, au Père-Lachaise par exemple, dont certaines parties découvrent la ceinture de collines qui entourent Paris. Là, les sépultures, ornées de petites terrasses, sont disposées de telle sorte que, si le mort se levait tout à coup du fond de son tombeau, il verrait un paysage magnifique se dérouler sous ses yeux. Ce n'est pas l'effet du hasard : souvent l'architecte a été forcé à des combinaisons singulières pour donner au monument l'orientation voulue. On place sur les tombes les fleurs que les morts ont aimées, comme si le parfum pouvait en descendre jusqu'à eux. Un jour, — il y a longtemps, — au cimetière Montmartre, j'ai été très ému. A quelque distance d'une tombe que j'allais visiter, j'aperçus une jeune femme agenouillée, les deux mains posées sur une dalle sépulcrale et la tête appuyée sur les mains. Elle chantait d'une voix très pure et mouillée de larmes l'air de la *Casta diva*. Je m'arrêtai, croyant être en présence d'une folle et ne devinant guère ce qu'une invocation à la lune signifiait en pareil lieu. La femme se releva, essuya ses paupières, m'aperçut et comprit sans doute mon étonnement à l'expression de mon visage; alors elle me montra d'un signe de tête la tombe où elle s'était inclinée, me dit : « C'est maman; elle aimait cet air-là, » et s'éloigna en sanglotant.

Les familles propriétaires de concessions à perpétuité et même de concessions temporaires prennent « un abonnement » chez un marbrier qui, moyennant une somme fixe, fait « entretenir » la sépulture par un jardinier. Les pauvres gens, — ceux de la tranchée gratuite, — ne peuvent se passer un tel luxe, et ils soignent eux-mêmes

les quelques pieds de terrain entouré d'une barrière où dorment leurs morts. Ils viennent le dimanche, apportant des fleurs achetées à bas prix, tenant en main un petit arrosoir rempli à la borne-fontaine, et ils restent des heures entières à cultiver le jardinet funèbre. Parfois, au pied de la croix de bois, ils mettent des choses étranges : des statuettes de plâtre qui n'ont aucune signification allégorique, de gros coquillages, des fragmens de pierres meulières qui figurent un rocher factice; dirai-je que j'ai vu une pipe enveloppée dans un bouquet d'immortelles? C'est aux tombes des enfans qu'il faut aller regarder surtout; là c'est du fétichisme. Auprès du héros scandinave, on enterrait son cheval et ses armes, afin qu'il pût faire bonne figure en entrant chez Odin; dans le sarcophage des jeunes filles grecques, on jetait leurs bijoux favoris; ces vieilles coutumes des peuples encore jeunes ont traversé les âges, les religions, les philosophies, et sont restées parmi nous. A la place où repose la tête du pauvre petit, on a installé une cage vitrée qui se ferme à clé. Dans cette sorte d'armoire, on réunit les joujoux qu'il aimait : des soldats en plomb, des poupées, des bilboquets, un jeu de quilles, des petits souliers comme celui que la Sachette baisait dans le *trou aux rats*. Sur la tombe d'un enfant de quatorze mois au cimetière du Sud, j'ai aperçu une gravure de modes représentant deux femmes et une fillette jouant avec un perroquet; sans doute on en amusait l'enfant lorsque la maladie l'accablait dans son berceau. Il est facile de lever les épaules en passant devant ces témoignages de douleur, devant ces offrandes destinées à apaiser des mânes ou à les réjouir, mais il est plus facile encore de comprendre le sentiment profond qui parfois a si étrangement orné toutes ces tombes, et d'en être attendri.

C'est là une contradiction très singulière chez la population parisienne. S'il est au monde un peuple sceptique et irrespectueux, certes c'est celui-là. Il a toujours peur de croire que « c'est arrivé; » c'est son mot. Il n'a que du dédain pour toutes les gloires, de l'ironie pour toutes les supériorités, un mépris hautain et peu justifié pour tout ce qui n'est pas lui. Il ne tient ni à la vie, ni aux vivans. Il est indifférent à son passé, qu'il ne connaît guère, et se soucie peu de son avenir, qu'il ne prévoit pas. Ses amours d'hier sont ses haines d'aujourd'hui : les mains qui ont jeté Marat à la voirie sont celles qui l'avaient porté au Panthéon; il est mobile comme le vent et perfide comme la mer; il est violent à ses heures, ingrat, infidèle, mais il est immuable en ceci : il regarde les cimetières comme des lieux sacrés, il révère ses morts et leur rend un culte qui ressemble bien à de l'idolâtrie.

MAXIME DU CAMP.

LA

MÉTÉOROLOGIE SYNOPTIQUE

ET LA PRÉVISION DU TEMPS

I.

La météorologie n'a pas été jusqu'à ce jour, de la part du public, l'objet d'une faveur exagérée. En butte aux sarcasmes de quelques-uns et à l'indifférence dédaigneuse du plus grand nombre, elle a eu la mauvaise fortune de fournir au langage courant quelques locutions proverbiales qui témoignent de la mince considération dont elle est entourée. Parler de la pluie et du beau temps signifie en bon français parler pour ne rien dire, et, lorsqu'entre gens sérieux la conversation prend une tournure « météorologique, » on croit pouvoir en conclure que les interlocuteurs ont des raisons particulières d'éviter les sujets dignes d'intérêt et de se renfermer dans des banalités peu compromettantes. Déjà le coup de grâce semblait avoir été donné à cette science infortunée lorsqu'il y a quelques années, en pleine Académie des Sciences, deux illustres physiciens avaient exécuté sur elle une charge à fond, dénigré ses méthodes, affirmé l'inanité de ses doctrines et condamné ses investigations à une éternelle stérilité. La météorologie semblait devoir aller rejoindre dans le musée des sciences mortes la magie et l'astrologie judiciaire, lorsque de nouvelles perspectives s'ouvrirent devant elle, et la malade, condamnée par les docteurs, s'élança pleine d'une ardeur juvénile dans une voie aussi féconde qu'inattendue.

Cette défaveur générale, il faut bien l'avouer, avait sa raison d'être. La grande majorité du public n'estime une science qu'en raison des résultats matériels auxquels elle conduit, elle juge l'arbre par ses fruits. La considération universelle qui, à notre époque, s'attache aux sciences en général est le prix des incontestables bienfaits dont elles ont doté l'humanité; tel qui ignore même les noms

d'Ampère et de Faraday connaît au moins le télégraphe électrique, et demeure par cela seul convaincu que la science de l'électricité est une belle chose, et que ceux qui la cultivent sont dignes de tous ses respects. Or, quand on demandait à la météorologie quels étaient ses titres à la reconnaissance publique, elle n'avait à produire que des résultats de nature à laisser dans l'esprit des masses une fort médiocre impression. En vain se prévalait-elle des notions qu'elle avait fournies sur les climats du globe, sur les causes de la répartition des sources des richesses et du développement inégal des grandes agglomérations humaines qui en est la conséquence, des clartés qu'elle avait répandues sur l'histoire de la civilisation, si étroitement liée aux influences climatériques, en vain exhibait-elle ses colonnes de chiffres, ses statistiques, ses moyennes, le réseau des lignes figuratives dont elle avait sillonné la mappemonde; tout cela comptait pour peu de chose, car elle restait muette devant cette terrible question sans cesse posée par les utilitaires : pouvez-vous prédire le temps?

Ce fatal problème a exercé longtemps sur les destinées de la météorologie une très fâcheuse influence. Il a été pour beaucoup dans le discrédit qui s'est attaché à cette science dans l'opinion des savans et des gens du monde. Séduits par l'appât de la gloire bruyante et probablement rémunératrice qui n'aurait pas manqué de rejaillir sur l'auteur d'un système satisfaisant de prévision, un grand nombre d'adeptes de la météorologie ont méconnu le précepte évangélique qu'on peut formuler ainsi à l'usage des savans : cherchez la vérité pour elle-même, et le reste vous sera donné par surcroît. Pressés de trouver, coûte que coûte, une solution à un problème si longtemps insoluble, ils ont abandonné les lentes, mais sûres méthodes de la science, pour entrer dans la voie d'un empirisme souvent naïf; ils ont voulu voler avant d'avoir des ailes, et leurs lourdes chutes, tout en égayant les spectateurs, ont rabaissé la météorologie aux yeux de la partie sérieuse du public. Puis sont venus les almanachs prophétiques; ici la science a servi d'enseigne à la spéculation, et après une si fâcheuse aventure on ne saurait s'étonner de voir sa réputation encore plus compromise. Tel était le discrédit attaché à ces tentatives de prévision que peu s'en est fallu que cette question ne prît rang parmi les célèbres problèmes dont l'Académie des Sciences déclare ne plus vouloir s'occuper : le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, la trisection de l'angle; Arago a pu même proclamer hautement, sans soulever aucune protestation, que jamais un savant « jaloux de sa réputation » ne se hasarderait à prédire le temps. Une sentence si absolue, formulée par un homme revêtu d'un tel prestige scientifique, semblait devoir réduire au silence tous les prophètes de la météorologie; mais l'absolu n'est pas

de ce monde : les chemins de fer et les télégraphes électriques ont été dans leur temps l'objet d'anathèmes aussi sévères. Au jugement d'Arago, on aurait d'ailleurs pu opposer une autorité scientifique au moins égale à la sienne, celle de Lavoisier.

Il ne faut pas oublier une autre cause qui a contribué à paralyser l'essor de l'ancienne météorologie. De toutes les branches du domaine intellectuel où s'exerce l'activité humaine, il n'en est peut-être pas où les efforts d'un travailleur isolé se montrent plus inefficaces, et où il soit plus indispensable de provoquer le concours d'une armée d'observateurs disciplinés, recevant l'impulsion et le mot d'ordre d'une direction intelligente et autorisée. Certes l'étude des phénomènes atmosphériques offre par elle-même assez d'attraits pour avoir captivé de tout temps une foule de « curieux de la nature; » ces phénomènes ont une influence trop évidente sur le sort de nos récoltes pour n'avoir pas été l'objet d'observations innombrables qui résument une foule de dictons, proverbes, aphorismes populaires dignes souvent d'être pris en sérieuse considération. Si l'on voulait réunir et discuter les montagnes de chiffres accumulés dans tous les pays civilisés depuis l'invention du baromètre et du thermomètre, le travailleur le plus hardi reculerait devant une tâche qui dépasserait la limite des forces humaines. Il aurait d'ailleurs d'autres bonnes raisons de la décliner. Quelle est en effet la valeur de tous ces registres d'observation, quelle confiance méritent les instrumens qui ont servi à les faire, qui nous garantit l'exactitude, la bonne foi, l'intelligence de l'observateur? Il est difficile d'agiter ces questions sans mettre en doute la valeur de certaines données météorologiques fondées sur des bases numériques si peu sûres. On le voit donc sans peine, ce ne sont pas les soldats qui ont manqué à l'armée météorologique, ce sont les chefs; ce n'est pas le nombre qui a fait défaut, c'est l'organisation; le zèle des troupes n'attendait qu'un commandement intelligent et un état-major instruit, qui lui ont toujours manqué, et dont les élémens épars commencent à peine à se rassembler.

On ne saurait que rarement appliquer en météorologie la méthode féconde qui a produit une si riche moisson dans les autres régions de la philosophie naturelle. Ici la puissante ressource de l'expérimentation nous échappe le plus souvent, et si dans quelques cas, comme celui de la théorie de la rosée, si heureusement établie par les travaux devenus classiques de Wells, elle a pu être appliquée avec succès, les pauvres résultats obtenus dans la recherche de l'origine de l'électricité atmosphérique montrent le peu de chances que nous avons de reproduire par de mesquines expériences de cabinet les conditions où s'accomplissent les grands phénomènes aériens. Réduits à peu près aux seules ressources de l'observation

purement passive, cherchons à nous entourer de toutes les conditions qui en assurent le succès. Remarquons d'abord que les faits recueillis sur place par un observateur isolé, quelque intéressans qu'ils puissent être au point de vue du climat particulier de la région qu'il habite, ne sauraient nous renseigner sur les mouvemens généraux de l'atmosphère : autant vaudrait demander à un soldat qui, immobile pendant une bataille, n'a pu voir que ce qui se passait autour de lui, de nous décrire les péripéties d'une affaire qui s'est engagée sur plusieurs lieues d'étendue, ou les grandes combinaisons stratégiques qui l'ont préparée. — La première condition à remplir pour arriver à des résultats instructifs est de relier entre elles et de centraliser toutes les observations recueillies en un grand nombre de points disséminés sur les plus grandes surfaces possibles. La seconde est de s'assurer de la valeur relative des observateurs, et, si le temps et les circonstances n'ont pas permis de les instruire et de les exercer, de ne leur demander que ce qu'ils sont capables de voir et de décrire avec exactitude et compétence.

Ce programme a été rempli pour la première fois par l'homme que l'on pourrait peut-être appeler le Képler de la météorologie, le célèbre et regrettable commandant Maury, de la marine des États-Unis. Avec l'énergie, la persévérance, l'esprit de suite, qui sont l'heureux apanage de ses concitoyens, il est parvenu à centraliser et à discuter les observations recueillies à la mer par les navires innombrables dont le commerce américain et anglais couvre les océans des deux mondes. C'est au livre de bord des marins qu'il puisait ses informations; les soins donnés à l'orientation de la voilure, l'angle de la route du navire avec le méridien géographique, renseignent à chaque heure du jour et de la nuit sur la direction du vent, et pour un capitaine qui connaît les qualités nautiques de son voilier, la quantité de toile mise dehors est le plus sûr des anémomètres. Après un labeur effrayant, M. Maury est arrivé à des résultats dont le commerce maritime a tiré le parti que tout le monde connaît. Sans doute le monument qu'il a élevé n'est encore qu'une construction ébauchée dont les grandes lignes sont à peu près arrêtées, et dont les détails laissent à désirer; mais, sans écouter les récriminations de quelques navigateurs, qui se plaignent d'avoir rencontré le calme quand on leur avait promis bonne brise, et vent debout quand on leur avait annoncé le grand largue, nous n'en devons pas moins toute notre reconnaissance à l'homme qui a tracé de main de maître à la météorologie la route où elle a rencontré à la fois le succès et un retour favorable de l'opinion publique. Le commandant Maury, par ses écrits, ses démarches actives, ses discours, a été le promoteur de ce grand mouvement d'association entre les météorologistes les plus accrédités des deux

hémisphères, et de cette entente pleine de promesses, dont le congrès de Bruxelles et récemment celui de Vienne ont été les premières et heureuses manifestations.

Les états de l'Amérique du Nord, qui réunissent sous l'action d'un seul gouvernement la presque totalité d'un continent immense, ont pris l'initiative de cette féconde innovation, que nous pouvons appeler la *météorologie synoptique*. La nouvelle méthode consiste à résumer sur des cartes géographiques, au moyen de signes conventionnels, les principaux faits atmosphériques accomplis au même instant sur de grandes étendues, et que la télégraphie fait converger de tous les points de l'horizon vers un observatoire central. Aujourd'hui un bureau météorologique spécial, placé dans les attributions du département de la guerre, reçoit à Washington les observations tridiurnes envoyées d'environ quatre-vingts localités de l'Amérique du Nord, et publie un bulletin quotidien mis gratuitement à la disposition des journaux. Là sont consignées les nouvelles météorologiques d'une région qui s'étend de Portland du Maine à Portland de l'Orégon, de Breckenridge du Minesota à Galveston du Texas, de San-Francisco à Key-West, à la pointe sud de la Floride. Ces renseignemens comprennent la hauteur du baromètre et sa variation dans les huit heures qui séparent deux observations consécutives, le degré thermométrique et la variation dans la même période, l'humidité relative, la direction du vent, sa vitesse exprimée en milles par heure, la pression du vent sur un pied carré de surface, l'état du ciel, la direction des nuages inférieurs et supérieurs, la quantité de pluie recueillie, la variation de niveau des fleuves et des rivières, et la physionomie générale du temps. Nous sommes encore en France fort loin de cette richesse d'information, et les causes de cette infériorité sont faciles à deviner. Les divers gouvernemens indépendans qui morcellent notre petit continent ne sont pas près de former ce qu'on voudrait pouvoir appeler les États-Unis d'Europe, et les derniers événemens, en réveillant des haines que dans notre naïveté nous regardions comme endormies à jamais, ont ajourné indéfiniment la réalisation de cette généreuse utopie. Cependant, il y a quelques années, l'Observatoire de Paris, par l'initiative de M. Le Verrier, obtint du bon vouloir de tous les gouvernemens, un seul excepté, — tout le monde devine lequel, — les moyens de centraliser à Paris les nouvelles météorologiques apportées chaque jour par voie télégraphique de stations répandues sur la surface de l'Europe, de l'Irlande à la Mer-Noire, d'Haparanda, sous le cercle polaire, à Cadix et à Palerme (1). D'après ces renseignemens, il publie chaque jour un bulletin muni d'une carte muette

(1) Marié-Davy, *Des Mouvemens de l'atmosphère et des mers au point de vue de la prévision du temps*, Paris 1869.

de l'Europe où sont tracées les lignes passant par les points où l'on constate la même pression barométrique, corrigée de l'effet de la température et de l'altitude, c'est-à-dire ramenée à ce qu'elle serait à la température de zéro et au niveau de la mer. Ces lignes, appelées *isobarométriques* ou *isobares*, parlent aux yeux, et nous verrons qu'elles fournissent de précieuses révélations. Le baromètre est la première et la plus utile de toutes les pièces de l'arsenal météorologique; c'est la sonde avec laquelle nous explorons de bas en haut le grand océan aérien dont nous habitons les profondeurs.

De toutes parts en Europe, on s'est lancé dans cette voie nouvelle de la météorologie synoptique; le *Meteorological Office* de Londres, l'Institut météorologique de Vienne, les habiles observateurs scandinaves placés comme des sentinelles avancées sur la route ordinaire des tempêtes que l'Atlantique nous envoie, l'Observatoire central de l'empire turc, qui nous renseigne sur la région comprise entre Trébizonde, sur la Mer-Noire, et Fao, sur le Golfe-Persique, les Anglais dans l'Inde, les Russes dans les profondeurs du continent asiatique, tous à l'envi assiégent le sphinx météorologique et finiront par lui arracher ses secrets. Déjà le problème de la prévision du temps, revenu à l'ordre du jour, ne provoque plus les sourires ironiques qui l'accueillaient jadis; déjà depuis plusieurs années les physiciens de l'Observatoire de Paris signalent chaque jour pour les vingt-quatre heures qui vont suivre la direction et la force moyennes du vent sur toute l'étendue de notre littoral, et comme des vigies attentives annoncent aux marins l'approche du mauvais temps.

Ils se renferment encore dans une sage réserve à l'égard des prévisions qui s'étendraient à une année ou même à une saison tout entière. Néanmoins dans quelques cas, rares encore, un coin du voile qui nous dérobe les perspectives de l'avenir peut être soulevé; c'est ce que montrent quelques prévisions plus hardies justifiées par les faits, et qui, bien que timides et hésitantes jusqu'ici, prendront des allures plus décidées le jour où le développement des communications télégraphiques nous permettra de lire l'état de la situation atmosphérique sur une portion plus étendue de la surface terrestre.

II.

L'opinion généralement accréditée que rien n'est plus capricieux que le vent se manifeste à chaque instant dans le langage vulgaire, et rien ne paraît mieux démontré que l'inconstance et l'incertitude des mouvemens de l'air. Cependant, à mesure que s'étendait le rayon des expéditions maritimes, l'existence des courans à peu près constans se révélait aux marins; on sait la surprise mêlée d'effroi que la persistance des alizés nord-est inspira aux équipages de Christophe

Colomb. On avait bien remarqué depuis longtemps dans nos contrées sur les bords de la mer, principalement dans la belle saison, l'alternance régulière de la brise de mer pendant le jour et de la brise de terre pendant la nuit, ainsi que dans les pays accidentés le mouvement alternatif d'ascension et de descente de l'air sur la pente des montagnes. Les premiers navigateurs portugais et hollandais qui explorèrent l'Océan indien retrouvèrent des phénomènes analogues, mais à période semestrielle, dans toute l'étendue des mers qui baignent le sud de l'Asie. Là règne le régime des moussons, c'est-à-dire des vents qui soufflent à peu près du sud au nord d'avril à octobre, quand le soleil est au nord de la ligne, et dans la direction opposée de novembre à mars, lorsqu'il est dans l'hémisphère austral; depuis un temps immémorial, les relations commerciales établies par voie maritime entre les peuples de ces régions se réglaient sur la périodicité de ces deux courans. Dans la zone tempérée, bien qu'on eût depuis longtemps constaté la prédominance des vents entre sud-ouest et nord-ouest sur l'Europe occidentale, et celle des vents d'entre nord et nord-est dans l'Europe orientale, la succession des vents soufflant de tous les points de l'horizon semblait échapper à toute loi et n'être que l'effet du hasard. La lumière qui allait se faire sur cette obscure question devait nous venir d'une source bien inattendue.

Tout le monde a entendu parler de ces terribles météores qui, sous le nom de *tornados* dans l'Atlantique tropical, de *cyclones* dans l'Océan indien, de *typhons* dans les mers de la Chine, sont pour le marin, comme pour l'habitant du littoral, un sujet d'épouvante, et qui infligent aux régions qui en sont hantées des désastres dont nos plus violentes tempêtes d'Europe ne donnent qu'une idée très affaiblie. Ces météores consistent en un violent mouvement de rotation imprimé à une masse d'air recouvrant des surfaces circulaires d'un diamètre variant de 50 à 200 lieues, et tournant autour d'un axe idéal plus ou moins voisin de la verticale. Cet axe se déplace lui-même en oscillant, et le mouvement du météore offre une grande analogie avec celui d'une toupie dont la rotation rapide s'opère autour d'un axe qui se promène sur le parquet avec un balancement plus ou moins prononcé. Au sud de la ligne équinoxiale, le sens de la rotation du météore est invariablement celui des aiguilles d'une montre; au nord, il possède tout aussi invariablement le mouvement inverse. Au centre règne un calme presque complet, les nuages qui assombrissent le pourtour se déchirent parfois, et laissent une éclaircie que les marins appellent *l'œil de la tempête;* mais la vitesse circulaire du vent s'accroît à mesure qu'on s'éloigne du centre, et peut atteindre jusqu'à 40 lieues à l'heure, puis diminue progressivement quand on a dépassé le cercle où elle atteint cet effrayant

maximum. Des deux côtés de la trajectoire que suit le centre du météore, la violence du vent n'a pas le même degré d'intensité : d'un côté en effet la vitesse de rotation de l'air s'ajoute à la vitesse de translation, de l'autre elle est de sens contraire; dans le premier cas, la vitesse totale est une somme, dans le second une différence. Les deux bords opposés où la vitesse est *maxima* et *minima* s'appellent le *bord dangereux* et le *bord maniable* du météore (1). Devant les masses d'air animées de la vitesse du bord dangereux, rien ne résiste; un navire à sec de toile est démâté ou bien couché sur le flanc, il ne peut se relever qu'en sacrifiant sa mâture, si encore on a le temps de recourir à ce parti désespéré. A terre, les arbres les plus forts sont déracinés, les habitans souvent ensevelis sous les ruines de leurs maisons, les fleuves refoulés par d'anormales intumescences de la mer envahissent leurs rives avec une violence et une rapidité qui déjouent toutes les mesures de précaution. On n'a pas oublié les désastres causés, il y a dix ans, par le cyclone qui s'est déchaîné sur Calcutta et sur le delta du Gange.

Engagé dans les circonvolutions du redoutable météore, le marin suit avec anxiété les rapides variations de son baromètre, afin d'obtenir quelques pronostics sur le sort qui l'attend. Les résultats de ces sondages barométriques recueillis, comparés, discutés par les gens de mer et un grand nombre de physiciens, ont conduit invariablement aux conclusions suivantes : au centre du météore, la pression de l'air atteint la plus faible valeur observée; en s'éloignant du centre suivant un rayon quelconque, on trouve des pressions croissantes, et si nous faisons passer un trait continu par tous les points où la pression est la même, nous formons autour du centre une série de lignes concentriques où les pressions s'échelonnent par degrés croissans des lignes enveloppées aux lignes enveloppantes. En traçant ces lignes sur un plan, elles offrent l'aspect de ces courbes d'égal niveau au moyen desquelles on figure dans un levé topographique une excavation du terrain ayant la forme d'un entonnoir. On ne peut s'empêcher d'être frappé de l'analogie que présente ce phénomène atmosphérique avec ces tourbillons que nous observons dans les cours d'eau à la ligne de contact d'une eau courante et d'une eau calme, ou de deux courans animés de vitesses contraires, ou encore de deux courans de même sens, mais animés de vitesses différentes. Dans ces divers cas, le frottement des deux masses fluides contiguës détermine par places de rapides mouvemens giratoires. Si le mécanisme intime de ces mouvemens est encore entouré d'obscurité, les conséquences en sont faciles à prévoir. Quand une masse fluide est animée d'un mouvement de rotation, ses parti-

(1) *Étude sur les ouragans de l'hémisphère austral*, par M. H. Bridet, 1861.

cules tendent à se porter vers la circonférence, tandis qu'une raréfaction se produit au centre; c'est sur ce fait que repose le mécanisme du ventilateur, de la tarare et des pompes dites centrifuges. Le cyclone agit sur une échelle gigantesque à la façon d'une pompe centrifuge. La raréfaction opérée au centre du météore provoque un appel de bas en haut de la surface liquide, s'il repose sur la mer, ou de la poussière et même de corps solides assez lourds, s'il s'appuie sur le sol. En même temps l'air des régions supérieures, attiré de haut en bas dans l'immense entonnoir, entraîne avec lui l'électricité positive, dont il est d'autant plus chargé qu'il vient de plus haut, ainsi que les basses températures qui règnent dans les régions élevées de l'atmosphère.

Ces phénomènes imposans avaient été déjà l'objet de nombreux travaux lorsque l'Observatoire de Paris inaugura son service télégraphique, et se mit à discuter chaque jour les lectures barométriques faites par ses correspondans. A peine installée dans sa nouvelle demeure, la météorologie synoptique nous apporta une révélation importante : nos tempêtes d'Europe ne sont autre chose que des cyclones d'un rayon encore plus considérable que leurs congénères des tropiques, mais dans lesquels l'intensité des phénomènes semble diminuer à mesure que s'accroît l'étendue des surfaces. Même échelonnement des pressions barométriques, depuis le minimum placé au centre du mouvement tournant jusqu'aux limites extérieures, même calme relatif dans la partie centrale, mêmes manifestations électriques sur la vaste couronne de nuages sombres chargés de pluie de la partie moyenne, même déplacement progressif de l'axe, en un mot c'est le même phénomène à l'intensité près. L'Observatoire de Paris, à qui appartient la gloire de cette découverte, crut devoir désigner sous le nom de *bourrasques* nos cyclones européens. Ce vocable n'est peut-être pas des mieux choisis, mais on aurait mauvaise grâce à soulever une querelle de mots en présence d'une découverte qui constitue une des plus sérieuses conquêtes de la météorologie contemporaine.

Pour bien préciser le fait capital dont il s'agit, prenons un exemple emprunté aux bulletins quotidiens de l'Observatoire de Paris. Le 26 février 1873, à huit heures du matin, le minimum des pressions atmosphériques était aux environs de Greencastle, au nord de l'Irlande. L'isobare de 730, c'est-à-dire la ligne passant par tous les points où la pression était de 730 millimètres, coupait l'Irlande de la baie de Sligo à Drogheda et la mer d'Irlande au sud de l'île de Man, remontait vers l'Écosse, passait par Glasgow, Inverary, l'île de Mull, et revenait à son point de départ de la baie de Sligo, complétant ainsi un circuit fermé ayant à peu près la forme d'un ovale. L'isobare de 735, enveloppant la première, abordait la pointe sud

de l'Irlande, traversait le canal Saint-George, puis l'Angleterre de Bristol à Yarmouth, remontait le long du littoral anglais de la Mer du Nord, coupait la pointe septentrionale de l'Écosse et se perdait dans l'Atlantique. La ligne de 740 suivait le littoral français de la Manche, traversait la Belgique, la Hollande, et entrait dans la Mer du Nord par le Helder. Celle de 745 traversait l'Aunis, le Poitou, le Berry, la Bourgogne, la Champagne, les Ardennes, passait le Rhin vers Dusseldorf et entrait dans la Mer du Nord près de l'embouchure de l'Ems. Enfin celle de 750 passait par Bayonne, Montauban, Clermont, Lyon, Strasbourg, Francfort, l'embouchure de l'Elbe et la côte occidentale du Jutland. A Greencastle, centre de la dépression, le vent était nul, le ciel serein, la mer calme. Le vent fraîchissait sur l'isobare de 735, il était à son maximum de violence sur le littoral de la Manche, le long de la ligne de 740; nous sommes évidemment en présence d'un mouvement tournant ayant tous les caractères d'un cyclone à l'intensité près. Voyons où en sont les choses vingt-quatre heures après. Le centre de dépression s'est transporté sur le Cattégat, ayant marché de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est avec une vitesse moyenne de dix lieues à l'heure, entraînant avec lui son cortége de lignes concentriques. Le surlendemain, il est à Stockholm, se dirigeant sur la Finlande; mais la dépression se comble peu à peu, ou, en d'autres termes, la pression se relève vers le centre; la rapidité du mouvement giratoire diminue, et le météore tend à se dissiper. Déjà, en comparant la situation du 27 à celle du 26, on voit que la dépression est moins accentuée, les lignes isobares plus espacées. Que si la dépression fût devenue plus considérable, que les échelons des isobares se fussent rapprochées, on aurait dû télégraphier aux riverains de la Baltique et du golfe de Finlande : « Une bourrasque menaçante s'approche de vous. » En effet, le bord méridional du météore, où la direction du mouvement tournant est la même que celle du mouvement de translation, constitue le « bord dangereux, » tandis que le bord septentrional, où la rotation a lieu en sens contraire, représente le « bord maniable. » Il s'ensuit que le golfe de Bothnie, la Suède et la Norvége n'auraient eu que des vents modérés d'entre nord et est, tandis que le sud de la Baltique, de Memel à Riga, aurait eu des vents d'entre sud et sud-ouest, soufflant en tourmente; mais, d'après ce que nous venons de voir, rien de semblable n'était à redouter cette fois.

L'expérience de plusieurs années a montré que les bourrasques marchent toujours de l'Atlantique vers le continent européen, tantôt du sud-ouest au nord-est, tantôt de l'ouest à l'est, souvent aussi du nord-ouest au sud-est. Lorsqu'on a pu constater l'existence d'un de ces météores, par exemple dans le voisinage des îles britanniques, et la direction qu'affecte la trajectoire du centre, on est en

mesure de télégraphier soit à la Norvége et à la Finlande, soit à la Mer-Noire et à l'Adriatique, soit enfin au littoral de la Méditerranée, d'utiles avertissemens. Sentinelles avancées dans la direction où l'ennemi est attendu, nous jetons le cri d'alarme dont d'autres feront leur profit; mais déjà l'ennemi est sur nous, qui donc nous avertira nous-mêmes de son approche? En attendant qu'on ait résolu la question de savoir s'il est possible de maintenir à une très grande distance au large quelques stationnaires analogues à nos phares flottans et reliés à nos ports par des fils sous-marins, nous en sommes réduits à observer la forme qu'affecte la première isobare observable dans le voisinage de l'Océan, et les mouvemens du baromètre aux grands caps occidentaux de l'Europe. Si l'isobare de 760 par exemple, au moment où la France jouit d'un temps serein, tournait vers l'Atlantique la concavité d'une courbe fortement accusée, on aurait de bonnes raisons de se croire placé sur le bord d'une dépression; la baisse du baromètre à Valentia, au cap *Land's End* ou à la pointe Saint-Matthieu, l'état de la mer, la direction de la houle, confirment le pronostic, et des signaux conventionnels élevés dans les postes sémaphoriques avertissent les populations maritimes de se tenir sur leurs gardes. Ce système d'avertissement aux ports, qui fonctionne depuis plusieurs années en France, et qui avait été interrompu en Angleterre depuis la mort de l'amiral Fitz-Roy, vient d'y être rétabli, à partir du 14 mars dernier, par les soins du *Board of trade* et du comité météorologique de Londres.

La prévision du temps à courte échéance est donc possible dans beaucoup de cas. L'instrument est trouvé, il est entre les mains des météorologistes, il ne leur reste plus qu'à s'exercer à le manier. Ajoutons que l'examen quotidien des cartes du *Bulletin de l'Observatoire*, fait par des personnes même étrangères à l'étude spéciale de la météorologie, mais initiées par une étude de quelques jours à l'intelligence des signes employés, les conduirait souvent à formuler elles-mêmes des prévisions à deux ou trois jours de date, et qu'il serait fort à désirer que ce bulletin fût plus répandu dans le public. L'étude de ces cartes peut encore suggérer sur la marche des courans atmosphériques quelques idées nouvelles, conduire à des prévisions à plus longue portée, et ouvrir à la météorologie de plus vastes horizons.

III.

Et d'abord quelle est la cause qui détermine ces mouvemens tournans? L'analogie qui existe entre ces *vortex* atmosphériques et ceux que présentent les cours d'eau conduit naturellement à leur assigner une origine à peu près identique. Or on n'a jamais pensé à

chercher la cause des tourbillons liquides ailleurs que dans le frottement de deux courans animés de vitesses différentes. Le tourbillon prend naissance sur la ligne de contact des deux nappes, il se creuse de plus en plus en se déplaçant dans le sens du plus rapide des deux courans, et tourne invariablement à la façon d'une roue horizontale qui, marchant dans le sens du courant principal, serait assujettie à rouler sur cette ligne. Après un parcours plus ou moins long, l'entonnoir se comble et s'efface. Un certain nombre de tourbillons semblables se suivent à la file, ils augmentent de nombre, de profondeur et de violence avec la vitesse du courant prédominant. Nous sommes donc amenés à soupçonner que les mouvemens tournans de l'atmosphère qui se dirigent invariablement de l'Atlantique vers l'Europe sont dus au frottement exercé par un courant aérien dirigé en moyenne de l'ouest à l'est contre une sorte de rive gazeuse formée par l'air relativement calme ou animé d'une vitesse contraire qui s'étend sur les régions septentrionales. L'existence de ce courant, l'analogue du courant marin du *gulf-stream*, dont il suit sensiblement la direction, est depuis longtemps constatée. C'est ce même courant qui, nous amenant l'air tiède et humide de l'Océan, confère à l'Europe ces privilèges climatériques qui en font une contrée favorisée entre les régions de même latitude; il modère l'ardeur de nos étés, adoucit nos hivers, élève la température moyenne de l'année, et imprime au climat de l'Europe occidentale ce caractère tempéré humide et pluvieux, dont la Bretagne et l'Irlande offrent le type le plus accentué. On le désigne sous le nom de *courant équatorial* parce qu'il semble tirer son origine des couches élevées de l'atmosphère au-dessus des régions équinoxiales de l'Atlantique.

Ce courant, qui constitue un véritable système de chauffage de l'Europe par circulation d'air chaud et de vapeur d'eau, émanant de la « grande chaudière équatoriale, » se refroidit naturellement à mesure qu'il s'avance vers le nord, tout en s'infléchissant vers l'est, par suite de la combinaison de son mouvement propre avec le mouvement de rotation de la terre. Il condense sous forme de pluie ou de neige les vapeurs dont il est chargé et alimente les grands amas d'eau douce de la Suède, de la Finlande et du nord-ouest de la Russie. Que devient-il ensuite? Les bourrasques dont le cours de ce fleuve aérien est parsemé et qui nous le signalent sur nos cartes, comme des flotteurs signalent la direction d'un cours d'eau, nous le montrent redescendant vers le sud-est, puis vers le sud à travers l'Europe orientale. Dépouillé de la plus grande partie de son humidité, se desséchant à mesure qu'il atteint des latitudes plus basses, il devient ce courant d'air sec d'entre nord et nord-est qui constitue le trait fondamental de la météorologie de ces contrées. On a coutume de le désigner sous le nom de *courant polaire*, ex-

pression très impropre qui tend à consacrer une idée fausse, à savoir que cet air descend du pôle, et qui laisserait supposer que l'ancienne théorie des outres d'Éole a encore des partisans.

Ce courant prétendu polaire n'est autre chose que le courant de retour de l'équatorial, que son excursion à travers des contrées de haute latitude a transformé au point de le rendre méconnaissable. Nous l'avions laissé tiède et humide, nous le retrouvons froid, sec, quelquefois chargé de frimas; on comprend que beaucoup de météorologistes se soient refusés à le reconnaître. Après avoir traversé l'Égypte et assuré pendant la plus grande partie de l'année la remonte du Nil par les embarcations à voile (1), après s'être infléchi vers l'ouest par suite de l'influence de la rotation du globe, et avoir traversé les immenses déserts dont la stérilité est en grande partie son œuvre, reparaît-il sous forme de vent de nord-est sur la côte occidentale de l'Afrique? Est-ce bien lui qui, sous le nom d'*alizé*, va rejoindre la région des calmes équatoriaux, c'est-à-dire son point de départ, et compléter ainsi un immense circuit? Cela est hautement probable, mais ne peut pas être considéré comme démontré tant que, du désert libyque aux côtes du Sahara, aucune source régulière d'information ne nous permettra de tracer des isobares et de vérifier la direction supposée du mouvement atmosphérique. Bornons-nous donc à constater, sinon l'existence d'un vaste fleuve aérien formant un circuit complet, au moins celle d'un circuit partiel dont nous connaissons les parties occidentale, septentrionale et orientale. L'existence de la première et de la dernière est admise par tout le monde; mais on les croyait indépendantes et *juxtaposées* à la surface de l'Europe. Les choses n'ont pas ce degré de simplicité, peu compatible avec les allures des masses fluides en mouvement. — Nous avons dans les eaux de l'Atlantique un système de circulation bien connu, et qui doit nous ouvrir les yeux sur le véritable système de la circulation atmosphérique. Le *gulf-stream* se dirige du golfe du Mexique vers l'Europe. La configuration des continens le force de se diviser en deux branches, l'une qui pénètre jusque dans la Mer-Glaciale, l'autre qui redescend vers le sud en côtoyant l'Europe et l'Afrique, et vient sous la ligne compléter un vaste circuit au centre duquel se trouve comprise cette grande étendue d'eau sans courant que l'on désigne sous le nom de *Mer de sargasse*. Le circuit aérien possède aussi, et ne peut pas ne pas

(1) L'existence d'une navigation à voile sur un fleuve est une preuve évidente que le vent régnant de la contrée est directement opposé au courant de ce fleuve. Il suffit de voir dans le Bas-Nil les longues antennes des *dahabiehs* pour être averti que le vent du nord est le vent dominant de l'Égypte; de même les chalands de la Loire, entre Nantes et Orléans, témoignent de la prédominance des vents d'entre sud et ouest.

posséder sa mer de sargasse : c'est une sorte d'îlot aérien dont les dimensions varient avec l'ampleur et la force d'impulsion du courant qui l'entoure. Ce fleuve d'air roulant ses ondes agitées entre deux rives gazeuses relativement tranquilles, tout comme le *gulf-stream* dirige ses eaux bleues et chaudes entre les rives liquides formées par les eaux vertes et froides de l'Océan-Atlantique boréal, a aussi ses périodes de crues et de décroissance; la largeur et la force d'impulsion du courant varient entre des limites fort étendues, tandis que son lit, ce qu'on pourrait appeler son *thalweg*, éprouve, grâce à la mobilité des rives, des fluctuations considérables. Les vicissitudes de nos saisons sont étroitement liées aux modifications que subissent dans leurs positions relatives le circuit aérien et la zone qu'il circonscrit. Celle-ci constitue pour lui une rive droite convexe, tandis que l'air extérieur au circuit forme la rive gauche concave.

Le tracé des isobares sur la carte d'Europe donne une représentation de cet état de choses. Tandis que les cyclones sont figurés par des lignes concentriques où les pressions s'échelonnent par degrés décroissant de la circonférence vers le centre, la région circonscrite par le courant offre dans l'échelonnement des pressions, dans ce qu'on appelle le *gradient* ou la pente, une disposition inverse. Les isobares y ressemblent à ces lignes de cote ou d'égal niveau par lesquelles on représente sur un plan topographique un renflement du terrain. Il arrive parfois que cet îlot central, réduit à de moindres proportions par le développement plus considérable du fleuve qui l'entoure, soit compris en grande partie dans les limites de l'Europe. Quand ces circonstances se présentent, l'état de choses que nous nous efforçons de décrire prend un caractère frappant d'évidence. Autour de l'îlot central, dessiné par le contour des isobares de hautes pressions, on voit, à la direction des flèches qui marquent les vents, courir les ondes du fleuve ambiant dans le sens de l'ouest à l'est, en passant par le nord; c'est le mouvement direct des aiguilles d'une montre, et c'est pourquoi quelques météorologistes, trompés par une fausse analogie, ont appelé cette disposition si frappante des isobares un *anti-cyclone*.

Prenons pour exemple l'état atmosphérique du 11 mai 1873. Le centre de l'îlot des hautes pressions recouvre le sud-est de la France, où règnent des pressions supérieures à 770. L'isobare de 765 forme une immense courbe enveloppant la première, et qui traverse l'Espagne, la Sardaigne, la Toscane, le nord de l'Adriatique, la Bohême, l'Allemagne du nord, revient vers l'ouest à travers les îles britanniques. Autour de cette « plage, » le vent, généralement modéré, souffle du sud-ouest sur la Manche, de l'ouest en Danemark, du nord en Allemagne, du nord-est en Italie, de l'est au sud de

l'Espagne. Le lit du fleuve équatorial est largement établi sur la Norvége, la Russie septentrionale, d'où il descend vers le sud et la Mer-Noire, où son cours est accusé par la présence d'une bourrasque dont le centre paraît être vers Koutaïs en Géorgie.

Dans cette région que nous appelons la « zone centrale des calmes » règnent en général des temps sereins ou brumeux, suivant la saison. Les vents y sont variables, le plus souvent faibles, déterminés par des causes toutes locales, ou par des contre-courans que produit sur ses confins l'action du grand courant circulaire qui les côtoie. C'est dans les contrées que cette zone recouvre que se manifestent les brises de terre et de mer, le mouvement alternatif d'ascension et de descente de l'air sur les pentes des montagnes, phénomènes locaux qui s'effacent entièrement lorsque le déplacement de cette zone introduit la contrée dans le régime des grands courans généraux.

Cette esquisse grossière, ce croquis dont les contours sont crayonnés à grands traits, peut déjà nous fournir quelques données sur les caractères probables de la saison qui s'approche. Des fluctuations qui s'accomplissent au sein de masses atmosphériques si vastes ne sauraient amener brusquement de radicales modifications dans la situation générale; la lenteur de ces changemens nous permettra de saisir parfois vers quel genre de situation nouvelle nous sommes graduellement conduits. Ainsi au commencement de l'hiver, au moment où l'air des régions polaires, privé pour plusieurs mois de l'action directe des rayons solaires, semble prendre une part peu active à la circulation générale de l'atmosphère, l'observation attentive des allures du circuit équatorial nous fournit d'utiles renseignemens sur le caractère probable de la saison dans laquelle nous entrons. Si la branche occidentale du circuit, signalée à nos yeux par les bourrasques qu'elle charrie, s'étend largement sur l'Europe occidentale, pénètre à des latitudes élevées, et paraît posséder à la fois de l'ampleur et une grande force d'impulsion, notre hiver occidental sera doux et pluvieux, et les fluctuations peu marquées de ce courant pendant le repos, l'hivernage des régions polaires, nous garantissent la permanence de ces caractères. Si la branche ascendante est au large dans l'Atlantique et que le lit du courant de retour s'établisse du nord-ouest au sud-est à travers l'Europe centrale, les oscillations même faibles de ce courant peuvent nous faire passer de son lit sur la rive gauche, où nous rencontrons l'air froid des hautes latitudes; un hiver maussade, procédant par alternatives de gelées, de dégels, de neige et de pluies froides, nous est probablement réservé. Si le courant, manquant de vigueur, ne pénètre pas loin vers le nord et fait retour à l'est à travers l'Espagne et la Méditerranée, l'Europe centrale, située sur la rive gauche du cir-

cuit, subit l'invasion de l'air glacé du nord, — un vrai courant polaire cette fois, — et par suite un de ces hivers exceptionnels comme on en compte deux ou trois par siècle. Ces conditions m'ayant paru se manifester assez clairement pendant l'automne et même pendant l'été de 1870, j'ai pu annoncer dès le mois de juillet l'hiver rigoureux qui nous menaçait (1).

Enfin examinons le cas qui s'est présenté précisément pendant l'hiver que nous venons de traverser. On voyait la région des calmes se maintenir avec persistance sur l'Europe centrale, il devait en résulter que le courant équatorial irait adoucir la température de l'hiver suédois et russe, tandis que notre ciel resterait alternativement serein ou brumeux; nous ne devions donc avoir ni grandes pluies ni grands vents, et les froids peu intenses que nous pouvions subir devaient être simplement dus à l'excès du refroidissement nocturne pendant de longues nuits calmes et sereines sur le faible réchauffement produit par les rayons très obliques du soleil pendant de belles, mais courtes journées d'hiver : c'est ce qu'on nomme vulgairement les beaux froids, les froids secs. Dans ces conditions atmosphériques, il pouvait faire plus froid sous le beau ciel de l'Italie que sur les côtes sombres et pluvieuses des Orcades.

En somme, le fait capital qui ressort de cette discussion est celui-ci : tant que le fleuve équatorial étend ses ondes entre nos contrées et les régions de haute latitude, toute possibilité d'un grand hiver est écartée. Les choses n'ont plus malheureusement le même degré de simplicité vers l'équinoxe de printemps lorsque les rayons solaires, pénétrant complétement la région polaire, parvenue à son maximum de froid, disloquent les masses aériennes de cette zone mystérieuse, les dispersent et en livrent les lambeaux désunis aux assauts du fleuve équatorial qui les côtoie. Celui-ci les entraîne dans son cours, et amène jusqu'à nos latitudes ces spécimens de l'air polaire, tout comme les courans de retour de l'Atlantique ramènent vers le sud les glaces flottantes du Groënland. C'est l'époque de l'année où l'atmosphère de nos latitudes est le plus profondément troublée et où souvent le désordre et la confusion des isobares rendent la situation peu intelligible. Les expressions populaires qui s'appliquent aux caprices de l'atmosphère à cette époque de l'année : temps d'équinoxe, temps de semaine sainte, giboulées de mars,

(1) C'était en m'appuyant sur des considérations du même genre que j'avais cru pouvoir annoncer à quelques agriculteurs la sécheresse du printemps de 1870. Cette prédiction fut mise à profit par M. Goussard de Mayolles, qui dirige une exploitation importante à Brizay (Indre-et-Loire). Par l'emploi des engrais les plus solubles, des semis prématurés et d'un tassement considérable du sol à l'aide d'un rouleau de 2,000 kilogrammes, il put faire de ses terres une oasis verdoyante au milieu du désert aride qui l'entourait.

april's showers des Anglais, lune rousse, saints de glace du mois de mai, etc., caractérisent cette situation.

Au milieu des incertitudes et des tâtonnemens inséparables d'une étude aussi difficile que celle des mouvemens atmosphériques, qui dépendent de tant de causes complexes, nous devons nous attacher à dégager les grands faits généraux des faits secondaires qui tendent à les masquer ou à les défigurer. La marche et les variations des isobares semblent être le fil d'Ariane qui nous guidera dans ce labyrinthe. D'après cette méthode de prévision, le météorologiste ressemble à une vigie qui, placée de façon à pouvoir embrasser d'un seul coup d'œil le cours d'un fleuve capricieux, coulant entre des rives plates et indécises, serait en mesure de constater le sens dans lequel le déplacement du courant va se produire et par suite de signaler aux riverains le sort qui leur est réservé; malheureusement la distance à laquelle sa vue peut s'étendre est encore trop bornée : il doit désirer avant tout l'agrandissement du champ de sa vision. Nos cartes de météorologie synoptique ne comprennent guère que l'Europe, et il nous arrive souvent d'être dans la situation d'un observateur qui, l'œil fixé à l'oculaire d'une lunette immobile, étudierait un objet trop grand pour le champ de son instrument. Tous nos vœux doivent donc tendre au développement et au perfectionnement de notre système d'informations par voie télégraphique.

Est-ce à dire cependant que la méthode qui vient d'être exposée soit la seule qui puisse conduire à des prévisions du temps? Nous sommes loin de le prétendre. Le problème est attaqué sur plusieurs points et par des méthodes très diverses. Ainsi M. Renou a signalé la période quarantenaire qui sépare l'apparition des grands hivers et annoncé l'hiver si rigoureux de 1870 comme un retour de 1830 et de 1789. De son côté, M. Charles Sainte-Claire Deville, en partant d'un point de vue tout différent du mien, a pu annoncer à l'Académie des Sciences avec une précision très remarquée ce retour offensif de l'hiver qui a signalé la première quinzaine de mars. L'étude des isobares m'avait conduit, dans ce dernier cas, à une prévision identique (1). La concordance des résultats obtenus par des méthodes dont le point de départ est si différent fait espérer que le problème de la prévision du temps pourra recevoir quelques heureuses solutions partielles, au grand avantage de l'agriculture, de la navigation et du commerce, — ajoutons aussi, au grand avantage de la météorologie elle-même, qui pourra ainsi acquérir à la reconnaissance publique les titres sérieux qui lui manquaient encore.

F. MAURICE DE TASTES.

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, séance du 9 mars 1874.

CÉLINE LACOSTE

SOUVENIR DE LA VIE RÉELLE.

I.

— Tu ne t'es pas trompé, dit le docteur Durin après l'auscultation.

— Ainsi?.. reprit anxieusement le malade.

— Touche toi-même. Pas un symptôme ne manque; tu as une hypertrophie du cœur.

En disant ces mots, le docteur Durin fixait les yeux sur son ami. Ce dernier ne frissonna pas; il se rajusta en silence, puis ces deux hommes s'assirent et se regardèrent longuement. Ils se revoyaient après de nombreuses années. Médecins tous les deux, ils avaient étudié ensemble, puis la vie les avait séparés. Jean Lacoste s'était établi en province. Henri Durin était resté à Paris; il y avait conquis assez vite la célébrité et la fortune : depuis vingt ans, il habitait, rue de Grenelle, un petit hôtel entre cour et jardin. C'était alors un homme de cinquante-six ans, grand et maigre, toujours rasé. Sa tête fine, ses lèvres minces et ses yeux durs contrastaient singulièrement avec la bonhomie un peu rustique empreinte sur le visage du médecin de campagne, son ancien camarade. Celui-ci s'était affaissé sur sa chaise, et ne cachait rien de son désespoir.

— Je le savais, dit-il tristement, depuis ma maladie de l'année dernière, et pourtant je n'y voulais pas croire. Que deviendront ma femme et ma fille?

— Je te croyais riche? interrogea l'autre.

— Ah! ce n'est pas la question d'argent qui m'inquiète : elles seront à l'aise; mais notre bonne vie, notre vie si douce de quinze années!..

C'était pitié de voir cet homme, vigoureux d'apparence, brisé

ainsi par une douleur sans égoïsme. Bien qu'endurci par une expérience continuelle des maladies et des angoisses, le docteur Durin supporta ce spectacle avec peine. Ne semble-t-il pas en effet, lorsque l'homme retrouve les compagnons de sa jeunesse après une longue absence, qu'il rajeunisse un moment à leur contact, et qu'il sente renaître en lui cette âme d'autrefois avec laquelle il les a aimés? Le célèbre médecin n'échappait pas à cette émotion; aussi tremblait-il un peu quand il se leva pour congédier son ami. — Mon pauvre Lacoste, dit-il, je ne suis pas libre, mes malades m'appellent; disons-nous adieu... Tiens, continua-t-il brusquement, embrasse-moi.

L'un et l'autre pleuraient en se quittant. Le docteur Durin accompagna son ami de province jusque dans la cour, puis il monta lestement dans son coupé, qui partit à grand bruit. Le docteur Lacoste regarda l'équipage disparaître au coin de la rue Bellechasse, et s'éloigna seul, à pied.

C'était un dimanche, le soir, au mois de mars, vers cinq heures. Je ne sais pas à Paris d'instant plus mélancolique, lorsque la journée a été belle, et que le ciel reste longtemps clair. Une foule joyeuse remplit les rues. Les petits bourgeois et les ouvriers, en habits de fête, reviennent de la campagne, satisfaits et fatigués. Il se fait là une sorte de repos entre le travail de la veille, qui assourdissait la ville de son tumulte, et le travail du lendemain, qui jettera de nouveau sur le pavé la cohue inquiète des gens d'affaires. C'est alors surtout qu'au milieu des passans oisifs et des boutiques fermées le promeneur qui suit ses pensées aperçoit mieux l'inanité finale et suprême de ses propres efforts : que d'existences étrangères à la nôtre et sans doute pareilles s'agitent dans ces maisons à sept étages! Sommes-nous assez inconnus à cette multitude de nos semblables? Toutes ces idées assiégeaient le docteur Lacoste pendant qu'il parcourait machinalement les trottoirs. Une impression surtout lui fit mal. Dans une des rues qui avoisinent Saint-Sulpice, une porte ouverte lui permit d'entrevoir l'intérieur d'un pensionnat religieux : le jardin était petit, mais déjà vert, des oiseaux chantaient, des bordures de violettes couraient le long des plates-bandes, un essaim de jeunes filles s'était échappé sur les pelouses; au milieu d'elles apparaissaient quelques sœurs dans le costume de la communauté, bleu et noir avec la coiffe noire et blanche; puis la porte se referma. Cette vision d'une existence heureuse et reposée rappela trop vivement au malade sa femme et sa fille, qui le croyaient à Paris pour des affaires d'argent : c'était l'heure où chaque dimanche, après les vêpres qui finissent tard, elles allaient par les temps secs le long de la route plantée de peupliers. Il les voyait là-bas, dans ce coin

isolé de l'Auvergne. Elles marchaient sans doute maintenant, calmes, contentes, et parlaient de lui. Le soleil couchant projetait devant elles l'ombre démesurément allongée des arbres, et leur promenade à pas lents, sur ce chemin silencieux, semblait au père le symbole de la vie bonne et honnête qu'il lui faudrait quitter bientôt.

Alors sa solitude au milieu de ce désert peuplé lui fit horreur; il se souvint de son fils, qui achevait à Paris ses études de médecine, et, bien qu'il eût, par des raisons particulières, résolu de cacher au jeune homme son voyage et sa maladie, il courut pour le voir. L'étudiant était sorti. — Il est avec quelque maîtresse, — pensa le docteur, que l'excès de son chagrin rendait injuste, et il ne laissa pas son nom. Il avisa une voiture. Deux heures après, il prenait le train pour Clermont.

La nuit s'écoula sans qu'il fermât les yeux : il n'avait pas mangé depuis le dimanche matin; une légère fièvre le tenait éveillé, et le bruit monotone des roues approfondit tellement la rêverie que cet homme, déjà ému par la certitude de sa fin prochaine, attendri outre mesure par l'attente de ce qu'il aimait le mieux au monde, sa femme et sa fille, se prit à revenir, pour la première fois peut-être, sur toute sa vie, qu'il passa en revue d'un coup, avec la lucidité extraordinaire de mémoire qui se remarque chez les malades et chez les voyageurs.

Orphelin de père et de mère, il avait grandi sans famille, peu aimé, peu heureux, entre les quatre murs d'un collége de province. A vingt ans, il s'était réveillé de ces dix années de prison riche et libre. Il voulait tenter la gloire littéraire, et partit aussitôt pour Paris avec un recueil de vers dans sa valise. On était en 1829. Pour avoir pleuré sur les *Méditations*, derrière ses dictionnaires, durant les longues études du soir, et défendu les *Orientales* à coups de poing dans la cour du lycée, il se croyait poète. Il l'était au sens habituel et dangereux du mot, qui pour la plupart désigne simplement une créature nerveuse et fine, facile à la douleur comme à la joie, et sans cesse remuée par les nobles sympathies. Il manquait de la puissance d'expression qui ne s'acquiert pas, et il n'eût jamais consenti à cette analyse continuelle de son propre cœur qui jette l'écrivain hors de la vie et l'introduit dans l'art. Aussi sa ferveur littéraire dura-t-elle peu. — Les poètes m'ont guéri de la poésie, — disait-il en plaisantant, car il avait connu de près quelques-uns des jeunes maîtres les plus célèbres, et sa simplicité de provincial se révoltait contre la double existence de ces Parisiens, gens de plaisir autant que de pensée, assez élégans et assez discrets pour ne s'exalter qu'une plume à la main dans la solitude de leur cabinet de travail.

Il avait rencontré un étudiant pauvre et sérieux, ce même Durin qui devait lui signifier son arrêt de mort. A sa suite, il s'était lancé dans la science. Il n'était pas assez fort pour ces études : elles lui furent funestes. Élevé par le vieil aumônier de son lycée, resté chrétien jusqu'à l'âge d'homme, il abjura ses croyances une à une sous la parole de son ami. Il appartenait à cette époque et à cette famille d'esprits dont le délicat et malheureux Jouffroy a écrit la confession; un sentiment trop sérieux de la vie lui interdisait comme un crime le doute et l'indifférence. La foi déracinée entraînait et arrachait avec elle les parties les plus nobles et les plus vives de son cœur. Il connut les révoltes aussitôt réprimées, les retours désolés vers un passé à jamais évanoui, les regrets si voisins des remords, et toute cette lamentation dont l'écho magnifique remplit encore les chants de nos grands poètes. Lui aussi, comme Henri Heine, il tendit les mains vers les étoiles indifférentes; lui aussi, il étouffa dans cet univers géométrique où l'emprisonnait la science, et il cria : — Est-ce là une réponse? — La lueur mystique s'était éteinte pour ne plus se rallumer.

Ces idées dévorantes le préservèrent presque absolument de la passion et de la débauche. Cinq années durant, il apprit et il travailla sans relâche; puis son cœur se détendit, la tendresse domina, et, las de cette science pure qui le glaçait, il quitta Paris. On était à un moment du siècle où les résolutions extrêmes et les généreuses utopies n'étonnaient pas les jeunes gens : celui-ci se fit médecin de campagne à Eyda.

Eyda est un petit village d'Auvergne, situé à 22 kilomètres environ de Clermont, parmi les montagnes et les bois, au bord d'un lac. Le lac d'Eyda n'est pas très grand, mais l'eau en est d'une pureté admirable. Ce n'est pas l'azur sombre du lapis, la turquoise est plus pâle, un beau saphir trempé de soleil donnerait seul l'idée de cette nappe d'eau transparente. Des ajoncs en garnissent les bords, et trois vieilles barques de pêcheurs s'y promènent en toute saison. Le docteur Lacoste fit bâtir au bord de ce lac une maison entourée d'un verger. Il desservait quelques bourgs de la plaine et plusieurs hameaux perdus dans les montagnes. Comme sa fortune personnelle lui permettait de ne pas exiger beaucoup de ses malades, il fut vite célèbre dans tout le pays. L'action utile et la contemplation des champs apaisèrent par degrés ses tristesses philosophiques, dont toute l'amertume s'amassa au fond de son âme sans plus remonter à la surface. Bientôt il se maria. Il choisit une fille bourgeoise; il la voulut très simple, par haine des poètes et des romanciers, qu'il avait trop aimés autrefois. Il fut, non pas heureux, mais content, et la seule douleur un peu vive de cette époque lui vint de son

fils. Ce garçon, comme il arrive souvent, ressemblait à sa mère, mais les qualités de la femme de ménage aboutissaient chez l'enfant à l'égoïsme étroit, commun et intéressé. Son père avait d'abord voulu l'élever, puis il reconnut vite chez Pierre une irréparable médiocrité, avec un fonds de méchanceté froide. Il se dégoûta de cette éducation, que ses occupations forcées rendaient difficile et peu efficace. Il mit son fils au lycée, comme interne, puis l'envoya à Paris, et le jeune homme, à qui son père servait une pension assez forte, restait quelquefois une année et plus sans rentrer à Eyda.

Quelques années après ce fils, une fille était venue, que Mme Lacoste avait appelée Céline. Et dans cette route de Clermont à Paris, qu'il savait bien accomplir pour la dernière fois, ce n'étaient pas les souvenirs de sa triste jeunesse ou de son mariage sans flamme qui s'offraient le plus volontiers à la mémoire du docteur Lacoste : il les évoquait par contraste, pour que la figure de sa fille se détachât au milieu d'une plus pure lumière. — L'amour d'un père ou d'une mère a cela de précieux et de rare que, n'étant point né d'attraits présens et passagers, il embrasse les enfans tout entiers depuis la première heure de leur vie. Aussi M. Lacoste retrouvait-il sous toutes ses formes l'image de cette fille qu'il avait aimée à tous les instans, et il revoyait les diverses toilettes qui avaient le mieux convenu aux divers âges de sa gracieuse beauté. Comme ces souvenirs affluaient en lui avec une abondance extraordinaire, il ressentit un bonheur amer à les rappeler par ordre, pour mieux approfondir sa douleur, et de crainte que la confusion des temps ne lui dérobât un des chers détails de ce passé.

Comme il s'ennuyait de nouveau lorsqu'elle lui était née! Il aimait sa femme sans doute, mais il gardait tant de choses sans les jamais dire, qu'il la considérait malgré lui comme un être un peu inférieur. Il s'était répété si souvent qu'il aurait un second fils, mais que ce fils ressemblerait au premier; il y eut donc pour lui dans la venue de Céline quelque chose de doux et d'inespéré, et cette âme d'athée, habituée à toujours attendre le pire, jouit délicieusement de ce bonheur auquel elle avait renoncé par avance.

Dans les premières années cependant, Céline grandissait sans qu'il l'aimât autant qu'il devait faire plus tard. Elle n'était guère à ses yeux qu'une gentille enfant. Ce fut par un soir d'automne, quand elle avait cinq ans, qu'il comprit pour la première fois l'exquise sensibilité de son enfant. Ce soir-là, il rentrait de ses visites profondément attristé : une jeune paysanne qu'il avait soignée et sauvée de la mort le mois d'auparavant s'était enfuie à Paris avec le fils d'un riche notaire. Le médecin se repentait presque d'avoir rendu cette malheureuse à la vie. Il se demandait si nous faisons du bien ou du

mal aux hommes en altérant l'ordre marqué par la nature. Pendant que sa femme surveillait les derniers apprêts du repas, et que le domestique pansait le cheval en sifflant, il s'était assis sur un banc de pierre devant le rez-de-chaussée. La croisée était ouverte derrière lui, en sorte qu'il dépassait des épaules l'appui de la fenêtre. Le soleil se couchait sur le lac, et le ciel, que l'eau réfléchissait tout entier, avait revêtu ces teintes étranges dont Léonard de Vinci a seul rendu l'incomparable délicatesse. L'horizon était vert et rose. Les rainettes criaient doucement, et leurs murmures singuliers montaient vers les premières étoiles avec une suavité triste qui accompagnait bien ce paysage d'octobre. Une larme coulait le long de la joue du médecin, quand il entendit un gémissement; il se retourna : sa fille était montée sur une chaise de la chambre, derrière lui, pour le surprendre et l'embrasser. Elle l'avait vu pleurer, et elle sanglotait.

Elle ne voulut jamais expliquer ses larmes. La pudeur des enfans est infinie; aussi souvent ignore-t-on combien ils souffrent, sans se plaindre, d'une parole dure ou d'une indifférence. A partir de cette soirée, le docteur considéra sa fille avec plus d'attention, il l'étudia, et découvrit en elle une nature si choisie et si fine, qu'il l'admira comme une fleur unique dont il écartait tout souffle trop froid, toute émotion trop violente. Il reconnaissait chez elle, transformées en regards, en gestes, en intentions natives, les pensées délicates qui avaient visité sa jeunesse. Elle était, visible et présente, l'âme qu'il avait rêvée pour lui-même et qu'il n'avait jamais eue, toute de pureté et de beauté. Il savait déjà qu'une hérédité matérielle compose le sang des enfans du sang des parens, il apprit que les idées aussi passent dans la famille, et que la grâce innée dont nous nous étonnons est faite des vertus des aïeux qui composent l'âme des générations nouvelles.

Comme il vieillissait alors, et qu'un jeune médecin s'était établi à Saint-Amand, petite ville voisine d'Eyda, il était plus libre et vivait davantage avec sa fille. Ils entreprenaient de longues promenades. Dès les premiers temps, elle marchait bien; ils parcouraient les volcans d'Auvergne, dont les cratères, aujourd'hui éteints, affectent les formes bizarres des paysages lunaires. Ils partaient, par les matinées d'avril surtout, pour déjeuner hors de la maison. Au printemps, après les premières pluies, les pelouses fleuries des montagnes sont d'une merveilleuse fraîcheur : les bestiaux, lâchés en pleins pâturages, apparaissent sur les pentes; les clochettes des vaches s'entendent de loin, et l'eau des lacs est aussi bleue que le ciel. Sur les hauteurs où poussent les pensées sauvages, ils allaient, son enfant et lui, et causaient, car c'était une conversation con-

tinue. Céline, sérieuse déjà, posait à son père des questions qui affermissaient encore chez ce dernier certaines convictions acceptées d'avance. Les enfans bien nés pensent si droit que leurs impressions renouvellent en ceux qui les aiment l'évidence diminuée de la justice. Aussi parfois arrivait-il à cet homme longtemps éprouvé de se sentir pénétré de l'immense bonté de la nature, au point qu'il prenait sa fille et l'embrassait avec emportement. Il ne pouvait se rassasier de la possession de cette âme, dont les moindres momens lui appartenaient. Est-il un sentiment plus exquis et plus humain en effet que celui d'un père pour sa fille, alors qu'il y pressent la femme encore à venir, et qu'il voit sous ses yeux, sous ses pensées, éclore cet esprit qui emprunte seulement aux choses leur charme et leur fleur de beauté? Le père de Céline avait connu l'anxiété et le malaise de nos poètes modernes, il s'en reposait au spectacle des naïves émotions de sa fille. Il respecta pieusement cette naïveté. Sceptique, il la voulut catholique; rêveur, il défendit qu'on lui apprît la musique. Il pensait que les distractions de l'art affinent et exaspèrent encore les sensations. Peut-être se trompait-il; les sensations inexprimées ne torturent-elles pas davantage, et l'art ne nous guérit-il pas de nos misères en nous habituant à les contempler dans notre imagination, comme si elles nous étaient étrangères?

Maintenant ces joies de chaque jour allaient finir. Le médecin en goûtait mieux la triste douceur. Il se reprochait de n'avoir pas aimé assez cette fille qu'il devait quitter si vite. Il demeura seul toute la nuit dans le wagon où il était monté, et parfois, hors de lui-même, il s'étendait sur les coussins, la tête dans les mains, pour sangloter comme un enfant. Au petit jour, il arrivait à Clermont. Des courses forcées pour ses paysans, des visites, quelques emplettes le retinrent à la ville toute la matinée et une partie de l'après-midi. Il n'entra dans Eyda qu'à la nuit tombante. Les lanternes de la voiture étaient déjà allumées, et c'est dans une clarté tremblotante et presque sinistre que lui apparut le visage de Céline, lorsque le cheval s'arrêta devant la porte de la maison.

II.

Céline avait alors dix-huit ans; elle était petite, les épaules et la poitrine un peu étroites. Il semblait qu'elle eût juste assez de corps pour porter sa tête, qui était charmante. Ses traits n'étaient pas réguliers, ils plaisaient par l'expression d'une bonté vraiment céleste. Son sourire surtout était divin; il ne s'arrêtait pas sur les coins des lèvres, il animait et il éclairait à la fois les joues, le front, les grands yeux bruns, tout le visage. Ses cheveux châtains étaient

simplement relevés et tordus au-dessus de la tête. Ces beaux cheveux faisaient la seule coquetterie de la jeune fille.

Elle accueillit son père avec une gaîté attendrie et contenue; mais, par une divination réelle de son amour, à peine l'eut-elle embrassé : — Tu souffres? dit-elle vivement.

— Moi! fit le docteur en tressaillant, ce n'est rien. Ce long voyage m'a fatigué; j'ai si peu dormi!.. Où est ta mère?

— Chez le père Antoine, tu sais. Il va plus mal. Il ne passera pas la nuit. — Puis, en secouant la tête, Céline ajouta : — Sa fille était ma camarade de première communion; elle n'avait plus que lui au monde. Que deviendra-t-elle maintenant? Elle l'a fait administrer ce matin.

M. Lacoste ne répondit pas, cette rencontre d'un malheur semblable au sien dans la maison d'un pauvre laboureur le toucha vivement. On débarrassait la voiture, ce désordre et l'obscurité qui gagnait lui permirent de dissimuler l'altération subite de ses traits. Ils dînèrent, et s'établirent ensuite, comme de coutume, dans la grande chambre du premier étage. Le docteur Lacoste s'assit, et il regarda longtemps, sans rien dire, ce tableau d'intérieur, tout disposé pour un peintre : la table rapprochée de la cheminée, l'éclat du feu mêlé à la lumière plus douce de la lampe, les vieux meubles perdus dans ce demi-jour, sa femme et sa fille assises à leur ouvrage. Au dehors, la nuit avait enseveli la campagne dans un silence infini, que troublait à peine par instans le gémissement d'un char attardé.

Céline et sa mère causaient seules; elles projetaient ensemble un grand voyage. Un oncle de Mme Lacoste, qui se faisait vieux, demandait sans cesse Céline pour une saison. La liaison des idées amena l'entretien sur les misères d'une vieillesse isolée; de là, les deux femmes aventurèrent leur pensée sur l'avenir obscur de leur propre famille. Mme Lacoste voyait d'avance Céline mariée auprès de la maison natale, fière et heureuse à la fois comme fille, comme femme et comme mère. — L'illusion de cette causerie était trop légitime et trop menteuse pour que le père pût y assister sans désespoir. Il se savait condamné, et, pendant que la voix attendrie de Céline ou de sa mère s'arrêtait complaisamment sur quelque détail de bonheur intime, le médecin se représentait exactement, par une ironie douloureuse, la fin de ceux qu'il avait soignés pour le mal dont il mourrait lui-même. L'angoisse physique l'effrayait peu; mais il comprenait qu'il est difficile de mourir lorsqu'on meurt seul et qu'on est aimé.

Convenait-il de laisser leur sécurité à ces deux femmes? Une lutte pénible le déchirait. S'il se taisait, il reculerait seulement l'ex-

plication. Ses manières et son régime allaient changer; ignorantes, les deux femmes s'en inquiéteraient davantage. L'incertitude de leur crainte entretiendrait leur espérance : elles souffriraient plus. S'il parlait, elles seraient bouleversées dès l'abord; mais ne s'accoutumeraient-elles pas à l'idée de le perdre durant les longs mois de sa maladie? Il y a aussi un invincible désir qui pousse l'homme à raconter ses douleurs; extraordinaires déjà par eux-mêmes, l'isolement et le silence deviennent horribles, s'ils sont compliqués de désespoir. M. Lacoste voulut en finir; il parla, il avoua d'un coup toute l'histoire de sa maladie, et ses craintes, et le motif de son voyage à Paris, et l'arrêt du docteur Durin. Il parlait d'une voix presque calme, sa résolution et son aveu l'avaient soudain apaisé. Il lui semblait qu'il donnait une consultation pour un autre; le métier l'emportait sur la douleur.

Il fut effrayé des effets de sa parole : Mme Lacoste pleurait, la tête dans les mains; Céline avait laissé tomber à terre sa broderie, elle n'avait pas bougé durant tout le récit de son père, elle le regardait, et de grosses larmes coulaient abondamment le long de sa figure. Il lui tendit les bras, elle s'y jeta, et l'explosion de son chagrin fut si violente que tout ce corps frêle de jeune fille était agité par les sanglots. Il crut qu'elle mourrait, et il lui ordonna presque sévèrement d'aller reposer.

Lorsque la jeune fille eut dit ses prières du soir et se fut couchée, elle ne put dormir. Elle se représenta la mort prochaine de son père avec une précision incroyable; elle pleura, elle gémit comme auparavant, et elle goûta une sorte de plaisir à écouter le bruit de sa douleur. Enfin le trouble la jeta hors de son lit; elle courut à la croisée, qu'elle ouvrit. Sa chambre était en vue de l'église et du lac à la fois. La lune pleine, mais à peine levée, donnait à cet horizon nocturne un aspect mystique et désolé. Des parfums de printemps venaient de la plaine, et se mêlaient aux senteurs de bois, de ravines, que les vents entraînaient du fond des gorges des montagnes; mais Céline n'y prit pas garde. Elle regardait sur la blancheur de la route se détacher fortement les croix du petit cimetière, éclairées en arrière par la lune. Les tombes du village étaient dans l'enclos même de l'église, sur le bord du chemin, mais l'édifice les cachait durant la journée. Céline fut épouvantée. Cette image funèbre et religieuse éveilla en elle des craintes singulières. Elle pensa que bientôt son père dormirait là. La croix lui rappela le Christ, et, l'incurable souci de se rassurer contre l'éternelle séparation la transportant, elle sourit douloureusement au paradis qu'elle apercevait dans son rêve, lorsque tout à coup ces images évoquèrent en elle le souvenir de l'irréligion de son père. Il ne communiait jamais, il ne mettait jamais les pieds à l'église. Céline n'avait pas

osé le juger jusqu'alors, elle le vénérait; mais à cet instant, par un sacrilége sublime de sa douleur, elle songea qu'il serait damné. Il mourrait sans les derniers sacremens. — Damné! — La profondeur de ce mot, qu'elle répéta plusieurs fois, se révéla à elle si brusquement qu'elle ferma la fenêtre avec effroi; elle courut à son lit, toute glacée. — Ah! murmurait-elle en s'endormant enfin, brisée de fatigue, je le sauverai!

Le lendemain, lorsque Céline, à son lever, ouvrit toute grande la croisée de sa chambre pour respirer l'air frais qui venait du lac, la matinée était charmante, les premiers gazons et les premières feuilles luisaient au soleil, trempés de rosée. De légères vapeurs transparentes flottaient sur l'eau; à l'horizon, des bandes roses s'effaçaient dans l'azur fin, presque gris-perle, du ciel. La jeune fille était d'ordinaire heureuse pour la journée quand ses premiers regards rencontraient un paysage riant et reposé. Élevée en pleins champs, elle vivait réellement de soleil : aussi sa douleur violente s'évanouit-elle à demi sous cette influence bienfaisante de la lumière et du printemps. Dans toute situation de la vie, même triste, même désespérée, il y a un côté moins sombre que notre âme recherche ou évite selon qu'elle veut s'affliger davantage ou se consoler un peu. Le principe de l'extrême tristesse réside en nous-mêmes plus que dans les choses. Céline réfléchit aux paroles de M. Lacoste sans cette inquiétude terrible qui la veille l'avait précipitée hors de son lit, épuisée et sanglotante. Il faut tout dire : ce n'était plus la maladie de son père dont le souvenir l'obsédait. Cette crainte humaine était comme emportée et noyée dans la crainte surnaturelle de la damnation. Chez cette jeune fille mystique, il régnait une exaltation religieuse semblable à celle dont étaient animées les mères du moyen âge, qui tuaient leurs enfans pour leur assurer le paradis. Ce fut donc avec un soulagement délicieux que Céline se dit : — Suis-je folle! — Elle regardait une barque de pêcheur s'avancer sur le lac d'un mouvement doux et balancé. — Mon père m'aurait-il élevée pieusement, s'il n'était religieux lui-même? Comme beaucoup d'hommes du monde, il ne pratique pas; mais il sera facile de le ramener à Dieu.

Au fond de sa pensée d'ailleurs, Céline était d'une foi trop entière pour admettre une seule minute que son père ne crût pas à la vérité de la religion. La tolérance est une vertu de sceptiques, elle s'établit dans les sociétés délicates, mais amoindries. Lorsque le principe de la certitude n'est encore ni atteint ni déconcerté, l'esprit ne comprend pas qu'un être humain, intelligent et de bonne foi, doute en présence de l'évidence. Le docteur Lacoste n'était pour sa fille ni un imposteur ni un fou : donc il croyait.

La tristesse de Céline fut ainsi adoucie par l'espérance, et les

premières semaines qui suivirent le retour de M. Lacoste s'écoulèrent presque heureusement pour le père et pour l'enfant. Le printemps fut magnifique cette année-là, et la beauté de la saison, en même temps qu'elle retardait chez le père les progrès du mal, entretenait chez la fille une invincible confiance. Leur vie n'avait guère changé : ils se promenaient comme autrefois; mais les montées étaient interdites à M. Lacoste : aussi avait-il annoncé qu'il se retirait et qu'il ne visiterait plus ses malades. Il réglait des affaires d'argent, et il consacrait ses dernières forces à rédiger un ouvrage sur la flore d'Auvergne, pour lequel il avait composé avec sa fille bien des herbiers. Comme elle l'aidait dans cette occupation, ils se quittaient peu. Cependant, persuadée qu'un mot d'elle suffirait à décider la conversion du médecin, elle ne prononçait pas ce mot : dès le premier jour, le docteur avait défendu qu'on lui parlât jamais de sa maladie.

Pouvait-il empêcher les deux femmes de se confier leurs craintes l'une à l'autre alors qu'il n'était plus là? Durant les après-midi, tandis qu'il recevait ses fermiers ou son notaire, elles demeuraient seules au rez-de-chaussée, elles travaillaient, elles rangeaient dans les hauts et profonds bahuts le linge et les vêtemens, elles les réparaient, et la conversation allait comme l'aiguille. Mme Lacoste avait toujours été la confidente des pensées de sa fille, et cette dernière voulut un jour la questionner sur le point obscur et douloureux de sa pensée.

— Maman, — lui dit-elle subitement et sans préparation parce que le sentiment était trop fort, — crois-tu que tous ceux qui meurent sans confession soient damnés?

— Pourquoi me demandes-tu cela?

— Pour rien, pour savoir, — fit Céline en rougissant. — Ma mère ne me comprend pas, se dit-elle.

— Ah! Jésus Dieu! — reprit la mère, — c'est pour ton père que tu fais cette question. Vois-tu, Dieu est si bon! Quand on a toujours été charitable et honnête, que l'on se confesse ou non, qu'importe?

Il y eut un silence interrompu seulement par le bruit monotone de la vieille horloge, placée dans un coin de la chambre. C'était dans la salle à manger que les deux femmes causaient ainsi. La mère, qui depuis un an portait des lunettes pour travailler, les avait ôtées et les essuyait avec son mouchoir. Céline cousait en tremblant; elle était toute révoltée. Mme Lacoste avait parlé comme une excellente femme, mais incapable de pousser une idée à ses dernières conséquences. Céline sentit que ces paroles avaient creusé entre elles un abîme; elle n'essaya pas une seconde tentative. Elle n'implora pas non plus les conseils de son confesseur; ce prêtre, qui l'avait vue naître, la traitait un peu comme une pe-

tite fille bien sage. Il était très honnête et très convaincu, mais peu intelligent des troubles du cœur. Les paysans et les bourgeois de campagne qu'il dirigeait ne l'avaient guère habitué aux complications que la pensée introduit dans la sensibilité. Céline donc, réduite à ses propres ressources, inventa une ruse qui lui sembla infaillible.

C'était l'habitude que le dimanche elles allassent à la grand'-messe, sa mère et elle; la domestique assistait à la messe basse. Quelquefois Mme Lacoste, pressée par les soins du ménage, s'était rendue à cette première messe, et Céline, trop pieuse pour manquer la grand'messe, y avait été accompagnée par la domestique. Pour rien au monde, M. Lacoste n'aurait souffert que sa fille sortît seule, même dans ce petit village d'Eyda. Il conservait à cet endroit une crainte puérile, insurmontable, depuis qu'une bête échappée avait blessé Céline encore enfant. Par la même raison, il s'était interdit de posséder une barque sur le lac. Sa sollicitude était inquiète, irréfléchie et passionnée comme celle d'une mère. Céline le savait et comptait sur cet amour exagéré. Depuis longtemps, la domestique, villageoise des montagnes, demandait quelques jours de liberté pour revoir sa mère et son pays; Céline fit en sorte que ce congé tombât un samedi et un dimanche.

— Alors j'irai à la messe basse, dit Mme Lacoste; mais toi, qui te conduira à l'église?

— Eh bien! Mme Doucet par exemple. — C'était le nom d'une vieille dame dont la petite-fille, morte depuis deux ans, avait joué longtemps avec Céline. La bonne dame, en souvenir de cette liaison, aimait beaucoup la fille du médecin et s'asseyait près d'elle à l'église; souvent elles faisaient route ensemble.

Le dimanche matin, quand le coup de la grand'messe sonna, Céline était seule dans la chambre de son père, habillée, son livre d'heures à la main.

— Ah! quel malheur! s'écria-t-elle.

— Qu'y a-t-il, mon enfant? demanda le père.

— Il y a que je suis une étourdie. Nous avons laissé Suzette partir hier, maman a entendu ce matin la messe basse...

— Et tu n'as personne pour te conduire à l'église; tu ne peux pas aller seule cependant. Eh bien?..

— Quoi, papa? demanda-t-elle en rougissant de cette question, qui était un vrai mensonge.

— Apporte-moi ma canne, mon habit et mon chapeau. Je te conduirai.

— Que tu es bon! répondit-elle en l'embrassant vivement. — Jamais elle ne l'avait tant aimé.

— Tu n'es qu'une rusée, — lui dit tout bas sa mère sur le pas de

la porte, et Céline rougit encore; elle était trop heureuse. Elle se représentait par avance l'étonnement des paroissiens. Elle en jouit aussitôt, car l'arrivée de M. Lacoste à l'église sembla si extraordinaire que toutes les têtes se retournèrent.

— Il faut qu'il soit bien malade, murmurait-on. — Le secret de son voyage à Paris n'avait pas été si bien gardé que les voisins n'eussent deviné ou appris la vérité par les domestiques. Quelques paysans libres penseurs qui jouaient au bouchon sur la place pendant le service se moquaient : — Ah! ah! le curé veut que M[lle] Céline prenne le voile. C'est un bon héritage pour *eux*, ajoutaient-ils avec mépris.

La pauvre petite n'y pensait pas. Abîmée dans cette pensée unique qu'elle sauvait l'âme de son père, elle connut plus que jamais les effusions du cœur et les tendresses exaltées de la prière. Si elle était descendue en elle-même, elle aurait frémi de contempler l'étendue et l'ardeur de la passion mystique dont elle jouissait alors avec folie. Le mauvais orgue touché par le maître d'école la transportait. Elle ne savait pas apprécier les nuances des phrases, il lui suffisait qu'un peu d'harmonie enveloppât et caressât son rêve. Sans image distincte des choses, sans raisonnement, elle se perdait dans une délicieuse extase qui lui tirait des larmes. M. Lacoste, lui, ne devinait pas les émotions de sa fille. Tout le temps que dura la messe, il resta debout, les bras croisés. Il ne voyait dès longtemps dans cette cérémonie qu'un frein pour le peuple.

Aussi, le dimanche suivant, ne fut-il pas médiocrement surpris quand sa fille lui fit la même demande. Céline en effet fut imprudente. Elle voyait déjà son père tel qu'elle le souhaitait. Son désir avait été trop aisément réalisé une première fois; elle était d'ailleurs de ces créatures trop violentes pour qui la distance entre le rêve et la vie est toujours un étonnement. Sa mère l'avertit en vain. A la même heure que le dimanche précédent, la fille était devant le père.

— Es-tu prêt pour la messe ce matin? lui demanda-t-elle en souriant.

Il la regarda d'un air indifférent qui la troubla.

— Tu n'as donc pas ta mère?

— Si, mais... — Elle était confondue et n'acheva pas. Elle s'enfuit en pleurant : il n'en fallut pas davantage au père pour comprendre une partie de la vérité. Pourtant cet homme, si intelligent et si habile d'ordinaire, fut trompé par le souvenir des plaisanteries de Voltaire et de Stendhal. Il eut la naïveté de croire sa fille victime d'un complot de prêtres qui la poussaient à le convertir. Il ne vit ni la vraie place ni la vraie profondeur du mal. Il laissa ainsi passer

le moment où il aurait guéri peut-être cette « folie de la croix » qui grandissait chaque jour.

Céline cependant partait désolée. Elle comprenait que la victoire était difficile et que le cœur de son père n'était pas chrétien. Comme il arrive quand on a trop espéré, elle craignait trop, et, incapable de contenir le flot de ses impressions, elle voulut consulter son confesseur.

La chapelle était déserte quand elle y entra, par un jour orageux d'été, vers cinq heures de l'après-midi. Quelques vieilles femmes étaient agenouillées sur la pierre et priaient silencieusement. Céline tremblait quand la grille du confessionnal s'ouvrit. Elle avoua tout au prêtre, et ses premières espérances, et son succès, et son découragement. Cet aveu ne sortit pas simplement et naturellement de son cœur, elle n'avait pas la conscience exacte et complète de ses propres sentimens. Le prêtre y vit plutôt un enfantillage respectable qu'une passion, mais il comprit que ce zèle insensé irriterait le père, et il eut la franchise de répondre à Céline par une gronderie. Il lui cita le précepte du Décalogue : « tu honoreras ton père et ta mère; » il lui rappela le dogme de l'église : « nul ne doit penser de l'âme d'un autre qu'elle est damnée; » enfin il la blâma d'avoir jugé celui qu'elle devait respecter, et il lui refusa l'absolution.

En d'autre temps, la jeune fille aurait plié sous cette punition, terrible pour elle; mais l'idée fixe l'envahissait, l'obsédait : elle osa penser par elle-même. Elle consulta les livres imprimés, auxquels elle portait un naïf respect. Elle se sentait isolée, et toujours elle se heurtait à ce texte qui dit qu'un péché mortel sans contrition parfaite mène à l'enfer, — et comment son père aurait-il la contrition parfaite, puisqu'il ne croyait pas en Dieu? L'angoisse fut telle qu'un jour, à une question de M. Lacoste, elle répondit en avouant toute la vérité.

Le moment était mal choisi. Le médecin avait, le matin même, constaté une aggravation de son état. — Quoi! s'écria-t-il, on ne me laissera pas mourir tranquille! — La scène fut presque violente. Il traita Céline avec une sévérité qu'elle ne lui connaissait pas; elle en demeura anéantie. Le lendemain, il se repentait déjà de sa colère; une singulière évolution s'accomplit dans les pensées de cet homme. La désolation de Céline répandit une teinte de tristesse sur toutes ses idées; puis il se considérait comme la cause du malheur de son enfant, et il ne se pardonnait pas d'avoir favorisé chez elle la piété excessive qui la dévorait. Ce mépris qu'il conçut pour lui-même le portait à s'exagérer son insuffisance en toutes choses, et il se prit à douter de ses convictions philosophiques; ne les

avait-il pas adoptées par faiblesse, sous l'influence de Durin par exemple? Ces réflexions le déchiraient en tout sens, sans qu'une seule dominât et fît taire les autres. Céline en outre pâlissait et maigrissait chaque jour, et sa tendresse pour elle le portait à désirer sans se l'avouer ce qu'il savait devoir la rétablir. Il arrivait d'ailleurs que chacun d'eux se croyait coupable, et, par amour pour l'autre, affaiblissait tous les jours ses prétentions. Cela les rapprochait beaucoup, et Mme Lacoste les aurait réunis, si elle eût été plus intelligente; elle restait neutre, et avait peur. Il était donc nécessaire que l'occasion s'offrît d'elle-même.

Il vint un moment, à la suite de ces contrariétés, où la maladie fit de rapides progrès : les jambes du docteur enflèrent. Il garda la chambre; comme il était devenu presbyte, il ne pouvait lire lui-même qu'avec peine, et les lunettes lui alourdissaient bien vite la tête. La lecture était cependant sa seule distraction, il s'ennuya. Céline était trop faible pour lire tout haut, son père craignait de la fatiguer. Mme Lacoste ne savait ni mettre le ton, ni suivre bien de la voix le sens des phrases; un jour donc, Céline dit au docteur : — Est-ce que tes yeux t'empêcheraient de voir une carte à jouer?

— Non; ce sont les petites lettres qui m'échappent.

— Alors... je t'ai trouvé une distraction, car tu t'ennuies. Voyons, dis la vérité, tu t'ennuies : ce n'est pas ma faute, je ne suis qu'une petite fille.

— Petite fille, dites-moi donc vite le jeu que vous avez découvert pour amuser votre père malade.

— Ce n'est pas si facile que cela. D'abord il faut que tu te confesses à moi. — Le mot *confesser* la fit rougir; elle l'avait dit sans intention cependant. — Tu as joué aux cartes quand tu étais jeune?

— Oui; mais, ma pauvre petite, ton jeu n'est pas possible. Tu ne veux pas apprendre le piquet, n'est-ce pas?

— Aussi n'est-ce pas moi dont il s'agit.

— Bon! et quel est le mystérieux personnage?

— C'est mon secret; demain il sera là. Par exemple, tu le recevras bien, n'est-ce pas?..

Le malade en était venu à ce point qu'il avait besoin de ces câlineries de langage. La jeune fille les lui prodiguait avec une coquetterie filiale. Il s'y laissait toujours gagner; aussi ne fut-il pas affecté trop péniblement lorsque Céline lui amena le curé, car c'était là le joueur dont elle avait parlé à son père. Le médecin fut même heureux de réparer ainsi ses torts envers son enfant, et dans l'accueil bienveillant qu'il fit au prêtre peut-être y avait-il la joie secrète de reprendre les habitudes les plus anciennes de ses soirées d'étudiant? Il semble, lorsqu'un homme va quitter la vie, que tout son être s'en

aille peu à peu, et que ses plus lointaines années remontent en quelque sorte vers lui. C'est ainsi qu'il retrouve un peu d'agrément à des plaisirs dès longtemps abandonnés.

L'abbé Cheminat n'avait jamais été reçu dans la maison; aussi les parties de piquet furent d'abord silencieuses. La familiarité du jeu conduit vite aux conversations, si bien que le médecin dit un soir, — il avait en main quinte et quatorze et gagnait : — Vous serait-il égal, monsieur l'abbé, de dire la prière ici, le soir, avant votre départ?

L'abbé en perdit la suite du jeu. — Pourquoi cela, docteur? demanda-t-il.

— C'est bien simple : ces dames vont chaque soir, à six heures, après le dîner, prier à l'église. L'automne s'avance, une fluxion de poitrine est si vite prise.

Le prêtre regardait la jeune fille. Il lut tant de joie dans ses yeux qu'il accepta aussitôt, et à partir de cette époque, tous les soirs, vers neuf heures, les domestiques entraient. On s'agenouillait, et l'abbé Cheminat disait les prières du soir. Céline et sa mère répondaient les *priez pour nous* des litanies, et l'impression de ces voix pieuses, dans cette salle à demi éclairée, durant les mélancoliques soirées d'automne, pénétrait M. Lacoste lui-même. Il demeurait assis dans son fauteuil à cause de ses jambes, mais bientôt il fit le signe de la croix. Alors Céline fut heureuse; avec quelle ferveur elle poussait au ciel ses oraisons pour que son père achevât de se convertir!

Or, un matin du mois de novembre, le docteur Lacoste lisait silencieusement au coin du feu. Céline mettait le couvert pour le déjeuner. La neige était prématurément tombée cette année. Le lac, qu'on apercevait par la fenêtre, semblait tout noir au milieu de la blancheur extraordinaire de la plaine. Tout à coup le livre du docteur tombe à terre. Céline se retourne. M. Lacoste ne remuait plus; l'enfant épouvantée courut à lui, il était mort.

III.

Pierre Lacoste arriva de Paris assez vite pour épargner aux deux pauvres femmes la douleur des derniers devoirs. La cérémonie funèbre fut très touchante. Tous les pauvres paysans que M. Lacoste avait si souvent consolés tinrent à honneur d'y assister. Céline était au lit avec la fièvre.

Elle fut malade longtemps, puis la jeunesse la sauva, et, bien qu'une légère toux sèche lui fût demeurée, elle put, sans trop de malaise, reprendre son ancienne vie. On n'a en soi, dit un sage, ni

de quoi toujours souffrir, ni de quoi toujours aimer; pendant toute une année, les ressources de sa douleur s'étaient comme épuisées, et l'idée religieuse n'aurait peut-être pas reconquis son empire exclusif sur cette âme profondément atteinte, si la jeune fille avait pu voir ses espérances refleurir à l'ombre d'une affection aussi dévouée et aussi délicate que l'avait été celle de son père. Elle était triste encore, bien triste, mais elle se répétait souvent que la miséricorde divine est infinie, et elle vivait, s'abandonnant à une sorte de regret vague, au fond duquel sommeillait cependant un souvenir de douleur qu'un rien devait suffire à réveiller.

Pierre Lacoste avait commencé à dépouiller la succession de son père. Il se trouva que le docteur laissait environ vingt mille livres de rente à ses héritiers; mais, par un testament daté de l'année précédente, il assurait à sa veuve et à sa fille une situation qui réduisait pour plusieurs années la part du fils à six mille livres. Ce n'était pas le compte du jeune homme; son père l'avait trop bien jugé. Apre au gain, décidé à faire fortune par tous les moyens, il arrivait à Eyda avec l'intention de se lancer dans la vie politique. A Paris, il s'était nourri de journaux, et il comprenait qu'au milieu des paysans, riche, fils d'un père vénéré, en peu de temps il ferait partie du conseil-général. Le passage à la députation serait facile, et voici que tout son espoir était déçu. — Six mille francs! se répétait-il; mais c'est à peine de quoi vivre! — et sa pensée se perdait en d'inquiètes méditations où se mêlaient confusément des rêves d'orgueil, des souvenirs de jouissance, des rancunes contre sa mère et sa sœur, des projets pour trouver de l'argent.

Le docteur Lacoste ne soignait sans rétribution que les malades indigens; aux autres, il demandait peu, mais il demandait quelque chose, et il tenait soigneusement son registre de créances. Un soir, Pierre en vint à songer à ce livre, dont M. Lacoste n'avait pas voulu parler dans son testament. Le médecin avait désiré qu'on ne pressât pas trop vivement ses débiteurs, et en conséquence il avait négligé de compter cette somme dans la succession. Pierre prit la lampe et descendit dans le cabinet du mort.

La pièce était encore telle que le docteur Lacoste avait coutume de la disposer. La pieuse sollicitude de Céline n'avait ni déplacé un meuble, ni écarté un livre. Pierre alla tout droit au secrétaire. La clé était sur la serrure, il ouvrit, et il eut bientôt trouvé le cahier. Il le feuilleta silencieusement, debout, et reconnaissant que la somme était ronde, — il s'agissait de quinze mille francs environ : — Cet argent-là sera rentré dans trois mois, — murmura-t-il entre ses dents. Puis il poussa soigneusement le tiroir du meuble et sortit, comme il était entré, sur la pointe du pied, le cahier d'une main, la lampe

de l'autre. S'il avait retourné la tête, il aurait vu Céline, épouvantée, à genoux, le suivre des yeux avec l'expression de visage d'un prêtre dont on profanerait l'autel au moment même du sacrifice. La pauvre fille était venue cette nuit même prier dans l'appartement de celui qu'elle pleurait. Elle ne comprenait pas ce que son frère avait fait, elle ignorait le prix et peut-être l'existence du livre dérobé; mais ce mystère, cette visite nocturne, ce pas silencieux, tout cet appareil du vol la troubla si profondément qu'elle en parla dès le lendemain à sa mère.

Mme Lacoste s'entendait aux affaires d'argent; elle comprit du coup au récit de sa fille la cause et l'objet de l'action de Pierre. Elle s'en assura et ne craignit pas d'affronter son fils. Une scène terrible eut lieu, et Pierre sortit de la maison en jurant qu'il n'y remettrait pas les pieds. Sa sœur voulut le retenir sur le seuil, il la repoussa rudement en lui criant : — Toi aussi, tu n'es qu'une hypocrite; après avoir torturé les derniers jours de mon père, tu me voles mon héritage! — Est-il nécessaire d'ajouter que le livre de créances resta dans les mains du jeune homme, qui se fit payer en quelques mois la somme entière?

Certes ce n'était pas l'argent que regrettait Céline; mais les dernières paroles de son frère l'épouvantaient, et les émotions de toute une année avaient trop ébranlé sa raison pour qu'elle pût, sans faiblir, supporter cette nouvelle secousse. Tantôt elle s'accusait d'avoir torturé les derniers jours de celui pour lequel elle aurait avec tant de joie donné sa vie et versé son sang. D'autres fois elle se représentait jour par jour les derniers mois de son père, avec l'espérance de s'y retrouver innocente de ce qui lui semblait le plus grand des crimes; mais alors le remords religieux l'emportait, et elle se reprochait son silence comme une faiblesse, sa douceur comme une lâcheté.

Dans la solitude absolue où elle vivait, les seuls événemens de son existence étaient ces deux pensées contraires, et, que l'une ou l'autre fût vraie, à ses yeux elle n'en était pas moins coupable. Elle se sentait enveloppée de je ne sais quel malheur; il lui semblait que, marquée au front d'un signe de réprobation, elle effrayait et repoussait les êtres qui l'entouraient. Comme on la croyait poitrinaire, pas un jeune homme ne pensait à la pauvre isolée, qui dépérissait chaque jour.

Ce fut une douloureuse agonie et bien longue. Au bord de ce lac délicieux, Céline ne cherchait dans les cuisans souvenirs de ses anciennes promenades qu'un aliment à ses remords. L'esprit dévora le corps en sept mois; elle y aida tant qu'elle put. Elle jeûnait, se macérait, se blessait même, s'interdisait le sommeil. De la dévotion

la plus outrée, elle passait à une sorte de révolte sacrilége; le fanatisme la précipitait dans l'impiété. Elle en voulait à Dieu quelquefois comme à un ennemi, et elle imaginait, pour échapper aux consolations de sa mère, des comédies de gaîté qui trompaient la vieille dame.

Enfin le terme fatal arriva. — Elle était toute consumée de fièvre, me disait la vieille montagnarde qui m'a raconté le dénoûment de cette folie tragique, et si maigrie, si pâlie qu'elle faisait peur à voir. Un matin, sa mère envoya en toute hâte chercher M. le curé. Il n'a pas raconté comment elle a fini. Elle était seule avec sa mère et lui; mais, croyez-moi, monsieur, ajouta-t-elle plus bas et presque avec effroi,... elle est morte comme son père...

— Comme son père?.. m'écriai-je tout étonné.

— Oui, monsieur, à preuve qu'on lui a dit seulement une messe basse, et qu'il a fallu une permission pour la mettre en terre sainte. Vous comprenez, elle n'a pas voulu aller là où son père n'était pas.

Il est certain que cette mort mystérieuse a laissé dans ces contrées ignorantes une sorte de légende triste et terrible autour de la mémoire de Céline. Elle repose maintenant, et pour toujours, sur les bords de ce lac où elle a vécu, auprès de ce père qu'elle a tant regretté. La tombe a réuni ces deux êtres si bien faits pour se rendre heureux, et qui se sont désolés l'un l'autre jusqu'à la mort par la diversité de leurs croyances. Cette diversité ne fait-elle pas aujourd'hui la plaie de bien des familles, entretenue qu'elle est par les erreurs de l'éducation? Elles sont rares, les jeunes filles que le mysticisme mène à la folie et à la mort; mais combien sans doute ont souffert comme Céline sans qu'aucune plainte ait trahi la secrète blessure qui saignait silencieusement au fond de leur cœur!

PAUL BOURGET.

L'HIVER AU JAPON

UNE EXCURSION A NIKKO.

S'il faut en croire un dicton japonais, « qui n'a pas vu Nikko ne peut dire *nekko* (merveilleux). » Désirant depuis longtemps m'assurer de la véracité du proverbe et étudier les mœurs hivernales de l'extrême Orient, je résolus de consacrer à une excursion à Nikko les loisirs que le renouvellement de l'année apporte ici, comme partout, à tous les fonctionnaires. J'avais assisté l'an passé aux réceptions officielles dans le palais du Tenno, et vu de près le descendant des dieux, celui qu'on ne pouvait jadis regarder en face sans crime de lèse-majesté; j'allais cette année contempler les monumens superbes élevés aux anciens shiogouns, car Nikko est le Saint-Denis ou le Panthéon du Japon. C'est là que les efforts de l'art unis aux merveilles de la nature ont fait aux grands hommes des tombeaux dignes d'abriter leurs dépouilles.

Une route directe y conduit, belle, il est vrai, mais triste et monotone; je choisis de préférence un chemin infiniment plus long, qui, suivant les contours du bassin du Tonégawa, traverse une contrée accidentée, très variée, et très peu connue. C'était bien l'hiver que j'allais rencontrer dans les montagnes, car le 24 décembre, jour de mon départ de Yeddo, le thermomètre marquait — 2 degrés. La route jusqu'à Tomyoka est celle que j'avais suivie au mois d'août pour me rendre à l'Asamayama (1). A partir de Tomyoka, le paysage offre un aspect assez vulgaire, des champs bordés de mûriers, taillés court et entourés de torons de paille. De temps en temps, sur

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 janvier, *un Voyage dans l'intérieur du Japon.*

le bord du chemin, une petite statuette de granit grossièrement sculptée, aux pieds de laquelle pendent des sandales de paille, — seule chaussure du pays, — offertes en *ex-voto* à quelque dieu protecteur des voyageurs.

Après avoir franchi un des nombreux cours d'eau qui vont former plus loin le Tonégawa, on arrive à Takasaki. C'est jour de marché, les rues sont pleines de paysans qui viennent apporter légumes, cocons, flottes de soie filée, charbon, bois de construction et de chauffage. Leurs lourds chevaux de bât tirent de toutes leurs forces sur les cordes auxquelles leurs maîtres les ont attachés pour aller boire du *saki* avec les amis et les acquéreurs. Tout à l'heure ils vont regagner leurs chaumières, emportant les produits qu'on débite sur le marché : thé, porcelaines, ustensiles de fer et de bois, lampes à pétrole marchandises européennes, depuis des bouteilles de vermouth qui les griseraient, s'ils pouvaient en boire, jusqu'à des chaussures qui les meurtriraient, s'ils les pouvaient mettre. Chez Shikaya, un marchand fort aimable, qui a fait fortune dans l'industrie de la soie, je retrouve mon *koskaî* (domestique), venu par un chemin plus court avec un cheval portant mes bagages.

Takasaki a 10,000 maisons, on peut donc supposer 25,000 habitans. Il faut nous contenter de cette évaluation approximative; l'état civil au Japon est tenu très irrégulièrement. Il n'en sera plus ainsi désormais; l'une des premières réformes adoptées récemment dotera le pays d'un état civil semblable en tous points à celui que nous avons en France. Il y avait autrefois un *siro* (château), démantelé à présent et habité encore par une garnison de 500 hommes. On les rencontre dans les rues; c'est aujourd'hui dimanche, et toute l'armée japonaise fête maintenant le dimanche. J'aperçois dans une de mes promenades une école ouverte; je suis frappé de la tenue des enfans. L'air et la lumière circulent partout. Croirait-on que dans ce pays il n'y a pas un homme, pas une femme, pas un enfant au-dessus de douze ans qui ne sache lire et écrire? et Dieu sait quelle écriture difficile cependant! Le maître, pour me donner une idée des petits talens de ses élèves, fait réciter devant moi par l'un d'eux une fabl intitulée *le Sazayé, le Saumon et le Tai*. « Au fond de la baie de Yeddo vivait un *sazayé*, lourd crustacé revêtu d'une épaisse cuirasse. Son bonheur était de s'enfouir, de si bien s'enfermer dans sa carapace, que l'ennemi le plus obstiné n'aurait pu l'en faire sortir. Il ne se mettait pas en colère pour un affront, il attendait pour se montrer que le danger fût passé. Le saumon et le *tai*, grands chercheurs d'aventures, l'invitent en vain à partager leurs exploits. — La guerre, leur dit-il, n'est pas mon affaire; je préfère rester bien clos dans ma maison... — Il ne put terminer son discours : filet ou

barque, quelque chose de louche apparut à l'horizon. Le *tai* et le saumon furent bien vite au large avec toute leur suite; le *sazayé*, lui, se renfonça dans sa coquille. Pourtant, au bout d'un jour, il mit le nez à la fenêtre; que vit-il? A l'étal d'un marchand, il était entassé avec d'autres coquillages. — O trompeuse sécurité, s'écria-t-il alors, que tu me coûtes cher! » — N'est-il pas vrai que chez nos fabulistes la prudence du *sazayé* eût eu un meilleur sort?

J'avais fait 8 *ris* (lieues) jusqu'à Takasaki, il m'en restait 3 pour arriver à Maybashi. Un nouveau cheval pour les bagages, et je fais mes adieux à mon hôte Shikaya. Jusqu'à Maybashi, la campagne n'est qu'une plaine de mûriers coupée de quelques rizières dans les fonds. C'est plat, c'est monotone, et, sans les sommets neigeux des montagnes qu'on aperçoit tout autour, ce serait laid; mais le soleil couchant irise les nuages gris qui ont plané toute la journée et dore les cimes de teintes délicieuses. Un peu avant d'arriver, on traverse un cours d'eau assez large et profondément encaissé. Impossible d'obtenir du garde-pont un autre nom que celui du Tonégawa. Me voilà prévenu désormais; toute la course que je me propose de faire n'est qu'un vaste circuit du bassin du Tonégawa, que je ne verrai que plus tard dans toute sa largeur, mais dont je vais voir les affluens de tous côtés.

A Maybashi, je suis reçu par le *mourano-chikchtio* ou maire de l'endroit, qui entame une conversation politique, me demande mon opinion sur les questions du moment, sur les ministres. La veille, deux ingénieurs anglais étaient passés par là pour étudier le tracé d'un chemin de fer. Un chemin de fer! Et pour aller de Takasaki à Maybashi il a fallu descendre trois fois de *djinrikichia*, parce que les ponts étaient trop étroits! Qu'on fasse donc d'abord des routes! A peine installé, je suis réveillé par le vacarme d'une bonzerie en prière. Les litanies bouddhistes doivent se dire tous les jours, même en voyage; elles se chantent très haut sur un ton nasillard avec grand renfort de clochettes et de gong. Je me trouvais, sans le savoir, dans le voisinage d'un temple.

Je me mets en route pour Kirin sur un cheval prétendu de selle, car les *djinrikichias* ne passent plus. La nuit a été froide, la matinée l'est encore; la campagne est couverte de gelée blanche. C'est par les temps sereins d'hiver qu'on voit ici ce phénomène, beaucoup plus commun chez nous au printemps. On commence à monter insensiblement au milieu d'un pays désert. Devant le voyageur se dressent les sommets dénudés qu'il faut franchir pour arriver à Nikko; derrière lui, l'Asamayama, qui fume à gros flocons blancs, et pour éclairer tout cela un magnifique lever de soleil. Les mûriers se mêlent encore aux rizières, mais ils sont plus hauts, moins nombreux, et

n'ont plus la ceinture de paille. On rencontre quelques chevaux de bât qui portent à Maybashi des fagots ou des bois découpés en planches. Les paysans usent d'une sorte de droit d'affouage et peuvent couper pour eux du bois dans les communaux. Ils en fabriquent divers ustensiles de ménage, surtout ces *guettas* (chaussures) dont il se fait au Japon une consommation inouie.

Kirin est la ville manufacturière par excellence : elle représente dans cette contrée à peu près ce qu'est Lyon en France, toute proportion gardée. Ma première visite à Kirin est pour le *mia* de Tenjin-Sama, situé à une des extrémités de la ville : c'est un temple sintiste précédé d'une belle avenue de *segnis* (sorte de cyprès) auquel on a récemment appliqué une construction bouddhiste d'une grande richesse d'ornementation. Les murailles, si l'on peut donner ce nom à des pans de bois, sont couvertes de bas-reliefs sculptés sur bois et coloriés en vermillon et or, représentant des fleurs, des oiseaux, des animaux fabuleux, si nombreux dans la mythologie japonaise. En sortant du temple, je me trouve entouré d'une troupe de 200 ou 300 enfans ébaubis et passablement crasseux, qui me font une escorte respectueuse d'ailleurs, mais singulièrement gênante. J'ai remarqué ainsi que, dans tous les centres un peu considérables, la curiosité était plus vive et plus indiscrète à l'endroit du voyageur étranger que dans les petits hameaux perdus; par quelle raison? c'est ce qu'il est difficile de dire.

Si j'appelle Kirin une ville manufacturière, on comprend bien qu'il ne faut pas y chercher des cheminées de 15 mètres vomissant la fumée, ni des usines vomissant à un coup de cloche quatre ou cinq cents ouvriers ou ouvrières. Une roue de bois à palettes plongeant dans le ruisseau qui court sur chaque bord de la rue centrale et tournant paresseusement au cours de l'eau vous signale un atelier; voilà le moteur. Le premier établissement où j'entre paraît dirigé par une femme veuve ou dont le mari est absent. Au rez-de-chaussée, un atelier de dévidage dont il est inutile de décrire le mécanisme primitif et surtout fort lent; au premier, un atelier de moulinage pour la fabrication de la trame et de l'organsin. Diverses bobines disposées autour d'un cercle de bois horizontal contiennent la soie grége déjà teinte; les fils vont se réunir au centre et se tordent ensemble au moyen d'un mouvement de va-et-vient que l'ouvrier imprime au cercle en pressant du pied une pédale. La patronne, une grosse commère toute ronde, essaie de m'expliquer tout cela d'une voix qui domine le bruit des ateliers; mais je m'enfuis ahuri par le vacarme et asphyxié par la chaleur entretenue à dessein dans la pièce. Dans d'autres ateliers, c'est exactement le même mécanisme.

J'entre ensuite chez des teinturiers aux mains bleues, qui sont en train de plonger dans des bassines remplies d'indigo les flottes de soie arrivées de chez les fileuses des environs. Devant la porte sèchent au soleil des tas de noix de galle qui vont fournir la matière de ces bleus foncés, couleur ordinaire et presque unique des vêtemens de ville japonais. Enfin, mon cortége et moi, nous arrivons chez un gros industriel de Kirin, un tisserand. « J'allai dernièrement à Tomyoka, me dit-il. — En effet, j'ai vu là des pièces de soie tissées chez vous, et c'est le désir de voir vos ateliers qui m'amène ici. » Très flatté, il rappelle ses ouvrières, qui avaient fini leur journée, pour faire tisser devant moi diverses pièces commencées précisément avec de la soie filée à Tomyoka. On ignore ici l'emploi des cartons qui permettent à nos ouvrières de faire à l'envers un dessin fort compliqué : aussi faut-il deux personnes pour une pièce à ramages, l'une faisant courir la navette destinée au fond, l'autre celle du dessin. Pour l'uni, c'est exactement le métier à la Jacquart, si commun dans nos campagnes normandes et dans nos chaumières. En sortant de Kirin, on entend le *clac-clac* qui rappelle les bords de l'Orne et de la Sarthe. Sous mes yeux, la navette court dans une belle pièce de satin violet qui me fait fort envie; malheureusement ces étoffes, moins parfaites que les nôtres, reviennent beaucoup plus cher. En somme, l'impression que l'on rapporte de Kirin, c'est que ce peuple est laborieux, industrieux, mais peu inventif; c'est que, malgré le bas prix de la main-d'œuvre, il ne peut lutter contre la concurrence européenne, pourvue d'engins supérieurs et économiques.

Comme je rentrais à l'*hatoya* (auberge), voici un *yakounine* (officier) qui vient me prier de visiter une *théerie* modèle qu'il dirige, mais qui est fondée par le gouvernement. Ayant appris mes titres officiels, ce fonctionnaire me fait une réception des plus gracieuses. Après avoir examiné successivement les séchoirs, les fours, les magasins, je fus enfin conduit dans un véritable salon de dégustation et invité à goûter du thé de premier choix, en présence de deux cents personnes juchées sur les toits, sur les rebords des fenêtres, sur les corniches, blotties dans les coins, collant leurs yeux aux *soudare* (croisées) pour examiner cette scène. C'est avec peine que je parvins à contenir une immense envie de rire. Les préliminaires prirent une bonne demi-heure. L'officier n'aurait pas laissé à d'autres mains le soin de préparer la précieuse boisson. Le voilà donc à genoux devant un foyer, où bout l'eau dans une bouilloire de fer, lavant les tasses à l'eau chaude, y passant de l'eau froide, puis encore une fois de l'eau chaude, répétant la même cérémonie pour la théière toute petite, en faïence de Satsuma, versant les feuilles

de thé en les comptant, puis un peu d'eau bouillante, plaçant la bouilloire un instant loin du feu et remplissant enfin la théière. Alors, rapprochant les quatre tasses les unes à côté des autres, de manière à pouvoir promener le bec de la théière de l'une à l'autre sans interruption, il verse un mince filet de la première à la seconde, de la seconde à la troisième par un mouvement circulaire qui recommence pour ne s'arrêter qu'au moment où la théière est vide. On conçoit que ce ne fut pas sans une profonde révérence que je saisis la précieuse liqueur et l'absorbai, tenant la tasse à deux mains. Il fallut en absorber trois tasses avec les mêmes cérémonies. Dans un mouvement de générosité, le *yakounine* m'offrit un sac de thé; je le priai d'accepter en échange une épingle de cravate. Il faut toujours, au Japon, se munir en voyage de ces hochets très commodes pour reconnaître des politesses de ce genre.

En quittant Kirin, on repasse, sur un pont légèrement échafaudé, le Watashingawa, une jolie rivière encaissée, bien tranquille et bien modeste en cette saison, mais qui ne se gênera nullement, viennent le mois de mars et la fonte des neiges, pour emporter ponts et moulins, et charrier tout cela jusqu'au Tonégawa, dans lequel il se jette. Il était presque nuit quand j'arrivai à Omama, où j'avais envoyé mes bagages en quittant Maybashi. Encore jour de marché! Éclairés par de grosses bougies de cire à mèche de papier, les marchands s'efforçaient d'attirer les derniers chalands vers leurs étalages en désordre, les uns récitant une petite litanie monotone, les autres ajoutant le geste à la parole et lançant des bonimens à la foule distraite. Un marchand, me reconnaissant pour un *tondjin* (étranger) à la lueur de sa chandelle, m'interpelle : « Eh! monsieur l'étranger, n'avez-vous pas besoin d'une paire de *guettas?* » Et la foule de rire aux éclats. « Non; mais si tu as des bottes, j'en achèterais bien une paire. » Et la foule de rire plus fort, seulement les rieurs cette fois étaient de mon côté. Il n'en faut pas davantage pour amener, j'allais dire sur les lèvres, mais il est plus exact de dire entre les oreilles de ces braves gens, ces rictus gigantesques qui se propagent de voisin en voisin, si bien que le dernier ne sait pas le moins du monde de quoi on rit, et n'en rit que plus fort.

Omama est la dernière étape de la plaine et la première de la montagne. C'est là que les deux zones se donnent rendez-vous pour échanger leurs produits. La route est longue, il faut y coucher, et les *hatoyas* sont encombrées. Je trouve mon *koskaï* bien installé, le dîner prêt et la natte disposée pour passer la nuit. Omama, avec sa grande rue large, son ruisseau central encaissé en vue du débordement, ses chaumières couvertes de pierres, ses lanternes de pierre dressées au milieu du chemin, a déjà une tout autre physionomie

que les bourgs de la plaine. Je me sens transporté à Subachiri, au pied du Fusiyama, ou sur les bords du Kisogawa. Salut, mes braves montagnards! vous voilà donc une fois encore avec le calme grandiose de vos montagnes et la tranquillité de vos rues, où l'on n'entend que le cri rauque des aveugles et la cloche des temples.

Le 30, réveillé par une température de zéro degré, je quitte Omama à pied, suivi du cheval qui porte mes bagages, et de mon *koskaï*, qui a passé mon fusil en bandoulière. Le temps est magnifique, et, après avoir franchi le col d'Ognivara, je redescends à Amava. Rien de brusque comme le changement de température et d'aspect, suivant que l'on passe d'un versant à l'autre de cette vallée. Le versant placé au nord, exposé par conséquent au midi, est boueux de dégel et planté de mûriers qui se risquent jusque sur ses pentes, tandis que le versant du sud, qui ne reçoit que quelques rayons obliques du soleil couchant ou levant, est au contraire entièrement gelé. Le chemin craque sous les pas, les cristaux en aiguilles se brisent sous les chaussures, on retrouve la neige tombée il y a quinze jours. Il ne pousse ici que des châtaigniers ou des cyprès. En chemin, on ne rencontre que des chevaux de bât portant à la ville des planches découpées sur place, et bientôt un chantier en plein air s'offre à la vue.

Non loin de là est un petit cimetière, remarquable par son isolement, plus remarquable encore par la terre fraîchement remuée sur une grande longueur. Aurait-on commencé déjà d'appliquer un décret récent du gouvernement? Il faut savoir qu'un tiers environ des bouddhistes, composant la secte de Monto, très répandue au Japon, brûlent leurs morts, suivant un rite qu'il a été question d'introduire en Europe, et qui en tout cas est excellent en lui-même et respectable partout où les mœurs l'admettent. Or le *daidjokan* (conseil suprême) a ordonné que les morts seraient désormais enterrés sans crémation par toutes les sectes, et ces braves gens sont aujourd'hui contraints de creuser des fosses, sans savoir ni la profondeur ni la forme qu'il faut leur donner. Ce n'est pas en effet dans la position horizontale que les sectes qui ensevelissent leurs morts les placent dans la terre; le plus généralement, le mort est accroupi, ramassé sur lui-même dans la position d'un homme à genoux, assis sur ses talons et courbant son front jusqu'à terre. C'est dans cette posture, qui ne demande pour bière qu'un coffre carré, que les pauvres gens, les marchands, les paysans, vont, après s'être courbés toute leur vie durant, se prosterner après leur mort. Les hommes de haut rang se font souvent enterrer assis. La famille de Mito enterrait ses morts couchés.

Amava est un petit village de sapin, tout pareil aux villages du

Kisogawa que nous avons visités au mois d'août 1873. Des toits de chaume, le plus grand nombre en planchettes de sapin, couverts de pierres, une modeste *tchaïa* (auberge), où je m'arrête pour changer de cheval, quelques habitans qui, outre une petite boutique mal garnie, possèdent quelques arpens de bois, des poules et ces fidèles chevaux de bât, sauvages comme leurs maîtres, mais comme eux toujours prêts pour le travail, voilà ce qui frappe tout d'abord dans un village de montagne au Japon. En possession d'un nouveau cheval et d'un nouveau *mango* (conducteur), je poursuis jusqu'à Godo, pauvre petit village où, dans l'unique *tchaia*, on me reçoit avec force excuses sur la pauvreté du logement et de l'approvisionnement. Heureusement la seule chose dont j'aie besoin, — un endroit propre où m'étendre, — est ce qui ne manque jamais en ce pays. Dans le plus misérable village, il y a une *tchaïa*, et dans cette *tchaïa* une pièce qu'on appelle *jasiki*. Arrive-t-il un voyageur de distinction, vite on ouvre, on chasse à la hâte la poussière, et le voilà installé. Il est vrai que le mobilier brille par une absence complète; du moins trouve-t-on une natte pour se coucher.

De Godo à Sawaïri, 2 *ris*, toujours en montant au milieu d'un paysage charmant. On remonte le cours du Watashingawa, tantôt séparé par un bouquet d'arbres, tantôt rasant le bord; ici, le chemin est au niveau du torrent; là, forcé d'enjamber un contre-fort, il serpente à pic, suspendu au-dessus de l'eau au moyen de poutres fichées dans le rocher, comme un échafaudage de bâtisse, et d'une façon fort peu rassurante. Au-dessous, on entend le bruissement des feuilles mortes agitées par le vent et le fracas du torrent, qui coule entre ses parois de granit. Un peu après Sawaïri, à un détour du chemin, une échappée de vue entre deux montagnes laisse apercevoir le pic majestueux de Nikkosan tout couvert de neige sur un fond de végétation noirâtre. Le sentier va se perdre ensuite au milieu d'une gorge sombre, solitaire et presque solennelle. Du fond de cet encaissement du torrent sortait un chant cadencé, un peu plaintif, d'un effet fort pittoresque et qui me fit songer, je ne sais pourquoi, aux milliers de travailleurs des pyramides gémissant sous le joug. Je ne pouvais voir encore d'où cela venait, mais je ne me hâtais pas, m'attendant bien à quelque découverte prosaïque. C'étaient des bûcherons qui, armés de longues gaffes, dirigeaient dans le sens du courant de belles poutres équarries que d'autres faisaient glisser du haut de la montagne. Ils s'accompagnaient d'un chant monotone, suivant l'habitude si chère aux Japonais, et ce chant, à travers des parois de granit, montait jusqu'à moi avec une sonorité superbe. Il n'y a pas en ce moment assez d'eau dans le Watashingawa pour emporter cet immense radeau,

mais on prépare les trains, — comme à Tien-sin en attendant la débâcle du Peïho, — et, avec la fonte des neiges, tout cela viendra à Sekiado ou à Yeddo.

A 1 kilomètre au-delà de Sawaïri, on rencontre un bloc de granit gigantesque au milieu du torrent. On l'appelle le *Ban-do-taro*, et au-dessus la rivière en prend le nom et s'appelle Bandotaro-gawa. A force de monter, nous avions trouvé un froid intense, les chemins, non plus gelés, comme le matin, mais glacés; la neige piétinée formait une couche glissante sur laquelle on se tenait péniblement à la montée, mais bien plus difficilement à la descente. Par quel miracle un cheval peut-il avancer là-dessus sans ferrure, sans même les sandales de paille ordinaires, la corne à nu? Enfin dernier coup de collier avant Hachivo : il fallut descendre et remonter un sentier presque à pic dans le genre de ceux d'Étretat. Quels efforts pour le pauvre cheval, que le *mango* se contente d'encourager de temps en temps sans le rudoyer jamais! Il avait fallu pour ce passage diviser les bagages entre deux chevaux, et cependant ils formaient à peine la charge de trois hommes. Fort heureusement ce passage était court, car la nuit nous prenait, et la lune était levée quand à six heures et demie je frappai à l'*hatoya* d'Hachivo.

Ah! cette fois j'étais bien en pleine montagne et pouvais observer à fond les mœurs hivernales. Devant nous, la rue large, couverte de neige; de chaque côté, les maisons également neigeuses laissant de temps en temps percer par une fente de volet un rayon de lumière; pas une âme dans les rues, pas une lanterne, et pour toute compagnie les aboiemens lugubres de chiens qu'on ne voit pas, mais qui, flairant le mien, lui font un accueil peu sympathique. Avec leurs formes lourdes et leur taille énorme, leur poil long et fauve, leur museau allongé, leurs yeux petits et enfoncés, leurs crocs proéminens, ces molosses se rapprochent beaucoup plus du loup, dont ils ont les instincts chasseurs, que du paisible épagneul qui vient se réfugier entre mes jambes, et que notre petite caravane a été plus d'une fois, depuis le commencement du voyage, obligée de défendre à coups de pierres contre leurs agressions.

A notre appel, une petite porte basse glisse sur sa coulisse, et nous voici dans l'intérieur de l'*hatoya*. Aussitôt débotté, j'ai ma place au feu. Ce n'est plus ce modeste *chibatchi* qu'on vous apporte dans les maisons de thé; ce n'est pas non plus, hélas! le grand âtre de nos campagnes. Au milieu de la salle est creusé un large foyer, de 1 mètre carré, rempli de bois de sapin. On s'assoit autour, les pieds dans la braise, ou accroupi sur ses talons, en ayant soin de ne pas se mettre sous le vent, car il en sort une fu-

mée qui vous aveuglerait. Quant au vent, il y en a toujours un peu même à l'intérieur; si ces montagnards en effet font des feux homériques, ils ne savent guère ce que c'est qu'une clôture. Au-dessus de l'âtre pend à une crémaillère un chaudron plein d'eau bouillante, où l'on puise à tout instant avec une cuiller de bois pour faire le thé, humecter le riz, laver la vaisselle de laque; enfin c'est le fond de l'existence domestique.

Donner une idée de la curiosité qu'excite le voyageur étranger dans ces pays qui n'en ont jamais vu est bien difficile. Chaque geste, chaque détail de costume, chaque mot prononcé est l'objet d'exclamations contenues et de remarques échangées à voix basse; on n'ose pas me questionner, parce que c'est contraire à la politesse, mais on s'adresse à mon *koskai*, qui ne se lasse pas de raconter à toutes les étapes la même histoire : d'où je viens, où je vais, — voyage de plaisir, — ce que je fais, où je loge, mon état civil, ma nationalité, et surtout mes fonctions auprès du gouvernement.

Nous avions fait nos 9 *ris*, et 9 *ris* de montagne, cela compte, surtout après 7 qu'on a faits la veille, avec 6 en perspective pour le lendemain. J'avais bien envie d'un bain pour me délasser; mais prendre un bain à 35 ou 40 degrés, comme le préparent les Japonais, pour en sortir dans une salle ouverte au grand air, alors que l'air est à 4 degrés au-dessous de zéro, était-ce bien prudent? Je me dis qu'on ne s'enrhume généralement que dans une chambre bien close et bien chauffée, et que, si on doit sortir du bain dans une atmosphère froide, il faut le prendre excessivement chaud. C'est là en effet le principe japonais, et j'en comprends maintenant la logique. En sortant de l'étuve, vous avez une telle provision de chaleur qu'avant que l'équilibre se fasse à votre détriment avec la couche d'air ambiante, vous êtes instantanément sec et déjà vêtu. C'est d'après ce principe que je me baignai ce soir-là et tous les autres, et ce qui est certain, c'est que je n'ai pas eu de rhume.

Le 31, à huit heures, nous quittions Hachivo (1) par un beau froid de — 4 degrés, et je me lançai à l'escalade du col qui me séparait de Kosowo et de Nikko. Comment rendre le charme de ces courses matinales, le fusil sur l'épaule, tiraillant les grives et les pigeons, bien plus farouches en ces contrées que dans les environs de Yeddo, glissant de temps en temps sur la neige glacée, perdu avec ma petite caravane dans cette grande et majestueuse solitude boisée où l'on n'entend que le *piou* des moineaux et le roulement du torrent! Au-dessus du fourré impénétrable de ronces, d'épines, d'é-

(1) C'est à Hachivo que je vis des échantillons de cuivre en lingot provenant de mines voisines. Quelles magnifiques exploitations on pourrait établir, s'il existait des routes!

glantiers, de sorbiers, se dressent de hautes futaies de *segnis* dont la verdure sombre donne au paysage un aspect singulièrement triste. De temps en temps, le sentier serpente sous de hauts châtaigniers d'un aspect un peu plus gai; puis voici qu'il se met à gravir désespérément une espèce de muraille qui semble nous barrer le passage. Pour y parvenir, il saute tantôt d'un côté, tantôt de l'autre du torrent, ici décrivant une courbe interminable, là festonnant le précipice, heureusement pourvu d'un garde-fou, toujours franchissant des ponts problématiques où mon brave *Star* a soin de ne s'engager que le dernier. Enfin, après de rudes efforts, nous voilà au sommet. Dans une petite chaumière à moitié cachée par les arbres, la neige et la brume, on se sèche un instant, car on est inondé de sueur après cette rude ascension. Depuis le matin, le temps était un peu brumeux, mais une éclaircie de courte durée permet d'apercevoir au sud, d'où je viens, toutes les crêtes qui dominent la vallée du Bandotarogawa, au nord, où nous allons, le pic de Tsinsendji, le Nikkosan, et à nos pieds, au loin, le massif de *segnis* qui indique les temples de Nikko. Je quitte à regret le sommet, d'où le vent du nord nous déloge, pour redescendre à Kosowo. La descente est plus facile que la montée. Nous faisons route en compagnie d'un joli petit ruisseau qui nous montre le chemin de Kosowo. Au bout d'une demi-heure de descente, on ne voit plus le cheval, qui va moins vite que les piétons. Or j'ai juré de ne plus me séparer de mes bagages, trop bien averti par l'aventure de l'Asamayama. Nous nous arrêtons; mais dans la neige où s'asseoir? Un bout de tronc d'arbre est bien vite apporté. Ce n'est pas tout, il faut se chauffer les pieds; en un instant, un bûcher de branches mortes ou cassées est allumé. Le pauvre cheval arrive clopin-clopant, et on se remet en route.

A Kosowo, toutes les maisons sont fermées en plein midi, comme hier à Hachivo. Les *shogis* (carreaux de papier) étant lacérés, ces pauvres gens, n'ayant pas le moyen de les remplacer, — le papier est relativement cher, — préfèrent fermer leurs volets de bois du côté d'où souffle le vent. Le thermomètre marque zéro dans l'air, un demi-degré dans l'eau. Je déjeune dans une misérable hutte où la fumée s'enguirlande au plafond en longues tresses noires. Pendant que nous préparons notre repas, voici qu'arrive un pauvre diable de bûcheron qui n'est qu'à la moitié de sa journée; il a ses deux haches à fin tranchant liées sur le dos, comme un soldat son sac, et enfermées dans un fourreau de paille pour éviter d'être blessé, à sa main le bâton montagnard, nécessaire pour atteindre les pentes inaccessibles d'où il fait tomber et rouler les troncs d'arbres dans la vallée. Il s'attable à son tour, c'est-à-dire s'accroupit, et, pour la

valeur de 20 centimes, absorbe deux tasses de riz et trois de thé, puis fume quatre ou cinq pipettes, et repart pour son travail. Son père a mené cette vie, ses fils la mèneront à leur tour, il envisage cette perspective sans terreur et sans envie, comme pouvait le faire un homme de sa condition sous Charlemagne ou Othon le Grand. Il a tout ce qui est nécessaire à ses besoins, et peut se donner les joies du mariage et de la paternité avec le fruit de son travail.

En rêvant à mon bûcheron, je reprends ma route vers Nikko. Nous voici au fond d'une vallée où coule un affluent de la rivière de Nikko. On n'a plus qu'à suivre un chemin de plain-pied pour y arriver. Quelques petites chapelles isolées, quelques bouddhas le long du chemin, indiquent que l'on entre dans la région sacrée. Au bout d'un *ris* et demi, on monte des escaliers, puis on s'avance sous un splendide dôme de *segnis*. A gauche, on aperçoit un vaste enclos; c'est le temple de Hieyas. Au bout de quelques instans, nous sommes à la tête du pont public qui conduit à Nikko, village. A côté est le pont en laque rouge sur lequel passaient seuls les taïcouns quand ils allaient rendre visite à leurs ancêtres; il est barré maintenant. En quelques instans, nous gagnons l'*hatoya* de Kamya qui m'a été indiqué; on s'y installe comme pour six mois et comme pour y soutenir un siége.

II.

1er janvier.

J'ai bien fait, car c'est un siége qui s'annonce. La neige n'avait cessé de tomber toute la nuit, et elle tombait encore. C'est aujourd'hui le premier jour de l'an! Allongé sur ma natte, enveloppé dans le *phton* japonais, je me transporte par la pensée vers la France. Il me semble un instant que ma bonne mère me serre sur son cœur, je me vois assis au banquet de famille; mais l'illusion est courte. La nécessité de parler japonais toutes les fois que j'ouvre la bouche, le zéphyr qui m'arrive de tous côtés, l'ameublement absent, le *chibatchi* qui sent le carbone à plein nez, tout me rappelle à la réalité. Je pars bravement sous la neige qui persiste pour visiter les temples. En l'honneur du 1er janvier, tout le village est pavoisé, c'est-à-dire que devant chaque maison sont plantées des branches de *mâts* ou de *segnis* et que d'un côté à l'autre de chaque maison s'étend une guirlande formée d'un toron de paille de riz qui laisse pendre quelques brindilles. Le même ornement simple décore l'entrée de tous les temples que je vais visiter.

Un mot sur l'origine de Nikko avant de commencer le pèlerinage si cher à tous les Japonais et accompli jadis par les princes et les

pontifes qui venaient des points les plus éloignés de l'empire prier sur les tombes vénérées. Nikko date de la fin du XVe siècle. Fondé par l'un des plus grands princes du Japon, il était destiné à perpétuer le souvenir de la soumission de la Corée. Donner une idée de la profusion des ornemens, de la finesse des détails, de la richesse de l'œuvre tout entière, serait impossible. Ce n'est pas d'ailleurs par les détails, c'est par l'ensemble que les beautés de Nikko peuvent faire impression sur l'étranger. Dans une grande solitude montagneuse, escarpée, une avenue grandiose bordée d'arbres plusieurs fois séculaires gravit les basaltes des sommets neigeux; de toutes parts le murmure des ruisseaux et le grondement des cascades. C'est là que la puissance veut reposer, c'est là que le plus grand homme du Japon veut dormir quand il sera un dieu. Allons, fourmis, abeilles, toute la ruche humaine, à l'ouvrage! Il s'agit de faire grand! Qu'on entasse le granit et l'or, toutes les richesses de la couleur, toutes les merveilles de la sculpture, au fond de cette gorge écartée, où il en jouira seul! Les mausolées de Nikko l'emportent sur tous les autres temples du Japon comme magnificence et conservation, rien de comparable, à Kioto même, malgré la richesse de cette grande cité sacrée; mais ce qui fait la réelle supériorité de Nikko, c'est l'impression de grandeur que produit ce spectacle. Au pied du temple de Gongen-Sama, comme devant Notre-Dame, comme à Bourges, comme à Rome et à Athènes, l'âme humaine se sent à la fois élevée et écrasée. On reste stupéfait devant ces accumulations de pierres, ces toitures colossales et cet encadrement merveilleux d'arbres éternellement en deuil. Après cela, qu'importe que le grand *tori* (porte) en pierre de l'entrée ait été donné par le prince de Chikuzen, que les lanternes en bronze aient été offertes, celle-ci par la Corée subjuguée, celle-là par le prince de Liu-Kiu soumis, une autre par les Hollandais alliés, qui n'ont pas fait preuve de goût? Qu'importe que ce pavillon, le vingt-troisième dans la même enceinte, ait servi d'écurie aux chevaux des taïcouns quand ils venaient adorer leurs ancêtres, que cette fontaine rende la fécondité aux femmes stériles, que chaque lanterne de bronze ou de pierre ait son histoire, que les inscriptions rapportent les noms des donateurs et la date de leur soumission? Qu'importe qu'ici soit la pierre où Hieyas lança un jour son encrier, qui, en se répandant, forma une lettre, que là soit un sabre qu'il a tiré du fourreau, là un parchemin qu'il a couvert de son écriture? Tout en écoutant le cicérone, on songe aux peuples qui, sous le fouet d'un despote, ont bâti ces monumens et qui dorment aujourd'hui comme lui dans la poussière.

Outre le temple de Gongen-Sama, il y en a une foule d'autres, bâ-

tis également en étage le long de la montagne (1) : les deux principaux sont *San-daitchi* et *Rieur-daitchi*. Ce sont les tombeaux des deux taïcouns successeurs de Hieyas; ils sont aussi de toute beauté et admirablement entretenus. Tous sont l'objet d'une grande vénération. C'est bien avant le sanctuaire que le visiteur japonais doit quitter ses chaussures et son manteau, et le visiteur européen est obligé lui-même d'ôter ses bottes pour pénétrer dans le *sanctum sanctorum*. Toute une ville sainte de temples, de chapelles, de bonzeries, s'élevait autrefois; tout a été dévoré par un incendie qui n'a laissé qu'un dédale de fondations de pierres désertes, au milieu duquel serpentent des escaliers inutiles. Par endroits, la neige laisse voir la mousse qui recouvre les murailles, et ces vastes enclos abandonnés sont pleins de broussailles, triste image du sort qui attend quelque jour le grand temple lui-même.

Un chasseur de l'endroit m'avait parlé de nombreux faisans dans le voisinage; il avait dit vrai, car dans une course matinale, le 2, par zéro degré, suivi de mon fidèle *Star* et de mon jardinier, porteur de l'inséparable gourde, j'en vis sept en deux heures dont deux eurent la sottise de se laisser tuer. Deux heures après, je repartais en *kango* (2) pour aller voir dans la montagne la belle cascade de Kirifuritaki. Après avoir cheminé quelque temps sous les sapins, le sentier gravit des pentes arides et nues qui ne laissent pas que d'être inquiétantes pour le maintien de l'équilibre, car il faut tantôt monter, tantôt redescendre de petites arêtes qui séparent les lits de divers torrens. Bien souvent le pied de mes porteurs glisse; mais ils se rattrapent sur leurs bâtons, et de rire! A la montée, on échange des plaisanteries sur la lourdeur du « bourgeois. » Voici un pont sur un torrent composé de deux troncs de sapin de 10 centimètres de diamètre, placés à côté l'un de l'autre sans que rien les réunisse, séparés même par un petit interstice. C'est ici le cas de se rappeler l'exercice de la poutre familier aux gymnastes de collége. Je juge à propos de descendre, car deux pieds ont moins de chance de glisser que quatre : me voilà de l'autre côté. Un peu plus loin, c'est, au lieu d'un pont, un chapelet de pierres sur le torrent : les roches sont rondes ou pointues à distances inégales, à moitié submergées. Cette fois il faut rester plié en deux dans mon panier de bambou, à la grâce de Dieu. Tout va bien; je ne regrette que l'absence d'un peintre.

(1) Dans les idées religieuses du temps, les temples devaient être construits sur un point élevé, comme plus voisin du ciel.

(2) Le *kango* se compose d'un panier de bambou que deux hommes portent sur leurs épaules. Le voyageur européen, peu habitué à plier les jambes, s'y arrange comme il peut. C'est un mode de transport peu agréable.

Au sommet d'une croupe inaccessible de deux côtés se creuse un vaste entonnoir de 300 mètres de diamètre, couvert de châtaigniers, sans issue, au fond duquel on peut descendre par un sentier comme dans le cratère d'un volcan. C'est là que va se perdre sous terre le Kirifuritaki, tombant d'environ 100 mètres. La neige du sentier m'empêche de descendre au pied de la cascade, sous laquelle, paraît-il, on peut passer. La cascade est fort belle, vue de loin; mais ce qui est encore plus beau et ce qui surprend davantage, c'est la vue dont on jouit du haut de ce sommet, et qui, grâce à la sérénité du ciel d'hiver du Japon, n'est guère bornée que par les montagnes au-delà de Yeddo. Ce sont d'abord, à nos pieds, les pentes du massif du Nikko, à l'est les pics d'Aïdzu, puis un vaste plateau où circule un large fleuve, le Kinugawa, tributaire du Tonégawa, et grossi par le Kirifuritaki lui-même quand il sort des flancs de la montagne. Dans toute la largeur de ce plateau, on distingue une longue bande noire, c'est la grande avenue de *segnis* qui de Nikko descend pendant 25 lieues jusqu'au Tonégawa. Au-delà sont les pics de Kabasan et de Tskubasan, puis plus loin, au sud, une ligne indécise qui doit être le massif du Fusiyama; c'est vraiment une merveille. Le retour s'effectue plus vite que l'aller, et on retrouve avec bonheur, après une journée de *kango* et de piétinement dans la neige, le bain torride, un bon dîner et la natte japonaise.

Le 3 janvier, ascension à Tsinsendji; c'est le nom d'un des pics voisins du Nikkosan, plus élevé et plus dénudé que lui, ainsi que d'un lac situé à 1,200 mètres ou plus au-dessus de la mer. C'est l'excursion obligatoire de Nikko. On m'avait exagéré les difficultés du trajet; rassuré par les habitans, je partais à six heures du matin avec les premières lueurs de l'aube, ce qui me valut un splendide lever de soleil, empourprant la cime des montagnes devant moi. Je peux, sans me geler les pieds, rester dans mon *kango*, grâce à la précaution que j'ai prise de mettre par-dessus mes chaussures des bottes de paille fabriquées hier à ma mesure, à l'imitation de celles que portent les montagnards de Nikko.

On suit d'abord la vallée qui nous a amenés de Kosowo il y a quelques jours. En passant, je remarque un chantier que l'obscurité m'avait dissimulé. Ce ne sont cette fois ni des planches, ni des poutres, ce sont de véritables obélisques couchés, d'énormes troncs équarris, dont plusieurs mesurent jusqu'à 18 mètres. Le déboisement fait de terribles progrès dans ce pays; on se garde de reboiser et on marche peut-être à de véritables catastrophes. Il n'en faut pas moins admirer ces magnifiques *mâts* et le travail primitif et ingénieux dont ils sont l'objet. Il s'agit de les conduire de la montagne au torrent qui doit les emporter au printemps. Pour cela, on a

formé avec quelques-uns de ces troncs un plan incliné sur lequel on fait glisser les autres pendant un trajet de 300 mètres. Grâce à la neige, ces lourdes masses sont entraînées par six hommes armés de gaffes qui courent à toutes jambes, puis les abandonnent, sûrs qu'ils ne s'arrêteront plus qu'au torrent. Léger inconvénient, — ce plan incliné traverse le chemin : les poutres, une fois lancées, passent avec la rapidité de la flèche, et, si le voyageur prend mal son temps, il risque d'être emporté. On interrompt le travail à notre passage; puis aussitôt après reprend le chant sauvage et monotone dont tout manœuvre japonais se croit obligé de s'aider. Un peu plus loin, voici le jardin de Dainitchido, jardin, comme tous les jardins japonais, taillé, coupé, peigné, — contre-sens au milieu de cette belle nature; un peu plus loin, je visite un temple de Quannon-Sama tout plein d'*ex-voto*. Ce temple renferme une idole vénérée, surtout par les femmes frappées de stérilité; c'est une énorme pierre en forme de phallus apportée par la déesse Quannon-Sama. De là, on se rend à la cascade de Kintaki. De cascade, il n'y en a point; on trouve à la place un magnifique glaçon de 30 mètres de haut, étincelant au soleil et se multipliant en milliers d'aiguilles. Ceux qui ont vu Nikko en été seulement n'ont qu'une faible idée du charme inexprimable de l'hiver, qui nous donne partout la glace et la neige sous le soleil.

Au bout de 2 *ris*, le sentier abandonne la vallée de Kosowo, dont on voit dans le lointain blanchir les chaumières, et, faisant un coude à droite, longe le lit même du torrent qu'il faut remonter. Le pays est tellement désert qu'une simple maison de thé, halte ordinaire des *kangos*, a mérité une dénomination et une place sur la carte : c'est Momangaë. Là mes *kangokaki* se reposent, prennent une forte lippée de riz, se sèchent les pieds, tandis que je brûle mes bottes dans le foyer, tout en recevant un courant d'air froid dans le dos. Ce qui remplace ici le poêle mérite une mention spéciale. J'avais remarqué depuis longtemps, et notamment sur le Nakasendo, un meuble dont je ne m'expliquais pas bien l'usage; c'est un tabouret carré dont le siége est quadrillé au lieu d'être plein. En hiver, ce tabouret se place au-dessus d'un petit récipient en pierre, creusé dans le plancher et rempli de charbon incandescent. On étend une couverture par-dessus cet appareil; il s'en dégage une forte chaleur. A-t-on froid, on soulève la couverture et on présente à l'orifice ainsi pratiqué la partie du corps que l'on veut réchauffer, les pieds, les mains, le ventre, les reins. C'est, comme on voit, extrêmement commode. Une grosse fille mal peignée qui se chauffait au moyen du tabouret-calorifère quitte sa posture de sphinx pour m'apporter une tasse de thé. On a vu plus

d'un étranger dans ces parages, mais dans cette saison c'est une aubaine inespérée.

A partir de Momangaë, le chemin longe le lit du torrent, lit vide ou à peu près en ce moment, mais qui se remplit au printemps. Le paysage prend un aspect tout nouveau : les collines se resserrent, la pente devient de plus en plus raide, et bientôt on avance entre deux gigantesques murailles de basalte, sur un sol de galets dont le moindre a un demi-mètre cube. Tantôt le cours d'eau se divise en mille filets sur cette plage montante, tantôt il se rétrécit en une seule nappe au-dessus de laquelle le sentier passe et repasse sur des ponts assez peu rassurans. A un détour, plus rien qu'un vaste entonnoir, une échappée de ciel et un immense fracas. Si ces roches qui surplombent de 50 mètres allaient tomber tout à coup, si l'eau gonflée subitement vous obligeait de chercher un asile sur ces parois lisses? Mais non; on peut s'arrêter pour compter les stalactites qui pendent aux roches comme des larmes figées, et deviendront au soleil de mars les sources murmurantes destinées à grossir le Nikko-gawa. Encore un coude à droite, et nous quittons le torrent pour entrer dans un petit ravin latéral, où une passerelle heureusement solide permet d'admirer à la fois trois cascades merveilleusement groupées.

Maintenant courage, les hommes! c'est la grande montée qui commence. Un raidillon indescriptible, plus escalier que sentier, plus échelle qu'escalier, monte à force de zigzags le long de la muraille que nous avons devant nous. Je sens encore les coups de reins de mes porteurs s'arc-boutant sur leur bâton et cherchant à poser leur pied dans la neige, haute d'un pied. C'est que nous sommes parvenus à la montée du pic de Tsinsendji, et, sans arriver jusqu'au haut, il nous reste encore quelques centaines de mètres à gravir pour atteindre le lac. *Ahin, ahan, io! kurasho!* Le dernier mot de l'interjection est dit, le plus dur est fait; nous montons encore le long d'une gorge effrayante, où roule le torrent, qu'on ne voit plus, mais la pente devient praticable. Une dernière halte avant d'arriver dans une maison close qui ouvre un volet pour nous, et se trouve habitée fortuitement aujourd'hui par le propriétaire. Nous sommes au bord du lac. Le sentiment de terreur qui planait sur cette sombre vallée fait place à l'épanouissement que cause l'aspect de la végétation autour de cette belle nappe d'eau encaissée dans les montagnes et ridée en ce moment par un affreux vent du nord qui coupe la respiration et fait voler la neige à la figure. Le lac est bordé d'un village, mais pas une trace humaine sur la neige; tout est fermé, pas un habitant. Comme les burons des monts d'Auvergne, Tsinsendji est abandonné du mois de décembre au mois de mars. Ma foi,

tant pis! il faut déjeuner : enfoncer le volet d'une maison, déballer les provisions, faire du feu avec quelques bouts de bois traînant de côté et d'autre, des branches de châtaignier et de bouleau, puiser de l'eau au lac pour le café, c'est l'affaire d'un instant; mais déjà un des porteurs, poussé par la faim, a trouvé, à force de battre les murs, une maison habitée où l'on donne du riz, du thé. Pendant que l'on prend possession de la *tchata* hospitalière, je fais un tour dans les environs jusqu'au temple de Gongen-Sama, situé sur la pente de la montagne et dominant le lac. Rien d'imposant comme cette solitude muette, à peine troublée par le cri du rouge-gorge. Pas le moindre canard; c'est le vent, paraît-il, qui les éloigne du lac. Le *koskui* a préparé le déjeuner; on mange à la hâte, et nous repartons. Il était temps de nous remettre en route, car nous avions à descendre un petit sentier qui demande bon pied, bon œil, pour aller voir la cascade de Kongentaki, c'est-à-dire la chute du lac dans le torrent de Nikkogawa, chute dont je n'ai pu mesurer toute la hauteur, parce que l'eau se précipite au fond d'un gouffre inaccessible. Mon guide me fait coucher à plat ventre pour voir aussi loin que possible. En retournant par le même chemin, on goûte mieux encore les beautés de la route, mesurant de l'œil ces murs naturels, ces ravins où le fer semble affleurer, où l'on peut accrocher son couteau à plus d'un aimant. Partout où l'on peut courir, les porteurs prennent le pas accéléré, et cependant voici le jour qui baisse, et une énorme lune rouge qui s'allume à l'horizon. En entrant dans Nikko, nous rencontrons mon hôte Kamya, venu au-devant de nous avec une lanterne. On n'est pas plus aimable que ces braves gens-là.

Quels hommes par exemple que ces porteurs de *kango!* Les miens étaient trois, l'un d'eux se reposant et relayant les autres tour à tour. Ils ont fait dix lieues par un affreux chemin, risquant de tomber sur le front à la montée, de se briser les reins à la descente, les pieds chaussés de sandales et nus dans la neige, tantôt suant, tantôt grelottant, et pour tant de peine ils me demandent pour eux trois la valeur de 10 francs. Je leur en donne 15, à leur grande stupéfaction; voilà de quoi vivre pendant un mois. Ayant peu de besoins, pouvant y suffire, contens, joyeux même, d'humeur égale, ils représentent certainement, sous une enveloppe un peu rude, la partie la plus saine de la population. Jusque dans cette classe du peuple, la politesse est exquise. Je n'ai pas entendu une seule discussion sur le moment de relayer; le remplaçant se trompait-il, allant s'offrir devant quand c'était le tour de l'arrière, un simple « ce n'est pas mon tour » le prévenait, accompagné d'un éclat de rire, car le rire est l'état habituel du Japonais. En route, on ne rencontre pas un

individu qui ne vous salue d'un mot aimable et ne soit prêt à vous rendre mille petits services. On entre, bon accueil; on part, salut amical : jamais une rixe, jamais un geste violent.

Le lendemain, une battue fut organisée en mon honneur. Il était convenu avec mes amis les chasseurs que, si je tuais la bête, je la leur donnerais ou la leur paierais si je voulais la garder, moyennant quoi ils m'emmèneraient comme un des leurs. Pendant mon excursion à Tsinsendji, on avait été aux renseignemens; les cerfs, que l'on croyait à 2 *ris*, se trouvaient malheureusement beaucoup plus loin. Il fallait coucher une nuit à la belle étoile;... j'avoue, à ma honte, que je reculai. Il fallut se contenter d'une chasse au faisan.

Pendant que je parcours les deux coteaux voisins, un mot sur les chasseurs japonais. C'est l'ours, le sanglier et le cerf qu'ils poursuivent de préférence. Ils sont armés de ces carabines semblables à nos vieilles arquebuses dont j'ai ri quelquefois, mais qui entre les mains de ces habiles tireurs n'en sont pas moins capables de tuer très bien une bête. Leur vêtement n'est plus la robe flottante aux manches traînantes, qui les gênerait dans les broussailles, c'est une jaquette sanglée au moyen de cordes de paille et un pantalon collant. Ils se couronnent la tête d'une espèce de mouchoir tordu, comme tout Japonais en travail, et portent, suspendue à leur cou, une petite besace qui retombe sur le dos et contient une paire de sandales. Quant à leur chaussure de chasse, c'est la partie la plus originale du costume : elle consiste en une paire de bottines grossières, faites d'une peau de daim retournée qui conserve tous ses poils à l'intérieur. Il est impossible de mettre cette chaussure lorsqu'elle est sèche, mais trempée dans l'eau, elle se ramollit : on entre, puis on la laisse sécher et prendre la forme du pied; même procédé pour l'ôter. En outre, pour se maintenir sur les pentes glacées et glissantes où il faut relancer le cerf, les Japonais adaptent à leurs bottines des patins en fer à quatre pointes. C'est dans cet attirail qu'on se rend sur le terrain désigné comme le repaire des fauves. Les chasseurs, environ cinq ou six, partent de bon matin. Les rabatteurs, sans armes, se sont répandus, dès la veille, dans les environs de la remise. Faute de chiens, on ne chasse qu'en battue. Les chasseurs s'embusquent sur une ligne connue comme passage habituel du gibier traqué. Dans les endroits trop découverts, ils se construisent de petites huttes de paille où un homme ne peut se tenir qu'à genoux.

Avant de quitter Nikko, je fis une nouvelle visite aux temples. Le dégel et le vent avaient balayé la neige des arbres, — le feuillage du *segni* la retient mal, — et je pus voir sous un nouvel aspect les tombeaux des Tokungawa. Ah! c'est ici, dans la profondeur de ces

solitudes, devant ces monumens « qui semblent, comme dit Bossuet, porter au ciel le magnifique témoignage de notre néant, » qu'on s'incline et réfléchit en songeant à la fragilité des destinées humaines; mais le moment est venu de faire mes adieux à cette population de chasseurs et de bûcherons dont je garderai un si charmant souvenir, et le 6 janvier notre petite caravane se met en route accompagnée de souhaits, puis s'engage sous la magnifique avenue de *segnis* qui, pendant 22 lieues, ne s'interrompra que pour faire place à quelque village. Ces arbres gigantesques se rejoignant et entrelaçant leurs branches au sommet forment un dôme de verdure continu. Je ne crois pas qu'il y ait rien de comparable au monde. C'est sous ce dôme magnifique que les anciens taïcouns allaient à Nikko rendre leurs devoirs aux mânes de leurs ancêtres. C'est la route que suivent les pèlerins qui se rendent en foule pendant la saison d'été aux sépultures de Nikko. Une pente insensible qui résulte plutôt de la disposition du terrain que des travaux d'art vous amène d'une altitude de 700 à 800 mètres à la plaine.

La route est très fréquentée et offre au voyageur un spectacle très varié. La grande distraction, ce sont les voyageurs à pied. C'est le mode de voyage le plus usité, le moins coûteux et, vu l'état des chemins, le plus commode. Les Japonais sont grands marcheurs : un vieillard, une femme, font à peu près indéfiniment 10 *ris* par jour. Il n'est pas rare de rencontrer toute une petite escouade, chacun un paquet sur l'épaule, le bâton à la main, un enfant sur le dos de chaque femme, et celle-ci guêtrée de jambières de soie, qui indiquent la voyageuse. Ils s'en vont gaîment, faisant leurs quatre repas par jour et une grande halte, avançant de 10 *ris* chaque soir et entreprenant des courses de plusieurs centaines de lieues. C'est long, mais ce n'est pas cher; de plus le voyage est un plaisir : on voit du pays, on est partout reçu cordialement, et on trouve partout des usages identiques. A Ishibashi, où je couche, je rencontre une famille qui va ainsi en Sendaï, à 80 lieues de Yeddo. Elle mettra huit ou dix jours et reviendra de même. J'arrive pendant que la jeune mère, un vieux grand-père, son fils marié et une bonne femme grisonnante sont au bain tous ensemble dans une salle ouverte à tous venans : ma présence ne les gêne nullement, cela va sans dire. Nous nous donnons des renseignemens sur la route que nous aurons le lendemain à faire en sens inverse. Au moment du départ, on se souhaite bon voyage, et la jeune femme, chargée de son enfant qu'elle porte sur le dos, reçoit le reste de mes dragées, qu'elle trouve excellentes.

La route descend jusqu'au Tonégawa. On se rend bien compte par cette interminable descente de la hauteur où on était à Tsin-

sendji. Pendant tout ce temps, la route conserve je ne sais quel caractère féodal; elle est fermée de temps en temps par une ville fortifiée, comme Utsunomia par exemple. Tout rappelle l'ancien régime, jusqu'à ces villages à moitié ruinés qui vivaient d'une vie autrement prospère quand les daïmios et leurs petites armées passaient et repassaient sans cesse.

Une commodité du voyage qui nous est inconnue, c'est le *rikun-kaichia*. Dans tous les gros bourgs, d'étape en étape de 5 *ris* en moyenne, est un bureau où un officier se charge à première réquisition de procurer au voyageur tous les moyens de transport dont dispose le pays, et cela par corvées obligatoires, d'ailleurs suffisamment rémunératoires pour l'habitant. *Djinrikichia*, *kango*, cheval, *ninsogo* (1), demandez et vous êtes servi à la condition de payer d'avance entre les mains de l'officier, d'après un tarif invariable. C'est un service très bien fait. On peut lui confier des paquets, car le *rikun-kaichia* fait fonctions de messagerie, et un colis expédié ainsi de Yeddo peut arriver à Nangasaki : c'est une question de temps. Au Japon, tout arrive,... mais tard.

À Kuriachi, on passe le Tonégawa. Ce fleuve n'est en ce moment qu'un cours d'eau assez maigre, se cherchant lui-même au milieu d'une plage de sable; mais, comme l'indiquent la nudité de ses bords, sur une largeur de 500 mètres, et les fortes estacades de bois qui garnissent et soutiennent les chaussées protectrices, il se réveille à ses jours. Il en est de même de tous les fleuves du Japon, qui, décrivant de courts circuits, des montagnes à la mer, sont à sec en été et en hiver, mais grossissent démesurément au printemps et à l'automne, faute d'avoir un parcours suffisamment long pour établir un régime compensateur ou un lit assez creusé pour s'y maintenir en tout cas.

À partir de cette traversée qui s'opère en bac, la route change d'aspect. Ce n'est plus qu'une chaussée à travers des rizières. En se retournant, on voit les montagnes de Nikko s'enfoncer dans les clartés du soleil couchant, tandis qu'au sud le Fusiyama et à l'est l'Asamayama dressent leurs têtes chargées de brumes lumineuses. On sent l'approche de Yeddo, non-seulement au fétide engrais dont les champs sont empoisonnés, mais aux airs narquois des allans et venans, aux criailleries des enfans. Déjà mon chien

Par tous les habitans est appelé *Comir* (2).

La civilisation a envahi Saté; on y trouve des bazars, des *stores*,

(1) Portefaix; on les attelle aussi aux voitures à bras appelées *djinrikichias*.

(2) *Come here* (viens ici). Les Japonais à 30 lieues de Yeddo sont persuadés que c'est le mot européen qui veut dire chien.

comme on dit à Yokohama, des lampes à pétrole, des bretelles, des cravates de soie rouge et des caleçons en coton blanc. L'hôtesse me salue d'un *morning* auquel je réponds, indigné, que je n'entends que le japonais. Quelle différence avec les bons montagnards de Nikko! Aux derniers rayons du soleil, nous rencontrons une procession qui suit en ricanant un coffre de bois blanc carré, porté sur les épaules de deux *ninsogos* avec des gâteaux de farine de riz et des vases pleins d'huile; c'est un mort qu'on porte en terre.

Le 8 janvier, je rentrais à Yeddo par le faubourg de Sengi. La ville était encore toute pavoisée en l'honneur du jour de l'an. Les jeunes filles et les enfans jouaient à la raquette, d'autres empêtraient les jambes des passans dans leurs cerfs-volans. L'impression que je rapporte de ce petit tour de 150 lieues est sensiblement la même que celle que m'ont laissée mes précédens voyages. Ce peuple a une civilisation à lui, fort loin de la nôtre assurément, fort inférieure, si l'on veut, mais en tout cas très complète et très logique. Il est heureux. Notre contact, nos mœurs, nos engins industriels, excitant chez lui des besoins et des désirs dont il est préservé par son ignorance, lui apporteront-ils quelque élément de bonheur de plus? Grande question que l'avenir seul peut résoudre! Le vœu sincère et désintéressé de tous les vrais amis du Japon, de ceux qui n'ont ni étoffes ni machines à lui vendre, c'est de le voir, sans se soumettre à l'imitation servile de la civilisation occidentale, et prenant pour base les faits indigènes, améliorer sans transformer, faire des routes, des canaux, des ponts, perfectionner son agriculture, compléter sa législation, mais conserver avant tout son autonomie et son indépendance d'action. — J'ai pu étudier d'un peu plus près la femme dans la famille japonaise. Elle y est beaucoup moins abaissée que dans les villes. Ses travaux sont ceux d'une villageoise en Europe; son conseil est pris en toute chose; elle ne partage point avec une autre femme le toit conjugal; elle élève les enfans, est traitée comme une fille aînée, avec autorité et douceur. En somme, sous un certain vernis de politesse, que de nations ne lui donnent pas une place plus élevée dans la hiérarchie sociale!

GEORGE BOUSQUET.

Yeddo, 2 février 1874.

LA

MARINE MARCHANDE

ET

LES SURTAXES DE PAVILLON

I. Projet de révision du livre II du code de commerce, 1867. — II. *Notre Marine marchande et son avenir*, par M. J. Léveillé, 1868. — III. Enquête parlementaire sur la marine marchande, 1870. — IV. Travaux de la commission sur la marine marchande, 1873.

Le commerce que l'Europe entretient avec le reste du monde ne cesse de croître, et l'on peut dire qu'un hémisphère ne saurait plus se passer de l'autre. Les cotons, les laines, les bois, les épices, tout est confié aux chances de la mer pour venir jusqu'à nous. Qui soutiendrait aujourd'hui cette orgueilleuse prétention d'un peuple à vivre sur les seules ressources de son territoire? Quel désarroi, si l'approvisionnement de l'industrie manquait un seul jour! Il entre donc dans les vues de la politique d'avoir une marine qui réponde à ces besoins, et de favoriser la grande navigation. Seulement on n'est pas d'accord sur les conditions et les moyens : les uns s'attachent à la couleur du pavillon, les autres à l'étendue, à la facilité des transports; les uns suivent d'un œil jaloux nos vaisseaux sur les mers, les autres accueillent indifféremment ceux de toutes les nations. On conçoit d'abord qu'un homme d'état tout dévoué aux intérêts du continent n'attende guère des contrées lointaines que le strict nécessaire, dont il ne peut priver ses concitoyens, et réserve ce trafic à la marine de son pays : il ressemble à un bon gé-

néral qui, tirant de loin une partie de ses subsistances, n'abandonne pas à un allié suspect le soin des transports. Il considère la navigation comme un service public : peu lui importe que ses mesures gênent le commerce; il a bien d'autres projets en tête que la grandeur du commerce, une fois les premiers besoins satisfaits. Cette politique fait vivre la marine sur un fonds assez fixe, mais qui ne dépasse guère les besoins présens.

Est-il moins soucieux de la chose publique celui qui laisse aux navires de son pays le stimulant de la concurrence? ne leur ouvre-t-il pas une carrière beaucoup plus vaste, qui va en faire les pourvoyeurs du monde et non les serviteurs d'un seul peuple? La marine ainsi poussée peut, sans livrer bataille, contribuer à la gloire et à la puissance du pays, étendre son influence avec ses relations, exciter l'industrie à produire davantage pour de nouveaux débouchés, augmenter le patrimoine commun. Alors elle parcourt les mers avant de sentir l'aiguillon du besoin, et prépare avec activité les ressources de l'avenir. On ne saurait assigner aucune borne à son progrès, puisqu'il ne suit plus le lent accroissement de la consommation nationale. La patrie immobile, fixée au sol, déborde, pour ainsi dire, hors de ses frontières, et se répand sur le monde : elle enfante une patrie errante qui va porter partout son pavillon. Cette conquête de la mer offre un appas extraordinaire aux nations ambitieuses, la nature les eût-elle formées pour un autre destin. Maint exemple prouve qu'en fait de navigation l'énergie des hommes l'emporte encore sur l'avantage des dons naturels. L'Allemagne, qui doit être repue sur la terre ferme, l'Allemagne, dont les ports sont rares, les côtes médiocres, les mers difficiles, convoite encore une autre proie. Tandis qu'elle amuse l'attention de l'Europe par des querelles religieuses, elle travaille sans bruit à ses ports, à ses chantiers, à ses magasins. Déjà elle a une flotte marchande presque aussi forte que la nôtre. Faut-il baisser pavillon et perdre avec nos forces le moyen de les réparer? faut-il accepter la lutte ou nous retrancher derrière la protection?

La France, longtemps fière de sa marine, étonnée de la voir languir à côté d'un commerce vigoureux, toujours distraite par les tracas de la politique, a hésité plus d'une fois entre les deux systèmes. A la veille de courir l'aventure, on a pu craindre de tout perdre en voulant trop gagner; d'autre part, était-il possible de rétablir les priviléges du pavillon après les avoir abolis? Pour résoudre ce doute, on doit suivre le cours des événemens d'où est sortie la liberté maritime, et démêler ensuite à travers les intérêts du jour l'intérêt du lendemain; il deviendra peut-être moins difficile de concilier l'honneur du pavillon avec les bienfaits de la liberté.

I.

Il a régné une grande confusion dans les attributs de la marine marchande; elle a beaucoup de patrons, qui ont tous des titres à faire valoir. C'est un trafic dont l'importance a grandi peu à peu; longtemps soumis à la protection militaire, il a changé de mains à chaque génération, passé d'un peuple à l'autre, et donné la prépondérance tantôt à une classe de négocians, tantôt à la classe voisine. Depuis l'officier de marine jusqu'au plus petit commerçant, chacun pense tenir dans ses mains le sort de la navigation. Rappelons d'abord ce qu'elle doit au commerce proprement dit, même dans un temps où le moindre convoi de marchandises était le prix d'une bataille. Sans l'avidité des marchands, les flottes se fussent bornées à la défense des côtes; l'amour du gain les entraîna dans de lointains parages. On oublie trop que les grandes explorations du XVIe siècle furent suscitées par les besoins du trafic. Colomb allait chercher l'or, qui manquait à l'Europe. Plus tard Magellan, pour avoir du poivre, bravait les tempêtes du Cap-Horn et pénétrait dans des mers inconnues. Sans doute, la grandeur de l'aventurier effaçait l'humble origine de l'aventure; mais cet intérêt caché qui suscitait de telles entreprises devait aussi en recueillir les fruits, et convertir une conquête fragile en établissement durable. Le négoce renfermait l'avenir de la marine, comme les Juifs méprisés tenaient dans leurs coffres la prospérité future des nations. Les commencemens du grand trafic furent gâtés par l'ignorance des temps et par la brutalité des conquêtes. On sait comment les Espagnols s'appauvrirent avec leurs propres richesses. Les peuplades furent épouvantées et décimées avant de comprendre ce qu'on leur demandait. Il fallut attendre que des Européens eussent passé l'océan et se fussent arrêtés sur ces terres si riches, apportant avec eux de l'industrie et des besoins. Alors il y eut des guerres au sujet des nouveaux établissemens; les mers étaient désolées par le pillage et la course : le navire de commerce ne s'aventurait point; il naviguait côte à côte avec le navire de guerre pour se mettre à l'abri derrière les canons. Forcé ainsi de régler sa marche sur celle de son lourd compagnon, il ne fit pas de progrès; tout au plus devait-on l'agrandir peu à peu, car il était chargé d'émigrans et de vivres.

A cette époque, on s'efforce de mieux connaître les routes nouvelles. Le personnage important est celui qui dirige le navire, pilote ou capitaine, — un Colomb, un Diaz, ou leur émule. Comme il s'agit le plus souvent d'aborder quelque part, sans combinaison, sans correspondant, sans ressource prévue, tout le succès de l'entre-

prise est entre ses mains. Il traite les affaires, il est responsable; on ignore jusqu'au nom des marchands qui ont conçu l'opération. Ceux-ci disparaissent dans une espèce de société qu'on appelle la *commande*, où l'on ne distingue pas l'armateur du constructeur et du négociant; c'est le berceau de l'industrie maritime. Quand les voyages devinrent fréquens et réguliers, il fallut dissoudre cette petite société, qui n'était plus en rapport avec l'étendue des opérations. Depuis la construction des navires jusqu'au trafic des denrées, chaque détail put occuper à lui seul l'activité d'une classe de négocians; il y en eut pour vendre et acheter, pour avoir des chantiers, pour équiper le vaisseau, pour le diriger, et on les distingua les uns des autres. Ils n'eurent plus des intérêts communs. En même temps, à mesure que les mers étaient mieux connues, les voyages plus faciles, la prépondérance passait du capitaine à l'armateur. Ango, Jacques Cœur, devinrent les rois de la mer. Il y eut plus de mérite à traiter une affaire du fond du cabinet qu'à la conduire à travers les flots, parce que le risque commercial était aussi grave que les chances de la traversée. Toutefois l'armateur et le marchand se confondaient encore. Les Hollandais montrèrent les premiers quelle espèce de trafic peut conquérir un pays qui manque de richesses naturelles; ils vécurent sur le commerce des autres nations, dont ils faisaient les transports, et se vantèrent, au XVIIe siècle, d'être les rouliers de l'océan. Par là fut augmentée cette division d'intérêts qui mit aux mains de l'armateur toute la conduite des affaires maritimes.

Si l'honneur des Pays-Bas fut d'avoir une marine aux dépens des autres peuples, Colbert mit le sien à conquérir la mer par les seules ressources d'un état florissant. Il faut admirer les vastes conceptions de ce ministre, dont la maxime était que la France peut se suffire à elle-même. Il porta une égale attention sur toutes les parties du trafic, ne pensant pas qu'il fallût favoriser les commerçans au détriment des armateurs, ou sacrifier à ces derniers l'intérêt des équipages. Comme il devait pourvoir à la sûreté d'un grand peuple et au recrutement des flottes, il soumit les marins au régime régulier de l'inscription maritime, et cette institution, toute militaire, tournait à l'avantage du commerce en réglant par des lois uniformes le service public qu'on exigeait naguère par la violence. Ayant introduit l'ordre et la dignité dans les équipages, il s'occupa moins de protéger les armateurs par un droit modéré que d'assurer un aliment à la marine. Cette prévoyance lui fit porter tout l'effort des prohibitions sur les deux points extrêmes qui communiquent par des transports : les manufactures de la métropole et les plantations des colonies. Tandis que les vaisseaux des autres nations

étaient accueillis dans les ports de France, ils étaient sévèrement repoussés de nos établissemens lointains; ceux-ci n'eurent de commerce qu'avec la France, et par des navires français. Comme tout l'effet du pacte colonial eût été perdu, si les habitans de la métropole avaient fait leurs achats hors du pays, ils furent contraints d'acheter aux fabricans leurs compatriotes par l'élévation des droits qu'on mit sur les marchandises étrangères. Ainsi grandit une industrie qui ne pouvait se passer des colonies, et, puisque celles-ci avaient besoin des navires français, la marine eut sa part de cette prospérité. Seulement ce régime, funeste aux colonies, exploitait des conquêtes récentes au point de compromettre l'avenir; s'il avait l'avantage de clore une époque de désordre, il ne préparait pas une ère de liberté. On réservait un beau domaine à la marine française, on ne lui ouvrait pas le monde entier. Partout les arrangemens des particuliers devaient céder à l'intérêt de l'état, qui entrait dans les moindres détails et réglait jusqu'aux vivres des matelots.

Au contraire, c'est le propre de l'Angleterre de subordonner sa politique aux intérêts du commerce et de sacrifier à propos une partie de ses avantages. Au XVII[e] siècle, elle voulut prendre la succession de la Hollande. Elle ne se contentait point d'exploiter ses propres richesses ou celles de ses colonies, il lui fallait posséder toute la mer. Au lieu des sages tempéramens par lesquels Colbert balançait les industries diverses, Cromwell sacrifia tout à la marine, et donna d'abord aux armateurs un monopole complet qui bannit des ports anglais les navires étrangers. Si l'Angleterre eût tenu au continent comme la France, cette mesure eût énervé son commerce, qui se fût dégoûté de la mer et des armateurs; ceux-ci auraient exploité paisiblement les colonies, et l'activité de la nation se fût tournée vers les affaires intérieures; mais dans un pays où l'on n'a d'autre issue que la mer, cette violence même que l'on fit au gros de la nation la jeta hors de ses frontières et l'obligea d'étendre ses colonies, qui étaient sa plus grande ressource. Elle eut le bonheur de ne pas se suffire à elle-même, tandis que la France avait de quoi se contenter. Par les armes, par la diplomatie, par des expéditions qui se continuèrent pendant tout le XVIII[e] siècle, elle se forma un empire colonial, le plus beau du monde. C'était une vaste réserve dont il lui restait à tirer parti. A cette époque, la France, qui perdait l'empire de la mer et ses meilleures colonies, grâce à l'insouciance de ses princes, gardait encore l'avantage pour le commerce et l'industrie; mais l'Angleterre, avec de tels débouchés, pouvait fonder sa puissance commerciale sans le concours des autres peuples. Débarrassée de ses rivaux par la révolution française, pro-

tégée contre le continent par des droits élevés, forcée de tirer tout de son sol et de la mer, l'Angleterre fit des prodiges : l'industrie, poussée par la main de Pitt, prit son essor par la seule issue qui lui était ouverte. Elle envoya ses cotonnades jusqu'au bout du monde. Le navire se transforma selon les besoins du commerce. Il eut toute la perfection des vaisseaux français, qu'on prenait à la république, et qui servaient de modèles; il eut en outre des commodités nouvelles, des caisses en fer pour contenir l'eau douce, une mâture mieux affermie dans les parties basses, tout ce que la pratique du long cours peut suggérer.

Toutefois cet empire absolu de la mer ne se maintenait que par la faiblesse des autres peuples, et l'Angleterre ne pouvait espérer que l'Europe ne prendrait point de part à l'exploitation du Nouveau-Monde. Pour conserver la prohibition dans toute sa rigueur, il aurait fallu que les autres pays n'eussent point du tout de navigation. Si deux puissances ont des prétentions à tenir la mer, elles ne peuvent se fermer leurs ports éternellement, sous peine de cesser aussi le commerce. La défense du plus faible est d'opposer un privilége au privilége qui blesse son intérêt : c'est ce qu'on nomme des représailles. Ce ne fut point d'abord en Europe qu'on usa de représailles contre l'Angleterre, elle trouva des rivaux dans ses propres colons. L'Amérique émancipée entreprit de partager avec elle l'empire de la mer : elle spécula sur le besoin qu'on avait des produits de son sol pour forcer les barrières des ports européens, et obtint qu'on accordât à ses navires, en Angleterre (1815), puis en France sept ans plus tard, le traitement du pavillon national. L'exemple fut suivi de proche en proche, et les ports de l'Angleterre s'ouvrirent successivement à la marine de chaque peuple pour le commerce qu'elle avait avec chacun. Bien qu'elle réservât à ses armateurs le privilége entier des transports vers tous les pays lointains qui n'ont point de marine, la concurrence de l'Amérique portait un coup sensible à sa puissance. L'Amérique venait d'envoyer en Europe le *Savannah*, le premier bateau à vapeur, qui dès cette époque convenait merveilleusement à la navigation de ses grands fleuves. Elle donna l'exemple, inouï jusque-là, d'une marine dont la prospérité ne reposait pas sur des colonies. On vit pour la première fois qu'un grand commerce pouvait s'établir entre des peuples éloignés sans que l'un d'eux fût exploité par l'autre, et que l'Europe ne perdait rien à traiter de gré à gré avec ses anciens comptoirs. De là le déclin du pacte colonial chez tous les peuples qui ne sont pas sourds à l'expérience. L'Angleterre comprit qu'il fallait changer la face de son commerce. On connaît les réformes mémorables qui rendirent la liberté à son industrie et établirent sa fortune, non sur des ré-

glemens passagers, mais sur les lois durables de l'échange et de la production. Les réformes de la marine ne furent pas moins fécondes : en 1849, on invita les armateurs à ne compter que sur eux-mêmes. Dépouillés de leur privilége, ils luttèrent d'industrie et non de tarifs. Au bout de dix ans, le chiffre de leurs affaires avait doublé.

Avec de tels principes, si la rivalité continua entre l'Amérique et l'Angleterre, elle n'eut point pour effet de fortifier l'une aux dépens de l'autre. Les deux marines ne cessèrent de prospérer, car le monde était assez grand pour les contenir ensemble. L'Amérique changeait la forme de ses vaisseaux suivant le besoin : elle en avait de très grands, qui portaient d'un seul voyage des montagnes de coton, et rachetaient par cet avantage l'inconvénient de revenir sur lest. Elle en avait de très petits, manœuvrés par sept hommes, de fins voiliers, lestes et rapides, pour les moindres opérations. Quand la vapeur fit voir le prix de la vitesse, la marine à voiles sortit de la routine : elle abattit ces lourds gaillards que la tradition attachait aux extrémités du navire et qui en ralentissaient la marche. Les Américains allongèrent la coque, et donnèrent ainsi plus de volume avec plus de vitesse. Ce fut une course que gagnèrent les Anglais, grâce au fer qu'ils firent entrer dans leur charpente : ils purent ainsi donner une longueur qui, à charge égale, romprait le bois. L'Angleterre avait le fer en abondance, l'Amérique n'avait que ses bois. Enfin la prépondérance était incertaine, quand la guerre civile vint brouiller les affaires de l'Amérique : l'Angleterre apprit à se passer d'elle et envoya ses navires chercher aux Indes le coton qu'on lui refusait. C'est un coup dont les États-Unis souffrent encore; leur marine n'est pas ce qu'elle était avant la guerre. Ils essaient à leur tour de se passer de l'Europe. Ils élèvent une barrière de douanes pour protéger leur industrie naissante; mais cette entreprise, qui est fort risquée, doit d'abord leur coûter leur marine, car ils n'ont pas, comme l'Angleterre au temps de Pitt, la ressource de la faire naviguer vers des colonies lointaines. Toutefois l'Amérique a contribué plus qu'aucun peuple à faire prévaloir les vrais principes : on vit enfin que l'intérêt de la marine marchande n'était pas tout entier dans les armemens. L'empire de la mer était passé d'abord du capitaine à l'armateur, qui à son tour devait ses dernières victoires tantôt à l'habileté du constructeur, tantôt aux vastes conceptions du commerçant. Entre tant de gens qui se disputaient la suprématie, il parut puéril de décider d'avance, par un coup d'autorité, quel serait le plus fort. Les franchises de la mer consistèrent à laisser le champ libre aux compétitions. On tint la balance égale, non pas en favorisant toutes les industries, comme

faisait Colbert, mais en supprimant toutes les faveurs directes.

Ces idées ne se propagèrent pas en France aussi rapidement. Pendant que la marine anglaise atteignait son apogée, la France gouvernait la sienne par des vues politiques. Sous la convention, le même zèle qui repoussait les marchandises de nos frontières fermait nos ports aux navires étrangers; on pensait égaler l'Angleterre en l'imitant, mais on ne décrète pas la grande navigation. La défense du territoire, qui occupait tous les bras, ne demandait à la mer que des matelots pour les batailles. En supposant qu'on eût assez de sécurité pour se livrer au trafic, la France n'avait plus de fortes colonies, et elle n'était pas tenue, comme l'Angleterre, d'en acquérir pour subsister, tant il est vrai que le même remède ne convient pas à tous les peuples. De cette politique, poursuivie durant les guerres de l'empire et le fameux blocus continental, il résulta que la France n'eut point de marine, point de grandes relations, et qu'elle fabriqua surtout pour elle-même. Les tissus français furent donc aussi fins et aussi brillans que les acheteurs français pouvaient le souhaiter; mais on n'en fit point de gros et de communs pour les envoyer dans toutes les parties du monde, et la marine en souffrit. La politique traça ainsi les limites de notre commerce : on prétendit plus tard que ces limites étaient infranchissables, et qu'il ne fallait pas penser à varier la qualité de nos produits. Sous la restauration, les armateurs firent valoir ces raisons pour qu'on les protégeât contre des rivaux plus favorisés, et le gouvernement, qui accordait dans le même temps des privilèges aux possesseurs de la terre, n'était pas d'humeur à les contredire. Il n'y eut pas de défense absolue contre les navires étrangers; mais on leur imposa des surtaxes assez dures pour les dégoûter de nos ports. En outre on crut fort habile de tracer d'avance aux navires français le chemin qu'ils devaient suivre. Les armateurs reçurent des avantages d'autant plus grands qu'ils naviguaient plus loin : tant pour les îles de la Sonde, tant pour le cap de Bonne-Espérance, tant pour les pays en-deçà du Cap, tant pour les entrepôts d'Europe, — en sorte qu'il coûtait moins cher de faire venir de Bornéo ce qu'on aurait trouvé dans le Maroc. Le commerce payait les frais de ces différences, et, comme il avait sa part du monopole, il se dédommageait en frappant plus rudement sur le consommateur. Ces mesures n'ouvrirent point de nouveaux débouchés à la marine : satisfaite du bénéfice qu'elle trouvait dans les surtaxes, elle s'enrichit sur le fonds national au lieu de l'augmenter, et ne goûta pas les nouveautés des autres pays. Colbert lui-même eût désavoué une telle protection : en réservant aux vaisseaux français la navigation des colonies, il n'entendait pas leur fermer une carrière plus vaste; il songeait aussi à étendre les possessions de la

France. Un ministre animé de l'esprit de Colbert se fût occupé de mettre le commerce en rapport avec les besoins du temps : il eût poussé l'industrie à l'intérieur, noué des relations étroites avec l'Amérique, fondé de nouveaux établissemens. Sous la restauration, les colonies paraissent avoir été singulièrement négligées. De l'œuvre de Colbert, on ne prit qu'un détail, et l'on pensa faire merveille en grossissant les surtaxes.

Ce régime, qui devait faire la fortune de la nation, fit celle d'un petit nombre d'armateurs. Le gouvernement de juillet l'aggrava encore, et les riches armateurs s'unirent aux riches industriels pour maintenir des règles qui leur étaient si favorables. Ils faisaient la loi au pouvoir, qui s'appuyait sur leur influence, et n'auraient pas souffert qu'un ministre, admirateur des libertés anglaises, ébranlât leurs privilèges. Quand l'Angleterre délivra sa navigation, la France avait poussé le monopole à ses dernières limites. Tant de richesses accumulées dans quelques mains donnèrent de la prospérité à l'intérieur, mais peu de relations lointaines, la seule terre nouvelle qu'on eût gagnée étant aux portes de la France. Sans doute la marine comptait quelques tonneaux de plus; mais dans le progrès général c'était une faible part. En 1848, l'Angleterre transportait six fois plus de marchandises que la France, et en 1859 quatre fois plus. A cette époque, la France atteignait le mouvement que l'Angleterre avait eu en 1821, ce qui paraissait aux Anglais contemporains l'enfance de la navigation.

Les partisans du privilége s'étonnent qu'on ait fait des concessions, et ils ne voient pas que ces concessions étaient forcées sous peine de rompre tout commerce avec les autres peuples. Au plus beau temps de la protection, les Anglais et les Américains reçurent droit de cité dans nos ports. Ce fut la première brèche au système. Peu à peu tout l'avantage des armateurs se réduisit au transport des colonies françaises, ou des pays qui n'ont point de marine à nous opposer. Comme une bonne partie des terres du globe se divisent entre les Européens, les vaisseaux français qui touchaient à ces terres avaient pour concurrens les Européens eux-mêmes : les Anglais pouvaient apporter en France les marchandises de l'Inde comprises au traité. Était-ce un privilége utile, celui qui n'atteignait ni les Indes, ni les États-Unis, ni les deux plus puissantes marines du monde? On avait ainsi les défauts de la routine sans les avantages de la liberté, car les armateurs, satisfaits de la navigation réservée, se retiraient de plus en plus des pays où elle était libre. Ils gardèrent surtout le trafic de l'Amérique du Sud, et, par le même esprit qui les faisait fuir devant la concurrence, ils vécurent sur les relations anciennes sans en former de nouvelles. C'est à peine s'ils sen-

tirent la portée des réformes de 1860, qui rendaient la liberté au commerce; ils ne virent point, tant ils étaient endormis sur la confiance de leurs tarifs, que, cette liberté ne pourrait s'arranger des lenteurs et du prix qu'ils mettaient aux transports. Cependant ils durent subir la loi commune. En 1860, on ôta une partie des droits que le législateur avait mis sur la provenance des marchandises; en 1866, on en fit autant de tous les droits sur le pavillon, sur l'entrepôt d'Europe et sur le tonnage des navires.

Les partisans et les détracteurs de ces lois ont eu le tort de penser qu'elles devaient changer subitement le cours des choses. On s'efforça de faire parler les chiffres, et, selon les besoins de la cause, on data de 1860 le progrès ou la décadence de toute la marine; mais le mouvement ne répondait ni aux espérances des uns ni à la méfiance des autres. Il est certain que les dernières lois consommaient une révolution depuis longtemps commencée, et qu'elles ne pouvaient avoir un effet si prompt. Quand on abaisse un tarif, on ne peut espérer l'essor subit d'une industrie que si elle est assez vivace pour se plaindre de ses entraves. Au contraire le régime bâtard des surtaxes, dans un pays qui n'a pas de puissantes colonies, avait énervé les armemens et détourné le commerce des grandes voies. Il fallait, pour réparer cette faute, du temps, de l'argent, et l'habitude de considérer d'autres intérêts que celui des armateurs. Tandis que ces derniers jetaient les hauts cris, d'autres négocians des mêmes ports, envisageant surtout les besoins du commerce, se louaient d'une liberté qui mettait à leur service les navires de toutes les nations. Bien plus il y eut des armateurs qui donnèrent à leurs confrères ce cruel démenti de faire fortune contre toutes les règles en se moquant de la protection. Cela fit bien augurer des réformes, puisque des Français pouvaient entrer en lutte avec le pavillon tiers, n'ayant pour toute arme que l'habileté et l'énergie. Les autres s'indignaient de partager avec l'Anglais ou l'Allemand le bénéfice de nos transports; mais, en vertu de la même liberté, n'avaient-ils pas le droit d'aller disputer à ces peuples le fret de leur pays? Ainsi au premier abord les avantages compensaient les inconvéniens, et, s'il fallait avec les seuls états de douane montrer la trace des progrès accomplis, on verrait que le commerce, avant d'avoir transformé sa flotte, en fait déjà meilleur usage, car les mêmes navires transportent beaucoup plus de marchandises.

Il est assez naturel que la suppression d'une faveur soulève des murmures et paraisse un traitement indigne à ceux qui la perdent. Le meilleur moyen de leur fermer la bouche, c'est de laisser un libre cours à leurs plaintes, non-seulement en vue du soulagement qu'on éprouve au récit de ses propres misères, mais parce que les

plaintes sont contradictoires, et qu'on ne saurait satisfaire les uns sans nuire aux autres. On a ouvert ce grand procès en 1870; chacun a pu y consigner ses vœux, et même exposer à l'aise un système favori, car en France le fait le plus mince enfante une doctrine complète. Toutefois, dès qu'on a enlevé les ornemens superflus, il reste de l'enquête un recueil précieux de faits et d'avis : ce sont les cahiers de la marine marchande. On peut y puiser des traits pour marquer la place de tous ceux qui trempent dans le même négoce. Cet examen réduit les choses à leur juste proportion; il s'oppose peut-être à des faveurs qu'on n'obtient jamais qu'aux dépens du prochain, mais il suggère d'autres mesures moins grossières, et des règles de bonne administration plus sages que toute la subtilité des surtaxes.

II.

Le nombre des personnes qui entrent dans une seule opération du commerce maritime est presque infini; mais l'extrême division du travail n'est-elle pas propre à ôter le nerf des opérations? Et la marine enfin ne doit-elle pas se résoudre à devenir marchande? Par exemple le capitaine, auquel on commet la fortune du navire et du fret, est chez nous un soldat qui sait naviguer. Aux examens, il apprend à tirer le canon et à connaître les vents : de l'économie et du commerce, on le tient quitte; aussi, quand il veut se mêler de négoce, on le renvoie à sa manœuvre.

Ce n'est point en France qu'un capitaine soit inhabile aux affaires; mais il dépend de l'état, comme toute la classe d'où il sort, matelots, pêcheurs, écumeurs de mer, de tout rang et de tout métier. Dès qu'il a pris la rame, il a été porté sur le registre de l'inscription maritime; il a grandi sous l'œil du commissaire ou du syndic, ne faisant aucun pas sans leur aveu. Presque toujours il a fait son temps de service sur la flotte : bonne école pour le long cours, s'il suffisait d'être exact sur la discipline. Après un examen où figure un discours français, il est maître d'équipage et au besoin *subrécargue*, c'est-à-dire gardien de la cargaison. Il part, mais, tout capitaine qu'il est, on peut le transformer demain en canonnier; en cas de guerre, on le rappelle sur la flotte à un âge où ses concitoyens de l'armée garderont les remparts. Dans un voyage, s'il perd son navire par un coup de mer, ce n'est pas le naufrage qu'il redoute le plus : échappé par miracle, on lui fait son procès sommairement, sans tribunal, sans plaidoyer; le commissaire dit un mot, et le voilà cassé aux gages. Qu'est-ce donc pour les simples matelots, qui doivent obtenir permission de naviguer sous un autre

pavillon, et qu'on doit ramener au port où on les a pris, en dépit qu'ils en aient? Pour les pêcheurs et caboteurs, placés sous la main du syndic, parfois tenus d'acheter les cordages et les vivres chez ses cousins et petits-cousins, oseront-ils se brouiller avec un homme si puissant, qui a derrière lui toute la marine, tout l'état?

Le régime de l'inscription maritime a été adouci depuis 1863; mais il investit encore le commissaire dans son quartier, le syndic dans les moindres ports, d'un pouvoir exorbitant. Cet officier, qui dresse les listes d'appel pour le service de la flotte, qui exerce une surveillance constante sur toutes les démarches du marin, peut le citer devant son propre tribunal pour tous les délits qui se rapportent à la navigation. On fait valoir que le matelot, à l'âge de vingt-sept ans, recouvre une partie de sa liberté : mauvaise défense, qui ne détruit pas l'effet de la contrainte où il a été tenu jusque-là. On ne commence pas le métier à vingt-sept ans. Il en reste assez pour dégoûter un homme de la mer, si le syndic est bilieux. S'il est doux et paternel, le marin s'accoutume à se décharger sur lui de ses intérêts les plus graves, et, confiant dans le secours de l'état, il n'assure pas le sort de sa femme et de ses enfans. En un mot, on le façonne de bonne heure à cette insouciance proverbiale : qualité dans un soldat, défaut dans un maître d'équipage, qui doit assumer la responsabilité d'un commerce. Le syndic est tout-puissant sur la petite pêche, dont il exerce la police, et la petite pêche est la pépinière du long cours. Si l'on donne à cet officier plus d'autorité qu'au maire d'un village, qu'on la tempère au moins par le contrôle d'un conseil élu.

On s'étonne d'entendre répéter chaque jour que le premier objet du commerce est de faire des marins pour la flotte. Ainsi Marseille et Le Havre ne sont que des écoles pour Brest et Cherbourg. Allons-nous fortifier les côtes, et craint-on comme jadis une descente des Anglais? Si la marine du commerce n'est qu'une réserve pour les batailles navales, pourquoi favoriser la navigation de long cours? Le cabotage, la grande pêche et la marine subventionnée assurent à l'état le nombre d'hommes dont il a besoin; 30,000 marins seulement font le long cours sur 150,000 inscrits. Si on prend chaudement l'intérêt de cette minorité, c'est pour le bien du commerce, non en vue du contingent, puisque 34,000 matelots suffisent à la flotte, suivant l'opinion d'un amiral. La raison militaire n'a rien à voir dans les affaires des marchands, qui se passeraient fort bien de la tutelle de l'état. Pourquoi le service naval serait-il plus exigeant que le service de terre? Quelles sont les frontières le plus exposées? et par quelle bizarrerie conservons-nous des institutions plus gênantes là où le péril est moindre? Fâcheuse confusion du

civil et du militaire qui refroidit la marine pour le commerce, et aliène à celui-ci les plus précieuses qualités de ses agens!

Le constructeur de navires est plus intéressé que le capitaine lui-même à la prospérité des armemens. Bien que cette industrie paraisse moins essentielle, puisqu'on pourrait acheter à Glasgow le navire tout bâti, on a considéré qu'il importait à un pays de construire ses propres vaisseaux. On veut avoir des chantiers sous la main, des cales sèches et des bassins de radoubs, des ouvriers habiles qui réparent le dommage de la traversée. D'ailleurs les Français ont excellé de tout temps dans la construction; ils ont donné à l'Europe les premiers modèles, et déterminé par le calcul la courbe des navires. Aujourd'hui encore, malgré la concurrence du navire à bon marché, nos constructeurs surpassent leurs rivaux par la finesse de la forme, par la qualité des matériaux, par la solidité de la charpente, et, quand le temps a mis à l'épreuve leurs bâtimens, on reconnaît que la durée en compense le prix. C'est donc une tradition en France de traiter ensemble l'intérêt des chantiers et celui des ports; mais il faut les traiter par d'autres règles que celles du chevalier Renau ou du mathématicien Bouguer. Les anciens constructeurs élaboraient lentement le type du navire. Ils ne demandaient guère aux armateurs que des commandes et non des conseils. Aujourd'hui toutefois les constructeurs font des navires pour le commerce et pour certaine espèce de commerce; qui réglera la forme générale, l'aménagement, si ce n'est l'armateur, qui est au courant des opérations? Ne doit-il pas décider entre le navire en fer ou le navire en bois, la vapeur ou la voile, l'aube ou l'hélice? Ainsi tout l'avenir de la construction est dans ses mains, car les règles mathématiques sont connues, et l'économie ne l'est pas encore.

C'est une belle matière à prévoyance, et par suite une source de gains pour ceux qui rencontrent juste. Les premiers qui ont adopté de grands navires ont dû être sifflés : on a dit que ces grosses machines les ruineraient; cependant ils ont transporté plus de marchandises à moins de frais, et ils ont gagné la gageure. Un téméraire est survenu, qui a bâti un colosse; malheureusement il n'a pas pu le remplir, et le colosse, naviguant sur lest, a ruiné son maître. Il y a une mesure qui sépare une fortune rapide de la ruine complète, selon les chances du fret. Plus tard, le navire en fer a fait merveille, et les Anglais, prompts à se décider, ont vendu leurs vieilles coques; mais voilà qu'un changement survient dans l'état de la navigation, et le navire en fer, incapable de se transformer, se plaint de sa rigidité. Marseille dit que la vapeur doit chasser la voile, et le procès est loin d'être vidé. La vapeur a pour elle la régularité et la vitesse ; la voile se soutient par le bon marché. La vapeur s'efforce

de naviguer à bon compte, elle économise sur la houille, elle double la force de ses chaudières à chaleur égale; mais la voile profite si bien des courans, elle tire un tel parti des vents qu'elle est bien près d'accomplir régulièrement ses voyages. Ici encore il y a un point où l'avantage de la vapeur commence, où celui de la voile finit : une route telle que le canal de Suez avec la Mer-Rouge appartient à la première. Marseille n'ira pas faire le tour de Gibraltar et du cap de Bonne-Espérance, quand elle a cette porte ouverte sur les Indes. Que l'on brûle encore moins de charbon, ou qu'on augmente à proportion la capacité du navire, si l'avantage de la route s'y joint, le prix de revient diminue ; dans le même trajet, le navire à voiles, d'un tonnage moins fort, doit courir des bordées jusque sous les côtes d'Amérique, afin de prendre les vents qui le ramènent vers son but : le voyage est plus long, il faut des vivres, un équipage nombreux, des gabiers qui montent aux hunes; le prix de revient augmente. Voilà la lutte engagée. Quelles louanges ne doit-on pas aux armateurs français qui ont construit des bateaux mixtes, pourvus de machines et de voiles, gouvernés tour à tour par le vent et par la vapeur! S'ils éprouvent un échec, ils ont encore l'avance sur les conservateurs obstinés, car l'esprit d'innovation tire un enseignement même de la défaite.

Dans ce conflit, il est étrange qu'on prenne le gouvernement pour arbitre. Tel armateur se lamente sur la décadence de la marine : il montre que nous venons pour la voile au sixième rang des puissances, après la Norvége et l'Italie, et il a grand soin d'omettre que nous tenons le troisième rang pour la vapeur; si on le force d'en convenir, c'est un sujet de plainte. Il semble qu'il nous impute à crime cette transformation, et qu'il présente requête au nom de la voile contre son ennemie; cependant qui oserait prendre parti dans une telle dispute? Et quelle folie de décider par des faveurs ou des tarifs ce que la science seule peut résoudre! Après tant de découvertes récentes sur les courans et sur les vents, il n'est pas probable qu'on renonce à s'en servir; qui profite de ces forces naturelles, si ce n'est la voile? D'un autre côté, nous brûlons la houille comme des barbares, et on doit s'attendre à des mesures d'économie qui abaisseront le prix de la vapeur. C'est une carrière ouverte aux gens hardis qui savent se passer de surtaxes.

Les armateurs et constructeurs, pour tenir leur flotte en état de progrès, ont besoin d'un auxiliaire difficile à saisir, prompt à échapper, digne pourtant d'une grande considération : c'est l'argent. A vrai dire, on n'a jamais pu s'en passer; mais il ne s'agit pas seulement d'avoir un coffre bien rempli ; les ressources d'un homme sont peu de chose devant la grandeur de ses projets. Il a besoin sans

cesse de ce capital anonyme qui est entre les mains du public, et qui va où sont les gros bénéfices. En un mot, il faut à la marine du crédit. Le crédit a son rôle séparé dans l'industrie maritime, comme le sang-froid du capitaine, le talent du constructeur, l'habileté de l'armateur ou du négociant. Tour à tour engagé au service de chacun d'eux, il joue un personnage muet qu'on aurait grand tort d'oublier, car il noue et dénoue les entreprises. Par malheur, la France ne connaît point encore tout le parti qu'on peut tirer d'une combinaison financière pour le service de cette industrie. Dès le commencement du siècle, les banques locales se sont effacées devant un établissement tout-puissant, la Banque de France. Obéissant à la loi du monopole et au cours de la politique, l'argent afflue à Paris et se retire des extrémités; mais Paris n'est pas encore un port de mer. Dans les ports, les opérations de banque sont timides. On a cru longtemps que le crédit avilissait les biens sur lesquels il prenait sa garantie; par exemple, l'emprunt sur marchandises fut considéré comme une ressource désespérée. Aujourd'hui encore on entend dire : La situation a été mauvaise ce mois-ci, car on a souscrit beaucoup de *warrants*. Ce n'est pas seulement la marchandise, c'est le navire qu'on n'osait engager : il est vrai que la loi française ne s'y prête pas encore. Une seule opération paraît productive : ce sont les assurances, dont le bénéfice est aujourd'hui certain. Pourquoi les armateurs laissent-ils échapper ce profit tout clair? Par la puissance de l'association, on a montré que le produit des assurances resterait entre leurs mains, s'ils mettaient en commun les primes qu'ils paient séparément aux compagnies. Un syndicat, choisi par eux, ferait les remboursemens, et, comme le nombre des sinistres est à peu près régulier, le surplus formerait une caisse où ils pourraient puiser. On a calculé que tous les armateurs français, à supposer qu'ils s'entendissent, rentreraient ainsi dans 20 millions, qu'ils versent en pure perte aux compagnies d'assurances.

C'est là un emploi spécial de l'argent : il conserve la valeur du navire; mais avec l'assurance on ne peut ni faire un bâtiment neuf, ni transformer un vieux. Pour cette espèce d'emprunt, l'Angleterre offre des exemples à suivre. D'abord les gros banquiers ne sont pas tous à Londres, il y en a dans les ports, près des chantiers; ils font des avances à la marine. Sans eux, comment Glasgow serait-il un grand marché de navires, toujours approvisionné? Puis les petits capitalistes prennent des parts dans les bâtimens; ils forment une commandite qui, cachée derrière l'armateur, le soutient. Enfin on emploie la forme plus parfaite de la société anonyme, et la mer offre ainsi l'occasion d'un placement populaire. En France, la commandite entre peu à peu dans les mœurs de notre marine, mais à quel prix!

Tandis que les mines, les hauts-fourneaux et même les chantiers vivent sur leurs propres ressources, il faut aux grandes sociétés d'armement le secours d'une subvention. Les armateurs libres protestent contre la concurrence des lignes subventionnées; mais fallait-il attendre qu'ils aient remué eux-mêmes le capital et organisé la commandite? La France, qui est intéressée à la régularité et à la vitesse de ses paquebots-poste, a-t-elle eu tort de fournir le premier appoint, afin d'attirer vers la mer l'argent des particuliers? Elle a fait une double expérience en mettant sous les yeux des armateurs le modèle des meilleurs paquebots et l'exemple encore plus utile des sociétés anonymes. Ces sociétés, grâce à leurs ressources financières, se sont affranchies en partie du tribut payé aux assureurs : elles font elles-mêmes la moitié de leurs assurances, car, avec un grand nombre de navires, les chances bonnes et mauvaises se compensent. De tels procédés rendent leur concurrence redoutable; mais nul n'empêche les armateurs de se les approprier en demandant au crédit plus qu'ils n'ont fait encore. Ils peuvent mettre en commun leurs ressources : ils continueront par la commandite, et feront appel aux capitaux.

Quand un navire est armé, il lui reste à trouver du fret, c'est-à-dire des marchandises à transporter. Pour un voyage, il fait double dépense, celle du départ et celle du retour. Le meilleur sera donc qu'il ait double profit, et qu'il transporte deux fois sa charge, d'Europe aux Indes et des Indes en Europe. On a pu faire en sorte qu'il fût loué d'avance, ou, comme on dit, affrété pour les deux voyages; mais c'est une fortune rare : le plus souvent il est employé par deux négocians, l'un qui expédie des marchandises vers la France, et l'autre qui envoie de France vers un autre pays. Quel que soit l'affréteur, il consulte moins la couleur du pavillon que ses propres convenances, c'est-à-dire le bas prix et la régularité. Depuis les derniers progrès, l'expéditeur n'est pas en peine de rencontrer précisément le navire qui lui convient. Il s'est établi des lignes régulières, dont les escales sont connues d'avance, et qui se suppléent mutuellement en alternant l'époque de leurs passages. Naguère le négociant était au bon plaisir de l'armateur; il se résignait à attendre que le vent tournât ou que le navire eût complété sa charge. Aujourd'hui il a plusieurs départs chaque semaine, et, si le Français fait défaut, il charge sur le Hambourgeois. L'intérêt de la marine le touche médiocrement. On verra s'il est opportun de lui retirer cette liberté; en tout cas, sur cent navires qui passent le chenal de nos ports, une quarantaine seulement portent le pavillon français.

Devant cette concurrence, les armateurs les plus habiles ont usé d'expédiens; puisque le trafic des marchandises offrait tant d'avan-

tages, ils ont pris le parti de vendre et d'acheter comme les autres: réunissant dans les mêmes mains le navire et la marchandise, on les a vus fournir à leurs propres vaisseaux le fret nécessaire. Ce procédé est fort employé par les grandes maisons de commerce; elles entretiennent toute une flotte à leur service, d'autant plus aisément qu'elles ont plus de comptoirs à l'étranger. Celles du Havre ou de Marseille touchent à toutes les branches du commerce; elles savent même se ménager la clientèle de l'industrie, en prenant des intérêts dans les usines et dans les filatures. Sur trois ou quatre opérations qu'elles mènent de front à différens degrés de la filière, il faut bien qu'une réussisse, et couvre le dommage des autres. Cependant la plupart des armateurs n'ont que du dédain pour cette combinaison. Il semble qu'ils vont déroger, si on les fait sortir des bornes étroites d'une seule industrie; un peu plus, ils revendiquent la dignité des transports et le droit de ne point suivre la cargaison, une fois déposée à terre. Si l'on objecte avec plus de vraisemblance que le cumul exige de grands capitaux et une réputation déjà établie, ne peut-on réparer par l'association le tort de la fortune? Mettre en commun le loyer du navire et le profit de la marchandise, c'est doter celle-ci d'un transport commode, et le navire d'un fret assuré.

L'autre expédient consiste à faire l'intercourse entre les pays étrangers : on charge et on transporte pour le compte d'un autre peuple que la France; on soulage ainsi les ports français, et l'on gagne aux dépens des autres. Ce mouvement, qui enrichit plus d'un armateur, n'est pas connu en France par la raison qu'il échappe aux remarques de la douane. Un navire fait escale à Montevideo; s'il ne trouve pas de fret pour la France, il en prend pour Melbourne ou Sidney. D'Australie il met le cap sur Calcutta. Le capitaine achève ainsi le tour du monde, gagnant sa vie au jour le jour, et prêt à changer de route,

Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

C'est la fortune d'un vrai marin; pour les peuples, c'est le complément d'un grand commerce et la compensation d'un petit. Les Anglais naviguent de la sorte, à cause de leur richesse, pour employer l'excédant des navires, les Grecs à cause de leur pauvreté, qui les pousse à chercher du fret au dehors. Une telle ressource convient surtout aux armateurs qui ont de la répugnance à spéculer sur les marchandises. D'où vient qu'ils en usent si peu, et qu'ils lui donnent un mauvais caractère en la nommant la navigation *interlope?* Ignorent-ils que l'honneur des Hollandais est de l'avoir inventée?

Si la France n'est pas aussi opulente que l'Angleterre, elle a au moins assez de mouvement pour faire vivre sa marine. Un trait frappant, c'est qu'elle reçoit dans ses ports ou dans ses colonies plus de vaisseaux anglais qu'aucun pays du monde. Un autre signe, c'est que les vaisseaux français, malgré le nombre croissant de leurs rivaux, transportent beaucoup plus de marchandises qu'auparavant. On est donc fondé à croire que le meilleur moyen de favoriser la marine, c'est d'étendre le commerce de plus en plus. Ici triomphe la liberté des échanges. Qu'importe qu'il entre dans nos bassins moitié de navires étrangers, si leur concours doit doubler en peu de temps le chiffre des affaires? Les navires français profitent de cet accroissement, qui serait peut-être perdu, s'ils faisaient seuls tous les transports. Cela devient manifeste quand on pénètre dans le secret des opérations : si un agent français passe un marché très loin de son pays, quel intérêt pour lui de charger sur le premier navire qui se présente plutôt que d'attendre indéfiniment le passage d'un Français! A plus forte raison, un expéditeur étranger, qui n'a pas les mêmes égards pour notre pavillon. La plupart du temps on doit charger vite, soit pour l'exécution d'un contrat, soit pour le succès d'une spéculation. Quelques jours de retard font manquer le moment propice. Faut-il frustrer le commerce de ces avantages? Quelle est la plus habile pratique? chasser les navires étrangers, ou partager avec eux?

On n'abandonne pas l'intérêt de la marine; au contraire on le prépare de loin et on lui rend des services très particuliers, si l'on favorise telle ou telle branche du commerce. Suivons l'importation des marchandises : elles ont sans doute la même figure à leur entrée dans le port, quelle que soit leur destination. Cependant les avantages maritimes sont très inégaux, selon les termes du marché qui les envoie. S'il a été passé directement par un chef d'industrie ou par son préposé, la marchandise traverse le port, et va tout droit dans l'usine ou dans la filature, elle chemine au gré de l'acquéreur, et les gens de mer ne peuvent guère prévoir la route qu'elle choisira; mais c'est l'enfance de l'art. Le plus souvent la marchandise est débarquée avant d'avoir été vendue; elle est en quête d'un acheteur. Il en arrive tous les jours une grande quantité de semblables, qui seront peut-être embarquées demain vers un autre pays ou chargées sur des wagons pour la Suisse, l'Allemagne et l'Italie; elles encombrent les quais, elles emplissent les magasins, où la foule des chalands vient les manier et les déguster; ces magasins ne suffisent plus, et l'on construit de longues galeries que l'œil ne peut embrasser; on creuse des canaux qui portent les navires jusque vers ces galeries, où un bruit incessant de poulies et de ma-

chines indique l'activité du débarquement. On pousse avec ardeur et l'on distribue en montagnes ces balles et ces tonneaux, qui n'ont pas encore de destination. Durant le séjour au port, la douane n'a rien perçu, le négociant n'a pas encore gagné, et tout le monde paraît content. C'est que le port possède un entrepôt. L'avantage ne gît pas dans les planches du magasin, il est dans les marques de confiance que les étrangers donnent à ce lieu privilégié. Ils savent qu'ils trouveront là toutes les occasions de vente, que derrière ce port il y a des centaines de manufactures, toujours prêtes à dévorer la laine ou le coton au fur et à mesure des expéditions. Ils savent aussi que les autres peuples, attirés par le mouvement, viendront y chercher les matières dont ils ont besoin. Eux-mêmes n'attendront pas les lentes formalités de la vente pour avoir de l'argent : tandis que les balles reposent en sûreté dans les entrepôts, un papier qui en représente la valeur court de main en main. Dès lors que leur importe de n'avoir pas rédigé d'avance un contrat? Mais à nous il importe beaucoup, car il s'établit ainsi vers nos docks un courant régulier, et c'est un fonds sur lequel la marine peut compter. Elle réglera ses constructions sur le nombre et la nature des marchandises qui entrent chaque année; elle aura des relations fixes avec certains producteurs, et les offres qu'elle fera aux autres seront écoutées. Comment s'acquiert le commerce d'entrepôt? Suffit-il, comme on l'a dit, d'avoir un port bien situé pour le transit et placé sur plusieurs chemins? Cependant Liverpool, qui n'est pas sur la grande route, est le plus bel entrepôt du monde : situé au nord de l'Europe dans une baie écartée, on lui porte du coton des quatre points cardinaux, et il en rend à toute l'Europe. Les Anglais ont forcé un courant qu'ils n'avaient pas reçu de la nature; ils l'ont fait par l'importance de leur industrie, sur laquelle les entrepôts s'écoulent, et par les rapports qu'ils ont avec les pays d'outre-mer. La marine, qui les a conduits à ce haut point de prospérité, en profite aujourd'hui. Demandes répétées, offres soutenues, confiance réciproque, telles sont les assises d'un entrepôt.

Les marchandises qui vont à l'exportation ne séjournent dans les ports que le temps nécessaire à l'embarquement : ce n'est donc pas là qu'il faut les considérer d'abord, c'est à leur source, en remontant les courans qui les apportent. Il y a des règles pour distribuer les marchandises entre les parties du littoral, comme il y en a pour le partage des eaux : la géographie commerciale, fondée sur l'intérêt, ne suit pas toujours les frontières politiques. Beaucoup d'Allemands empruntent la ligne de Nantes pour envoyer aux Amériques, bien qu'ils se soucient fort peu de nous complaire. C'est qu'ils suivent la pente du bon marché. Un tunnel percé, un pont

jeté, un tarif de chemin de fer, un impôt intempestif, voilà des accidens contraires ou favorables qui changent les courans les mieux établis. On peut donc les changer à son profit, avec un peu de cette ténacité dont nos voisins nous offrent le modèle. Les Allemands, bien moins favorisés par la nature, puisqu'ils n'ont qu'une mer à leur service, ont attiré vers Hambourg tout le fret qu'ils pouvaient. Ils abaissèrent fort à propos leurs tarifs de transport, et les émigrans quittèrent la ligne du Havre pour celle de Hambourg : or c'est le meilleur fret du monde, parce qu'il pèse et qu'il mange. Nous avons chez nous toutes les qualités du sol : trois mers qui baignent nos côtes et qui sont des chemins ouverts aux deux grands trajets du globe, de très beaux fleuves et de mauvais canaux dont nous n'avons pas tiré tout le parti possible ; pourtant c'est un bienfait considérable, car « ces routes qui marchent » sont les moins chères de toutes ; elles compenseraient par le bon marché la vitesse des chemins de fer, et pourraient faire descendre plus de marchandises vers nos ports. Ceux-ci d'ailleurs ont de très bas prix ; c'est une qualité fort appréciée des étrangers. En revanche, les tarifs des chemins de fer sont ruineux ; non-seulement ils détournent de la France les colis étrangers, mais ils arrêtent notre industrie elle-même. Que dire d'un impôt sur la vitesse qui vient encore les aggraver, au moins pour l'intérieur? Comme il n'est pas de marchandise qui ne fasse bien des démarches avant de gagner le port, c'est autant d'obstacles accumulés entre l'usine et le navire.

Marseille tient le commerce du Levant par la Méditerranée, et celui des Indes par le canal de Suez. Toutes les denrées qui vont de France vers l'Orient ont une pente de ce côté. Assise à l'embouchure d'un grand fleuve, servie par les chemins de fer, elle attire encore le commerce de la Suisse et de l'Allemagne vers l'Afrique, les Indes, la Chine et le Japon. L'Italie du nord peut aussi lui envoyer du fret par le Mont-Cenis ; mais Marseille a des concurrens : Gênes, son ancienne rivale, a repris de la force avec le nouveau royaume d'Italie : elle sera le grand port d'un peuple que tant de circonstances poussent vers la mer. La ligne du Saint-Gothard, une fois percée, lui ouvrira la Suisse et le duché de Bade. Brindisi, qui est le chemin direct par la voie de terre, enlève à Marseille beaucoup de voyageurs et de colis rapides. Trieste enfin, sur qui l'Allemagne entière peut vider ses magasins, appelle le transit par le bas prix des lignes de chemin de fer. De l'Angleterre, on ne doit espérer que les voyageurs et le service de grande vitesse : on a cru que le canal de Suez donnerait à la France tout le transit du nord, c'est une erreur. Les navires coûtent moins cher que les voies fer-

rées : les cotonnades anglaises feront donc le tour de Gibraltar sur des navires anglais, et n'auront point ainsi les frais du transbordement.

Bordeaux est un point de départ pour les deux Amériques. Grâce aux vins de France, il y passe un courant assez fixe, mais qui ne prend pas sa source à l'étranger. L'exportation de Bordeaux est toute française, car l'Espagne fournit plutôt un débouché qu'un aliment de fret. Le Havre, tourné vers les Amériques, propre à tous les commerces, devrait grandir chaque jour : il reçoit les produits de tout le territoire français qui franchissent l'Atlantique, et il peut disputer à Hambourg, Brême, Amsterdam, Anvers, le marché de l'Europe centrale. Les négocians de Suisse ou de Bavière ne sauraient gagner la mer sans emprunter les voies ferrées ou les canaux : or la distance est à peu près la même vers tous ces ports, et pour les canaux nous aurions facilement l'avantage en mettant les nôtres en état. En outre, à distance égale, Le Havre devrait avoir la préférence pour sa position, qui permet aux navires de passer promptement des eaux de la Manche dans celles de l'Océan; mais les Allemands, les Suisses, les Belges, se sont si bien entendus pour réduire leurs prix que le meilleur fret s'écoule par Hambourg, ou côtoie nos frontières jusqu'à Anvers. Chez nous, les voies ferrées ont un monopole qui nous coûte cher. Quelques négocians français, ceux d'Épinal par exemple, sont forcés d'oublier le chemin du Havre; ils rompent d'anciennes relations et traitent avec les maisons d'Anvers, car le transport est à moitié prix. Le Havre, qui pensait devenir le grand port américain du continent, voit avec chagrin Anvers, sa rivale, attirer à elle tous les pavillons du monde, creuser de nouveaux bassins, prendre enfin la tête d'un commerce qui devrait nous appartenir.

Pour les courans dont la source est en France, l'essentiel est de les grossir en produisant beaucoup et d'une certaine qualité. C'est la grande querelle de nos armateurs. Ils déclarent la France inhabile à produire ce qui fait la fortune de la marine, un fret lourd, encombrant, qui tient plus de place qu'il ne vaut. La valeur de la marchandise importe peu au maître du navire, car on le paie au poids et à l'encombrement. Aussi le voit-on se plaindre tous les jours du bon goût qui règne en France, et de cette manie de dépenser beaucoup d'argent sur des étoffes légères. Il accuse la nature qui ne nous a pas départi le charbon et le fer d'une main libérale, et qui donne aux fruits de la terre trop de valeur sous un petit volume. Dès lors, dit-il, comment pouvons-nous lutter avec les vaisseaux anglais, qui partent bondés de charbon, et qui rapportent sans effort un fret à moitié payé, tandis qu'il nous faut partir sur lest

ou chargés de colis si minces que les bateaux s'en vont la quille hors de l'eau?

Il y a quelque chose de fondé dans ces plaintes, si l'on règle ses comparaisons sur l'Angleterre. Un seul exemple suffira : l'Angleterre exporte 12 millions de tonnes de charbon qui valent 125 millions de francs. Nos vins, pour une valeur presque triple, soit 350 millions, n'occupent sur nos vaisseaux que 4 ou 500,000 tonneaux d'affrètement. Ainsi le vin de France rapporte plus que toute la houille d'Angleterre à ceux qui le vendent; mais il n'occupe qu'un navire français pour vingt-cinq navires anglais qui sortent chargés de houille. Toutefois nos armateurs se trompent sur les conséquences : cela ne prouve pas que la marine française doive être à sa voisine comme 1 est à 25. Les produits que donne la nature ne sont pas le seul élément de fret, ni même le principal. Ils sont précieux sans doute, et c'est un fonds excellent qui a surtout l'avantage de la régularité, il faut s'applaudir d'en avoir, si peu que ce soit; nos produits agricoles, qui font la moitié de notre exportation, ont un mérite durable, tandis que l'Angleterre pourra bien exporter moins de houille le jour où l'on ouvrira les gisemens de Chine, d'Amérique, d'Australie et des Indes; enfin la grande source du fret est dans l'industrie nationale, et c'est une source qu'on peut augmenter presque indéfiniment. Il court sur notre industrie des bruits fâcheux et injustes; malgré l'appât du bon marché, la façon a sa valeur dans le monde; d'ailleurs nos négocians ont prouvé qu'ils savaient varier leurs produits selon la nécessité. Le même homme qui peut contenter le choix difficile du riche est assez clairvoyant pour satisfaire le pauvre; seulement donnez-lui les moyens de connaître son public. Une maxime qu'on paraît oublier, c'est que la force de l'industrie se règle sur le nombre et les besoins des consommateurs. Tant que la nôtre a produit pour les seuls Français, elle a eu les mêmes limites que les goûts et les besoins français. On sait comment notre histoire nous ferma les grands débouchés : maintenant que l'on travaille pour toutes les parties du monde, il serait temps de quitter ces vieux préjugés sur le caractère de la production. Ce n'est pas assez d'attendre patiemment dans les ports le trop-plein de la France. Tout l'intérêt de la marine est au-delà des mers; pour obtenir du fret de nos fabriques, elle doit s'informer des antipodes.

Il a fallu très longtemps pour comprendre qu'on pouvait envoyer des marchandises d'Europe dans ces pays lointains qui en fournissaient tant et de si belles. On a d'abord été ébloui des richesses du Nouveau-Monde, et le navire, entraîné par l'espoir d'un retour opulent, n'emportait guère que des vivres au départ et un peu de clinquant qui servait à la troque. Si depuis on a fait le commerce ré-

gulier avec les colonies, le stimulant du long cours a toujours été de rapporter vers l'Europe les produits exotiques. Combien de Français pensent que la navigation se fait encore ainsi, et qu'il suffit de partir avec une pacotille pour faire fortune! C'est une idée moderne, et pour ainsi dire toute neuve, de considérer partout les indigènes comme des hommes qui ont des besoins, et qui consomment : double bénéfice pour les navires qui répandent nos produits avant de prélever le tribut accoutumé. Voilà l'Europe engagée, pour mettre en équilibre le budget de sa marine, à élever peu à peu les tribus errantes à la condition d'hommes : plus elle leur donnera des goûts semblables aux nôtres, plus elle sera sûre d'écouler avantageusement ses marchandises. L'intérêt bien entendu aide la civilisation, parce qu'il est éclairé par des motifs supérieurs. Toutefois, pour se prêter aux besoins des peuples, on n'a pas le droit de favoriser leurs vices : on ne comprend pas que l'Angleterre continue de fournir l'opium aux Chinois et soutienne avec les armes cet infâme trafic. La loi du commerce est-elle une excuse?

Le véritable intérêt ordonne de relever les peuples abâtardis et non d'augmenter leur abrutissement : une fois réveillés, ils veulent connaître les arts de l'Europe, ils cherchent à l'imiter; le fer et le charbon sont accueillis dans leurs ports, mais aussi les produits délicats et surtout les tissus. C'est toujours par le vêtement que commence la civilisation, et ce sont des vêtemens plus ou moins grossiers qui ont formé jusqu'ici le meilleur fret de sortie. On pourrait diviser les peuples d'outre-mer en trois classes : les uns, encore à demi sauvages, n'ont que des besoins naissans; dès qu'ils comprennent le commerce régulier, ils pensent d'abord à se vêtir. Les autres ont une civilisation avancée, comme les Chinois, les Japonais ou les Indiens : l'avenir montrera s'il vaut mieux les réduire par la force ou nouer avec eux des relations pacifiques qui les rapprochent peu à peu de l'Occident. Enfin les derniers ont les mœurs de l'Europe, comme les Américains, et sont avec nous sur le pied de l'égalité. L'Amérique, malgré ses tarifs de douane, a plus de commerce avec l'Europe que toutes les autres parties du monde, tant il est vrai que l'échange, pour être parfait, veut des termes qui se répondent. C'est à ce point qu'il nous convient d'amener les peuples inférieurs pour le plus grand bien de notre marine.

III.

On gagne à dominer un peu les intérêts du jour avant de les juger. Il semble qu'on aperçoive plus clairement l'enchaînement des

causes, et qu'on remonte sans effort à la source des bienfaits dont la marine doit recueillir les fruits. Nos pères ne pouvaient pas sentir si bien que nous les effets continus d'une bonne économie ; il est dans la nature humaine de s'arrêter d'abord à ce qui frappe les yeux. Dès le principe, on n'a considéré de la navigation que le navire, qui en est le signe visible. Plus tard on s'est aperçu de la cargaison, qui en est la raison suffisante, et sur cette découverte on s'est empressé de faire des lois qui réservaient toutes les marchandises à certains navires ; puis on a songé tout d'un coup que la cargaison représentait seulement les échanges, et l'on a vaqué aux intérêts du commerce. A son tour, le commerce n'est qu'un intermédiaire qui prend d'une main et qui donne de l'autre : on a donc remonté jusqu'à l'industrie. Cette industrie elle-même aurait-elle besoin de la mer, si elle n'employait des produits exotiques? Dès lors on a cimenté l'union des colonies et de la métropole ; enfin les colonies ne sont pas la raison dernière : elles n'ont été utiles à la marine qu'en donnant des relations lointaines. Il a paru juste de s'attacher surtout aux relations en ôtant peu à peu ce que le régime avait d'odieux. Ces relations, le temps n'est pas éloigné où l'on s'avisera d'en changer le caractère en faisant de la paix et de la civilisation le but même de la conquête. Ainsi chaque époque a ses moyens et ses découvertes. Nos ancêtres devaient d'abord étudier la forme du navire et courir toutes les mers, leurs successeurs hasarder le premier commerce et fonder des colonies, puis les fils de ces aventuriers commencer l'industrie et les grandes relations. Quel contre-sens de vouloir employer des remèdes dignes d'une autre époque, et de s'attarder aux causes secondes, quand on a les premières sous la main! Non-seulement les vues s'étendent, mais la politique change. Un ministre courtisan, eût-il du génie, travaille surtout à la grandeur de son roi, et fait une marine pour l'éclat d'une cour ou pour les besoins de la guerre. L'intérêt populaire inspire d'autres vues et construit d'autres vaisseaux. On peut donc s'étonner d'entendre attester sans cesse des ordonnances qui ont deux siècles. Aujourd'hui encore, quand un Français désintéressé daigne considérer le commerce ou la marine de son pays, il rougirait de gagner petit à petit quelques minces concessions sur la résistance des intérêts. Il veut être un bienfaiteur à la façon de Colbert ou de Seignelay. A défaut des hommages d'une cour, il espère au moins être loué dans les journaux. Il y a de l'honneur à faire un traité et à dire : « Notre politique assure à la France tout le commerce entre la Suisse et les États-Unis. » Au contraire, quelle gloire peut-on tirer de cette nouvelle : « Le gouvernement vient de s'entendre avec la compagnie de Lyon pour abaisser de 2 centimes le transport des

marchandises à petite vitesse? » Cependant 2 centimes de moins valent toute la diplomatie pour grossir la part de nos vaisseaux.

Ainsi personne ne s'intéresse aux véritables réformes : elles demandent trop de patience, trop de modestie; puis elles n'ont guère de place dans le régime parlementaire, où les discussions viennent jour par jour, selon l'intérêt du moment. Qu'un orateur s'avise de parler des canaux, des chemins de fer, des échanges à propos de la marine, l'auditoire distrait ne suit pas le fil et le rappelle à la question. Dans l'indifférence générale, si la politique ne pénètre par aucun joint et ne tourne pas le vote contre les ministres, le dernier mot reste aux hommes spéciaux : ceux-ci n'ont pas un intérêt pressant dans les réformes lointaines dont ils ne verront pas les suites, mais ils appellent sur leur champ cette pluie bienfaisante des primes, des indemnités publiques; aussi font-ils une peinture touchante de leurs misères. Ils emportent du même coup le vote et la surtaxe. En vain quelques prophètes annoncent qu'on sera contraint de l'abolir dans six mois. L'événement leur donne raison, et six mois après les mêmes mains détruisent ce qu'on édifiait la veille. Seulement on ferme la bouche aux intérêts en décidant qu'une commission va s'ingénier à trouver le grand remède.

Une commission formée de beaucoup de membres, attentive aux avis divers, est très propre à élaborer un projet de loi, dont elle pèse à loisir les termes; mais elle n'a point qualité pour examiner des mesures d'exécution. C'est trop lui demander que de vouloir qu'elle ait du génie, à moins de lui donner la toute-puissance des comités révolutionnaires. Toute réforme est une campagne entreprise contre les intérêts. On craint si fort de les froisser que personne ne veut encourir la responsabilité de la première attaque. Le pouvoir exécutif renvoie l'affaire devant le parlement, et le parlement se décharge sur une commission, où l'on a soin de placer quelques négocians qui sont juges dans leur propre cause. On y voit aussi des membres compétens et désintéressés; mais que peuvent-ils faire? Rendre des lois? On en avait préparé d'excellentes dès 1867 dans le sein d'un véritable comité d'étude : elles mettaient en harmonie le code de commerce avec les nouveaux besoins de la marine; mais ce sont des lois, et l'on veut autre chose. Va-t-on tracer des canaux, fonder des entrepôts, organiser le crédit? La commission ne doit pas sortir de son petit domaine, ni remonter aux sources. Peut-elle au moins rétablir les surtaxes? Nullement; nous sommes liés par des engagemens avec les autres puissances : la franchise des pavillons a été mêlée fort adroitement à des concessions particulières, et l'on ne peut la reprendre qu'à l'expiration des traités.

Ainsi limitée, la commission devait être dans un cruel embarras, pour peu qu'elle eût à cœur le bien de toute la marine. Il ne paraît point qu'elle ait senti ce malaise. Dès le premier jour, on a pu voir qu'il régnait une assez grande diversité d'opinions, car un membre a exprimé le doute qu'il fût indispensable d'avoir une marine marchande. Le reste du temps, on n'a envisagé que l'intérêt de l'armement et de la construction. Tout a été traité sur ce principe, — les réglemens maritimes, l'ordre des équipages, le rôle du capitaine, les consulats. En touchant à chacune de ces parties, on se tournait vers l'armateur, c'est-à-dire vers le malade, et on lui demandait si c'était là le point douloureux. Par exemple, l'inscription maritime a paru tolérable, parce qu'elle ne grève le compte de l'armateur que de quelques centimes par tonneau de jauge; mais personne ne s'est avisé d'un intérêt supérieur, qui est de rendre au marin la liberté de sa profession; la valeur d'un homme ne s'estime pas par francs et par centimes. De même il a paru puéril de réviser les lois sur les sociétés, de préparer le mélange des intérêts; quel spécifique pouvait-on tirer de là pour des maux présens? Une commission qui ne veut ni faire des lois ni empiéter sur les pouvoirs publics, ni approfondir le sujet, n'a qu'une ressource : c'est d'ajouter un chapitre au budget. C'est justement ce qu'on a proposé : des primes au constructeur, des primes à l'armateur, 7 millions que l'état va dépenser pour sa marine.

La somme n'est pas forte, et l'intérêt de la marine vaut mieux. Ensuite la prime a cet avantage sur les surtaxes, que la France sait au juste combien lui coûte l'industrie protégée; mais par quel calcul a-t-on fixé d'avance la contribution du trésor? La prime doit augmenter en raison du nombre des navires construits et armés. Si elle a tout son effet, qui est d'exciter les uns à construire, les autres à naviguer, la charge du trésor croîtra d'autant; on est presque réduit à souhaiter que la marine reste au même point. Il apparaît par là que nos législateurs n'ont point songé à l'avenir, — ou bien ils se font une étrange idée de la marine marchande, comme d'un service public qui ne saurait ni augmenter ni diminuer, et qui s'entretient, ainsi que les grandes routes, aux frais de l'état. Pour les armateurs, c'est un encouragement à la routine. On arrête tous les efforts vers le bon marché : à quoi bon abaisser le prix de revient quand l'état se charge de la différence? Quelle aubaine que de toucher à chaque voyage 1 franc par jour et par homme! Est-il un seul navire qui ne lèvera ses ancres avec un tel appât? Loin de consulter les besoins nouveaux du commerce, on fera sortir toutes les vieilles charpentes qui pourrissaient dans les bassins. Plus un navire sera vieux et malade, plus on mettra de hâte à l'employer, pourvu qu'il

supporte la mer l'espace d'un voyage : avec moins de frais qu'un vaisseau neuf, il procurera la même prime. Quel spectacle, quand on verra ces vétérans de la mer, confondus depuis longtemps avec le quai où ils dormaient, se détacher lentement des arrière-bassins, livrer au vent leur mâture branlante, et s'essayer encore à tracer leur ancien sillage! mais si par hasard, ce qu'à Dieu ne plaise, le capitaine et les matelots étaient informés de ces belles combinaisons, l'armateur pourrait avoir une déconvenue. En effet, on a répété que l'objet de la prime était de conserver des marins à la France. Le marin, sur ce fondement, réclamera le bénéfice de la prime ou un salaire plus fort. S'il trouve de la résistance, il refusera ses services. C'est un enjeu qu'on se disputera, et que les grèves pourront arracher des mains de l'armateur.

La marine sera-t-elle destituée de tout secours? Quelques réformateurs trop confians pensent que la liberté suffit à tout, et que l'office du législateur se borne à lever les surtaxes et à retirer les subsides. La protection elle-même est préférable à cette incurie par laquelle un gouvernement abandonne une industrie longtemps favorisée; il faut au contraire y veiller d'autant plus qu'on ne la protège pas directement. D'abord c'est une simple règle d'équité d'ôter les charges quand on retire les fruits. Ainsi le droit de quai est un impôt très lourd pour nos armateurs, bien qu'il pèse également sur les navires étrangers : on devrait l'abolir tout à fait. Que si l'on renonce à faire entrer l'état dans la dépense des constructions, on peut au moins assurer une franchise complète aux matériaux qui sont introduits dans les chantiers; l'acquit-à-caution, dont le constructeur a le bénéfice, sera réglé largement. Nul ne saurait prévoir toutes les mesures utiles; mais on les apprend à l'usage, par l'expérience de tous les jours. Il est donc plus facile de concevoir l'œuvre d'un grand ministre que d'en marquer d'avance tous les points. On sait qu'il porterait le même esprit dans les diverses parties de l'administration, trouvant partout l'occasion de servir la marine et n'étant jamais si près d'elle que lorsqu'il paraît s'en éloigner davantage. Il n'irait pas crier qu'il travaille à la grandeur de son pays; mais, peu disposé à satisfaire seulement les intérêts ou les appétits, il étendrait ses vues jusqu'aux réformes lointaines, et saurait les préparer insensiblement par des procédés équitables dans le détail. Après avoir fourni au recrutement de la flotte, il ne croirait pas indifférent d'affranchir le marin de la gêne des règlemens qui le poussent vers d'autres professions. Il conserverait la caisse des invalides comme une institution précieuse; mais il distinguerait le civil du militaire et remettrait peu à peu aux marins eux-mêmes la gestion de leur pécule. Il aurait des écoles et des

examens commerciaux pour les capitaines du commerce, que les armateurs ne rougiraient pas de s'associer. Passant ensuite dans les ports, il formerait les unions les plus étroites entre tous ceux qui, traitant le même négoce, ont des intérêts communs : constructeurs, armateurs, commerçans. Il encouragerait partout des syndicats, se montrerait très libéral sur les sociétés, surtout quand elles embrassent plusieurs branches du commerce, et, tandis que l'on réformerait notre code de crédit maritime, il mettrait en action ce crédit par des établissemens auxquels on ferait des faveurs particulières. S'il avait quelque argent à dépenser sur les deniers de l'état, il l'emploierait, non pas en primes, mais à creuser de nouveaux bassins, à donner plus de tirant au chenal des ports, à tant de travaux nécessaires sur toutes nos côtes pour offrir aux navires des mouillages faciles et au commerce des débouchés commodes. Il remonterait par les canaux et les voies ferrées jusqu'aux sources du fret, se faisant gloire d'un tarif abaissé ou d'une écluse ouverte autant que d'une province conquise. Il n'aurait pas oublié que tous nos grands ministres ont eu à cœur les routes et les débouchés : jadis on frappait une médaille pour un canal commencé; tirer un bon parti des chemins de fer, étendre le réseau n'est pas une œuvre moins méritoire. Industrie, enseignement, travaux publics, il n'est pas un seul côté du gouvernement où l'on ne puisse envisager l'intérêt maritime et seconder ainsi les efforts des particuliers.

Ayant ainsi pourvu aux moindres détails, l'homme d'état porterait plus loin ses regards. Il y a toujours dans toute entreprise, comme au siége d'une place forte, un point capital qu'il faut apercevoir, et qui, une fois gagné, emporte le reste. Aujourd'hui quelle est la circonstance décisive pour la prospérité des armemens? Nous sommes impuissans à rétablir un monopole qui éclate de toutes parts et tombe en pièces; nous n'allons pas remettre les colonies en tutelle, et, quant au commerce, le gouvernement comprend enfin qu'il doit être avare de son intervention. Ce sont de grandes machines qu'on ne remue pas avec des décrets. S'il faut lutter, on verra d'un coup d'œil que le champ de bataille est au-delà des mers. Que produisent ces longs débats où chacun allègue à son tour, pour expliquer son retard ou sa chute, un léger obstacle, une pierre qu'il a heurtée en chemin? Ne reconnaît-on pas les mauvaises défaites dont se paient l'indolence et la timidité? On rejette la faute sur le voisin au lieu de s'accuser soi-même; on chicane sur un règlement, tandis qu'il faudrait s'informer des pays étrangers, nouer des relations, s'expatrier un temps et former ainsi des établissemens que l'imperfection des lois n'atteint pas. Voilà le secret d'une belle marine. Il n'est pas impossible de citer un pays qui soit le passage d'un grand com-

merce et qui pourtant n'ait pas de vaisseaux à lui : c'est le cas de la Belgique; mais il n'en est aucun qui, avec des comptoirs nombreux, des relations étendues, ne recueille aussi le bénéfice de ses transports. Comment le pavillon national ne paraîtrait-il pas sur des courans invariables? Quand les Français seront dans les deux ports extrêmes, il faudra bien que le vaisseau soit français à son tour. Le seul moyen de lutter contre les navires étrangers, c'est de savoir aussi bien qu'eux où l'on va et comment on en revient.

On répond généralement que nous n'avons pas de colonies et que nous ne sommes pas doués pour en faire. Nos colonies sont encore assez vastes, sinon florissantes, pour exercer notre industrie. Mettons en valeur notre patrimoine au lieu de le mépriser, puis attendons la suite. Les Anglais n'ont pas si bien conquis le monde qu'il ne nous reste un beau rôle à jouer. D'ailleurs la conquête est inutile où les mœurs et les relations suffisent. L'Amérique du Sud n'est point à nous; cependant c'est un marché pour notre commerce, une mine de fret et un refuge pour tous nos Basques, qui émigrent de Bordeaux comme les Allemands de Hambourg. Quelle carrière ouverte à la France dans cette Afrique, encore si mal connue, où l'étendue de nos possessions ne le cède pas aux colonies anglaises! Quel avenir dans l'Indo-Chine, qu'on nous envie déjà! D'ailleurs on croit faussement que les colonies des autres peuples nous sont fermées : dans les terres anglaises, tous les Européens rencontrent la même protection, les mêmes ressources, et les banques leur font des avances qui aident le premier établissement. Des Suisses et des Allemands y prospèrent tous les jours; des Français courageux en ont fait l'épreuve, et leur signature, en quelques années, a valu celle des plus fortes maisons anglaises. La voie est donc libre; il ne tient qu'à nous d'en profiter.

Il est vrai que nous confessons nos défaillances : une doctrine commode les rejette sur le naturel. Jusque dans ces aveux dont nous gratifions nos rivaux, nous avons pris je ne sais quelle morgue pédante que n'avaient point nos pères. Les Français ont un système sur la race française, et déclarent volontiers qu'elle n'est bonne à rien; ils mettent autant d'ardeur à soutenir cette injure que leurs aïeux en mettaient à la démentir par leurs actes : un peu de ce feu nous ferait grand bien, s'il se tournait vers les emplois utiles. Il est donc reçu que nous ne sommes point propres à coloniser, bien que notre race ait la première fondé le Canada, planté du coton en Louisiane, institué la compagnie des Indes, exploré l'Afrique, enlevé de haute lutte la plus belle partie de Saint-Domingue. Tout ce passé ne compte plus. D'autres faits qui n'ont pas cent ans de date deviennent des lois éternelles pour la vue courte des contemporains; puis ils sont com-

mentés par un Allemand dont la froide haine fait le procès à la race latine. Ces prétendus défauts de race, dont on s'avise le lendemain des défaites, ne sont au fond que des conséquences historiques; il faut compter avec eux, mais pour les détruire. Ici le mal est tout entier dans l'opinion. Il a régné en France un certain ton de dédain pour le commerce, et un goût décidé pour l'épée ou la robe. Cependant le commerce de la mer, les entreprises lointaines, feront tomber ces préjugés. Le courage et les talens n'y seront pas perdus. Le résultat prochain de l'entreprise, le gain, n'est rien auprès des avantages indirects qu'on en tire pour l'esprit et pour la trempe du caractère. Il en est de même de tous les mobiles d'action, car un peuple tout entier ne se gouverne pas par l'honneur. On part sur un motif d'intérêt ou d'ambition; chemin faisant, on s'instruit, on acquiert de la promptitude, du coup d'œil, la connaissance des hommes, des pays, et une certaine bonne humeur qui triomphe des obstacles. Cela vaut bien l'oisiveté de nos jeunes gens, toujours suspendus aux mamelles de leur patrie, cloués au sol qui les a vus naître. N'ôtons pas le dévoûment, la science, les arts, qui font l'élite du pays; mais, si nous voulons ranimer les arts, pousser les sciences, donnons à la foule des motifs simples, de bons calculs d'intérêt, qui la tirent de son engourdissement; afin de bien penser, il faut agir, et agir encore. Pour avoir de grands hommes, ayons des hommes, et qu'ils fassent la fortune de la France avant d'en faire la gloire.

Au surplus, ce n'est pas l'émigration en masse qu'on réclame de nos jeunes gens : erreur de croire que les Anglais s'expatrient par familles, comme au temps de Penn. Ils passent à l'étranger quelques années; puis ils reviennent dans leur patrie, laissant aux mains d'agens fidèles la prospérité de leur maison. Ces agens sont très souvent des Suisses, des Allemands, d'abord petits commis, puis associés, puis maîtres où ils obéissaient naguère. Pourquoi ne seraient-ils pas Français? Pourquoi les plus aisés ne feraient-ils pas fructifier leurs capitaux sur un sol vierge? Ils y gagneraient de juger mieux les ressources de leur propre pays, de l'aimer davantage, et de le défendre avec plus d'ardeur que jamais. Aucune forme de patriotisme n'est plus noble que l'orgueil du pavillon (1).

(1) Ce ne sont pas là des chimères : on peut lire dans l'enquête les raisonnemens serrés, le mâle récit de M. Jacques Siegfried (du Havre), qui a donné l'exemple de cette carrière avant d'en faire la théorie. M. Siegfried s'est expatrié de bonne heure : il a fondé une maison à Bombay, recueilli en peu d'années le fruit de ses efforts, consacré le reste de son temps à son pays, librement, comme un Anglais. Il poursuit à lui seul une enquête sur nos débouchés, sur l'avenir du commerce maritime. Il s'est convaincu qu'il fallait seulement ouvrir les yeux des jeunes Français sur leur bien et leur enseigner le globe, qu'ils ignorent. Mulhouse, avant la guerre, lui devait son école de commerce; Le Havre lui devra la sienne. Quelle meilleure réponse aux sophismes des impuissans?

Si la marine aujourd'hui dépend du caractère et des mœurs, le ministre qui verra cet enchaînement fatal est-il réduit à se croiser les bras? Loin de là, car le gouvernement peut agir sur les mœurs, quand celles-ci tiennent aux circonstances politiques. Les reproches qu'on adresse à la France atteignent aussi les divers gouvernemens : en effet, ceux-ci ont toujours exploité le commerce en vue des seules finances. C'était un revenu : rarement ils ont compris l'intérêt national d'un grand commerce, indépendamment des sommes qu'il rapporte. Ils ont trop négligé ce levier puissant, qui soulève l'activité d'un grand peuple. Aussi nous avons eu des financiers émérites, peu d'hommes d'état. L'impôt a pesé lourdement sur toutes les industries, au risque de tarir la source de la richesse. Un ministre qui aurait d'autres visées fonderait d'abord des écoles de commerce; il ne donnerait pas des consulats aux fruits secs de la diplomatie : les hommes distingués qui les occupent en grand nombre commencent à se lasser d'un tel voisinage. Le gouvernement peut donc faire beaucoup par la seule direction de la politique : qu'il accorde seulement la même attention aux intérêts d'outre-mer qu'à ceux du continent, qu'il tienne la main à ses agens, que nos diplomates emploient leur habileté à connaître ces populations dont les mœurs sont si éloignées des nôtres; qu'en un mot le gouvernement mette en honneur, par tous les moyens possibles, les longues entreprises et les travaux de la mer (1).

La France, par son génie et par son territoire, devait être une puissance continentale et maritime; elle pouvait tenir le milieu entre l'Allemagne, enfermée dans le continent, et l'Angleterre, vouée à la mer. L'histoire a voulu que la France tournât tous ses efforts vers l'Europe, où elle a exercé longtemps la suprématie. Cet empire nous échappe aujourd'hui; n'est-ce pas le moment de porter notre énergie vers la mer, trop longtemps délaissée? La France rentrera ainsi dans le cours naturel de son destin, et retrempera ses forces.

RENÉ MILLET.

(1) Une commission se forme en ce moment sous les auspices du ministère du commerce pour étudier les moyens d'étendre nos débouchés.

LES

MINES D'ARGENT

DU NEVADA

SOUVENIRS DE VOYAGES DANS LES ÉTATS DU PACIFIQUE

Un jour du mois de juin 1859, deux mineurs irlandais, en fouillant un *placer* aurifère au-delà de la Sierra-Nevada de Californie, trouvèrent par hasard sur ce *placer*, que depuis dix ans on exploitait sans grand profit, un minerai d'argent. La richesse de cette mine inattendue fut dès le début extraordinaire. On l'appela d'abord la « mine de Washoe, » du nom d'un lac qui se trouvait dans le voisinage. A vrai dire, cette localité n'avait pas encore de nom, aucune ville n'y existait, et le territoire était celui d'Utah, occupé par les mormons; mais ceux-ci vivaient au bord du grand Lac-Salé, à quelques centaines de lieues plus à l'est. Des tribus errantes d'Indiens, des bandes nomades, appartenant aux nations des Pah-Yutes, des Bannocks et des Serpens, parcouraient seules ces régions en toute liberté. Les pionniers y étaient pour la première fois apparus en 1849, alors qu'une troupe d'orpailleurs californiens, mécontens du résultat de leurs recherches dans le pays de l'Eldorado et amoureux de l'inconnu, franchirent résolûment les remparts de la sierra et vinrent planter leurs tentes autour des ravins tributaires de la rivière Carson. Jusque-là les blancs, se bornant au rôle d'explorateurs ou de trappeurs, ne s'étaient montrés dans ces parages qu'isolément et à de très rares intervalles.

La nouvelle de la découverte de la riche mine de Washoe se répandit bien vite en Californie, et y causa une émotion universelle. On avait expédié à San-Francisco, à travers des sentiers de mules, longs et périlleux, plusieurs milliers de kilogrammes du précieux

minerai; les chimistes et les ingénieurs s'étudiaient à l'envi à en déterminer le meilleur mode de traitement. Sans attendre le résultat de ces expériences, mineurs et spéculateurs partirent en foule; chacun voulut marquer sa concession, son *claim*, sur l'étendue du nouveau filon, et il sembla un moment que le métal blanc allait l'emporter sur le jaune. Presque partout les *placers* et les mines de quartz aurifère furent immédiatement délaissés. Pendant tout l'été, il y eut un grand mouvement, ce que les Américains appellent un *excitment*, ou encore un *rush*, une course folle, et les Espagnols *el furor minero*, la fièvre minérale. Ce fut comme un exode irrésistible, qui poussa les colons du Pacifique au-delà des pics ardus de la sierra. On craignit un moment que la Californie n'en fût dépeuplée, tout comme elle avait failli l'être quelques années auparavant, lors de la découverte des trop fameux *placers* de Fraser-River, dans la Colombie britannique, près de l'île de Van-Couver; mais l'automne vint et avec lui les neiges, qui comblèrent les passes de la sierra. Il fut dès lors presque impossible de gagner la mine de Washoe, et chacun attendit le printemps suivant.

J'étais à cette époque en Californie, chargé de diriger l'exploitation de gîtes aurifères dans le comté de Mariposa. Je quittai le pays de l'or au commencement du mois de décembre 1859, forcé de me rendre au Chili. Quand je revins à Paris au mois de mai 1860, je trouvai la France émue au récit des découvertes de Washoe et de ces nouvelles exploitations d'argent. Tous les banquiers étaient en éveil. Le gouvernement français se préparait alors à abaisser, comme il l'a fait depuis, le titre de ses monnaies d'argent, afin de parer au défaut d'équilibre entre les deux métaux précieux, lequel avait été amené par une trop grande abondance de l'or. Avant d'accomplir l'opération qu'il projetait, le gouvernement, pour s'édifier complétement sur les récentes découvertes, dépêcha sur les lieux un de ses ingénieurs des mines. Celui-ci vint à Washoe, annonça aux mineurs qu'ils étaient sur un filon d'or et non sur un filon d'argent, et rédigea son rapport sur ces conclusions. Ce fait est resté légendaire dans tous les états du Pacifique. Les pionniers de Washoe laissèrent dire le théoricien, et ils s'escrimèrent si bien sur leur filon qu'en dix ans, de 1860 à 1870, le Nevada produisit un poids de lingots d'argent estimé en moyenne à 70 millions de francs par année. Le Mexique tout entier, le plus riche des états argentifères du globe, n'en fournit pas davantage.

I. — LE FILON DE COMSTOCK.

Ce fut un soir du mois d'octobre 1868 qu'abandonnant pour un moment la Californie, où j'étais depuis peu retourné, je pris le

coche ou *stage* à Réno pour me rendre à Virginia-City; autour de cette ville se développent les plus riches exploitations du Nevada. Reno était alors, et c'est encore aujourd'hui, une des principales stations du chemin de fer Central-Pacifique (1). Le coche était une sorte d'énorme caisse de bois, aux formes archaïques, portée sur des ressorts de cuir. On entassait en dedans neuf voyageurs; un nombre à peu près égal prenait place sur le devant du véhicule, à côté et au-dessus du postillon. Ce type de voiture monumentale est le vrai coche national américain : il est resté le même depuis le XVIIe siècle, époque où il fut introduit dans le Nouveau-Monde lors de la fondation des colonies anglaises, et on le retrouve encore partout, de l'Atlantique au Pacifique. La ville de Concord, dans l'état de New-Hampshire, s'est rendue célèbre par la fabrication de ces diligences, qu'elle livre presque exclusivement aux maîtres de poste des États-Unis. La voiture dans laquelle nous étions montés était, suivant l'usage, traînée par six chevaux rapides, attelés deux par deux; le postillon les conduisait d'une main assurée, sans jamais user du fouet. Il les interpellait par leur nom quand ils s'oubliaient, et cela suffisait. Il n'y a pas en Amérique, que nous sachions, de société protectrice des animaux; nulle part cependant les animaux ne sont mieux traités. En revanche, il est difficile de voir des chevaux plus doux, plus maniables, que les chevaux américains. Aussi les accidens de voiture sont-ils assez rares malgré l'aveugle témérité dont on fait preuve presque partout.

« *All aboard for Virginia-City*, tout le monde à bord pour Virginia-City! » Dès que ces paroles ont été criées par le contrôleur de la diligence, chacun est monté en voiture. On appelle les voyageurs, qui paient leur place, et fouette, cocher! En deux heures, nous franchissons les 16 milles qui nous séparent de la capitale des mines d'argent. Le terrain tout le long de la route est triste et désert. Le chemin est ouvert à l'américaine, sans avoir été d'avance nivelé et régulièrement mesuré. La route est plus ou moins large, suivant les besoins; lorsqu'il y a trop d'ornières d'un côté, on passe de l'autre. Les cahots vont leur train; on est bousculé, projeté les uns sur les autres, et l'on n'en rit que plus volontiers.

Sur toute l'étendue du parcours, on aperçoit à peine deux ou trois fermes. L'une d'elles sert de station ou de maison de poste : c'est là qu'on relaie. Le sol autour est ondulé, moutonnant, formé de coteaux qui se succèdent et s'alignent sur des directions transversales à la route. La terre est grisâtre, privée d'eau, divisée en grosses mottes aux points où elle a été labourée. On y sème du blé, du maïs; mais les récoltes sont pauvres, car on n'use pas d'engrais. Le climat est

(1) Un embranchement de voie ferrée unit maintenant Reno à Virginia-City.

âpre, venteux, sec, très frais. Nous sommes sur les hauts plateaux, sur le versant oriental de la Sierra-Nevada, à une altitude moyenne de plus de 2,000 mètres.

Virginia-City, où nous entrons en triomphateurs, au grand galop, est construite partie en briques rouges, partie en pierre ou en bois. Dans la principale rue, quelques beaux magasins, deux ou trois grands hôtels, plusieurs restaurans, des bureaux d'essayeurs, des maisons de banque, des églises, un nombre incommensurable de buvettes. Les trottoirs sont de bois, aux planches branlantes; partout s'étalent les enseignes les plus grotesques, comme les peintres badigeonneurs américains savent seuls en imaginer. La ville est tracée en damier; de longues rues, parallèles à la rue principale, des rues transversales, coupant celles-ci à angle droit, forment l'espace où peut s'étendre à l'aise la cité de Virginia, qui renferme aujourd'hui plus de 20,000 habitans, est éclairée au gaz, et possède plusieurs imprimeries et journaux. Il n'est pas besoin de dire que les écoles ont été les premières fondées. Sur un côté, la ville est limitée par la montagne métallifère où se dresse le pic Davidson, le point culminant de la contrée; il domine de 500 mètres la ville, qui elle-même est à 1,900 mètres au-dessus des eaux de l'océan. De l'autre côté, le terrain descend, toujours montueux, coupé d'étroites vallées, qui vont s'unir à celle de Carson, la vallée principale de ce district. Les mines d'argent sont disséminées tout autour et au-dessous de la ville, qui, vers le sud, se soude à des cités nouvelles, véritables faubourgs de la première, *Gold-Hill* ou la Montagne d'Or, *American-City*, et *Silver-City* ou la Ville de l'Argent.

Le filon argentifère s'appelle, du nom du mineur qui en a délimité la première concession, le « filon de Comstock. » Les deux Irlandais, découvreurs de ce gîte, avaient noms Peter O'Reilly et Patrick Mac-Laughlin. Comstock en marqua avec eux le périmètre que la loi américaine accorde à tout inventeur, et c'est ainsi que les nouveaux Colomb furent détrônés auprès de la postérité par un autre Améric Vespuce. Le Comstock dresse sa tête à la surface comme une énorme muraille. La masse siliceuse, attaquée par les élémens, s'est divisée en blocs qu'on dirait empilés les uns sur les autres. Cela ressemble à une série de menhirs ou de dolmens juxtaposés, érigés par une race aborigène disparue. C'est la nature qui a fait cette œuvre, la nature toujours plus puissante que l'homme, car elle ne compte pas avec le temps, « patiente, parce qu'elle est éternelle! » Si l'on gravit les pentes de la colline où se dresse la muraille de quartz, il est facile d'interroger la roche; elle est dure, raie l'acier; la couleur en est jaunâtre, rouillée, trahit la présence de l'oxyde de fer. La texture est grenue, poreuse, caverneuse; nulle part n'apparaît l'or, ni à l'œil nu, ni à la loupe. Il y existe cependant, puis-

que les déblais naturels, les terres provenant de la désagrégation superficielle du filon de Comstock, sont pulvérisés dans des établissemens voisins, et ensuite amalgamés avec le mercure, qui dissout une certaine quantité d'or. Ce sont ces mêmes sables que lavaient en 1850 les deux orpailleurs californiens qui trouvèrent par hasard l'argent.

Comme j'étudiais ces *affleuremens*, et qu'assis sur la crête quartzeuse je contemplais la ville de Virginia, que la découverte de ces roches avait fait naître, un homme vint à moi et me salua en français. Il était porteur d'échantillons d'argent des fameuses mines de White-Pine, qu'on venait de découvrir dans une autre partie du Nevada, et qu'on citait alors comme les heureuses rivales de celles de Virginia. Il avait aussi dans ses poches de fort jolis cristaux de rubis et de saphir, qu'il avait trouvés dans les sables des montagnes du territoire voisin d'Idaho. Cet infatigable chercheur était venu en Californie dès les commencemens de la découverte de l'or, et s'était montré des premiers en Nevada, où il avait contribué à l'exploitation du filon de Comstock. Depuis, il avait parcouru l'Idaho, le Montana, toujours en quête de nouveaux filons. Cette classe de mineurs fantaisistes, irréguliers, est commune en Amérique. Ce sont comme les éclaireurs des entreprises métallifères. Sans eux, il n'y aurait le plus souvent aucune découverte. Quand ils ne trouvent pas eux-mêmes le filon, ils arrivent en hâte pour le travailler, puis ils en recherchent la continuation, les ramifications diverses. Beaucoup de Français se sont distingués dans ces œuvres difficiles, hardies, aventureuses, plus que chanceuses; très peu ont réussi à y faire fortune, car la poursuite des mines est un jeu, et l'on cite les heureux gagnans.

Le filon de Comstock découvert, il fallait en assurer l'exploitation immédiate. D'après les règles en usage chez les mineurs de Californie, qui eux-mêmes les ont reçues des Hispano-Américains, il fut convenu, dès le premier jour, que chacun pourrait s'approprier à la surface 200 pieds linéaires de filon, avec une étendue indéfinie en profondeur, en conservant souterrainement cette même largeur de 200 pieds. Ces premiers *claims* ou *locations*, comme on les appelle encore, transférés plus tard à des compagnies, donnèrent naissance aux riches exploitations connues aujourd'hui sous le nom d'*Ophir*, *Mexican*, *Gould-and-Curry*, *Savage*, *Hall-and-Norcross*, *Imperial*, *Yellow-Jacket*, *Crown-Point*, etc. Pendant ce temps, les villes de Virginia-City et Gold-Hill, qui n'en font plus qu'une, sortaient de terre comme par enchantement, la première ainsi appelée du sobriquet d'un mineur virginien, James Fennimore, ou par abréviation Finney, que ses camarades avaient surnommé, en souvenir de l'état

qui lui avait donné le jour, *Old-Virginia*, la vieille Virginie. Dès le mois de février 1858, Finney avait découvert et *claimé* les affleuremens du filon de Comstock, alors appelé aussi de son nom *Virginia*, et que tout le monde regardait comme un filon de quartz aurifère analogue à ceux de Californie. Ceci explique, sans l'excuser, l'erreur de l'ingénieur français qui, deux ans après et malgré la découverte du mois de juin 1859, persistait à ne voir qu'un filon d'or dans la veine de Comstock. Les produits de cette veine allaient bientôt étonner le monde et dépasser tous ceux des mines jusque-là citées comme les plus riches, au Mexique, en Bolivie, au Pérou, au Chili. N'oublions pas toutefois que c'est plus encore à la loi des mines américaines, d'application si prompte puisque le premier venu peut marquer sur la partie inoccupée d'un filon 200 pieds linéaires pour en commencer sur-le-champ l'exploitation, que c'est plus encore à cette loi si libérale qu'à la richesse même de la veine argentifère de Comstock qu'est dû le prodigieux développement des entreprises dont nous allons maintenant parler. C'est ainsi que tout aura concouru, les œuvres de la nature comme celles des hommes, pour faire de cet étonnant pays de Nevada, inconnu hier, la région du globe aujourd'hui la plus productive en argent.

II. — LE PASSÉ ET LE PRÉSENT DE L'EXPLOITATION.

Ce fut un Californien, James Walsh, homme expérimenté, venu des riches *placers* de Grass-Valley, qui fit connaître le premier aux mineurs de Washoe la véritable valeur de leur veine, que jusque-là ils travaillaient assez grossièrement. A la fin de 1861, il envoya environ 5,000 kilogrammes de minerai à San-Francisco, et les vendit 4,500 dollars. Alors il acheta aux mineurs 1,800 pieds de filon au prix de 14 dollars le pied. Quelques mois plus tard, le pied de filon valait jusqu'à 1,000 dollars. Comment s'étonner après cela que la Californie presque tout entière ait fait dans le début irruption sur les nouvelles mines d'argent? « Il fallait voir, me disait un témoin oculaire, les premiers temps de Virginia-City. Nous allions tous par les rues de la ville mis comme des mendians. On prenait à peine le temps de se vêtir, de boire, de manger. On avait hâte, on courait, on allait sur les puits, dans les galeries, dans les excavations. Quand on se rencontrait, on ne se demandait point des nouvelles de sa santé; on ne parlait ni de la pluie ni du beau temps, comme il est d'usage entre gens bien élevés qui ont ensemble un peu de temps à perdre, même en Amérique; on ne causait que de filons, d'essais, de minerais d'argent. On allait nommer un nouveau président, la guerre civile allait peut-être éclater suivant le nom qui sortirait de

l'urne, et elle éclata en effet : de tout cela, on ne se souciait guère. On ne voyait que mines. On en causait le jour, on en rêvait la nuit, et les théories, les projets, les illusions, allaient leur train. C'est à peine si le soir les maisons de jeu ouvraient un moment leurs portes, et si les joueurs s'y tiraient entre eux quelques coups de revolver ; c'était bon naguère en Californie ! Cette fois on n'avait qu'une idée, qu'un but, courir aux mines d'argent, acheter, vendre, puis racheter et vendre encore des pieds et des pieds de filon. Tous nous devions faire fortune, tous nous devions nous réveiller millionnaires. On appelait le pays de Washoe le paradis de l'homme pauvre, et souvent nous n'avions pas de quoi payer notre dîner ! »

Dès le printemps de 1860, des milliers de mineurs étaient accourus, suivis d'une bande de spéculateurs et de capitalistes. Une nuée de chercheurs se répandit par toute cette contrée, auparavant sauvage, et que le pas de l'homme blanc n'avait foulée que sur de très rares endroits. Ce fut autour du filon de Comstock que s'agita de préférence l'essaim des travailleurs. Chacun voulait avoir au moins une part dans l'une des mines d'argent dépendant de ce riche filon. On achetait une mine sans la visiter, elle était souvent en un lieu où jamais n'était passée l'ombre d'une veine métallique. On avait oublié toute prudence, on ne songeait qu'à acheter, et il suffisait de la nouvelle d'un succès inespéré obtenu sur un point pour encourager tout le monde. Il semblait qu'il n'y eût que des mines riches, pas une pauvre, alors que c'est presque toujours le contraire. Les statuts de 3,000 compagnies minières furent enregistrés à San-Francisco, et 30,000 personnes prirent des intérêts dans ces affaires (1). Le capital nominal était de 1 milliard de piastres ou 5 milliards 300 millions de francs, mais la valeur réelle des actions n'excéda jamais 50 millions de francs, car une à peine des compagnies sur cent possédait une concession de quelque valeur. Cependant l'organisation légale de chaque compagnie avait dû coûter en moyenne 100 piastres, soit plus de 1 million 1/2 de francs pour les 3,000 compagnies, et il avait bien fallu que quelqu'un fournît cet argent.

Le filon de Comstock était situé dans ce qu'on appelait alors l'Utah occidental. Cette partie du pays des mormons fut bien vite organisée en territoire et détachée de l'Utah sous le nom de Nevada, emprunté à la sierra voisine. D'après la formule suivie en pareille matière, ce fut le peuple, c'est-à-dire l'assemblée des mineurs réunis en *convention* le 2 mars 1861, qui promulgua la constitution du nouveau territoire, lequel fut admis dans l'Union comme état

(1) Voyez Ross-Browne, *Mineral ressources of the United-States*, Washington 1867.

trois ans après, en 1864. Néanmoins le Nevada ne prit son essor régulier que l'année suivante, et jusque-là ce fut surtout de la Californie, et notamment de San-Francisco, que le naissant territoire tira ses moyens d'action. La Californie lui envoya ses mineurs et San-Francisco ses banquiers; ceux-ci avancèrent tout l'argent dont ce pays encore si jeune eut besoin au début. Comme quelques-uns firent tout de suite sur le filon de Comstock des fortunes d'une rapidité inouie, il devint de mode de prêter sur ce filon, et l'on aima mieux cette hypothèque si chanceuse que celles que l'on trouvait autour de soi sur de bonnes valeurs ou des immeubles de premier ordre. — Il y eut dans le principe des procès sans nombre, tant les concessions avaient été mal indiquées, mal repérées, mal délimitées, et par suite mal enregistrées. Nul ne procédait avec calme, même le *recorder* ou contrôleur officiel, représentant la loi et le fisc. Et puis y avait-il un ou deux filons? La division des affleuremens à la surface semblait indiquer deux veines. A San-Francisco, on penchait pour une, à Nevada pour deux. La politique s'en mêla, et dans les élections on vota pour ou contre un candidat, suivant qu'il était favorable à l'unique ou à la double veine. Les avocats, les *sollicitors* ou avoués, réclamèrent des plaidans des honoraires énormes, et les témoins, dont quelques-uns se parjuraient, prétextant tout à coup un voyage dans les états atlantiques, exigèrent pour rester des indemnités considérables. Une partie de la valeur des mines fut perdue dans ces litiges onéreux. Le procès Chollar-Potosi coûta 1,300,000 piastres, le procès Ophir-Moscou 1 million. A la fin, la théorie de la veine unique, conforme d'ailleurs aux données de la géologie, l'emporta. Ceux qui plaidaient cette cause avaient aussi pour eux l'avantage de la fortune, et ce fut cette raison, plus encore que la justesse de leurs argumens, qui assura leur triomphe.

Les actions minières portaient le nom de *pieds,* parce qu'elles étaient représentées par un pied linéaire de filon (le pied américain est égal à 30 centimètres). Ces actions eurent un moment le même succès qu'avaient eu chez nous celles de la fameuse banque de Law. Ainsi un pied de la mine de Gould-and-Curry, qui a été toujours la plus productive du filon de Comstock, se vendait 500 dollars en mars 1862, 1,000 en juin, 1,550 en août, 2,500 en septembre, 3,200 au mois de février de l'année suivante, 3,700 en mai, 4,400 en juin et 5,600 en juillet 1863. La valeur des actions des autres mines suivit une progression aussi rapide, bien que s'élevant à un taux moins élevé. Vers le milieu de 1863, époque où toutes ces valeurs atteignirent ensemble le maximum, un pied de la mine Savage se cotait 3,600 dollars, Central 2,850, Ophir 2,550, Hall-and-Norcross 1,850, California 1,550, Yellow-Jacket 1,150. Il en fut de

même pour toutes les autres, Crown-Point, Chollar, Potosi, non moins recherchées, mais dont la cote était au-dessous des précédentes. Toutes ces actions étaient dès lors cotées à la bourse de San-Francisco.

Quelque riches que fussent ces mines, la production d'argent, la première année de l'exploitation, en 1860, n'avait pas atteint 100,000 dollars. Les procédés d'excavation et de traitement étaient encore fort grossiers, et l'on perdait une grande partie du précieux métal; mais, dès l'année 1861, les méthodes se perfectionnaient, et la production atteignait au-delà de 2 millions de piastres. En 1862, elle dépassait 6 millions; en 1863, 12 millions. Jamais pareille chose, en aucun temps, ne s'était vue. Virginia-City, qui avait alors 15,000 habitans, produisait plus d'argent que Potosi de Bolivie ou Guanajuato du Mexique n'en produisirent jamais, alors qu'elles avaient, la première 150,000 habitans, la seconde 100,000, et fournissaient chacune 10 millions de piastres par an. Virginia dépassait déjà 12 millions et devait bientôt atteindre 16. Ce dernier chiffre donnait 950 dollars par tête d'habitant, et 2,800 par tête de mineur, car on compte à Virginia-City 5,000 mineurs et ouvriers des usines. Ce simple fait explique le renom dont le Comstock jouit encore, et l'attraction irrésistible que les filons de Nevada ont exercée dans le principe sur l'esprit de tous les émigrans du *far-west*.

A toute médaille il y a un revers. Le mouvement de baisse commença après l'été de 1863, époque où les actions minières atteignaient les cours fabuleux que nous avons relevés. On se mit à supputer les millions enfouis dans quelques-unes des mines, qui, fouillées pendant deux ou trois ans, n'avaient pas encore rendu un rouge liard. D'autres, qui avaient vu les mines d'argent à l'étranger, annonçaient que, si nulle part on n'avait exploité des dépôts de ce métal d'une richesse continue, sauf à Comstock, ici le coût onéreux de l'exploitation absorbait presque tous les bénéfices. Il était du reste notoire que beaucoup de sociétés minières ne s'étaient formées que pour tromper le public, en lui faisant acheter des valeurs correspondant à des mines imaginaires.

Les actions allèrent ainsi baissant peu à peu. Au milieu de l'année 1864, une véritable panique se déclara. Les banquiers, affolés, craignirent un moment une ruine complète, car on vit un pied de la mine Gould-and-Curry tomber à 900 dollars, Savage à 750, Ophir à 425, Hall-and-Norcross à 310, c'est-à-dire que les actions minières ne valaient plus que le sixième à peu près de ce qu'elles valaient un an auparavant. Depuis lors des hausses et des baisses quelquefois instantanées ont continué à se produire, mais dans des proportions moins étendues, en arrivant insensiblement à un taux

normal autour duquel les actions auraient toujours dû osciller (1). Quant aux affaires véreuses, on n'en entendit plus parler. Les ouvriers, les commis, les domestiques, qui avaient pendant quatre années soigneusement payé leur redevance pour la mine dont ils étaient co-propriétaires, dans l'espérance qu'ils toucheraient enfin un gros dividende, furent désenchantés sans retour, et le nom de Washoe, qu'on avait béni jusqu'alors, fut voué aux gémonies. On se demanda comment on avait pu être si aveugle, et l'on découvrit que sur quelques mines, d'ailleurs productives, les directeurs avaient à volonté fait la hausse ou la baisse, en traitant suivant le cas telle ou telle qualité de minerai, le riche ou le pauvre, et en faisant grand bruit dans leurs rapports de ces opérations.

Tout le monde avait été coupable. Sur certaines mines, les plus fécondes, la dépense n'avait pas connu de bornes. On avait gaspillé les millions avec autant de facilité qu'on les avait retirés du sol. La mine de Gould-and-Curry, celle qui avait fait les plus beaux bénéfices, celle dont les actions étaient montées le plus haut, s'était surtout fait remarquer dans ces prodigalités. Ajoutons à tant de mécomptes ceux qui provenaient de l'ignorance où étaient presque tous les mineurs des véritables principes du traitement des minerais d'argent, et le haut prix que la main-d'œuvre avait atteint en Nevada, où les ouvriers se payaient beaucoup plus cher qu'en Californie, souvent au-delà de 6 et 8 piastres par jour; il est vrai que les dépenses quotidiennes étaient en proportion. Depuis 1865, les paniques ont cessé, et les conditions économiques des exploitations sont peu à peu devenues régulières. La production de l'argent, loin de diminuer, a augmenté encore, et s'est toujours tenue aux environs de 14 millions de dollars ou plus de 70 millions de francs par an. Les procédés métallurgiques ont été perfectionnés; le travail des mines est entré aussi dans une voie de progrès remarquable. Le filon de Comstock à été reconnu sur une étendue de 19,000 pieds. Il a une épaisseur ou puissance qui varie de 100 à 200 pieds, une direction qui est celle du méridien magnétique, c'est-à-dire, eu égard à la variation de la boussole dans ces régions, de 15 degrés à l'est du nord vrai. L'inclinaison ou pente moyenne du filon est de 45 degrés vers l'est, et la plus grande profondeur à laquelle on l'a exploité est de 900 pieds. Il se développe souterrainement comme une immense fissure remplie après coup, ouverte d'une part entre les roches granitiques qui forment le point culminant de la contrée, le mont Davidson, et d'autre part des

(1) Le *Courrier de San-Francisco* indiquait les cours suivans à la date du 1er mars 1874 : Gould-and-Curry 22 dollars, Savage 94, Ophir 32, Hall-and-Norcross 63, Crown-Point 87, Chollar-Potosi 69, Yellow-Jacket 67, etc.

roches porphyriques vertes. C'est ce qu'on nomme en géologie un *filon de contact,* parce qu'il est au contact du granite et du porphyre; mais il est à remarquer que le filon est plus régulier que ne l'est d'ordinaire cette nature de gîtes. En approchant de la surface, ce nid métallifère se renfle et s'épanouit en trois ramifications, dont deux viennent projeter au dehors leurs têtes quartzeuses et forment ce qu'on nomme les affleuremens ou *croppings.*

La fissure que remplit le filon a dû être ouverte dans le sol par quelque commotion volcanique, car on trouve dans le voisinage des roches trachytiques, qui rappellent celles du Vésuve, de l'Etna et des volcans des Andes. Le minerai et les matières qui l'accompagnent auront été amenés sans doute par des dégagemens gazeux, analogues à ceux des solfatares et venus des profondeurs du globe. Une grande quantité d'eau et de vapeur aqueuse, retenant la silice et l'argile dissoutes ou mélangées, aura été unie à ces gaz, presque tous de nature métallique. Le quartz ou cristal de roche compacte et l'argile composent la gangue principale ou partie stérile du minerai. L'argile, grasse, bleuâtre, polie, apparaît surtout vers les points où le filon s'appuie sur les roches qui l'encaissent. Ces parties sont quelquefois aussi lisses que si elles avaient été dressées à la truelle, et témoignent ainsi des efforts que l'énorme masse a subis. Les mineurs les appellent des *miroirs,* et elles sont quelquefois semées de stries et de rayures très nettes, qui semblent indiquer le sens suivant lequel le filon a été secoué dans la fissure ou cheminée qui le contient. Là ne se bornent pas les curieux phénomènes mécaniques que l'on constate, et qui ont dû accompagner l'apparition de la veine métallifère. De gros blocs de roches encaissantes, surtout de porphyre, qui forme le toit du gîte, sont tombés au milieu du filon et alors l'interceptent. Les ouvriers, dans leur langue imagée, nomment ces parties stériles des *chevaux.*

Le minerai est du sulfure simple d'argent presque pur, de l'espèce que les minéralogistes appellent *stéphanite*, et, quand il est cristallisé, *argent vitreux.* Il est mêlé à un peu d'*argent rouge* ou sulfure d'argent, d'antimoine et d'arsenic, très commun dans d'autres mines de Nevada, notamment dans celles d'Austin, qui sont situées à 150 kilomètres plus à l'est; ce sulfure est très souvent associé à des chlorures et parfois à des iodures et bromures d'argent. Le chlorure est généralement un minerai voisin de la surface, et c'était en 1868 l'espèce dominante aux mines de White-Pine, qu'on venait de découvrir en Nevada, à 40 lieues au sud-est d'Austin. Tout le sol de ce jeune état est imprégné de matières argentifères, depuis la région septentrionale, où sont les mines de Humboldt, jusqu'à l'extrême limite sud, où sont celles de Pahranagat; mais tous ces gisemens s'effacent devant celui de Virginia-City.

Les espèces minéralogiques que l'on vient de citer ne sont pas les seules que l'on rencontre dans le filon de Comstock. Il y a aussi la galène ou sulfure de plomb argentifère. N'oublions pas l'argent et l'or natifs, à l'état métallique presque pur, et en quelques points les pyrites, sulfures de fer, de cuivre, de zinc, argentifères et aurifères. Tous ces minerais sont rarement cristallisés, et les collectionneurs, les amateurs des belles espèces minérales, récoltent ici fort peu d'échantillons. Il en est de même pour toutes les mines de Nevada; celles d'Austin, si riches en argent rouge, celles de White-Pine en chlorure d'argent, n'ont jamais présenté ces magnifiques amas ou *géodes*, ces beaux spécimens si communs au Chili.

Le chlorure d'argent, qu'on appelle encore *argent corné*, — il est tendre et flexible comme la corne et se laisse couper au couteau, si bien que les mineurs hispano-américains ne le nomment que *plata-plomo* ou argent-plomb, — le chlorure d'argent a été rencontré quelquefois en très grande abondance dans le filon de Comstock. On a trouvé inopinément dans ce filon des amas considérables de minerai chloruré presque pur, comme aussi d'argent sulfuré, qui ont en quelques jours enrichi les exploitans. Ces accumulations de minerai, riches, inattendues, sont ce que les Mexicains appellent des *bonanzas*. Parmi les plus célèbres, on cite celle de la mine de Valenciana, sur la Veta-Madre ou veine-mère de Guanajuato, au Mexique, qui de 1768 à 1810 produisit annuellement plus de 7 millions de francs, et transforma tout à coup le modeste señor Obregon, l'heureux propriétaire de cette mine, en comte de Valenciana, le plus riche des hommes de son temps. On cite encore la *bonanza* de Real-del-Monte, également sur la Veta-Madre du Mexique, qui fournit en douze ans, de 1759 à 1771, à don Pedro Torreros, depuis comte de Regla, la somme nette de 30 millions de francs; mais dans les entreprises souterraines, plus encore que dans les choses ordinaires de ce monde, les mauvais jours suivent de près les bons. Valenciana et Real-del-Monte, ces reines des mines mexicaines, commencèrent à déchoir lors de la guerre de l'indépendance, allumée dans toutes les colonies ibériques à la suite de la conquête de l'Espagne par Napoléon. Ces mines sont aujourd'hui remplies d'eau, et à diverses reprises des compagnies anglaises ont vainement tenté de les reprendre; on peut en dire autant de la plupart des mines du Pérou. En Nevada, les mauvais jours ne sont pas encore venus et ne viendront peut-être jamais, grâce à l'indomptable activité de la race anglo-américaine. J'ai vu, à la fin de 1868, à la mine de Yellow-Jacket, un amas de minerai d'argent chloruré qui s'étendait sur toute la largeur de la veine, et dont on tira des millions pendant plusieurs semaines. Les actions de la mine étaient tombées assez bas, et cette heureuse découverte les fit tout à coup remonter. Sur

d'autres mines, à Gould-and-Curry par exemple, les immenses nids de minerai d'argent sulfuré qu'on rencontra dans le principe portèrent les actions de cette compagnie aux taux prodigieux que nous avons signalés.

Le mode d'exploitation adopté dans les mines de Virginia-City satisferait l'administration la plus méticuleuse. On attaque le terrain par des puits qui recoupent en profondeur le filon. A divers niveaux, des galeries transversales se détachent de ces puits et rejoignent le gîte métallifère. On ouvre, perpendiculairement à celles-ci, d'autres galeries sur la direction du gîte; on abat, on extrait le minerai entre deux niveaux au moyen de cheminées ou couloirs allant d'un étage à l'autre, et divisant le gîte en carrés. On procède à peu près comme dans l'exploitation d'une forêt, d'un taillis; seulement ici la matière utile, une fois arrachée, ne se reproduit plus. On remblaie soigneusement, avec des roches stériles, la place qu'occupait le filon. Il importe en effet de ne pas laisser de vides et de s'opposer autant que possible aux mouvemens, au tassement du terrain excavé. Les travaux sont partout conduits suivant les règles les plus sévères de l'art des mines : des pompes gigantesques extraient les eaux des profondeurs, des ventilateurs soufflent l'air respirable jusque dans les chantiers les plus éloignés, et tous les moyens de sûreté sont mis en usage pour protéger le mieux possible la vie et la santé des ouvriers. Il y a même partout un déploiement de luxe qui étonne au premier abord l'ingénieur européen. Les appareils les plus nouveaux, les plus ingénieux, ont été adoptés pour l'entrée et la sortie des ouvriers, pour l'extraction des minerais, pour l'épuisement des eaux. Les galeries, solidement et abondamment étayées, sont toutes munies de chemins de fer parcourus par des wagonnets. Presque partout des machines à vapeur sont installées, à l'orifice des puits et même dans les souterrains, pour mettre en mouvement les divers appareils de la mine : pompes, ventilateurs, cages d'extraction (1). A la tête des travaux est un directeur, *manager* ou *superintendent*, qui réside sur les lieux; il est aidé d'un secrétaire, d'un comptable ou *treasurer* et de divers commis. Les ouvriers sont divisés en deux escouades, celle du dedans et celle du dehors; aux premiers incombent toutes les opérations souterraines : le percement de la roche, le fonçage des galeries, l'abatage et le triage du minerai, la mise de celui-ci en wagonnets, etc.; les seconds sont surtout occupés de la conduite des machines extérieures, ils reçoivent le minerai à l'orifice des puits et le transportent aux usines.

(1) On a eu le tort, dans quelques mines, d'établir des chaudières à l'intérieur. Comme les étais ou boisages y sont très abondans, il en est résulté, notamment en 1869 et 1870, des incendies terribles qui ont mis en péril la vie des hommes, la solidité et la durée des travaux.

Les mines de Virginia-City sont arrivées aujourd'hui, on l'a dit, à la profondeur de 900 pieds; c'est peu, quand on songe qu'il est des puits de mines qui atteignent trois fois cette profondeur, et cependant il se rencontre ici deux difficultés sérieuses, que l'on ne saurait passer sous silence, et qui peuvent mettre en jeu l'avenir de ces mines dans un temps assez prochain. La première est l'abondance des eaux souterraines. L'extraction de ces eaux se fait par des pompes mécaniques à vapeur; mais ce travail, qui en définitive ne produit rien que l'asséchement des travaux, grève les mines de frais considérables, car le pays ne renferme pas de combustible minéral, et le bois y est très cher. Le second obstacle est le manque d'air respirable, qui se fait de plus en plus sentir dans les longs boyaux où l'on s'engage; par suite, une chaleur intolérable règne à ces profondeurs toujours insuffisamment ventilées, quelque soin que l'on prenne d'envoyer de l'air frais jusqu'aux plus lointains dédales. A ces deux difficultés on peut en ajouter une troisième, le coût excessif de l'extraction du minerai par les puits, qui se joint aux dépenses d'asséchement. Enfin l'extrême division des concessions offre aussi des inconvéniens. Tout en maintenant une grande activité sur tous les points à la fois et ayant permis l'exploitation en quelque sorte simultanée de tout ce gîte, cette division a créé sur bien des points une rivalité fâcheuse, source d'éternels procès pour les limites mitoyennes, et elle a empêché la concentration des *claims*, laquelle, en beaucoup de cas, aurait donné la faculté de faire par un seul puits ce qu'on fait aujourd'hui à grands frais par plusieurs; mais passons sur cet inconvénient économique, puisqu'il a été prouvé de tout temps que l'extrême division des concessions minières est plus productive que l'agglomération, et arrivons au moyen de surmonter les premiers et plus sérieux obstacles.

Dès 1865, les mines de Virginia-City se ressentaient déjà de ces inconvéniens, qui depuis se sont encore accrus. Ce fut pour empêcher l'arrêt plus ou moins prochain d'exploitations jusque-là si florissantes qu'un citoyen américain, M. Sutro, projeta d'aller rejoindre le filon de Comstock à une profondeur de 2,000 pieds, au moyen d'un énorme tunnel de plus de 20,000 pieds de long (la moitié de la longueur du tunnel du Mont-Cenis), de 12 pieds de large et de haut, qui coûterait environ 10 millions de francs, et qu'on attaquerait par plusieurs puits à la fois, comme tous les grands ouvrages de ce genre; ce gigantesque travail, ainsi abordé, serait achevé dans trois ans. M. Sutro s'est inspiré dans son projet de ce qui s'est fait déjà sur plusieurs mines célèbres, notamment en Allemagne dès le XVe siècle. Il a parcouru toute l'Europe pour soumettre son idée aux gens compétens, qui tous l'ont approuvée. En Amérique, on l'a également vu partout, apôtre convaincu et infatigable, à San-Fran-

cisco, à Virginia-City, à New-York, à Washington. En juillet 1870, je le revis à New-York, où il m'annonça que son tunnel allait enfin être commencé. L'état de Nevada dès 1865, le gouvernement fédéral dès 1866, ont donné leur appui au projet de M. Sutro; ils lui ont concédé entre autres divers terrains pour l'installation de ses travaux, et le droit de tirer une redevance proportionnelle des mines qui useront de son tunnel. Cette redevance payera les frais de cette colossale entreprise, l'une des plus étonnantes que l'art des mines aura vues se réaliser.

La réussite de cette grande œuvre ouvrira pour le filon de Comstock une ère nouvelle. Les eaux s'écouleront naturellement par cette voie, l'air y circulera librement, et de là se répandra frais et pur dans tous les travaux; les minerais seront transportés au dehors par cette longue galerie presque sans dépense, enfin un nouveau champ d'exploitation de 1,000 à 2,000 pieds de profondeur sera assuré à chaque mine. Ce sont là bien des avantages réunis au moment où les compagnies minières de Washoe avaient peine à lutter contre tous les obstacles accumulés comme à plaisir dans la poursuite de leurs exploitations souterraines.

III. — LE TRAITEMENT DU MINERAI.

Parmi les personnes qui voulurent bien me servir de guides à Virginia-City était un Français, mort depuis. Agent en Nevada du consulat général de France à San-Francisco, il recevait avec joie tous ceux de ses compatriotes qui lui étaient adressés ou qui venaient directement chez lui. Cet excellent homme tenait un grand magasin où il y avait de tout, un vrai bazar, comme on en voit dans toutes les villes américaines du Pacifique et du *far-west*. Il avait été mineur en Californie, puis en Nevada, dans les premières années de l'exploitation du Comstock, et comprenait bien le travail des mines et le traitement des minerais. C'est avec lui que je visitai les établissemens métallurgiques où l'on traite le minerai d'argent. Le système suivi dans ces opérations est particulier à ce district. Il consiste à broyer, à pulvériser d'abord la substance métallifère sous d'énormes pilons en fonte de fer, de manière à obtenir un sable, une vraie farine minérale, d'où le nom de *mills* ou moulins qu'on donne à ces établissemens. Les pilons sont du poids d'environ 1,000 livres, disposés verticalement les uns à côté des autres, cinq par cinq, de manière à former ce qu'on appelle une *batterie*. Une machine à vapeur ou une roue hydraulique les met en mouvement, et les soulève alternativement à une hauteur de 10 à 15 pouces. Le nombre de coups qu'ils battent est de soixante par minute. Cela fait un affreux vacarme qui ne cesse de jour ni de nuit, et s'entend à

un mille à la ronde. Chaque pilon peut broyer en moyenne 2 tonnes ou 2,000 kilogrammes de minerai par vingt-quatre heures. Le pilon mécanique ou bocard a été inventé dans les mines métalliques d'Allemagne il y a trois siècles, et l'on n'a encore rien trouvé de mieux, pas même les cylindres tournans en acier, imaginés par les Anglais sur le modèle des laminoirs à étirer le fer ou des cylindres à broyer la canne à sucre.

La poussière minérale obtenue sous les pilons est portée dans une cuve en fonte de fer d'environ 4 ou 5 pieds de diamètre et 18 pouces à 2 pieds de profondeur. On y passe de 500 à 1,000 livres de minerai à la fois avec du sel marin, de la pyrite ou du sulfure de fer et du mercure, auxquels on ajoute assez d'eau pour faire de l'ensemble une masse boueuse. Deux meules de fer verticales, qui tournent rapidement dans la cuve autour d'un pivot central, rendent encore plus impalpable la farine de minerai, et unissent intimement toutes ces matières. Ces meules font soixante tours ou révolutions par minute. Dans quelques cas, pour faciliter les réactions chimiques qui s'opèrent, on chauffe le mélange à 90 degrés centigrades au moyen d'un courant de vapeur d'eau qui circule dans un double fond. Telle est la cuve américaine ou *pan*, qui a détrôné le *tonneau* allemand et le *patio* du Mexique, et qui est elle-même un perfectionnement de la meule de pierre roulante ou *arastra* mexicaine. Elle a été bien des fois modifiée et perfectionnée depuis 1860, où je vis inaugurer les premiers essais dans un atelier de San-Francisco, et les inventeurs Wheeler, Knox, Horn et d'autres ont gagné une fortune dans la construction de ces appareils.

Le tonneau allemand, que l'on pouvait voir en usage en 1867 dans les mines d'argent de Georgetown, au pied des Montagnes-Rocheuses, dans le territoire de Colorado, est aussi employé dans quelques-uns des établissemens de Nevada. On le trouve au moulin de Gould-and-Curry. Dans ce tonneau, on mélange environ 300 livres de minerai finement pulvérisé avec les ingrédiens habituels, l'eau, le sel, le pyrite de fer et le mercure, et l'on fait, au moyen de roues d'engrenage, tourner le tonneau autour de son axe horizontal pendant quatorze heures environ. — Dans le procédé mexicain, le mélange des matières s'opère non plus dans un appareil spécial comme dans les cas précédens, mais à l'air libre, sur une aire ou *patio*. On y laisse le mélange étendu sur le sol pendant trois semaines, et on le fait piétiner par des couples de mules, comme quand il s'agit de fouler le blé. Ce système, qui convient si bien aux mines du Mexique, puisqu'elles n'en ont jamais adopté d'autre, a été reconnu insuffisant sous le climat de Nevada.

On sait que le mercure a une très grande affinité pour l'argent et quelques-uns des composés de ce métal, notamment le chlorure.

La combinaison qui en résulte est ce qu'on nomme l'amalgame, véritable dissolution des matières argentifères dans le métal liquide. Les réactions chimiques en vertu desquelles le sel marin ou chlorure de sodium et la pyrite ou sulfure de fer interviennent dans l'amalgamation n'ont pas encore été clairement débrouillées; tout ce que l'on sait de positif, c'est que l'amalgamation ne se fait bien qu'en présence de ces ingrédiens. L'amalgame d'argent est séparé des matières étrangères qui le souillent par un simple lavage. Comme il est le plus lourd, cette opération est d'une exécution très facile. L'argent s'y trouve en dernière analyse dissous comme le sucre dans l'eau, et de même qu'on obtient le sucre candi ou cristallisé en faisant évaporer l'eau où il est contenu, de même on obtient l'argent en distillant le mercure dans lequel il est dissous. Auparavant, on a concentré l'amalgame à l'état solide sous forme de boules d'un blanc mat, rappelant la couleur de l'étain, en le filtrant à travers une peau de chamois. En tordant cette peau et pressant avec la main, le mercure liquide, pur de tout alliage, passe à travers les pores du tissu, tombe en pluie métallique, et il reste sur la peau une boule d'amalgame solide, alliage de mercure et d'argent. Quand on a une certaine quantité de ces boules, on les met au fond d'une cornue en fer ou retorte, de la forme de celles qu'on emploie dans les laboratoires, et on approche la cornue du feu. A la température de 360 degrés, le mercure se vaporise et s'échappe par le col de la cornue. Là, un jet d'eau froide le ramène à l'état liquide, et il tombe dans une bassine, où on le recueille. Quand le dégagement des vapeurs a cessé, on dévisse la panse de la cornue, et l'on trouve au fond un gâteau d'argent cristallisé. A cet état, le métal n'est pas tout à fait pur et renferme encore de la silice, du fer, du cuivre, du zinc, outre l'or, qui ne s'en séparera pas; en un mot, il contient une certaine partie des corps étrangers avec lesquels il était associé dans le filon. On raffine le gâteau métallique en le fondant dans un creuset en plombagine avec du borax ou borate de soude, sorte de savon minéral qui s'empare des substances hétérogènes qui altèrent la pureté de l'argent, sauf l'or. La fusion opérée, on coule rapidement le liquide dans une lingotière. Au-dessus se fige une scorie noirâtre, vitreuse : c'est le borax avec la plus grande partie des corps étrangers; au-dessous est le blanc lingot. Ces lingots d'argent portent à Virginia-City le nom original de *briques,* parce qu'ils ont en effet la forme de briques à bâtir. Sur 1,000 parties, un lingot de Nevada que j'ai vu essayer contenait 947 parties d'argent et 42 1/2 d'or; il y restait donc encore, quelque soin que l'on eût pris pour raffiner l'argent, 11 parties 1/2 de matières étrangères. Ce lingot pesait 1,310 onces, et il fut évalué à 1,755 dollars.

L'établissement métallurgique le plus vaste, le plus curieux à visiter autour de Virginia-City, est celui de Gould-and-Curry. Ce magnifique moulin a été construit en 1861, et a marché sans discontinuité jusqu'à la fin de 1867. Il était en chômage en 1868, mais il a été remis depuis en activité. Il renferme 80 pilons à broyer le minerai, 60 cuves d'amalgamation, 6 tonneaux allemands, 2 fours de calcination à réverbère pour torréfier ou griller les minerais sulfurés, 8 fours pour la distillation de l'amalgame et la fonte des lingots, 8 chaudières à vapeur et une machine de 250 chevaux pour mettre en mouvement les pilons et les meules. De 1862 à 1867, ces appareils, en marchant jour et nuit, permettaient de traiter par vingt-quatre heures 150 tonnes de minerai. Le minerai rendait en moyenne 400 piastres ou plus de 2,000 francs par tonne. Cette richesse annonce un titre de 1 pour 100, c'est-à-dire dix fois la moyenne des minerais du Nevada et du Mexique, qui ne contiennent guère qu'un millième d'argent. Avec des minerais d'un titre si élevé, on comprend la faveur qui s'était attachée à la mine de Gould-and-Curry. En cinq ans (1862-1867), il est sorti de cette mine 16 millions de piastres en lingots d'argent. L'année 1864, la plus productive, en a produit 5 millions. La mine et l'usine occupaient alors 900 ouvriers, répartis à peu près par moitié sous terre et à la surface. Les dépendances de l'établissement sont considérables, et comprennent l'atelier des charpentiers, des mécaniciens, le laboratoire, un petit moulin pour les essais, de vastes halles pour mettre à couvert le combustible, le minerai, les charrettes, des cantines et des logemens d'ouvriers, et une série d'élégans cottages pour les commis, les contre-maîtres, les surveillans. Les fondations de l'usine sont en granit, le reste des constructions est en brique et en bois. Une énorme cheminée, en forme de tronc de pyramide, de 100 pieds de haut, dessert tous les fours. Tous ces édifices respirent la grandeur, l'ampleur, la force, la richesse; on n'a rien épargné, et l'on a dépensé 10 millions de francs à faire luxueusement les choses, sans même songer que les mauvais jours pouvaient venir. L'entreprise, chaque année, ne rapportait-elle pas le double de cette somme, et n'était-ce pas, au demeurant, faire un bon emploi de ses écus que de construire l'établissement le mieux outillé et le plus complet dans ce genre qui existât au monde?

Aux temps les plus prospères de l'exploitation, cette grande usine ne suffisait pas à traiter tout le minerai extrait par ses heureux actionnaires, et une trentaine de moulins travaillaient encore pour eux à façon. Il y a toujours autour de Virginia-City des moulins qui marchent de la sorte. Ainsi le Nevada-Mill, quand je le visitai, traitait environ 50 tonnes par jour avec 16 pilons et 18 cuves. Le

directeur de cet établissement rendait aux mineurs 80 pour 100 de l'argent contenu dans le minerai, déduction faite de 13 dollars qu'il leur comptait par tonne pour les frais de l'opération métallurgique. Comme particularité de traitement, on employait dans cette usine du sulfate de cuivre et quelquefois de l'acide sulfurique ou azotique. On prétendait que ces agens chimiques facilitaient l'oxydation du minerai et par suite l'amalgamation.

L'état de Nevada est assurément depuis dix ans le pays du globe qui produit le plus de minerai d'argent. En 1869, la valeur des lingots n'a pas dépassé 14 millions de piastres, mais elle était de 16 millions pendant les années précédentes, et elle a continué d'osciller autour de ces chiffres. On estime que, de 1859 à 1869, toutes les mines réunies de cet état ont fourni 135 millions de piastres, ce qui donne une moyenne annuelle de 13 millions 1/2. Aucun pays minier n'a jamais atteint ce résultat. Il est vrai que la production du Nevada ne durera peut-être pas des siècles en se maintenant à ce chiffre. Dans tous les cas, elle n'a pas diminué depuis quatorze ans, et c'est d'une petite bande de terre de 600 yards de large et de 3 milles de long qu'on a tiré les millions par centaines. En outre, n'oublions pas de le dire, il y a ici beaucoup à apprendre pour un ingénieur européen, et le district de Washoe est assurément le district minier et métallurgique le plus remarquable à visiter. Notre école des mines aurait grand profit à envoyer là chaque année quelques-uns de ses élèves sortans. Le Nevada a changé toutes les anciennes méthodes dans la métallurgie de l'argent, comme la Californie avait déjà fait pour le traitement de l'or. Ces choses ne sont pas assez connues en France, où les maîtres et les élèves ne s'inspirent encore que trop de publications naguère réputées classiques, mais demeurées aujourd'hui fort en retard. C'est ici surtout qu'on peut dire que l'indomptable énergie et l'invincible persistance du peuple américain ont réalisé des merveilles.

Les trois mines d'argent les plus productives du globe, la Veta-Madre de Guanajuato, la Veta-Grande de Zacatecas, et celle de Potosi en Bolivie (les deux autres sont au Mexique), ont donné pendant une durée continue de trois siècles, la première 800 millions de piastres, la seconde 666 (de l'année 1548 à 1832), la troisième 1,200 millions, soit 6 milliards de francs. Cela fait pour cette dernière plus de 20 millions de francs par an. Le filon de la Biscaina, à Real-del-Monte au Mexique, a aussi atteint ce chiffre, puisqu'il a donné 400 millions de piastres, soit 2 milliards de francs, dans l'espace de cent dix ans. La moyenne annuelle de la Veta-Madre de Guanajuato n'est que de 3 millions de piastres, et celle de la Veta-Grande de Zacatecas de 2 millions un tiers. Le Comstock du Ne-

vada dépasse de beaucoup tous ces chiffres, et l'on vient de voir qu'en dix ans seulement il avait fourni déjà plus du sixième de la production trois fois séculaire de la Veta-Madre de Guanajuato, la veine argentifère par excellence avant la découverte du Comstock.

Quand on compare tous ces filons entre eux, ceux du Mexique, de Bolivie, de Nevada, on leur trouve plus d'un point de ressemblance. D'abord ils sont tous les trois contenus dans la grande chaîne métallifère des Andes, ce rempart littoral de granit qui s'étend du détroit de Magellan au détroit de Behring, tout le long du Pacifique, et qui partout laisse surgir les veines métalliques à travers ses flancs fissurés, encore secoués par les volcans. Les filons dont nous parlons sont en outre de la famille de ceux que les géologues anglais appellent des *dykes*, — des digues, — tant ils sont épais et puissans. Les affleuremens courent à la surface comme de véritables murailles. Nous savons que les *croppings* du Comstock sont reconnaissables à ce caractère, que présente aussi d'une façon très saisissante le grand filon de quartz aurifère de Californie, lequel traverse cet état du sud-est au nord-ouest sur une moitié de sa longueur, soit 5 degrés de latitude.

Les *dykes* des Anglais sont ceux-là mêmes que les Hispano-Américains ont appelés *vetas-grandes* et *vetas-madres*. A cette catégorie appartiennent non-seulement les principaux filons argentifères d'Amérique que nous avons cités, mais encore quelques grandes veines d'Europe, par exemple les fameux filons d'argent de Schemnitz et de Felsobanya, en Hongrie, qui jadis furent si productifs. Les petits filons sont loin de valoir ceux-ci pour le rendement. A cette nouvelle famille, on peut rattacher les mines d'argent de Freyberg en Saxe, Kongsberg en Norvége, Chañarcillo au Chili, Cerro-de-Pasco au Pérou, Catorce au Mexique, Austin, Belmont et Pahranagat en Nevada. La richesse d'aucune de ces mines n'a jamais égalé celle des premières.

En Nevada, les mineurs gagnent de 3 1/2 à 4 dollars par jour de travail de huit heures, et les ouvriers de l'extérieur de 3 dollar à 3 dollars 1/2 pour une journée de dix heures. Tout est en proportion de ces prix, le cours des bois d'étais et de chauffage, de la poudre, de la dynamite, du mercure, le prix des transports, des constructions, etc. La richesse moyenne des minerais, d'après l'essai au laboratoire, était en 1870 de 40 dollars par tonne de 1,000 kilogrammes; c'est le double de ce que donnent les minerais de quartz aurifère en Californie. Le rendement moyen à l'usine n'était que des deux tiers de celui de l'essai, soit environ 27 dollars. La richesse absolue indiquée par l'essai mettait le titre du minerai à 1 millième, qui est aussi à peu près la moyenne des minerais d'ar-

gent du Mexique. Le rendement de 27 dollars révèle un bénéfice net de 50 pour 100 comparé au coût de l'exploitation minière et métallurgique, mais le bénéfice est loin quelquefois d'atteindre ce taux à cause de tous les faux-frais qui grèvent l'organisation de certaines compagnies minières.

On vient de dire que le rendement moyen du traitement à l'usine n'était que des deux tiers du titre absolu, ce qui signifie que l'on perd 33 pour 100 de l'argent contenu dans le minerai. Tous les ingénieurs, les chimistes, les essayeurs, les métallurgistes, ont été successivement frappés de ce fait singulier, qui se représente aussi pour l'or, et ont tenté d'y parer. Soit que certains minerais d'argent restent jusqu'au bout rebelles à l'amalgamation, ou qu'une certaine perte, comme dans la manipulation de toute matière, soit ici inévitable, toutes les recherches des personnes qui se sont mises à l'œuvre n'ont jusqu'à présent amené aucun résultat, et l'on continue à perdre en Nevada, comme partout ailleurs, environ le tiers de l'argent contenu dans les minerais. Il en est ainsi pour l'or en Californie et dans toutes les autres contrées aurifères; il y a même en Californie certains sulfures très riches en or qui se sont invariablement montrés réfractaires à tout traitement. Un des professeurs les plus distingués de notre École des mines de Paris, M. Rivot, dont la science déplore la perte encore récente, et qui continuait dans l'art d'essayer les minerais les sévères traditions de son maître, M. Berthier, avait cru un moment avoir découvert cette pierre philosophale que l'on cherche toujours. Il commençait par pulvériser les minerais en poudre impalpable, les oxydait, les grillait *à mort*, comme on dit, puis les désulfurait entièrement en faisant passer dans les fours un courant de vapeur d'eau surchauffée, et alors seulement il commençait l'amalgamation. Content de servir la science, il avait abandonné l'exploitation de son procédé à d'autres. En Californie, au Nevada, au Mexique, on a méticuleusement appliqué les données de l'inventeur, et nul résultat sérieux, après des années d'essais, n'a été obtenu. J'ai retrouvé en 1868, en Californie, le procédé toujours à l'épreuve; on n'en parlait plus depuis longtemps au Nevada ni au Mexique. Décidément la nature ne veut pas tout abandonner à l'homme en une fois; elle lui fait payer le prix de ses faveurs, et il faudra chercher longtemps encore avant de découvrir le meilleur moyen de traiter les minerais d'argent. N'en est-on pas resté depuis plus de trois siècles à l'invention de Medina, le pauvre mineur mexicain, l'inventeur de l'amalgamation américaine, et cela malgré toutes les découvertes de la chimie? C'est que sur ce terrain la chimie et la métallurgie ont quelquefois le tort de confondre leurs méthodes, celles de la chimie, nées d'hier, déli-

cates et seulement applicables au laboratoire, celles de la métallurgie, vieilles comme le monde, et qui demandent avant tout à être simples et peu coûteuses.

L'état de Nevada, auquel l'exploitation des mines d'argent a donné naissance et qu'elle continue à faire prospérer, renferme aujourd'hui environ 60,000 habitans de race blanche et 12,000 Indiens. En dehors des centres miniers et de la capitale, Carson-City, le pays est peu habité, car le sol n'y est guère fertile, et le climat est fort rigoureux, tandis qu'au-delà de la sierra on rencontre la Californie, où l'hiver même est d'une douceur exceptionnelle et le sol d'une étonnante fécondité. Malgré ces points de comparaison qui ne sont pas à son avantage, le Nevada, grâce à la productivité de ses mines, prend une place de plus en plus marquée au milieu des jeunes étoiles de l'Union. Et la cause de toute cette prospérité, que nous avons pris plaisir à rappeler, ce n'est pas seulement parce qu'en 1859 deux mineurs, qui lavaient des sables aurifères près du lac Washoe et de la rivière Carson, ont par hasard découvert le filon d'argent de Comstock; c'est aussi parce que la législation coloniale américaine est toujours libérale, généreuse, simple, rapide, qu'on l'applique à la constitution d'un territoire, d'une ville ou d'une mine.

Nous connaissons en Algérie des filons métallifères dont la demande en concession est restée longtemps en instance, et que les bureaux ont fini par ne pas concéder, après avoir lassé les demandeurs par une foule de formalités vexatoires. Pourquoi cela, et que craignait-on? Ce serait véritablement ici le cas d'opposer le dédale des articles sans nombre de notre loi des mines de 1810, édictée à une époque où la grande industrie n'était pas encore née, aux formalités aussi équitables qu'expéditives adoptées dans toutes les possessions américaines. Nous ne voulons pas nous livrer à ce jeu, et faire honte à l'administration française de sa routine, de sa lenteur, de ses exigences; mais d'une part nous avons la raison du prodigieux essor des établissemens les plus lointains des États-Unis et de leur prospérité jusqu'ici sans pareille, et de l'autre nous trouvons la cause de nos insuccès répétés quand nous avons voulu poursuivre les mêmes tentatives. Ah! si certaines colonies françaises pouvaient être traitées de la même façon que les territoires du *far-west* américain!

L. SIMONIN.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril 1874.

Au moment où nous sommes, il y a trois pays de l'Europe où la politique garde un certain caractère aigu, et par une curieuse coïncidence, ce sont les trois pays dont le nom s'est trouvé mêlé aux dernières tragédies continentales, — la France, l'Allemagne, l'Espagne. Pour la France, c'est une crise de convalescence au sortir des plus formidables épreuves; pour l'Allemagne, c'est l'embarras, le trouble d'une croissance précipitée et violemment accomplie; pour l'Espagne, c'est la difficulté même de vivre, éclatant dans une guerre civile qui arrive à son paroxysme. Pendant ce temps, l'Angleterre fête ses soldats et son général revenant de la campagne contre les Achantis. L'Italie vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'avénement du roi Victor-Emmanuel, mesurant avec une fierté tranquille du haut des collines de Rome le chemin qu'elle a parcouru depuis le jour où le souverain, qui est maintenant au Quirinal, ramassait la couronne dans les ruines sanglantes de Novare. L'Autriche-Hongrie met ordre à ses crises ministérielles à Pesth et à ses affaires confessionnelles à Vienne. La Russie n'a rien qui l'inquiète, pas plus dans son existence intérieure que dans ses relations diplomatiques. Ainsi va le train du monde européen, paisiblement pour les uns, laborieusement pour les autres, non sans une certaine préoccupation de l'avenir et de l'inconnu pour tous.

Cet avenir, l'avenir de demain, c'est certainement la première et la plus légitime des préoccupations de la France. Dans quelles conditions notre pays se fixera-t-il? quelles institutions, quel gouvernement lui donnera-t-on? L'assemblée, en prenant ses vacances jusqu'au mois de mai, n'a pas laissé la question fort avancée par les derniers débats et les derniers incidens de la session; elle l'a livrée au contraire incertaine et obscure à la passion des partis, qui, dans le vide des vacances parlementaires, s'occupent à l'obscurcir un peu plus encore par d'assourdissantes polémiques. Oui, en vérité, c'est à cela que députés en congé et journalistes de l'orthodoxie monarchique passent leur temps avec plus

d'âpreté que jamais : ils discutent sur le septennat, ils mettent même une hautaine ironie à lui dénier l'existence, et si le gouvernement s'avise de leur dire qu'ils abusent, que le septennat existe, que personne n'a le droit de le contester, c'est comme s'il ne disait rien, polémiques et manifestes recommencent le lendemain. Il faut en prendre un peu son parti ; tant que le problème de l'organisation constitutionnelle ne sera pas résolu, on en sera là, on croira toujours possible de surprendre la crédulité publique : légitimistes, bonapartistes, radicaux, empiriques de toute sorte, s'épuiseront en ardeurs factices, en subtilités, en démonstrations merveilleuses pour persuader à la France qu'elle est malade, bien malade, qu'eux seuls peuvent la sauver par la vertu magique de leur principe ou de leur recette.

Rien n'est plus clair, les légitimistes l'assurent, il n'y a que le roi, le vrai roi du drapeau blanc et de la vieille tradition, qui puisse résoudre toutes les difficultés et arrêter la France sur la pente de l'abîme où elle va s'engloutir un de ces jours. Sans le roi, tout est en péril ; il n'y a plus de temps à perdre, il faut que dès son retour l'assemblée se décide à ce grand acte de salut public. — Par contre, les bonapartistes ne sont pas moins formels en jurant leurs grands dieux, en prouvant par leur expérience qu'il n'y a pour nous sauver que l'appel au peuple, le plébiscite. A ce prix, nous redevenons « la grande nation, » — probablement la grande nation du mois de juillet 1870 ! Sinon, et c'est un homme sûr de son affaire, c'est M. Émile Ollivier qui le dit, « nous disparaîtrons comme nation dans les convulsions intestines; nous ne conserverons plus comme individus que les séductions asiatiques des Athéniens de la décadence. » Voilà qui est positif. — A leur tour surviennent les radicaux, déclarant tout aussi solennellement à la France qu'il n'y a plus d'autre remède que la dissolution de l'assemblée, la proclamation définitive de la république, que sans cela tout est fini, on court à la guerre civile : de telle sorte que la France, ne pouvant évidemment donner raison à tout le monde, est toujours perdue dans un cas ou dans l'autre, si elle préfère le roi à l'empereur ou l'empereur au roi, ou la république, — même la république septennale, — à la royauté et à l'empire. Des prophètes, comme M. Du Temple et M. Émile Ollivier, se lèvent pour nous prédire notre sort. Si la catastrophe arrive, ce ne sera pas par leur faute, ils nous auront prévenus. La catastrophe prochaine, imminente, est à l'heure présente le dernier mot de toutes les polémiques et de toutes les lettres qu'on écrit. A ce compte, les étrangers n'auraient plus qu'à prendre acte de ces vaines déclamations, de ces témoignages passionnés ou intéressés rendus contre nous-mêmes, pour considérer la France comme une nation déchue, qui est au bout de son rôle, qui n'a plus désormais que le choix de la manière de disparaître. Et voilà l'œuvre de patriotisme que les partis accomplissent ! Ils commencent par diffamer le pays pour mieux le sauver; ils ne se font faute de représenter sous

les plus sombres couleurs les misères, même, si l'on veut, les faiblesses de ce grand et généreux patient, au risque de laisser croire à une décadence presque irrémédiable.

Eh! sans doute, les événemens ont fait à la France une condition dure; ils l'ont placée entre tous les périls, sous le poids d'un fardeau accablant, en présence des insurrections, d'une occupation étrangère, d'une effrayante indemnité de guerre à payer et d'un gouvernement à reconstituer. Rien n'a manqué, la France a épuisé toutes les épreuves, et ce serait aujourd'hui une bien étrange méprise de se figurer que, parce que la convalescence n'est pas complète, parce qu'il reste encore des traces de ces terribles crises, parce que les forces du malade ne sont pas entièrement revenues, le pays a besoin de tous ces médecins qui accourent avec leurs offres de guérison miraculeuse. Ce qui a été accompli jusqu'ici, la France l'a fait en vérité par elle-même, par l'énergie de sa constitution intime, par la bonne volonté de vivre, en dehors de tous ces partis turbulens, frivoles, aveugles, arrogans, — et remarquez bien ceci : toutes les fois que ces partis ont voulu intervenir, ils n'ont réussi qu'à interrompre, à compromettre l'œuvre réparatrice en offrant le spectacle de leurs prétentions et de leur impuissance. Dans cette laborieuse histoire de trois années, c'est toujours le pays qui est calme, patient, non sans anxiété quelquefois, mais acquis d'avance à toutes les solutions raisonnables qui ne l'entraînent pas dans des aventures, prompt à se remettre au travail dès qu'on lui laisse un peu de paix; ce sont les partis qui s'agitent dans un intérêt de domination, qui cherchent dans les crises publiques une occasion de triomphe, et s'ils redoublent d'impatience aujourd'hui, s'ils semblent disposés à livrer une dernière bataille au risque de tout ébranler, c'est précisément parce qu'ils sentent que la France leur échappe, parce qu'ils commencent à s'apercevoir qu'ils ne peuvent plus même compter sur un gouvernement dont ils ont espéré se servir.

On a beau s'efforcer d'émouvoir le pays, le menacer de la perdition et de l'abîme, le pays ne se sent ni si menacé d'être perdu, ni si pressé de se rendre aux arrogantes sommations des partis. Sans méconnaître les dangers qu'on lui crée ou qu'on aggrave et qui le troublent, il garde malgré tout une certaine foi en sa propre vitalité, en ses destinées. Ce qu'il a commencé, il ne demande pas mieux que de le continuer dans les mêmes conditions, sans esprit exclusif, par le concours de toutes les bonnes volontés. Que veut-on de plus? quelle étrange prétention de vouloir lui faire croire qu'il va mourir, s'il ne se fait pas légitimiste ou bonapartiste, s'il s'obstine à repousser les bienfaits d'une constitution d'octroi royal ou d'un plébiscite impérialiste! La France reste la France, même quand elle n'a pas d'autre étiquette. Elle pratique spontanément et sans le savoir cette politique qu'un des hommes les mieux inspirés du ministère, M. de Fourtou, résumait ces jours derniers encore, tout

en assurant qu'il ne voulait pas faire de politique, dans un discours adressé à une réunion des sociétés savantes de France. « Les constitutions passent, disait-il, les peuples restent. Les institutions politiques peuvent tomber, quand la nation qui leur survit est fière de ses traditions et jalouse de sa gloire, ces catastrophes ne l'ébranlent pas pour longtemps; après de courtes hésitations, elle reprend bientôt possession d'elle-même, et elle retrouve dans le travail, dans la concorde et dans la paix les instrumens nécessaires de sa régénération... Travaillez donc avec confiance... » Voilà du moins un langage élevé, cordial, bon à faire entendre partout, s'adressant à tous les esprits sincères, à toutes les bonnes volontés patriotiques.

Le gouvernement qui a été décrété au mois de novembre dernier n'a point de sens, ou il a été précisément créé pour répondre à cet instinct public, à ces besoins de conciliation et de paix, pour donner au pays une certaine sécurité, une certaine stabilité, non par le triomphe de l'esprit de parti, mais par l'accord de toutes les opinions modératrices. Qu'on ait voulu ou qu'on n'ait pas voulu lui donner ce caractère en l'instituant, c'est sa destination nécessaire, et plus il tend à s'en rapprocher, plus les partis exclusifs lui témoignent de dépit et d'hostilité. Si ces partis ont cru faire autre chose, ils se sont trompés; ce n'est ni par eux ni pour eux que le gouvernement peut et doit exister, et M. le maréchal de Mac-Mahon l'a bien senti lorsqu'il a dit lui-même et fait répéter récemment encore qu'il n'a d'engagement avec personne, si ce n'est avec le pays, qu'il veut gouverner « avec les modérés de tous les partis. » C'est qu'en effet ce gouvernement fondé pour sept ans ne peut être qu'un gouvernement de concordat et de trêve pour rester un pouvoir d'équité et de sécurité. Les sollicitations de l'instinct public, la force des choses, les hostilités même des partis extrêmes, lui tracent les conditions de large conciliation qui sont sa raison d'être et sa force. Le ministère a mis quelque temps à se décider ou du moins à préciser sa pensée, sans doute par des considérations parlementaires, pour ménager sa majorité. Aujourd'hui, sous peine de laisser disparaître le caractère et l'autorité du pouvoir qu'il représente, il est obligé d'y arriver, et le voilà avertissant les journaux d'avoir à mettre de la mesure dans leurs discussions, adressant, par l'organe de M. le ministre de la justice, une circulaire aux procureurs-généraux pour leur faire un devoir de surveiller les polémiques qui tendraient à mettre en doute la loi de prorogation du 20 novembre. Pour le gouvernement, la loi de novembre « a lié l'assemblée et lié le pays par une résolution incommutable; » elle a placé « les pouvoirs du maréchal et leur durée au-dessus de toute contestation, » de sorte que cette contestation devient un délit qui doit être réprimé. La loi du 20 novembre a « un caractère constitutionnel et obligatoire pour tous. »

L'acte auquel vient de se décider le ministère a une portée sérieuse

et dit tout ce qu'il paraît dire, nous le supposons, car il serait peu digne de mettre la justice en mouvement, d'avertir des journaux pour prolonger une équivoque, d'avoir l'air d'affirmer l'autorité irrévocable d'un gouvernement et de ménager encore des susceptibilités de parti par certaines habiletés de langage, d'exciter le zèle des procureurs-généraux contre ceux qui contesteraient les pouvoirs de M. le président de la république et de paraître effacer ce titre dans le texte d'une circulaire. Non, cela n'est pas possible, l'honorable M. Depeyre, garde des sceaux de M. le président de la république, aura oublié ce titre, il aura laissé aux procureurs-généraux le soin de le rappeler, car il n'est pas à supposer que M. le garde des sceaux ait entendu scinder la loi du 20 novembre, séparer la durée des pouvoirs confiés à M. le maréchal de Mac-Mahon du titre qualificatif du chef du gouvernement. Ce serait réveiller ou entretenir toutes les incertitudes en paraissant vouloir les dissiper. L'acte du ministère reste donc parfaitement net, il garde toute sa valeur, et les circonstances dans lesquelles il se produit en déterminent le sens : c'est évidemment une réponse aux contestations passionnées des légitimistes, qui ne veulent pas laisser le roi « à la porte du septennat, » et aux doutes ironiques des bonapartistes, qui comptent sur l'imprévu pour ouvrir cette porte à l'empereur. Ainsi c'est un acte sérieux, une manifestation politique décisive, et de plus c'est un engagement. Les déclarations qui viennent de paraître ont en effet leurs conséquences. Elles impliquent pour ce septennat, placé désormais sous la sauvegarde des répressions judiciaires, la nécessité de se compléter par les institutions qui peuvent l'aider à fonctionner, de s'organiser et de se placer, sans précipitation si l'on veut, mais sans arrière-pensée, dans les conditions pratiques de cette large conciliation des opinions modérées où il peut trouver son véritable équilibre et son efficacité. C'est là toute la question, telle qu'elle est posée en quelque sorte par les derniers actes ministériels, telle qu'elle se présentera sans doute au moment où l'assemblée se retrouvera le 12 mai à Versailles.

Cette question, elle se résume désormais en deux faits inévitables, et on pourrait dire inséparables : le vote des lois constitutionnelles et le rapprochement des « modérés de tous les partis, » pour faire vivre l'institution nouvelle. Le ministère, même en y mettant tous les ménagemens possibles, n'a pu assurément se méprendre sur la portée de ce qu'il faisait. S'il n'a pas pris cette initiative pendant que l'assemblée était encore réunie, c'est que probablement il a voulu laisser à tout le monde le temps de réfléchir pour arriver au 12 mai avec un esprit pénétré de la situation du pays. Avant ce jour, où éclateront sans doute des luttes nouvelles, où se mêleront les partis et où devra se former une majorité ralliée à la nécessité d'une organisation constitutionnelle, il y a un mois encore. C'est à tous les esprits modérés et prévoyans de profiter de ce temps de répit pour congédier les ressentimens personnels, pour

apaiser les rivalités, les querelles secondaires, et préparer à la France quelques années de repos sous un régime qui n'ait point sans cesse à se défendre contre les interprétations captieuses et les pressions des partis extrêmes, qui n'ait à s'occuper, avec le concours de tous, que du pays et de ses intérêts.

Après tout, ces partis, qui revendiquent sans cesse l'héritage du gouvernement de la France, les uns au nom de la royauté traditionnelle, les autres au nom de l'empire, ces partis sont plus turbulens que puissans. Ils font du bruit, ils en imposent quelquefois par des agitations factices, et ils seraient bien embarrassés, s'ils devaient arriver à un résultat, parce qu'alors on les jugerait, non sur leurs prétentions et leurs manifestations, mais sur leurs titres, sur ce qu'ils représentent aux yeux de la France. Que représentent les bonapartistes pour la France? Ils parlent d'appel au peuple, de plébiscite, de la prospérité des dix-huit ans, croyant sans doute ainsi surprendre les esprits simples. Ils pensent qu'on a oublié les désastres de 1870. Si on pouvait les oublier, à chaque instant des circonstances nouvelles, des révélations inattendues, viendraient raviver ces tristes souvenirs. Voilà donc une fois de plus démontrée l'habileté diplomatique avec laquelle le gouvernement impérial avait préparé cette effroyable guerre! M. le duc de Gramont avait cru pouvoir se servir, il y a quelque temps, d'un passage détaché d'une dépêche de M. le comte de Beust pour laisser croire à des combinaisons savantes, à des alliances certaines. Elle vient d'être publiée, cette dépêche de M. de Beust, elle sort bien à propos de l'obscurité des archives secrètes d'où l'a tirée une main inconnue, et que dit-elle? Rien de plus que ce qu'on savait ou ce qu'on soupçonnait. La dépêche de M. de Beust accuse plus vivement encore la légèreté avec laquelle on a pu voir la garantie d'un concours prochain là où il n'y avait qu'une promesse bien éventuelle. Oui, sans doute, M. de Beust s'empresse de reconnaître la solidarité des intérêts autrichiens et des intérêts français; mais l'Autriche avait besoin de détourner l'attention de la Russie, dont les connivences avec la Prusse étaient parfaitement connues; elle avait besoin de temps pour compléter ses armemens, pour préparer une action commune avec l'Italie. Avant que tout cela fût accompli, il fallait plusieurs mois, de sorte que ces alliances dont on parle nous étaient promises pour un moment où il était vraisemblable qu'elles ne seraient plus nécessaires. Est-ce pour recommencer de si brillantes campagnes que l'empire nous offrirait ses services, comptant sur l'oubli de la France?

La politique emporte tout, les souvenirs, les passions, les gouvernemens et les hommes. Au milieu de ces luttes ardentes du moment, la mort vient d'enlever brusquement, du coup le plus imprévu, un homme jeune encore, dans la maturité de la vie et dans l'essor de son ambition, M. Beulé, qui n'avait pas encore cinquante ans. Nul n'avait eu

une carrière plus brillante que M. Beulé, celui que Sainte-Beuve appelait autrefois « l'heureux Beulé. » Tout lui avait souri, tout avait servi à sa fortune, l'archéologie, l'histoire, les arts, le talent littéraire, une habileté qui savait saisir les occasions. La politique l'a fait député et ministre au 24 mai. En un instant, la mort a brisé cette existence, qui pouvait produire encore tant d'œuvres de mérite et réaliser toutes les espérances que son talent, ses brillans débuts, devaient faire concevoir.

Un spectacle singulier s'offre en Allemagne. Certes la fortune a dépassé par ses faveurs tout ce que pouvait rêver l'orgueil teuton. Les Allemands ont la gloire des armes, les conquêtes qu'ils ont voulu garder, l'argent qu'ils ont réclamé, la puissance que donnent les succès les plus prodigieux, l'unité nationale ou impériale créée par les événemens les plus inattendus. Les hommes qui règnent et gouvernent à Berlin sont les premiers à se vanter d'être les arbitres de l'Europe, de disposer de toutes les alliances, de nouer des combinaisons avec Saint-Pétersbourg, Vienne ou Rome. Qui donc conteste ces étonnantes transformations? qui menace le nouvel empire? Et pourtant cet extérieur de puissance semble cacher d'intimes malaises. On dirait que cette politique allemande si heureuse, si comblée de succès, n'est pas tranquille, qu'elle a une sorte de sentiment secret des luttes et des embarras qu'elle s'est préparés. Elle se réduit à un état de tension inquiète et permanente. M. de Moltke n'est pas le seul à prétendre que l'Allemagne est condamnée à défendre pendant un demi-siècle les conquêtes qu'elle a faites en six mois. Ce que M. de Moltke disait au point de vue militaire, un membre du *Reichstag,* M. de Sybel, le répète d'une manière plus générale dans une lettre à ses électeurs de Marburg. A entendre M. de Sybel, l'Allemagne n'est pas en position de désarmer de sitôt. Il s'écoulera bien du temps « avant que l'Europe se soit habituée au nouvel état de choses, avant que les ennemis extérieurs et intérieurs de l'empire allemand aient compris l'inutilité de leurs efforts. » Jusque-là il faut s'attendre à vivre « dans une période de luttes où chaque faux pas peut devenir fatal. » Jusque-là il faut donner sans compter à l'état tous les moyens nécessaires à sa victoire, et désarmer des adversaires dont « le triomphe marquerait la fin de la liberté intellectuelle en Europe et la ruine de l'empire allemand. » La lettre de M. de Sybel est en un mot un manifeste de guerre contre l'adversaire extérieur, cela va sans dire, — et aussi contre l'ennemi intérieur, l'église catholique. C'est là ce que le député de Marburg appelle « le point brûlant » de la politique allemande. Le tableau n'est point en vérité des plus rassurans. Tout cela signifie que l'Allemagne se sent agitée, et, comme si ce malaise devait prendre une forme personnelle et sensible, l'homme par qui la politique allemande vit et poursuit son œuvre depuis bien des années, M. de Bismarck est lui-même malade. Cette organisation vigoureuse, altière et irritable a fini par être atteinte en plein combat. Le chancelier de

l'empire est pour le moment condamné à se débattre entre les affaires, qui attirent son impatiente activité, et les souffrances, qui le réduisent à une immobilité douloureuse.

La maladie de M. de Bismarck est certainement une complication de plus au milieu des luttes parlementaires et religieuses qui s'agitent en Allemagne. Le fait est que, pendant quelques jours, on a été à se demander si gouvernement et parlement allaient se trouver en conflit, comme avant 1866, au sujet de l'organisation militaire. Autrefois il s'agissait de l'état militaire de la Prusse, il s'agit aujourd'hui de l'état militaire de l'empire allemand; au fond, la difficulté est la même. La question est toujours de savoir si l'armée reste l'affaire exclusive du souverain et de ses ministres, ou si elle dépend, dans sa constitution organique, de l'autorité parlementaire. Le gouvernement impérial avait proposé récemment au *Reichstag* un contingent de paix s'élevant à 401,000 hommes, et il demandait surtout que ce contingent fût fixé d'une manière permanente et irrévocable, sans avoir à subir l'épreuve d'un vote annuel. Le premier mouvement de la commission parlementaire a été, non-seulement de réclamer une réduction considérable du chiffre de l'armée, qu'elle voulait ramener à 360,000 hommes, mais encore et surtout de maintenir pour le *Reichstag* le droit de contrôle par le vote annuel. C'était le vieux conflit qui reparaissait, et il pouvait avoir d'autant plus de gravité que bon nombre de libéraux-nationaux qui soutiennent M. de Bismarck depuis 1870 reculaient devant cette humiliation d'un désaveu public de toutes leurs opinions sur les prérogatives parlementaires. C'était dur pour des libéraux de se résigner à reconnaître, selon le mot ironique d'un radical allemand, M. Jacobi, que « l'empereur seul a le droit de régler ce qui a trait aux institutions militaires de l'empire. Quant au *Reichstag*, il a le devoir d'accorder les crédits qu'on lui demandera. » C'est là au fond toute la question. Les libéraux-nationaux ont fait des façons pendant quelques jours, ils se sont donné un certain air de résistance; ils ont fini par se rendre à une espèce de transaction qui accorde au gouvernement tout ce qu'il demandait, en limitant toutefois à une durée de sept ans la fixation du contingent. L'empereur, M. de Bismarck et M. de Moltke vont avoir ainsi leur septennat militaire.

A vrai dire, si grave que parût ce conflit, le dénoûment n'était pas difficile à prévoir, il était inévitable dans la situation actuelle. Aujourd'hui comme il y a dix ans, bien plus qu'il y a dix ans, l'empereur Guillaume attachait trop de prix à rester le maître absolu de l'armée pour céder sur un tel point. Il ne l'avait pas caché dans les réceptions qui ont eu lieu à l'occasion du soixante-dix-huitième anniversaire de sa naissance. Il l'avait dit à ses généraux, il l'avait laissé entendre dans une allocution au magistrat municipal de Berlin, et dès que l'empereur, retrouvant sa verdeur de volonté, se montrait prêt à braver le conflit jusqu'au bout, il y avait toutes les chances possibles pour que le parle-

ment finit par céder à une injonction peu déguisée. M. de Bismarck lui-même, tout malade qu'il soit, n'a pas laissé d'intervenir. Deux députés, M. Lucius et M. Dietze, ont voulu avoir de ses nouvelles, ils ont été reçus par lui, et le chancelier de l'empire ne s'est pas trouvé si souffrant qu'il n'ait pu leur parler avec sa tranchante décision. Il a laissé entrevoir, — peu sérieusement sans doute, — l'alternative de sa démission ou d'une dissolution du parlement. Il paraît même avoir donné une raison assez curieuse pour déterminer le vote des nationaux-libéraux; il aurait dit que lui avait bien changé plusieurs fois d'opinion quand il l'avait jugé nécessaire, que les libéraux-nationaux pouvaient bien en changer aussi dans un intérêt public. Les sorties et les menaces de M. de Bismarck blessent quelquefois, elles ne manquent guère de produire leur effet. Il fallait plier, et on a plié. Au fond, la véritable raison est la préoccupation de tout ce qui peut venir de la France. C'est le grand argument qui fait tout accepter aujourd'hui en Allemagne, à l'aide duquel les libéraux-nationaux se déguisent à leurs propres yeux leurs défections en parlant comme M. de Sybel « des projets de revanche et des armemens de la France. »

Est-ce que la France menace l'Allemagne? Est-ce qu'elle peut avoir ni aujourd'hui ni de longtemps ces projets de revanche qu'on lui prête? Est-ce que les armemens qu'elle reconstitue dépassent ce que doit faire une grande puissance qui veut garder sa place parmi les nations? Les Allemands éclairés ne peuvent s'y tromper; s'ils étaient sincères avec eux-mêmes, ils ne craindraient pas de s'avouer que ce sentiment d'inquiétude et de malaise dont leurs propres armemens sont l'expression tient à des causes plus générales, à toute une situation qu'ils ont créée et où la France n'est pas seule en jeu, à des conditions européennes que M. de Moltke du reste n'a point hésité à caractériser. C'est la conséquence de la politique que M. de Bismarck a inaugurée, non-seulement en érigeant au centre de l'Europe une Allemagne conquérante, mais en engageant des luttes religieuses faites pour lui créer des difficultés nouvelles par l'agitation qu'elles provoquent. Le gouvernement impérial se lance plus que jamais dans cette guerre de religion. Voilà le troisième prélat catholique qu'on arrête et qu'on emprisonne. Ces jours derniers, c'était l'archevêque de Cologne, qui a tenu à ce qu'on employât la force pour le conduire en prison. Les populations catholiques s'émeuvent nécessairement, les résistances se manifestent et trouvent un écho jusque dans le parlement de Berlin. Les libéraux-nationaux jugent que tout est pour le mieux, ils soutiennent M. de Bismarck précisément pour sa politique religieuse autant que pour sa politique nationale, et ils sont disposés à lui livrer dans l'intérêt de cette cause toutes les prérogatives parlementaires; soit. Est-ce que la France et ses prétendus « projets de revanche » et ses armemens sont pour rien dans cette agitation?

Qu'on cesse donc de voir des prétextes là où il n'y en a pas, et si l'Allemagne éprouve comme un sentiment d'inquiétude dans ses grandeurs nouvelles, qu'elle n'en cherche le secret que dans l'impatience de domination qui l'entraîne, dans une politique qu'elle est seule à pratiquer aujourd'hui, à laquelle M. de Bismarck a vainement essayé de rallier l'Autriche et l'Italie.

On raconte qu'un certain jour du printemps de 1870 le prince de Hohenzollern, alors candidat secret au trône d'Espagne, s'était rendu chez le roi Guillaume, qui le détournait de courir cette aventure. Le jeune prince, au sortir de l'audience royale, allait chez M. de Bismarck, qui l'encourageait très fort au contraire et montrait même quelque irrévérence à l'égard des scrupules de son souverain. « Allez, disait-il, un sous-lieutenant n'a pas tous les jours l'occasion d'accepter une couronne. » M. de Bismarck, sans regretter son audace et ce qu'il a fait pour aider au succès d'une combinaison qu'il prétendait ignorer, M. de Bismarck a peut-être été heureux plus tard que les choses aient autrement tourné. Il a eu le bénéfice des événemens nés de cette candidature, et il n'a point eu à soutenir un prince prussien à Madrid ou à dévorer l'ennui d'un échec. Il est infiniment vraisemblable que le prince de Hohenzollern aurait eu le sort du roi Amédée. Quant à l'Espagne, elle avait toujours la chance d'arriver là où elle est aujourd'hui, — à la guerre civile. C'est là en effet la grande question au-delà des Pyrénées. La guerre entre carlistes et libéraux, après avoir passé depuis deux ans par toutes les péripéties, a fini par se concentrer dans un duel violent, sanglant, entre deux armées autour de Bilbao. C'est le dernier mot de la révolution de 1868, de cette révolution qui a ruiné l'Espagne, qui lui a fait perdre à peu près l'île de Cuba, qui lui a donné une constitution radicale, une royauté démocratique impossible, la république, les insurrections communistes, un certain nombre de coups d'état dans l'intervalle, et qui paraît aboutir à l'impuissance d'une armée régulière devant les retranchemens élevés par les carlistes pour couvrir le siége de Bilbao.

L'insurrection carliste a immensément profité sans nul doute de cette succession de crises intérieures. Il y a eu un moment où elle était à peu près libre, et elle a pu se développer dans les provinces du nord, en Catalogne, du côté de Valence, jusqu'à Almansa, où une bande est entrée pour rançonner la ville. Les chefs carlistes, Saballs, Tristany, se promènent en maîtres dans la plus grande partie de la Catalogne. Ils bloquent les villes qu'ils ne prennent pas, ils font sonner les cloches sur leur passage, ils tiennent le pays, et récemment ils prenaient d'un coup de filet une colonne tout entière envoyée contre eux, général en tête. Les commandans militaires ont été plusieurs fois renouvelés, le résultat est toujours le même; mais ce n'est pas là que la lutte la plus sérieuse est engagée pour le moment : elle est dans les provinces basques, où le

prétendant est établi comme chez lui, elle est surtout devant Bilbao, dont les carlistes font le siége, qu'ils bombardent même quand ils ont le temps, et qui est destinée à tomber, si elle n'est pas secourue. Ici ce ne sont plus des escarmouches de bandes combattant en désordre, se dérobant à travers les montagnes; c'est une véritable guerre régulière, armée contre armée; il y a plus de 30,000 hommes dans chacun des deux camps. Les carlistes ont eu malheureusement la liberté et le temps de se couvrir de plusieurs lignes de défense, de s'établir sur de formidables positions dont la clé est au mont Abanto. Déjà une première fois une tentative avait été faite par le général Moriones pour déloger les carlistes et dégager Bilbao. Le général Moriones s'était avancé jusqu'à la ligne du Somorostro, aux approches des positions carlistes; il n'avait pas pu même atteindre ces positions, il avait complétement échoué. Alors le général Serrano, chef du pouvoir exécutif ou président de la république, commençant à comprendre la gravité de la situation, a tenu à se rendre lui-même sur le terrain des opérations et à prendre le commandement de l'armée.

C'était évidemment pour Serrano une affaire des plus graves. S'il échouait à son tour, sa position de chef de gouvernement se trouvait compromise. Il n'a rien négligé naturellement pour se mettre en mesure de réussir. Il a fait venir le plus de renforts qu'il a pu, les meilleurs généraux qu'il avait sous la main, il a réuni surtout une artillerie relativement considérable pour battre les positions carlistes avant de les aborder. Il a passé quelques jours à ces préparatifs, à la réorganisation de son armée. Une fois tout cela fait, Serrano a donné le signal de l'attaque, et l'action s'est engagée. Pendant trois jours de suite, le 25, le 26 et le 27 mars, on s'est battu avec un acharnement meurtrier sur ces hauteurs assaillies et défendues avec une égale énergie. Les soldats de Serrano ont entamé les défenses carlistes, ils ont conquis quelques positions qu'ils ont gardées; en définitive, ils n'ont pu enlever la principale, le mont Abanto, dont les carlistes sont restés maîtres, et dans cette série d'attaques ils ont été cruellement éprouvés. Des bataillons ont été à moitié détruits; les officiers surtout ont été atteints. Deux des principaux chefs militaires, le général Primo de Rivera et le général Loma, ont reçu d'assez graves blessures. Des colonels, des lieutenans-colonels, en assez grand nombre, sont restés sur le terrain. Les carlistes ont souffert, eux aussi; ils ont perdu beaucoup de monde, notamment deux de leurs meilleurs chefs, Ollo et Radica, qui ont été blessés mortellement.

Quel a été le résultat de cette sanglante bataille de trois jours? Chacun s'est attribué la victoire; par le fait, les deux armées sont restées en présence. Les carlistes ont continué à faire le siége de Bilbao, les soldats de Serrano font le siége du mont Abanto, devenu une véritable citadelle. Évidemment Serrano, un peu déconcerté peut-être par la ré-

sistance qu'il a rencontrée, a senti la nécessité de réparer les pertes qu'il a faites avant de recommencer l'action; il s'est arrêté pour donner du repos à son armée, et même après ces quelques jours de repos employés à préparer un nouvel assaut par la canonnade, les troupes auront encore une rude besogne à faire, d'autant plus que les carlistes ont mis de leur côté le temps à profit en développant leurs défenses, en s'assurant des positions nouvelles, s'ils venaient à perdre le mont Abanto. Jusque-là on s'observe; mais c'est ici que la situation commence à devenir étrange et énigmatique.

Que signifie cette trêve? Que se passe-t-il autour de Bilbao? Le fait est que les deux armées, après s'être battues avec acharnement, en sont à entretenir des rapports presque familiers. Des chefs carlistes vont au camp de Serrano, des chefs libéraux vont au camp carliste. Il n'en a pas fallu davantage pour qu'on parlât de paix et d'un nouveau *convenio* à l'instar de celui de Vergara, qui mit fin à la guerre de sept ans en 1839. Si on en parle tant, c'est qu'on le désire sans doute. Seulement les circonstances ne sont plus ce qu'elles étaient en 1839. Alors il y avait au-delà des Pyrénées un gouvernement régulier, une jeune reine représentant tout à la fois le droit monarchique et le libéralisme, une armée nombreuse et fortement organisée. Aujourd'hui les soldats de Serrano, tout en se battant vaillamment, ne savent pas pourquoi ils se battent; ils le disent eux-mêmes, ils n'ont pas de drapeau. Leur chef ne représente rien, et tient son pouvoir du coup d'état qui le lui a donné. Sur quelles bases un *convenio?* Une circonstance pourrait peut-être favoriser quelque combinaison de ce genre, c'est qu'il y a au camp du prétendant beaucoup d'officiers de l'ancienne armée qui sont plus alphonsistes que carlistes. Encore faudrait-il avoir un drapeau à leur offrir pour les attirer, pour les détacher d'une cause qui n'est rien moins qu'abattue, d'une armée qui vient de montrer sa valeur.

Tout cela est profondément mystérieux. Autre fait : pendant qu'on se bat ou qu'on fraternise dans les gorges de la Biscaye, ce ne sont à Madrid qu'intrigues, agitations intimes, conflits d'influence dans le ministère. Républicains, radicaux, libéraux, monarchistes, sont en rumeur, et Serrano paraît avoir quitté son camp de Somorostro pour se rendre à Madrid en laissant le commandement de l'armée au général Manuel de la Concha, qui passe pour alphonsiste. Est-ce le prélude d'une reprise des hostilités ou le prologue de quelque coup de théâtre nouveau? Quel est le mot de cette énigme? L'Espagne en est là aujourd'hui, en attendant ce qu'elle sera demain.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

DEUXIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLIVe ANNÉE

MARS — AVRIL 1874

Livraison du 1er Mars.

Livraison du 15 Mars.

Livraison du 1er Avril.

Livraison du 15 Avril.

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.

